Alain Sinou

Comptoirs et villes coloniales du Sénégal

Saint-Louis, Gorée, Dakar



COMPTOIRS ET VILLES COLONIALES DU SÉNÉGAL

Collection « Hommes et Sociétés »

Conseil scientifique: Jean-François BAYART (CERI-CNRS), Jean-Pierre CHRÉTIEN (CRA-CNRS), Jean COPANS (EHESS), Georges COURADE (MSA, ORSTOM), Henry TOURNEUX (LACITO-CNRS, ORSTOM).

Couverture : Le fort de Saint-Louis du Sénégal au début du XVIIIe siècle, d'après un dessin « exotique » datant du XIXe siècle.

© Editions KARTHALA et ORSTOM, 1993

ISBN: 2-86537-393-2 (Karthala) ISBN: 2-7099-1119-1 (Orstom)

Alain Sinou

COMPTOIRS ET VILLES COLONIALES DU SÉNÉGAL

SAINT-LOUIS, GORÉE, DAKAR

AVERTISSEMENT

Cet ouvrage reprend l'essentiel d'une thèse de troisième cycle dirigée par le professeur Georges Balandier à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales de Paris, et soutenue en 1986.

INTRODUCTION

Les pratiques comme les théories de l'aménagement urbain des pays occidentaux dans leurs colonies restent aujourd'hui mal connues, notamment lorsqu'il s'agit de pratiques relativement récentes. Paradoxalement, on possède aujourd'hui plus d'informations sur l'action des Espagnols dans les villes d'Amérique latine aux XVI^e et XVII^e siècles que sur celles des Français ou des Anglais en Afrique noire au XIX^e et au début du XX^e siècle.

La proximité de cette colonisation, qui n'a pris fin que vers 1960, est un des éléments qui explique le faible nombre d'études consacrées à cette question. L'analyse des politiques et des opérations coloniales d'aménagement, qui passe nécessairement par un inventaire de l'action coloniale, présente dans ce contexte le risque d'être interprétée comme une forme de réhabilitation d'un système politique critiquable à bien des égards. La situation est bien différente pour les colonies qui se sont émancipées au XVIII^e ou au XIX^e siècle, le Brésil ou encore les Etats-Unis, où des chercheurs ont analysé les apports et les limites de l'action des colonisateurs.

De plus, en matière d'architecture et d'urbanisme, les opérations exécutées dans les colonies ont longtemps été considérées comme de simples reproductions de celles réalisées en Occident. Ce caractère supposé leur enlevait souvent tout intérêt, l'innovation étant une priorité d'étude dans ce domaine, au détriment de l'analyse des modes de diffusion et de transformation. Cette production, développée sur des territoires considérés comme de second ordre, et mal connus en Europe, fut qualifiée de "provinciale". L'éloignement de la Métropole, et surtout de la capitale, a longtemps été (et reste encore) considéré comme un facteur d'appauvrissement du génie créatif.

Par ailleurs, le terme colonial est souvent employé de manière générique pour l'Afrique et recouvre alors une période bien plus large que celle que les historiens considèrent comme telle (qui va du milieu du XIX^e siècle à 1960 pour la France et

débute un peu plus tôt pour l'Angleterre). La période d'économie de traite, centrée sur le commerce des esclaves, y est souvent incluse, les comptoirs installés sur les côtes et les "îles à sucre" étant souvent qualifiés de colonies. L'économie de type mercantile, à l'origine de ces établissements, n'était pas basée sur l'exploitation des richesses naturelles et n'impliquait pas une occupation territoriale. En ce sens, elle est radicalement différente de l'impérialisme occidental qui a produit, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, un vaste projet de conquête puis de partage du monde entre quelques pays, en vue de son exploitation.

En Angleterre, Antony D. King fut un des premiers chercheurs à s'intéresser au fait urbain colonial en analysant, sous différentes entrées, l'action de son pays en Inde ; il étudia d'abord les pratiques urbanistiques (*Colonial urban development*, 1976) puis l'élaboration de modèles constructifs et leur diffusion à travers le monde (*The Bungalow*, 1984) ; il montra les dimensions innovatrices et originales de certaines de ces pratiques, notamment en matière d'habitation. En France, François Béguin (*Arabisances*, 1983), à travers l'esthétique des villes d'Afrique du Nord, souligna comment, à certains moments de leur histoire, les colonisateurs empruntent des figures de l'architecture locale pour produire un style colonial.

Plus récemment, deux chercheurs américains ont réalisé un important travail sur la colonisation française. L'anthropologue, Paul Rabinow, analyse l'action urbanistique menée au Maroc au début du siècle, et la considère comme un élément décisif dans la constitution de la modernité française (French Modern, 1989). Quant à Gwen Wright, historienne de l'architecture, elle dresse un large panorama des pratiques urbanistiques françaises au XIX^e et XX^e siècle dans ses colonies, en soulignant leur diversité et leur modernité (The politics of design in french colonial urbanism, 1991).

Tous ces travaux ont montré que le domaine colonial est loin d'être homogène, surtout si on le rapporte aux opérations d'aménagement qui y sont menées. Celles-ci, très diverses, diffèrent en fonction de la culture des colonisateurs, de leurs projets, des outils et des moyens dont ils disposent, mais aussi selon les lieux où les actions sont exécutées. Si les modèles occidentaux d'aménagement influent sur les politiques et les opérations, le contexte de l'urbanisation, et en particulier la présence de populations sur les lieux de peuplement induisent certains choix et des formes spécifiques de développement urbain.

Ces recherches nous ont influencé, par les pistes d'analyse qu'elles développaient comme par celles qu'elles ne faisaient que suggérer. Si nous nous situons dans leur prolongement, nous avons décidé de retenir comme terrain d'étude l'aire géographique qui était la moins couverte. l'Afrique de l'Ouest, et en particulier les pays sous domination coloniale française. Soucieux d'analyser la dimension innovatrice des opérations coloniales, ces chercheurs avaient privilégié des colonies peuplées. urbanisées. ດກັ 1es investissements économiques étaient importants et les problèmes d'aménagement relativement aigus, en premier lieu, pour les Britanniques, l'Empire des Indes, et pour les Français, l'Afrique du Nord, puis l'Indochine et Madagascar. De la même facon, ils s'étaient concentrés sur la période coloniale, au sens historique du terme, et plus particulièrement encore sur une cinquantaine d'années qui vont de 1880 à 1930 environ, période de "colonisation effective" mais aussi période où s'inventent en Europe les outils conceptuels et opérationnels de l'urbanisme moderne, ce recouvrement facilitant le travail comparatif.

L'Afrique de l'Ouest échappe largement aux caractéristiques des autres colonies françaises, et malgré le voeu de certains colonisateurs, ne saurait non plus égaler les Indes britanniques. Cette région est pendant longtemps faiblement peuplée et urbanisée. Quant à ses colonisateurs, ils n'accordent à ces terres qu'un intérêt secondaire en comparaison avec les pays précédemment cités. Leur essor économique, où l'Etat joue un rôle majeur, s'en ressentira fortement.

Le choix de l'Afrique française résulte aussi de considérations pratiques. Si l'aménagement de ses villes était peu étudié, il existait un fonds d'informations particulièrement riche et disponible en France. En outre, l'autre grande puissance coloniale présente en Afrique, l'Angleterre, n'y a pas eu un projet politique aussi développé que celui de la France, du fait de l'importance de son domaine colonial, dispersé sur plusieurs continents.

En abordant cette aire peu défrichée, notre premier objectif était de voir comment les pratiques d'aménagement urbain répétaient celles mises en oeuvre, d'une part, en France, d'autre part dans d'autres colonies, et si éventuellement elles proposaient des réflexions ou des actions innovantes. Notre second objectif était d'analyser comment s'articulent des actions conçues en Métropole avec d'autres logiques de production de l'espace, issues des pratiques des habitants. Pour cela, nous ne nous sommes pas limité au "temps colonial" strictement dit.

Pour comprendre le contexte social et culturel que rencontraient les premiers colons, nous nous sommes appliqué à analyser les rencontres antérieures entre les Européens et les Africains, et nous sommes remonté au XVII^e siècle, c'est-à-dire à l'époque de la traite des esclaves, lorsque se développent le long des côtes, les comptoirs, où Blancs et Africains s'échangent les produits de la traite.

Notre hypothèse est que, dès cette époque, s'élabore un savoir-faire spécifique, non-théorisé, mais qui a pu influer sur les pratiques des colonisateurs, à la recherche de méthodes pour s'établir "Outre-Mer". Après avoir étudié l'organisation spatiale de quelques comptoirs et son évolution, nous avons cherché à voir comment cette logique d'établissement s'est perpétuée dans les villes coloniales fondées au XIX^e siècle.

Nous nous sommes volontairement arrêté à la fin des années 30, alors qu'il aurait été possible de poursuivre jusqu'aux années 60, qui marquent officiellement la fin de ce système colonial. Mais la deuxième guerre mondiale nous semble un moment de rupture plus important. Après 1945, les conditions politiques et économiques de gestion des colonies françaises d'Afrique noire sont notablement modifiées et les méthodes d'aménagement sont fortement remaniées.

Si des similitudes demeurent avec la période antérieure, d'autres logiques d'action se développent, du fait aussi de l'accroissement démographique des villes. Paradoxalement, cette démarche n'a pas été brutalement arrêtée par l'indépendance de ces pays en 1960. C'est beaucoup plus la crise économique, à partir des années 70, qui remet en cause un certain modèle de développement urbain. Les résultats des travaux menés sur cette époque ont déjà fait l'objet de publications, auxquelles nous renvoyons.

Nous avons préféré ici nous restreindre à deux temps, relativement longs, celui des comptoirs qui, pour les établissements français d'Afrique noire, débute au milieu du XVII^e siècle et s'achève au milieu du XIX^e siècle, et celui des villes, que nous faisons commencer vers 1850, avec la conquête territoriale des côtes sénégalaises, et que nous arrêtons autour de l'exposition coloniale de Paris en 1931, apothéose du projet colonial français et aussi début de sa remise en cause. La crise économique de 1929, puis la deuxième guerre mondiale, ralentissent fortement les investissements dans les colonies ; les années 40, en terme de production d'opération d'urbanisme et d'habitat, font quelque peu figure de parenthèse ou de moment de transition.

Nous avons circonscrit le champ d'étude à une seule colonie, même si, de temps en temps, nous renvoyons à titre comparatif à des pays voisins, ou à d'autres colonies plus lointaines. Notre objectif n'est pas de tracer un tableau global des actions menées sur cette partie du continent, ce que nous avons déjà fait dans un précédent ouvrage, mais d'analyser en détail, sur le terrain, leurs enjeux.

Nous avons retenu le Sénégal, où la France est déjà présente au temps des comptoirs, et qui devient, au milieu du XIX^e siècle, au niveau territorial, la première colonie française d'Afrique de l'Ouest, à partir de laquelle s'engage un peu plus tard la conquête de l'intérieur du continent. La longévité de la présence française, et l'importance croissante que l'Etat français y accorde, font que les opérations qui y sont menées serviront d'exemples pour les établissements fondés dans les nouveaux territoires conquis. Pourtant, d'un point de vue économique, les agglomérations de cette colonie ne sont pas toujours très dynamiques et peuvent être dépassées en population à certaines époques par d'autres établissements d'Afrique de l'Ouest.

A travers l'histoire des comptoirs puis des villes coloniales du Sénégal, et en particulier de Saint-Louis, Gorée et Dakar, notre préoccupation, au terme de cette recherche, est de raconter comment la pensée et les modes d'actions des Français en Afrique de l'Ouest évoluent d'aménagement, comment des doctrines s'élaborent, et quels en sont leurs effets sur l'espace urbain. Notre projet n'est pas de raconter l'urbanisation de ces établissements, travail déjà mené par des historiens : nous privilégions l'analyse d'un savoir technique mis en place par une petite minorité d'administrateurs et de techniciens occidentaux, tout en la confrontant aux pratiques des citadins. Il s'agit donc d'un éclairage particulier qui n'a pas pour objet principal de retracer l'ensemble des conditions qui ont amené le développement de ces villes.

Enfin, l'origine de ce travail, qui s'appuie largement sur l'Histoire, est né du désir de retrouver les origines et les fondements des pratiques contemporaines d'aménagement. Cette hypothèse ne sous-entend pas qu'il existe des similitudes "sur le terrain" entre les comptoirs d'esclaves du XVII^e siècle, peuplés de quelques milliers d'habitants, et les agglomérations millionnaires qui couvrent aujourd'hui ce continent. L'accroissement démographique a suscité de nouvelles ques-

tions, fait que l'on raisonne à des échelles totalement différentes. De même, l'évolution des techniques, dans le domaine de l'urbanisme et de la construction, fait que l'on ne bâtit plus et que l'on n'aménage plus aujourd'hui de la même façon qu'il y a trente ans, et a fortiori trois cents ans!

En revanche, nous pensons que les savoir-faire élaborés dans les comptoirs puis dans les villes coloniales engendrent des modalités d'actions originales, qui traversent les événements politiques et économiques et qui peuvent encore demeurer de nos jours pour ces établissements. Les Occidentaux, à partir des questions qu'ils se posent à propos de leur installation dans cette partie du monde, définissent des traditions mentales et comportementales vis-à-vis de l'Afrique, de ses cités et de ses habitants. Celles-ci, différentes de celles inventées pour le monde occidental, ont influé et influent encore sur la représentation que chacun a de cette partie du monde, qu'il soit occidental ou africain, sur la façon d'y identifier des problèmes, et donc sur les modalités techniques d'action destinées à les solutionner. Tel est finalement aussi un des enjeux de ce travail. En ce sens, il s'adresse également à tous ceux qui, aujourd'hui, sont amenés à intervenir en Afrique dans ce domaine, et se voient confrontés aux limites des outils et des concepts qu'ils manipulent.

PREMIERE PARTIE LE TEMPS DES COMPTOIRS

Nous avons retenu une période, qui va du XVII^e siècle jusqu'au milieu du XIX^e siècle, marquée par une grande homogénéité des établissements humains fondés par les Européens. Les comptoirs côtiers ne sont pas des villes et ne prétendent pas l'être. Ce sont des entrepôts et des lieux de commerce, dont la durée de vie est liée au négoce. Si celui-ci dépérit, le comptoir disparaît et l'établissement se dépeuple.

Cette caractéristique majeure est liée au système économique dominé alors par la traite des esclaves (même si d'autres types de traite coexistent, la gomme par exemple au Sénégal). L'organisation de ce négoce n'appelle pas une présence des nations européennes en Afrique. Cette activité est cédée par les royaumes européens à des compagnies, en concurrence dans la majorité des pays européens, à "privilège" en France. La "compagnie", qui possède à Saint-Louis et Gorée l'exclusivité des échanges avec le monde extérieur, représente aussi la nation française. Le nombre d'Européens est très faible : le plus souvent plusieurs dizaines dans les comptoirs, au mieux quelques centaines à certains moments, qui vivent dans des établissements peuplés de quelques milliers d'habitants.

Cette époque, qui précède la "colonisation effective", c'està-dire la phase de conquête territoriale et d'administration directe, n'est pas riche en opérations d'aménagement, mais elle raconte comment s'organise l'installation des Européens le long de ces côtes et quelles représentations ils ont de ce monde. C'est à partir de ces images que les Occidentaux imagineront des façons de vivre et de se loger en Afrique noire.

Si nous faisons débuter cette étude avec la fondation des comptoirs français, le premier, Saint-Louis, en 1633, une périodicité plus fine nous amènera à distinguer deux temps, d'un point de vue urbanistique. Entre le début du XVII^e siècle et 1820, c'est une période de traite où l'Etat français est singulièrement absent des comptoirs, dont l'organisation est laissée à l'initiative des négociants privés. A partir de 1820, certains administrateurs français commencent à se demander que faire de ces places et comment les aménager. La colonisation française de l'Algérie, qui débute en 1830, les aidera à imaginer des actions.

L'arrivée en 1854 d'un nouveau gouverneur au Sénégal, Faidherbe, marquera le début de la période de colonisation effective et se traduira par la transformation de certains comptoirs en villes coloniales. Elle correspond à une époque en France, le Second Empire, où commence à se mettre en place une idéologie d'expansion territoriale au-delà des mers.

L'histoire des établissements européens en Afrique noire débute avant le XVII^e siècle. Dès le XV^esiècle, les navigateurs portugais qui longent les "Côtes Occidentales", c'est-à-dire les côtes aujourd'hui comprises entre la Mauritanie et la Guinée, entretiennent des relations commerciales avec les populations locales et rapportent en Europe différents produits. En 1444, ils passent devant le Cap-Vert, qu'ils nomment ainsi en raison de la végétation qui le recouvre. Installés sur les îles du même nom, sur la route du Brésil, où leurs navires font escale, ils ne fondent pas d'établissement important sur cette côte ; leur principal comptoir, El Mina, sera localisé beaucoup plus à l'est, sur la "Côte de l'Or", dans le Golfe de Guinée.

Des commerçants de nationalités diverses installent d'autres comptoirs sur la Côte de l'Or où le poivre et surtout l'or, extrait dans les mines situées plus à l'intérieur, sont acheminés. La conquête de l'Amérique réduit ce négoce mais en amène un autre, celui des esclaves qui perdurera jusqu'au milieu du XIX^e siècle. Le long des Côtes Occidentales, peu de comptoirs sont fondés en comparaison, du fait de l'absence de mines d'or.

L'implantation des Européens est relativement facile en raison du faible peuplement des côtes et de la localisation des royaumes puissants à l'intérieur du continent. Les grands empires (du Mali, Sonraï...) ou les royaumes yoruba plus au sud, contemporains de la venue des premiers Européens, ne sont pas tournés vers la façade maritime et communiquent avec le reste du monde grâce aux routes commerciales qui traversent le désert du Sahara. Pendant longtemps, l'activité de traite côtière sera minime en comparaison avec celle de la traite saharienne (Diouf, 1990).

L'absence de développement économique et de centres politiques limite le peuplement : les grandes cités, Djenné, Tombouctou, ou Oyo, centres politiques et/ou centres commerciaux, sont distantes de la mer de plusieurs centaines, voire de plus d'un millier de kilomètres. Elles accueillent à certaines époques plusieurs dizaines de milliers d'habitants, alors que le long des côtes ne sont implantés que des villages qui ne regroupent que quelques milliers de personnes.

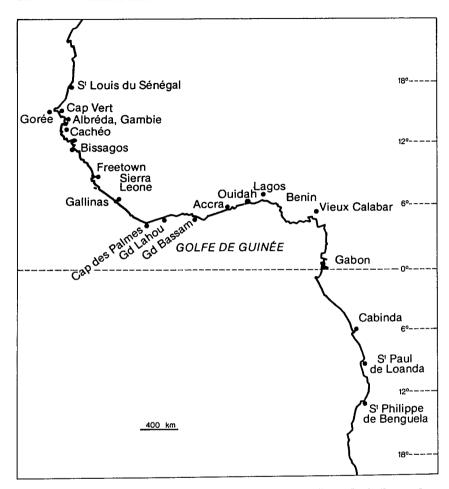


Figure 1 : la côte africaine, principaux comptoirs ; in F. Renault, S. Danet, Les traites négrières en Afrique. Il faudrait rajouter sur cette carte les nombreux comptoirs de la Côte de l'Or, notamment El Mina, à l'ouest d'Accra. Les comptoirs sénégalais marquent le début de cette vaste aire de traite qui s'étend jusqu'à l'actuel Angola.

A partir du XVII^e siècle, la traite des esclaves devient l'activité dominante en Afrique noire. La forte demande des planteurs d'Amérique suscite la venue d'autres négociants envoyés par des compagnies commerciales des royaumes d'Europe du Nord (Hollande, Danemark, Suède, Angleterre, France). Ils fondent de nouveaux comptoirs dont l'activité concurrence progressivement la traite caravanière.

Peu nombreux sont les Européens qui cherchent à s'y implanter de manière durable. L'économie de traite ne se traduit pas par l'établissements d'importantes places fortes et d'agglomérations nouvelles. Les investissements matériels sont réservés aux zones colonisées où s'installent les colons et où sont amenés les esclaves, c'est-à-dire les terres de plantation, les Antilles et les côtes d'Amérique latine.

Les comptoirs africains cependant se gonflent d'une population nouvelle attirée par le gain et deviennent pour certains, au XVII^e siècle, des bourgs commerciaux forts de quelques milliers d'habitants. Parfois protégés par des fortifications, ils ne possèdent pas une organisation spatiale de type occidental, à la manière des établissements des Antilles ou des villes coloniales d'Amérique latine.



REPERES CHRONOLOGIQUES

Les événements liés au développement urbain sont *en italique* ; les données démographiques sont **en gras**.

XV ^e siècle	Navigation des Portugais le long des côtes africaines.
1444	Leur passage devant le Cap-Vert est attesté.
1621	Fondation du comptoir de Gorée par les Hollandais.
1633	Création de la Compagnie du Cap-Vert par Richelieu.
1638	Fondation du premier comptoir français à l'embouchure du Sénégal sur l'île de Bocos.
1651	Fondation du comptoir anglais, Saint-James, à l'embouchure de la Gambie.
1659	Fondation du comptoir de Saint-Louis sur l'île de N'Dar.
	Début de la construction d'une habitation fortifiée.
1678	Installation des Français dans le comptoir de Gorée.
1693	Occupation anglaise de Saint-Louis.
1699	Construction du fort Saint-Joseph sur le haut- fleuve Sénégal.
1758-1779	Occupation anglaise de Saint-Louis.
1758-1763	Occupation anglaise de Gorée.
1764	Une dizaine de maisons en dur sont repérées à Gorée (Doumet, 1764).
1778	A Saint-Louis, un "maire" est choisi par l'administration parmi les familles de commerçants mulâtres.
1779	Saint-Louis est repris aux Anglais par les Français.
1785	Une vingtaine de maisons en dur sont remarquées à Saint-Louis (Durand, 1802).
1789	Rédaction d'un cahier de doléances par les négociants de Saint-Louis, dont le gouverneur est alors Blanchot.
1790	Saint-Louis compte un peu plus de 5000 personnes; Gorée en compte environ 2000.
1791	Suppression du régime des compagnies à privilège.
Vers 1800	Début de la colonisation britannique de l'Inde.

1807	Le parlement anglais abolit la traite des esclaves.
1809-1817	Occupation anglaise de Saint-Louis et Gorée.
1815	Interdiction par les pays européens du trafic
	des esclaves.
1816	Naufrage du navire La Méduse sur le banc
	d'Arguin, au nord de Saint-Louis. Ce navire
	amène le nouveau gouverneur, Schmaltz.
1817	Reprise définitive par les Français des
	comptoirs de Saint-Louis et Gorée. Le
	gouverneur entreprend plusieurs projets de
	colonisation agricole. La colonie est dotée d'un conseil d'administration.
1010	Fondation du comptoir de Bakel sur le fleuve
1818	-
1819	Sénégal. Arrivée des soeurs de Cluny à Saint-Louis.
1822	Arrivée du négociant bordelais, Prom, à Gorée.
1826	Saint-Louis compte environ 10000
1020	habitants.
1828	Inauguration de l'Eglise de Saint-Louis.
1830	Début de la colonisation de l'Algérie. Le Code
1000	civil est rendu applicable dans les comptoirs
	du Sénégal. Début de la culture de l'arachide.
	Première caserne à Saint-Louis.
1837	Plan de la ville nouvelle de Saint-Philippe de
	Sor.
1841	Création de l'école des frères de Ploërmel.
1847	Achèvement de la Mosquée.
1848	Avènement en France de la 2ème République.
	Abolition définitive de l'esclavage. Le Sénégal
	élit son premier député au parlement français,
	M. Valentin.
	Saint-Louis compte environ 12000
	habitants.
1849	Création du "village de liberté" et du quartier de
	N'Dar Toute.
1852	Début du Second Empire en France, et de la
1852	Début du Second Empire en France, et de la "guerre sainte" d'El Hadj Omar, dans le haut
	Début du Second Empire en France, et de la "guerre sainte" d'El Hadj Omar, dans le haut fleuve.
1852 1852	Début du Second Empire en France, et de la "guerre sainte" d'El Hadj Omar, dans le haut

Chapitre 1

LA FORMATION DES COMPTOIRS

Tous les comptoirs établis depuis le XVI^e siècle sur les côtes africaines présentent de nombreuses similitudes. Aussi, avant de présenter les établissements français, nous exposons les caractéristiques communes à toutes ces places.

Des espaces "minimaux"

Les Portugais, puis les Hollandais, les Danois et les Anglais, particulièrement dynamiques au XVII^e siècle dans le commerce maritime, créent plusieurs dizaines de comptoirs le long de la Côte de l'Or. Ces rivages rocheux offrent des criques permettant aux navires de mouiller en sécurité, contrairement aux côtes sablonneuses, ouvertes à tous les vents. Au XVIII^e siècle, lorsque le commerce d'esclaves se développe, les négociants s'installent d'abord dans les sites où ils ont déjà établi des liens avec les populations locales qui les fournissent en denrées de traite ; ils fondent aussi de nouveaux comptoirs afin de développer le négoce sur la côte et d'attirer les traitants africains.

Les comptoirs des Côtes Occidentales d'Afrique, les premières connues par les Européens car les plus proches, seront toujours moins nombreux et moins actifs que ceux de la Côte de l'Or et de la Côte des Esclaves. On y retrouvera presque les mêmes nationalités : aux Portugais s'ajouteront les Hollandais, les Anglais, et les Français qui s'implanteront à proximité de la presqu'île du Cap-Vert, et aux embouchures des fleuves, Sénégal, Gambie, Casamance, Geba.

L'accostage des navires sur cette côte est rendu difficile par la "barre", une forte vague en bordure du rivage qui empêche toute approche aux gros navires et qui nécessite l'aide de piroguiers pour la traverser. Aussi, les navigateurs recherchent des rades protégées et les embouchures des fleuves pour mouiller.

Que la traite se déroule directement depuis les navires ou dans les comptoirs installés dans des villages côtiers (deux systèmes qui coexisteront longtemps), le scénario est identique. Les esclaves, pour la plupart capturés à l'intérieur du continent, sont stockés dans des "captiveries" situées dans les villages. Les traitants africains possèdent l'exclusivité du négoce avec leurs fournisseurs et vendent la marchandise aux négociants européens. Ceux-ci installent temporairement ou de manière permanente des comptoirs dans des habitations fournies par les chefs locaux, souvent gracieusement ou contre des cadeaux symboliques, car la concurrence est rude entre les villages pour attirer les Occidentaux. Lorsque les navires arrivent, chargés d'armes, d'alcool, de pacotille, de tissus, l'activité dans le comptoir est en effervescence. La population se gonfle car nombreux sont ceux qui cherchent à profiter des échanges. Après plusieurs semaines, les navires repartent, les soutes pleines, vers les Antilles ou les côtes du Brésil et de la Colombie où les attendent les planteurs.

La traite n'est pas un commerce tranquille, régi selon des règles établies de concert par les nations européennes. Les compagnies, autorisées par les souverains à commercer, n'hésitent pas à occuper de force les comptoirs de leurs concurrents et à attaquer leurs navires. En outre, les pirates sont nombreux. L'histoire des comptoirs au XVIII^e siècle et au XVIII^e siècle est une longue suite de batailles et d'occupations successives.

Les premiers négociants européens qui s'y fixent ne cherchent pas à reproduire des signes de leur société. Ils veulent avant tout s'enrichir et n'ont que faire de respecter les règles d'une société qui les a souvent rejetés. C'est la loi du plus fort qui règne pour ces exclus qui traitent les esclaves comme du bétail. Si les officiers envoyés par les compagnies n'ont pas toujours des origines aussi douteuses, ils subissent souvent l'influence du "milieu". Les côtes africaines deviennent une terre d'exil pour toutes sortes de parias, brigands de grand chemin ou fils de familles déchus, où chacun aspire à devenir un despote.

Pendant longtemps, la présence des Etats européens sera totalement inexistante. Elle n'apparaîtra que dans les drapeaux hissés en haut d'un mat de fortune qui domine l'habitation du représentant de la compagnie de commerce (plusieurs compagnies de nationalités différentes peuvent d'ailleurs être présentes dans un même comptoir).

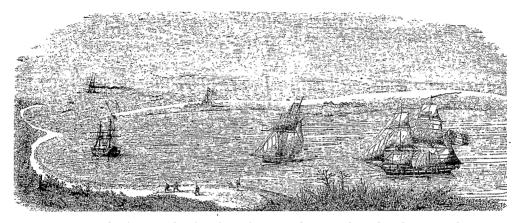


Figure 2 : la "barre" à l'embouchure du Sénégal, qui explique l'implantation des comptoirs dans les embouchures de fleuves. Illustration/du début du XIX^e siècle. Collection particulière.

La nécessité de protéger les marchandises suscitera les premiers investissements matériels. Les risques sont multiples : les commerçants doivent se protéger des pillards, susceptibles d'attaquer les comptoirs, en venant de la mer (des navires "interlopes") ou de la terre (au Sénégal, les guerriers maures).

Certains comptoirs, implantés sur des sites présentant certaines morphologies - monticule, île - sont plus facilement défendables que d'autres, installés sur une côte plate et marécageuse. Si la barre fait de ce point de vue figure de protection, elle n'empêche pas le bombardement des villages depuis les navires par des canons, généralement plus puissants que ceux installés dans les comptoirs. construction "d'habitations fortifiées" résultera aussi et surtout du besoin de protéger les marchandises de traite des voleurs présents dans le comptoir. Au fur et à mesure que le négoce se développe, des quantités de plus en plus importantes de marchandises sont stockées, pendant de longues périodes, et cette richesse suscite la convoitise des habitants.

Dans ce contexte, les Européens recherchent certains sites plutôt que d'autres : les îles sont très convoitées car elles présentent de nombreux avantages. Territoires naturellement limités, et donc plus facilement défendables, elles sont aussi plus facilement repérables. Ces traits sont appréciés par les navigateurs qui craignent de ne jamais localiser les villages sur des rivages souvent rectilignes et sablonneux. Une île n'est pas

non plus sans évoquer, dans son caractère limité physiquement, un navire ancré. Les règles de la vie maritime, et notamment le contrôle de la circulation des hommes et des produits, peuvent y être plus facilement reproduites que sur un site ouvert sur l'extérieur ou chacun peut aller et venir librement.

Enfin, le caractère isolé de l'île représente un atout pour des hommes imprégnés par les images morbides associées à ce continent. Si des liens s'établissent sur le terrain entre des Africains, traitants d'esclaves, et des Européens, négociants, ces derniers continuent à craindre ce monde qualifié de "barbare" et dangereux, et peuplé d'individus considérés comme dénués d'humanité. Le caractère endémique de certaines maladies qui déciment les populations, et en particulier les Occidentaux qui y résident, renforce cette représentation négative. Dans ce contexte, ceux qui s'y établissent n'y demeurent que quelques années et ne s'éloignent guère des enceintes fortifiées. Leurs seules incursions se font par les fleuves navigables, où sont transportés les produits de la traite.

Les forts ou "habitations fortifiées" sont les premiers et, pendant longtemps, les seuls investissements matériels des Occidentaux. L'économie de traite reposant uniquement sur le prélèvement d'une force de travail et sur la diffusion de produits manufacturés, il n'est pas nécessaire de construire certains services pour les habitants des comptoirs, et a fortiori, pour les "indigènes".

Tous les comptoirs ne possèdent pas une "habitation fortifiée". Dans ceux qui n'ont qu'une faible activité, les compagnies refusent un tel investissement. Quant aux chefferies locales, leurs positions diffèrent selon les cas. Parfois, elles souhaitent la construction d'un fort pour s'assurer du maintien de la traite, source d'enrichissement, et de la présence des négociants, qui les protège des royaumes voisins. Ainsi, à Porto-Novo, un comptoir de la Côte des Esclaves, les commerçants africains envoyèrent à la fin du XVIII^e siècle une telle requête au roi de France (Verger 1968). Plus souvent, les chefs locaux voient d'un mauvais oeil la construction de fortifications car ils craignent, à juste titre, de perdre leur autorité, mais, lorsque la décision est prise par les Européens, il leur est difficile de s'y opposer.

Lorsqu'elle existe, l'habitation se caractérise par ses fortifications qui délimitent un espace intérieur. Des bastions circulaires ou triangulaires sont installés aux angles et

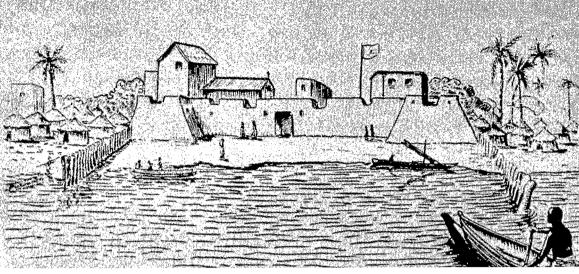


Figure 3 : vue de l'habitation fortifiée de Saint-Louis au début du XVIII^e siècle, d'après le dessin publié par Labat, 1728.

reçoivent des canons. Les officiers qui font édifier ces forts ne recherchent pas des solutions originales. Ils reproduisent des systèmes défensifs en vigueur en Europe et déjà appliqués dans les colonies des Antilles et d'Amérique latine ou dans les comptoirs d'Asie (où les Portugais ont été, pendant longtemps, très présents). Depuis le XV^e siècle, la puissance des canons rend inutile les hautes murailles, caractéristiques des fortifications moyenâgeuses. D'épais talus de terre de faible hauteur, maintenus par des murs, s'avèrent bien plus efficaces contre leur puissance de feu.

Pendant trois siècles, du XV^e au XVIII^e, des dizaines de forts et de fortins, dont très peu subsistent aujourd'hui, sont construits par des représentants de différentes puissances européennes qui n'ont pas les mêmes enjeux commerciaux et politiques en Afrique. Aussi, il est illusoire de vouloir en définir un modèle unique. Néanmoins, toutes ces constructions ont des points communs.

Le fort est d'abord un entrepôt de marchandises. L'importance des fortifications dépend de l'intensité du négoce et des qualités de défense du site. Certains forts possèdent plusieurs murailles d'enceinte empierrées et sont protégés par de nombreux canons ; d'autres, la majorité, se limitent à une enceinte en briques, voire en pieux de bois, à l'intérieur de laquelle une "habitation" est construite. La pierre n'est pas abondante le long des côtes et ne sera utilisée comme matériau de construction que pour certains forts situés au Ghana et pour les soubassements de quelques fortifications. De plus, lorsque ce matériau abonde, il est rarement employé localement dans la construction et il est donc difficile de

trouver de la main-d'oeuvre sur place pour l'extraire et le tailler.

De la même façon que pour les forts, certains chefs locaux interdisent aux Européens de l'employer, tandis que d'autres les encouragent, espérant ainsi pérenniser leur présence. Ces positions, opposées, sont liés à l'importance de leur pouvoir militaire. Les chefs possédant une armée forte aimeraient se substituer aux Européens dans ce négoce et ne souhaitent pas qu'ils bâtissent des fortifications puissantes ; en revanche, les chefs possédant un faible pouvoir cherchent à obtenir la protection des nouveaux venus afin d'asseoir leur autorité dans la région.

De nombreux bâtiments aux fonctions diverses prennent place à l'intérieur des murailles : magasins, logements, prison, chapelle, poudrière... Souvent un terrain adjacent est cultivé (verger, potager) pour assurer un minimum d'approvisionnement en cas de siège et, plus tard, pour connaître comment s'acclimateront sous ces climats certaines espèces.

Dans un espace dirigé par des officiers de marine, la fonction des bâtiments et des pièces est définie selon les règles de l'armée et vise à fixer les rythmes de vie et les hiérarchies, de la même façon que sur les navires : une cloche sonne l'heure des différentes activités. Les autorités veulent éviter que le fort ne ressemble au village qui l'entoure, où Noirs et Blancs se mêlent d'une façon qui leur semble désordonnée.

Le développement de la traite se traduit par un accroissement de la population des comptoirs, dû à la venue de migrants de l'intérieur. Certains comptoirs en bénéficient plus que d'autres, notamment ceux où les marchandises de traite abondent, du fait de la solidité des relations qu'entretiennent les traitants avec leurs fournisseurs. Mais de manière générale, dans la mesure où l'économie du continent se tourne progressivement vers les côtes au détriment des circuits caravaniers traversant le désert, c'est toute la population côtière qui augmente. Cette situation modifie les rapports politiques dans cette partie du continent : les petits royaumes côtiers, protégés par les Européens, s'émancipent des royaumes de l'intérieur dont la richesse et la puissance s'amenuisent.

Les nouveaux arrivants se fixent à proximité des forts afin d'être situés au plus près du lieu de commerce et d'être protégés en cas d'attaque. Ils achètent aux responsables coutumiers du sol, pour des sommes souvent symboliques, des

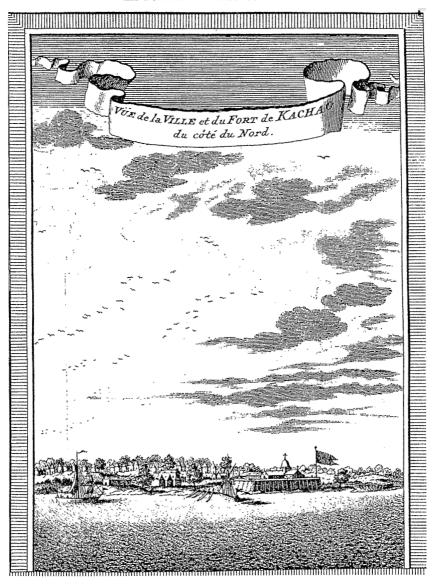


Figure 4 : vue du comptoir de Kachao, situé à proximité de la côte des îles Bijagos, actuelle Guinée Bissau. Document du XVIII^e siècle, où l'on remarque le fortin entouré de cases.

portions de terrains où ils bâtissent leurs habitations. Les compagnies favorisent cette installation, de même que les traitants et les chefs coutumiers. Ils voient dans ces populations nouvelles une main-d'oeuvre à bon marché susceptible de favoriser l'accroissement des activités, et le signe de l'attraction de leur établissement.

Α cette population nouvelle. s'ajoutent quelques émigrants plus lointains, venant d'Europe et du Brésil. Cette population exclusivement masculine et célibataire, composée d'aventuriers ou d'anciens employés des compagnies, se métisse : lorsqu'ils partent, leurs femmes et leurs enfants demeurent et reprennent leurs activités commerciales. Ces familles de négociants deviennent des acteurs économiques majeurs. Elles marquent leur pouvoir en acquérant de vastes domaines fonciers et en se faisant bâtir des habitations semblables à celles des Occidentaux. La présence négociants de nationalités très diverses n'est pas une entrave au commerce, au contraire. Les chefs locaux encouragent la venue de ces hommes qui sont en contact avec les différentes compagnies d'Europe. Les conflits qui opposent parfois leurs nations respectives ne les intéressent pas et n'ont guère d'incidence sur le trafic.

Les gros comptoirs présentent un paysage contrasté. Ils sont centrés sur le ou les forts qui symbolisent le pouvoir économique et politique. Tout autour, se sont agglomérées des constructions édifiées selon les règles locales, en terre ou en paille, au milieu desquelles se dressent quelques maisons "en dur", aux formes parallépipédiques et qui possèdent parfois un étage.

Ces places peuvent réunir plusieurs milliers d'habitants mais leur stabilité et leur longévité sont très relatives. La traite est soumise aux fluctuations du marché et à la concurrence entre les compagnies commerciales. Ainsi, certains comptoirs, après avoir réuni de nombreux habitants, sont délaissés par les commercants, en raison de la raréfaction des marchandises de traite. Celle-ci peut avoir des causes diverses : une guerre dans un royaume fournisseur d'esclaves ou dans un royaume situé entre celui-ci et la côte, qui bloque la circulation des marchandises; ou bien encore une dispute entre le chef du comptoir et son royaume de tutelle, ce dernier sévissant en coupant la route commerciale. Ce type de situation est immédiatement mis à profit par les villages voisins, et souvent en quelques mois, tous les acteurs économiques y ont déménagé et le comptoir périclite, parfois de manière irréversible.

En outre, la population n'est pas stable tout au long de l'année. Le commerce triangulaire est rythmé par les vents, les alizés, qui facilitent le voyage des navires, depuis l'Europe vers l'Afrique, puis vers l'Amérique. Pendant plusieurs mois, les navires se pressent aux abords des comptoirs. Marins et commerçants affluent, puis repartent. Ne demeurent alors que les intermédiaires, noirs et métis, et un très petit nombre de Blancs, soldats et négociants.

Le commerce de traite est le fait de personnes et de compagnies privées qui agissent pour leur propre compte. Contrairement à l'Amérique, contrôlée directement quelques nations européennes, l'Afrique noire, où le sol semble peu propice alors aux cultures et dont les richesses du soussol sont rares, n'intéresse pas les gouvernants. Elle est considérée comme un réservoir de main-d'oeuvre dont l'exploitation est livrée à des compagnies privées. Accessoirement, elle permet d'accueillir quelques exclus du monde occidental. Hors du royaume de Dieu et "hors la loi", cette partie du continent n'est pas le support d'un projet social comme l'est la Nouvelle-Espagne ; elle n'est qu'un lieu de commerce comme le signifie l'appellation des établissements européens, les comptoirs.

Les établissements français

Si, dès le XVI^e siècle, des commerçants français longent les Côtes Occidentales, et en rapportent quelques productions, ils ne s'y installeront qu'au milieu du XVII^e siècle, principalement le long des côtes de l'actuel Sénégal. Cette région, depuis la dislocation du royaume wolof au XVI^e siècle, est divisée en de nombreux petits royaumes guerriers, rivaux pour approvisionner les traitants en marchandises, cuir, ivoire (Barry 1988). Quelques négociants occidentaux sont déjà installés, dans des établissements de faible importance : au nord, Arguin, fondé par les Portugais en 1445, Gorée, face au Cap-Vert où les Hollandais s'installent en 1621, Saint-James, une île à l'embouchure de la rivière Gambie occupée par les Anglais à partir de 1651...

La traite des esclaves, particulièrement importante aux XVI^e et XVII^e siècles (avant qu'elle ne se développe dans le Golfe de Guinée), constitue l'activité dominante, même si d'autres produits sont aussi échangés. La "gomme arabique" extraite des gommiers de la région du fleuve Sénégal, contrôlée par des tribus nomades maures, est acheminée par les traitants vers les comptoirs côtiers.

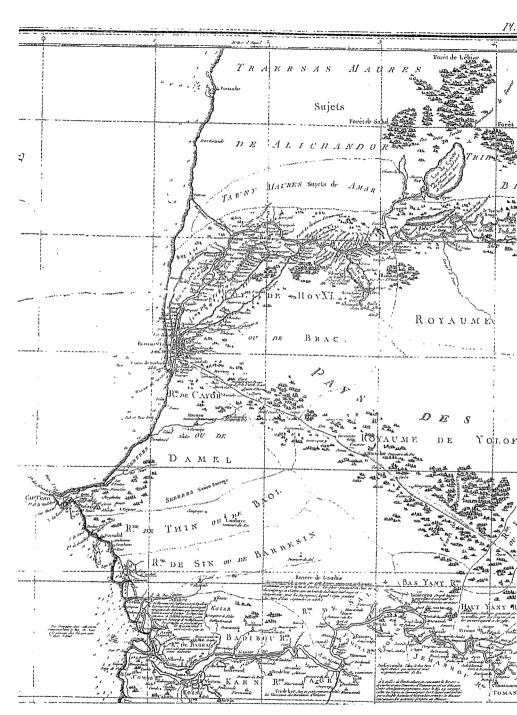


Figure 5 : carte de la Côte Occidentale ; in Labarthe, 1802. Le comptotr d'Arguin est localisé plus au nord de la carte qui permet de situer, du nord au sud les comptotrs de Portandic, Saint-Louis, Gorée et Rufisque à proximité du Cap-Vert, Portudal, Joal, Albréda et Saint-James fort, à l'embouchure de la Gambie.

La faible implantation de la France, comparée à celle de la Hollande ou de l'Angleterre, résulte en grande partie des modalités du commerce instituées par la puissance royale. Le privilège de commercer dans une région est accordée par le roi à une seule compagnie, qui ne peut être concurrencée, quelles que soient ses capacités et sa compétence. De plus, les négociants indépendants, et a fortiori étrangers, sont soumis au contrôle des représentants de la compagnie pour commercer. Enfin, les navires étrangers ne peuvent s'y approvisionner. Ces conditions limitent leur expansion, d'autant que les fournisseurs préfèrent approvisionner les places soumises à la libre concurrence, où les marchandises sont vendues aux plus offrants.

Ce régime sera appliqué dans les comptoirs français du Sénégal mais ne pourra être mis en place sur la Côte des Esclaves, particulièrement convoitée. La France devra supporter dans son principal comptoir, Ouidah, la concurrence des Anglais et des Portugais qui y construisent aussi des habitations fortifiées, ainsi que celles de négociants d'autres nations, Danois, Hollandais, Portugais et Brésiliens.

Le privilège accordé par la puissance royale à une seule société, qui est conforme aux principes de l'économie colbertiste, présente encore un autre inconvénient. Il donne tout pouvoir dans le comptoir à son représentant, lequel agit souvent pour son propre compte et ne se soucie guère des intérêts de la compagnie. Celle-ci, ne bénéficiant guère des transactions. fait souvent faillite (parfois de frauduleuse). Le privilège est alors cédé par le roi à une autre société, dans les mêmes conditions. Tout au long du XVIIe siècle et du XVIII^e, les compagnies françaises se succèdent : la Compagnie du Cap Vert fut la première, fondée en 1633 : lui succèdent la Compagnie normande, puis la Compagnie des Indes Occidentales (1661), la Compagnie d'Afrique (1674), la Compagnie du Sénégal (1682), la Compagnie du Sénégal et Côtes d'Afrique (1695), de nouveau la Compagnie du Sénégal (1709), la Compagnie des Indes (1719)...

De plus, les puissances financières françaises préfèrent investir dans d'autres secteurs de cette activité. L'Afrique n'est qu'une étape du commerce triangulaire. L'enrichissement qu'assure le commerce des esclaves est relativement faible, comparé aux profits réalisés dans les plantations des Antilles. Enfin, la France ne dispose pas d'une puissance navale comparable à celles des pays d'Europe du Nord, et

particulièrement de l'Angleterre, capable de protéger les navires négriers et les comptoirs.

Tous ces éléments expliquent le petit nombre d'établissements français et leur économie fragile, et par conséquent le peu d'investissements matériels réalisés. En Afrique noire, les comptoirs français sont, en comparaison avec les forts de la "Gold Coast", de petites places ayant une activité irrégulière, et cédées à de nombreuses reprises aux puissances ennemies.

Le choix fait par la Compagnie du Cap-Vert, en 1633, d'une île déserte dans le premier fleuve rencontré le long de cette côte, le Sénégal, vise à établir, pendant la période de traite, un campement défensif pour entreposer les marchandises. L'île, située à proximité de l'embouchure, se situe sur une voie de circulation naturelle permettant le transport de marchandises. Elle est protégée par le fleuve des attaques impromptues des populations locales, en particulier les Maures, et par la barre qui modifie le chenal à l'entrée du fleuve, des assauts maritimes des concurrents.

La première île où est édifiée une "habitation" est abandonnée quelques années plus tard en raison de la trop grande fréquence des inondations qui détruisent les constructions. La volonté d'établir un comptoir permanent amène la compagnie à rechercher un site à l'abri des inondations afin de pouvoir construire une "habitation" durable. En 1643, le directeur de la compagnie choisit l'île de N'Dar, située un peu plus en amont, et la dénomme Saint-Louis, en l'honneur du roi régnant, conformément à la coutume. Cette île est déserte et uniformément couverte de sable ; elle ne possède pas de source d'eau potable.

D'autres comptoirs sont fondés un peu plus tard par les Français dans la région, mais ils auront presque tous une existence éphémère et une activité réduite. Saint-Joseph présente l'originalité d'être situé sur le fleuve Sénégal à quatre cents kilomètres l'intérieur des terres, dans le pays de Galam où existent quelques mines d'or et d'où proviennent les esclaves. En créant en 1713 ce comptoir, le directeur de la compagnie, Brue, a pour dessein de matérialiser et de renforcer le réseau commercial du fleuve, aisément navigable entre ce fort et la mer. Il propose même à cette époque d'en fonder d'autres, mais son projet n'est pas réalisé, les Européens craignant de résider dans ces terres "barbares" et la compagnie n'en voyant pas l'intérêt économique.

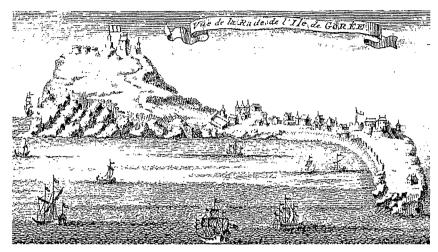


Figure 6 : vue de l'île de Gorée au milieu du XVIII^e siècle. Le promontoire est dominé par le fort construit par les Hollandais. Collection particulière.

A ces établissements "neufs", s'ajoutent ceux implantés dans des comptoirs déjà peuplés. Ceux-ci sont très convoités car ils bénéficient d'une infrastructure matérielle et commerciale et ne nécessitent pas d'établir des relations commerciales nouvelles et de bâtir des équipements, aussi succincts soient-ils. En revanche, ce type d'implantation nécessite, lorsque le comptoir est encore en activité, sa conquête, et la nouvelle autorité doit composer avec une population existante qui possède ses us et coutumes, et ne lui est pas acquise.

Afin d'asseoir sa position dans la région, la compagnie française s'empare en 1677 de l'île de Gorée, située face au Cap-Vert. Cette île présente la qualité d'être à proximité d'un des rares sites rocheux le long des Côtes Occidentales, sablonneuses et rectilignes. Fréquentée dès le XV^e siècle par les navires portugais, elle est occupée depuis 1621 par les Hollandais qui lui donnent le nom de "goode ree", qui signifie bonne rade.

La compagnie s'installera aussi dans des comptoirs fondés par d'autres nations, Arguin au nord du fleuve Sénégal, Joal sur la Petite Côte au sud du Cap-Vert, Albréda à l'embouchure de la rivière Gambie, mais ces places n'auront qu'une existence éphémère et ne justifieront pas des investissements. La conquête d'un comptoir ne signifie pas nécessairement que l'occupant va le développer; souvent, il s'agit simplement d'une opération visant à neutraliser une

place concurrente. Lorsque les Anglais contrôleront Saint-Louis, ils n'interviendront guère dans la vie locale, leur principal pôle d'implantation étant dans la région le comptoir de Saint-James.

Des négociants français s'établiront aussi dans le comptoir de Rufisque situé sur le Cap-Vert, non loin de Gorée. Fondé par les Portugais sur le sol du royaume du Cayor, il ne subit pas la domination directe d'une compagnie occidentale et accueille des traitants de diverses nationalités, à la manière des comptoirs du Golfe de Guinée. Les compagnies françaises n'interviennent pas directement dans la vie du comptoir où le voyageur Villault de Bellefond recense en 1666 environ 200 maisons (Walckenaer, 1826) soit sans doute plus qu'à Saint-Louis à la même époque. Le récit de Barbot, publié en 1732, en propose une vue (figure 7) et souligne son activité : une "loge" française c'est-à-dire une antenne de la compagnie, y est alors installée. Le négoce y perdurera jusqu'à la fin de ce siècle.

Saint-Louis et Gorée comptent chacun quelques milliers de personnes au début du XVIII^e siècle. La structuration de la population ne diffère guère de celle des autres comptoirs. La seule différence notable réside dans l'absence de négociants indépendants et étrangers, lorsque ces comptoirs sont contrôlés par la France. Lorsqu'ils sont occupés par les Anglais, cette catégorie d'acteurs revient ; en revanche, les représentants de la compagnie française sont obligés de partir.

Excepté ce point, on retrouve les mêmes composantes qu'ailleurs. Les Africains assurent l'essentiel du peuplement. Quelques dizaines d'Européens, employés de la compagnie, assurent les transactions avec les traitants africains. Ce groupe, qui atteindra la centaine de personnes à la fin du XVIII^e, est dirigé par un directeur, assisté par un chirurgien, un aumônier, parfois un ingénieur et des commis. Il est à la tête d'une troupe composée de quelques dizaines de soldats européens auxquels s'ajoutent des engagés africains, de plus en plus nombreux avec le temps. A partir de la fin du XVIII^e des négociants indépendants de la compagnie commencent à s'installer dans les comptoirs. Les doléances des habitants, rédigées en 1789 par Lamiral, ont enfin porté leur fruits : en 1791, le régime des compagnies à privilège est aboli.

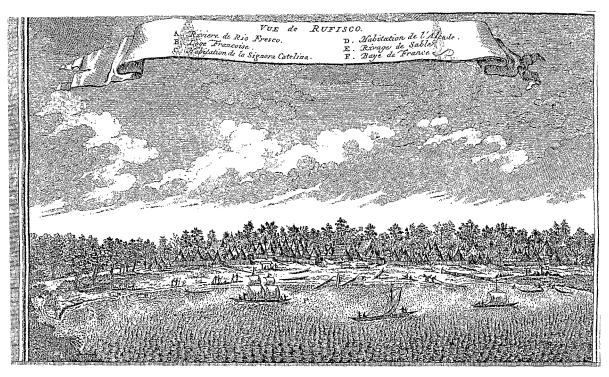


Figure 7 : vue au XVIII^e siècle du comptoir de Rufisque fondé sur la presqu'île du Cap Vert par les Portugais ; il est principalement composé d'un habitat en paille.

Les familles métisses dominent le commerce. Les enfants nés de l'union "à la mode du pays" entre un employé de la compagnie et une femme africaine, bénéficient des biens que laisse l'Européen à son départ, de la connaissance de sa langue, tout en restant en contact par leur famille maternelle avec la population du comptoir. A Gorée et Saint-Louis, quelques dizaines de familles métisses dominent la vie sociale et économique et sont les interlocuteurs des souverains des royaumes de l'intérieur. A leur tête, on trouve les "signares", c'est-à-dire les femmes qui ont épousé des Européens, dont l'appellation, d'origine portugaise, signifie la "dame" et marque leur statut privilégié. D'origine française à Saint-Louis, elles ont Gorée des origines portugaises, anglaises et hollandaises, du fait des dominations successives de l'île (Barry, 1988).

Les Africains des comptoirs sénégalais viennent principalement des régions du Waalo et du Cayor. Cette population est divisée en plusieurs groupes sociaux qui ne reprennent pas les distinctions ethniques. A sa tête, on trouve les traitants qui approvisionnent les négociants, puis les petits commerçants et artisans. Les "gourmets" et les "laptots", respectivement les matelots et les miliciens qui assistent les traitants, se situent encore un peu en dessous dans cette échelle, qui ne prend pas en compte la "population flottante", qui s'installe dans le comptoir pendant les mois où la traite est

au plus fort. Elle est composée d'une multitude de mendiants, de marabouts, d'intermédiaires de toutes sortes, des centaines selon les estimations de l'administration, qui espèrent bénéficier des retombées de l'économie locale. Les cultivateurs n'ont pas de place dans cette société bâtie sur le négoce ; ils demeurent dans les villages voisins.

La population africaine, qualifiée de "libre" par les Occidentaux, s'oppose à celle des "esclaves de case", c'est-à-dire des esclaves qui ne sont pas destinés aux plantations d'Amérique, mais au service des traitants. Certains en possèdent plus d'une centaine. Ce groupe est aussi hiérarchisé en fonction des activités : en haut de l'échelle, on trouve les ouvriers spécialisés, forgerons, maçons, menuisiers, et en bas, les serviteurs non qualifiés, les bonnes, etc. Certains captifs de case des groupes supérieurs peuvent avoir d'autres captifs à leur service pour les aider à exécuter leur activité. Les traitants peuvent parfois les affranchir ou affranchir leur descendance mais leur dépendance reste forte. Ne disposant pas d'autres sources de revenus, ils restent généralement au service de leur ancien maître, moyennant des gages symboliques.

En 1790, Golberry estime la population de Saint-Louis à environ 5000 personnes, réparties comme suit : 700 Européens, 2400 "nègres libres", 2000 "captifs de case", et un nombre variable d'esclaves en transit (Deroure, 1964). Cette dernière catégorie constitue le plus bas niveau de l'échelle sociale. Ils n'appartiennent pas à la société du comptoir et n'y demeurent que peu de temps. Chaque année, quelques centaines d'esclaves sont vendus aux traitants dans les "escales", situées notamment le long du fleuve Sénégal, en échange d'armes, de tabac, de tissus et de pacotille. Ils sont ensuite acheminés dans les comptoirs peu de temps avant l'arrivée des navires négriers.

Cette société hiérarchisée n'est pas à l'abri de violents conflits. Les plus connus sont ceux qui opposent les représentants de la compagnie aux traitants puis aux négociants indépendants. Les premiers ont une légitimité liée à leur origine. Blancs, employés d'une compagnie française, ils prétendent régenter la place et contrôler le commerce le temps de leur court séjour. Les autres groupes s'opposent à leur despotisme, souvent avec succès, car quelques Européens fraîchement débarqués, même appuyés par une garnison, ne représentent pas grand-chose face aux familles de marchands qui demeurent de manière permanente et qui maîtrisent les réseaux commerciaux.

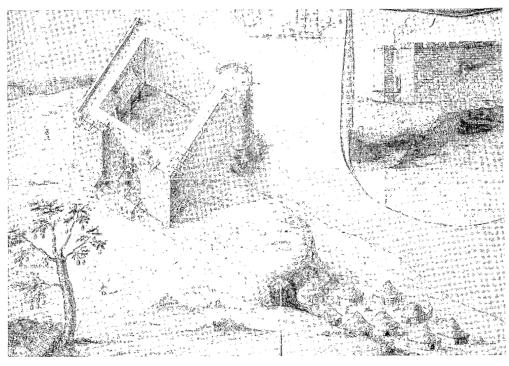


Figure 8 : le comptoir d'Arguin, au nord de Saint-Louis, à proximité du "Banc d'Arguin", où l'habitation figurée sur ce document du XVIII^e siècle, est fortement amplifiée par rapport au fortin décrit dans les Archives. (DFC Gorée, ANSOM).

A plusieurs reprises, des directeurs de compagnie sont renvoyés "manu militari" en France par les commerçants qui refusent l'ordre qu'ils veulent imposer. Ils seront remplacés par d'autres hommes plus conciliants, les dirigeants de la compagnie étant conscients de la nécessité d'établir de bonnes relations avec les traitants sans lesquels le négoce ne pourrait exister. Le système mercantile ne peut fonctionner que si certaines populations locales acceptent de servir d'intermédiaires pour fournir les marchandises et approvisionner les comptoirs.



Chapitre 2

L'ORGANISATION SPATIALE DE SAINT-LOUIS

Une habitation fortifiée

Le principal comptoir français de la Côte Occidentale est situé à 24 kilomètres de l'embouchure du fleuve Sénégal, sur une île uniformément plate et basse, longue de deux kilomètres et demi et large de deux cents mètres en moyenne. Sa superficie est de 34 hectares. Le comptoir est composé d'une "habitation fortifiée", édifiée dans une zone non inondable en bordure du grand bras du fleuve. Ce site devient le point de rencontre entre les traitants qui ramènent par le fleuve les produits de la "traite" et les négociants qui demeurent sur l'île ou qui débarquent de leurs navires ; ceux-ci, ne peuvent pas toujours franchir la barre et mouillent au large, en pleine mer.

Le terme d'habitation fortifiée indique la présense d'une construction dotée de quelques éléments de défense. Ce n'est pas un fort, dans la mesure où cet édifice accueille une activité civile, le commerce ; ce n'est pas non plus une "habitation", terme employé aux Antilles pour désigner les demeures des propriétés de plantations.

L'habitation fortifiée de Saint-Louis forme une masse compacte composée de plusieurs bâtiments dont certains ont un étage, l'ensemble occupant un terrain de quatre-vingts mètres sur vingt (cf. plan dessiné vers 1680 ; figures 9 et 10). L'édifice est protégé par quatre bastions aux angles. Quelques petites cours permettent d'accéder aux pièces du rez-dechaussée, occupées par les captiveries, les magasins et les cuisines. Les appartements des employés sont localisés au premier étage ainsi que la chapelle, la pharmacie, la salle d'armes, la salle à manger et les pièces de travail. Les toits-terrasses des bâtiments en rez-de-chaussée servent de chemin de garde. L'ouest des bâtiments est occupé par un jardin.

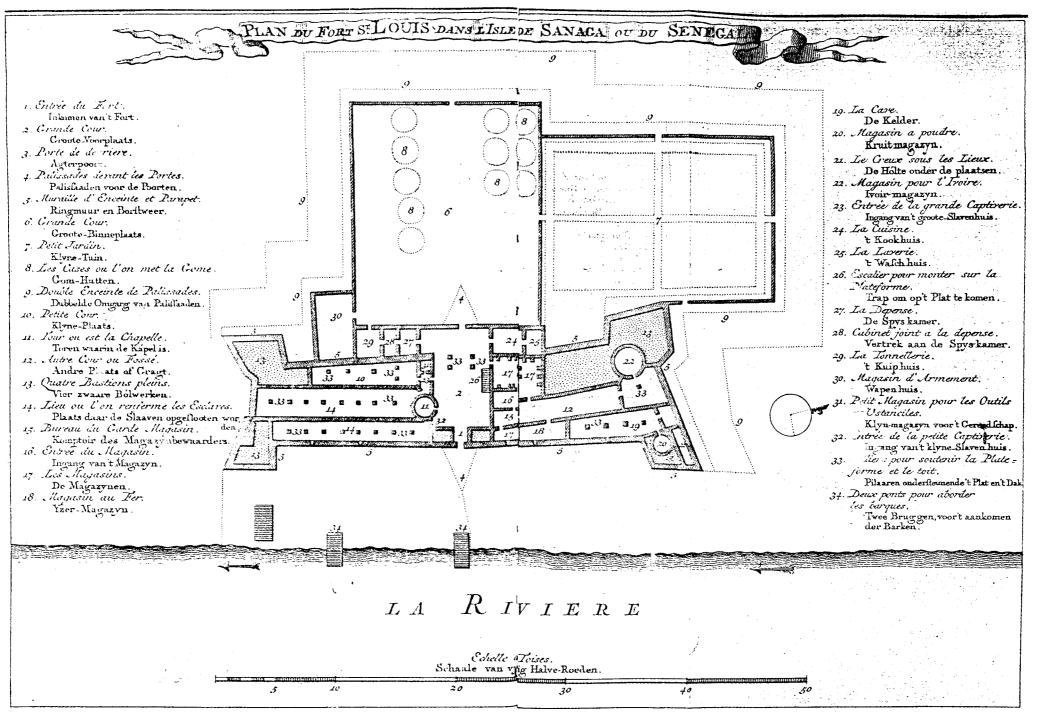


Figure 9 : plan du premier étage du fort de Saint-Louis établi par le directeur de la compagnie, La Courbe, vers 1690. Ce document est publié dans de nombreux récits de voyage, par exemple celui de Labat en 1728. Nous présentons ici une version hollandaise de ce plan.

Dans un souci d'économie, l'essentiel du fort est construit en matériaux produits sur place : briques de terre séchée pour les murs et chaume pour les toits. Seules quelques pièces de bois pour le mobilier et les fenêtres sont amenées de France par les navires qui arrivent en partie vides : la pacotille échangée contre les esclaves n'occupe pas autant de place.

La simplicité, voire la vétusté du bâtiment, résulte du manque de moyens techniques et humains, outils, matériaux et artisans. La compagnie exploite au mieux les maigres ressources locales en utilisant les coquillages du fleuve pour produire de la chaux, technique connue depuis des siècles. En outre, les autorités ne peuvent faire appel au savoir-faire des populations qui vivent dans des habitations en paille ou des tentes le long de cette côte.

Contrairement à d'autres continents où les savoirs locaux permettront aux Occidentaux de s'installer, voire les inspireront dans leurs pratiques de construction, par exemple aux Indes (King, 1989), en Afrique noire, les Européens découvrent des sociétés où l'habitation ne fait pas appel à des techniques complexes et ne possède pas les mêmes caractéristiques et le même sens que dans leur société, notamment dans ces zones côtières peu peuplées et pauvres.

Les Français "émigrés" sont confrontés pour se loger à leurs propres limites et à leur impossibilité d'imaginer des solutions différentes, adaptées au milieu physique. Les édifices sont construits selon les usages en vigueur dans leur pays, où l'on cherche d'abord à se protéger du froid. Les murs épais, le petit nombre et la faible taille des ouvertures limitent les possibilités de ventilation naturelle des pièces, notamment lorsqu'elles ouvrent, comme au rez-de-chaussée du fort, sur des petites cours. Ces pièces deviennent des fournaises, inhabitables, et les Européens sont, soit obligés de construire des étages pour se loger, solution coûteuse et difficile à mettre en oeuvre étant donné la faiblesse des moyens, soit résident dans les paillotes des indigènes, aux parois en roseaux qui laissent passer les brises.

Le fort sera agrandi à plusieurs reprises afin d'accueillir un plus grande nombre de résidents et de nouvelles activités. Le jardin sera bordé d'une enceinte et de nouveaux bâtiments. Progressivement, les constructions s'ordonnent autour d'une cour centrale. Le corps d'habitation le plus ancien (celui décrit précédemment) devient l'aile est d'un ensemble plus vaste et plus conforme aux plans des forts. Mais ici, point de fioriture et d'apparat comme dans les colonies des Antilles où des architectes français dessinent des bâtiments de prestige, de

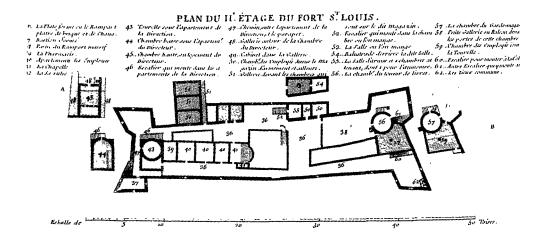


Figure 10 : plan du deuxième étage du fort ; version française diffusée par Labat.

style néo-classique, pour les gouverneurs et les planteurs. Au Sénégal, on pare au plus pressé, à moindre coût, et la puissance du lieu ne se lit pas dans la magnificence du bâtiment mais dans les canons qui assurent une supériorité militaire face aux indigènes et dans le drapeau qui marque la présence symbolique de royaumes chrétiens en Afrique.

L'agglomération

Le fort ne suffit pas pour recevoir toute la garnison et les employés qui logeront à proximité, situation que les inspecteurs de la compagnie critiquent, mais que les soldats préfèrent car elle leur donne plus de liberté de mouvement et leur permet de cohabiter "à la mode du pays" avec des Africaines.

Progressivement, il est entouré par des habitations où s'installent les plus anciennes et les plus riches familles de traitants qui ont négocié avec des gouverneurs l'octroi de terrains. Les nouveaux venus et les négociants moins fortunés occupent les terrains vacants et non inondables situés autour et entre ces domaines. L'accès direct d'un enclos à la rive est dans ce système un privilège. Il permet d'embarquer et de débarquer les marchandises plus aisément et sans contrôle extérieur; aussi les rives sont-elles le plus souvent annexées par des traitants. Les grandes familles possèdent généralement plusieurs terrains sur l'île. Leurs domaines fonciers ne forment pas un espace physique homogène et borné; au contraire, ils sont dispersés sur l'île et servent à accueillir les nouveaux venus.

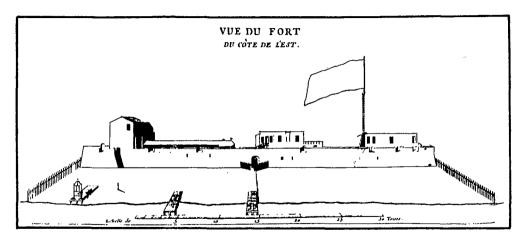


Figure 11: vue du fort depuis la rive du grand bras du fleuve, diffusé par Labat en 1728.

Certains riches commercants se font bâtir des habitations en pierres (importées des îles Canaries par les navires) ou en briques cuites produites sur place (un four est installé sur l'île de Salsal). Le gouverneur Durand en compte une vingtaine en 1785 (Durand, 1802). Certaines sont occupées par des métis, qui veulent posséder des habitations semblables à celles des Européens. D'autres sont louées à des employés de la compagnie et à des négociants européens. Deroure considère que cette pratique s'est développée "au fur et à mesure que les commis, soldats, et surtout les directeurs qui avaient plus de movens, se mettaient en ménage avec les femmes libres, en avaient des enfants et logeaient avec eux sur des terrains concédés" (Deroure, 1964, p. 401).

A la fin du XVIII^e siècle, Durand signale la location par la compagnie d'une maison du sud de l'île pour assurer l'isolement des soldats malades. C'est sur ce site (notifié sur une carte) que se développera plus tard l'hôpital. Ces maisons en "dur" ne trônent pas isolées au milieu d'un terrain. Elles sont entourées de huttes de paille où résident les nombreux domestiques et où sont entreposées les marchandises. Les nombreux bâtiments s'organisent, à la manière africaine, autour d'une ou plusieurs cours et définissent de vastes enclos, les "tapades", séparés les uns des autres par d'étroits passages. Adanson remarque au milieu du siècle certaines tentatives d'ordonnancement:

"Quoique les nègres gardent peu de symétries dans la position de leurs maisons, les Français de l'Isle du Sénégal les ont accoutumés à observer une certaine régularité et une uniformité dans la grandeur des tapades, qu'ils ont réglés de manière qu'elles forment une petite ville, percée de plusieurs rues bien alignées et fort droites. Elles ne sont point pavées, et heureusement elles n'en ont point besoin, car on serait fort embarrassé de trouver la moindre pierre à plus de trente lieues à la ronde" (Adanson, 1749, p. 20).

Les autres Africains "libres" n'occupent pas d'aussi vastes domaines, même s'ils conservent des principes analogues d'occupation du sol. Ils se contentent d'édifier des cases à proximité des premières zones habitées où ils s'installent en compagnie de leur famille et de leurs dépendants. Pruneau de Pommegorge note en 1789 que les Noirs venus du Cayor ont élevé des huttes de roseaux à l'extrémité du quartier sud de l'île. Sa description souligne le développement de l'établissement en quelques dizaines d'années.

"De chaque côté du fort est un grand village, celui qui est situé à gauche se nomme le côté des chrétiennes où sont retirées toutes les métisses, mulâtres, mulâtresses, quarterons, quarteronnes, plus les négresses libres avec tous leurs captifs qu'elles louent à la compagnie six livres chacun par mois pour faire la navigation de la chaux, couper le bois. L'autre côté du village se nomme Landau. Il est habité par des nègres libres ou captifs presque tous mahométans. (...) Ces premiers habitants du sud furent des émigrès du Cayor, et cette ancienneté les faisait regarder les autres d'un air supérieur. Il s'élevait entre les deux quartiers des querelles fréquentes et la place du gouvernement voyait des batailles..." (Pruneau de Pommegorge, 1789).

A cette époque, le comptoir, isolé physiquement du continent par le fleuve, n'occupe pas la totalité de l'île. De part et d'autre des deux quartiers, s'étendent de vastes étendues inhabitées, souvent inondées par les crues du fleuve : l'irrégularité de son régime et l'absence de relevés empêchent de déterminer avec précision les zones réellement protégées.

Les disparités économiques entre les habitants se remarquent par les lieux d'implantation, et parfois par le type d'habitation, mais elles se lisent d'abord par l'importance de la population dépendante. Les traitants les plus riches peuvent domaines plusieurs accueillir dans leurs centaines aux fonctions (captifs, alliés...) personnes complémentaires, qui leur sont d'une manière ou d'une autre redevables et qui renforcent leur puissance. Chaque famille de traitant constitue une unité économique.

Certains groupes ayant un statut particulier se distinguent spatialement. L'opposition religieuse entre les quartiers nord et sud de l'île repose également sur la présence au nord d'une communauté maure qui réside dans des tentes. Elle refuse de se mélanger à la population noire de l'île

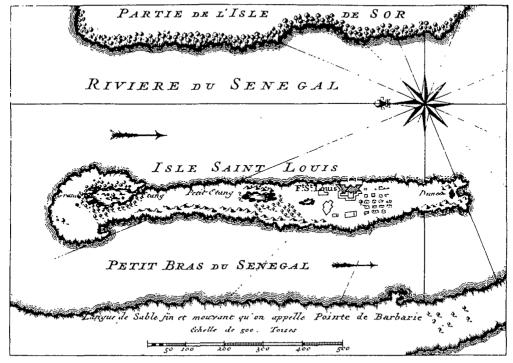


Figure 12 : plan de l'île de Saint-Louis au début du XVIII^e siècle ; diffusé par Labat en 1728 ; ce document montre la petite taille de l'établissement humain.

qu'elle considère comme inférieure. Une communauté de pêcheurs a établi, de manière temporaire d'abord, un campement sur la Langue de Barbarie, entre l'océan et l'île. Ce campement devient un établissement permanent à la fin du XVIII^e siècle. Il réunit les pêcheurs qui approvisionnent en poisson la population du comptoir et les piroguiers qui assurent les passages entre la côte et les navires mouillés en mer.

Des cultivateurs, fixés à proximité de la rive continentale du fleuve dans de petits hameaux, approvisionnent en denrées agricoles le comptoir. Un four à chaux est installé sur cette rive à la fin du XVIII^e siècle. Les communications entre l'île et les deux rives du fleuve, de plus en plus nombreuses avec l'essor du comptoir, sont assurées par d'autres piroguiers. Cette population est essentielle au bon fonctionnement de la place et constitue un véritable corps de métier.

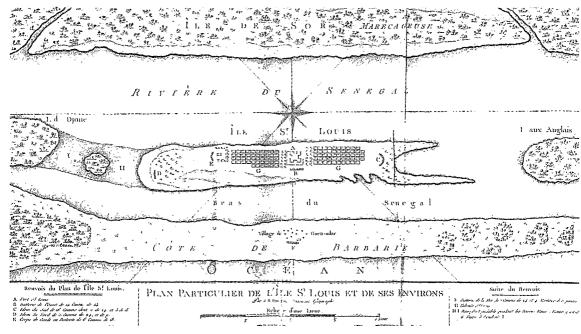


Figure 13 : plan de Saint-Louis à la fin du XVIII^e stècle, rapporté par Pruneau de Pommegorge ; le comptoir s'est étendu, mais sans doute pas avec la régularité que propose ce document.

Enfin, les esclaves destinés aux plantations d'Amérique sont entassés dans les captiveries. Celle du fort est la plus importante, mais certains traitants en possèdent également dans leurs habitations. Lorsque la quantité d'esclaves est supérieure aux capacités d'accueil des captiveries, le surplus est gardé dans un enclos situé dans la partie nord de l'île, dans une zone inhabitée. Les différents propriétaires des esclaves les considèrent comme des animaux mais tiennent à les maintenir en bonne santé, afin qu'ils supportent au mieux la traversée où ils sont disposés comme des bestiaux dans les différents ponts des navires, et in fine, pour qu'ils puissent être vendus au meilleur prix en Amérique. Plutôt que de les entasser dans les captiveries, ils préfèrent en enfermer une partie dans des enclos, appelés "gallo", nom vernaculaire qui désigne les espaces réservés aux esclaves dans les villages. Les chaînes qui les lient les uns aux autres limitent les risques d'évasion.

Le caractère temporaire de leur séjour explique aussi le souci de limiter les investissements en "dur" pour les enfermer. Les traitants et les négociants n'édifient pas de construction particulière pour cette population en transit, comme dans les plantations des Antilles où ils demeureront de façon permanente (les rues "case nègre"). Ils se contentent d'attribuer un espace à cette fonction, pièce ou enclos, le temps de leur séjour. La seule particularité de la captiverie du fort est la présence de chaînes scellées aux murs pour attacher les esclaves.

Jusqu'à la reprise par la France des comptoirs de Saint-Louis et Gorée en 1817, c'est-à-dire pendant presque deux siècles, l'autorité royale n'est présente qu'indirectement à travers les directeurs des compagnies et personne en France ne s'intéresse à ces places. Il n'est donc pas surprenant que peu d'actions soient menées sur les modes de peuplement et d'établissement, déterminés par les riches familles de traitants.

S'il n'existe pas de ségrégation spatiale à l'échelle de l'ensemble du comptoir entre les différents groupes sociaux, (l'opposition nord/sud est relative), toutes les communautés ne se mélangent pas. En outre, la venue de nouveaux habitants, depuis le continent, est contrôlée par les traitants. Saint-Louis n'est pas un vaste marché d'hommes et de produits. C'est un regroupement d'unités économiques souvent concurrentes. Les grandes familles de traitants tiennent leur force dans la réunion en un même lieu d'individus, voire de groupes familiaux d'origines et de statuts différents. L'organisation spatiale du comptoir rend bien compte de ce système. Il n'y a pas, a priori, d'opposition géographique marquée entre les groupes ethniques ou entre les groupes socio-économiques.

Enfin, la population est particulièrement mobile. Les Européens résident pour la plupart au mieux quelques années dans le comptoir et rentrent parfois quelques mois dans leur pays, lorsque l'activité économique est réduite. La vie du comptoir est rythmée par les activités de traite. Chaque année, entre décembre et juin, les traitants accompagnés de leurs employés, interprètes, gourmets (Noir catholique), matelots, et de leurs serviteurs se rendent dans les escales le long du fleuve où ils négocient l'achat des marchandises et des esclaves. Ils résident sur leurs bateaux pendant plusieurs mois, tandis qu'à terre, sur la rive, s'étend un comptoir improvisé, comme autrefois le long de la côte.

Pendant cette période, l'activité des comptoirs maritimes est ralentie. Les retours des campagnes de traite sont les moments les plus animés : les navires négriers venus d'Europe mouillent à proximité et la "population flottante" est particulièrement nombreuse. Puis, une fois les navires partis, la population diminue et l'activité se réduit. Dans ce contexte démographique mouvant selon les saisons et les années et dans cette économie fragile, la production par les autorités de modalités précises d'établissement n'a guère de sens.

Si la société des comptoirs possède sa propre rationalité, elle est critiquée par les visiteurs venant d'Europe, les inspecteurs des compagnies, les directeurs à leur arrivée, et surtout les explorateurs qui sont de plus en plus nombreux à cette époque et dont les récits de voyage sont diffusés en Europe (in Walckenaer, 1826). La critique vise tout autant la dégradation physique du comptoir, fortifications en ruines, présence d'un habitat de huttes, que la dégradation morale, l'alcoolisme, le concubinage des soldats avec des Africaines.

Ces images deviennent dans l'imaginaire occidental des symboles de la perversion que produisent la nature africaine et une population vivant hors du royaume de Dieu. Les pratiques qu'elles caricaturent sont présentées comme une des causes de la mauvaise économie locale et du désordre des moeurs en général, qui nuisent tant aux intérêts des compagnies et de l'Europe. Les visiteurs accusent pêle-mêle le métissage, l'habitation, le climat, l'alcool, la nature des Noirs, et rappellent que la mise en place aux Antilles d'une administration a permis de "civiliser" une société semblable (par exemple, les mariages mixtes y sont interdits).

L'inspecteur La Courbe, envoyé en 1685 par la compagnie pour observer au Sénégal "la conduite des commis et, en général, tout ce qui pourrait procurer à la direction une connaissance plus parfaite de leur gestion et du commerce", souligne le laisser aller des "habitants", c'est-à-dire des Français qui logent dans l'habitation.

"L'habitation ne paraissait pas fort considérable : elle était ouverte de tous côtés et fort irrégulière, parce que tous les commandants y avaient fait faire quelque ouvrage mal assorti avec le reste, sans se mettre en peine de la fermer. Elle ne pouvait contenir que peu d'habitants ; les autres étaient obligés d'habiter dehors dans des cases de roseaux. On ne faisait aucune garde, quoiqu'il y eût quatre tourelles bien bâties qu'on voyait de fort loin ; mais la plus grande ne servait qu'à arborer le pavillon, et si les nègres l'avaient voulu, rien ne leur aurait été plus facile que d'égorger les blancs dispersés et sans armes.

Il y avait aussi quelques magasins de briques dont la charpente était si pourrie qu'elle semblait devoir tomber au premier coup de vent.

La Courbe alla voir les cases des habitants ; chacun d'eux avait une négresse : on lui dit que c'était pour faire la cuisine ; mais il trouva encore dans une grande case plusieurs femmes de mauvaise vie, ce qui le scandalisa fort. Il avait reçu de la Compagnie l'ordre d'empêcher de tels abus ; il le dit au commandant et, le lendemain matin, on fit passer toutes ces noires Phrynés de l'autre côté du fleuve, à la grande colère des habitants qui se plaignaient de n'avoir

plus personne pour faire leur ordinaire. Chambonneau (le directeur) dut, le jour même, instituer une cuisine commune pour éviter toute tentation à l'austérité nouvelle de ses hommes". Cité par P. Cultru, in Histoire du Sénégal, page 80-81.

Quant aux bénéfices que la compagnie pourrait tirer, "ils sont détournés par ses employés, voire par le gouverneur, qui dépensent cet argent en beuveries avec les femmes indigènes...". Parmi les mesures visant à rétablir l'ordre, il propose, contre l'avis des habitants, de reconstruire la muraille du fort afin de diviser le comptoir en deux zones d'habitation, celle des indigènes et celle des Européens, et de réduire le métissage, cause à ses yeux de désordre majeur.

Les remarques de La Courbe se retrouvent dans d'autres récits : en arrivant à Saint-Louis, le gouverneur Brue note que tous les employés de la compagnie logent hors du fort dans des cases en paille en compagnie d'Africaines présentées comme leurs cuisinières. Afin de moraliser cette situation, il fait construire dans le fort une salle à manger et une cuisine où les employés de la compagnie sont obligés de prendre leurs repas ; à cette occasion, il les oblige à assister aux prières sous peine de ne pas recevoir d'alcool avec la nourriture...(Labat, 1728). Au milieu du XVIII^e siècle, la situation n'a guère évolué :

"Lorsque les Anglais s'emparèrent de Saint-Louis en 1758, ils constatèrent que le fort existant sur l'île ne comportait que des murs d'argile et de briques crues simplement séchées au soleil. Six ans plus tard, le sieur John Barnes, prenant possession de ses fonctions d'agent de la compagnie anglaise de commerce en Afrique, chargée par le gouvernement britannique d'administrer les anciens établissements français sur la côte d'Afrique, écrivit à ses commettants que le fort de Saint-Louis n'était qu'un amas de ruines, ce qui prouve que les occupants anglais ne l'avaient pas entretenu.

Aussi bien John Barnes ne porta pas remède à cet état de choses, tant et si bien que le colonel O'Hara, lorsqu'il lui succéda avec le titre de gouverneur de la Sénégambie, colonie nouvellement créée, constata que le fort en question n'offrait même pas les apparences de la force, qu'il n'était qu'un amas de ruines et que ses magasins n'offraient aucune solidité. Comme ses prédécesseurs et ses successeurs, faute d'argent et de matériel, il ne put que laisser le fort tel qu'il se trouvait, et pour les mêmes raisons, il renonça à y faire des réparations" (Jore, 1965, p. 311).

Dans de nombreux récits, le désordre social est associé au désordre spatial : l'habitation dans une paillote va de pair avec le dérèglement des moeurs. Les visiteurs insistent également dans leurs descriptions souvent apocalyptiques sur le mauvais état des forts, souvent en partie en ruine et ne pouvant résister à une attaque.

L'origine de cette critique à plusieurs causes. Elle réside d'abord dans l'incapacité des Occidentaux de comprendre la rationalité spatiale du comptoir, et plus globalement dans leur impossibilité mentale de supporter l'altérité. Le visiteur du XVIII^e qui se rend en Afrique ne supporte pas ces établissements faits de "chaumières", de "paillotes", de ruelles tortueuses alors qu'il pensait y trouver des figures du monde dont il est issu. Cette critique se légitime d'un point de vue hygiéniste : la population des comptoirs est régulièrement décimée par les fièvres et par les épidémies. De plus, les habitations de paille s'enflamment fréquemment en raison des foyers allumés à l'intérieur ; les incendies détruisent des centaines de cases et peuvent détruire aussi les quelques investissements matériels réalisés sur place.

Même le naturaliste Adanson, qui se rend au Sénégal au milieu du siècle pour "rendre compte de toutes les particularités de ce monde", ne peut s'empêcher de critiquer les usages de la population en matière d'habitat, bien qu'il note l'adéquation de certaines pratiques avec les conditions naturelles. A cette époque de traite des esclaves, il est impossible pour un Européen d'imaginer que les "nègres" sont des êtres humains à part entière. Adanson décrit leurs pratiques comme il décrirait celle d'une espèce animale pour laquelle il aurait une certaine sympathie, contrairement aux autres Occidentaux :

"Malgré la stérilité, cette isle était habitée par plus de trois mille Nègres, attirés par les bienfaits des Blancs au service desquels la plupart sont fort attachés. Ils y ont bâti leurs maisons, ou autrement leurs cases, qui occupent plus de la moitié du terrain. Ce sont des espèces de colombiers ou de glacières, dont les murs sont de roseaux bien joints les uns aux autres, et soutenus par des poteaux plantés en terre. Ces poteaux ou piquets s'élèvent à la hauteur de cinq à six pieds, et supportent une couverture ronde de paille, de même hauteur, et terminée en pointe.

Chaque case n'a que le rez-de-chaussée, et porte depuis dix jusqu'à quinze pieds de diamètre. Il n'y a pour toute ouverture qu'une seule porte carrée, encore est-elle fort basse, et souvent avec un seuil élevé d'un bon pied au dessus de terre (...). Un ou deux lits donnent souvent à coucher à toute une famille, y compris les domestiques, qui sont pêle-mêle et côte à côte de leurs maîtres et les enfants de la maison. Ces lits consistent en une claie posée sur des traverses, soutenues par de petites fourches, à un pied au dessus de terre. Une natte qu'ils étendent dessus, leur tient lieu de paillasse, de matelas, et pour l'ordinaire de draps et de couverture; pour des oreillers, ils n'en connaissent point. Leurs meubles ne les embarrassent pas beaucoup: ils se bornent à quelques pots de terre, qu'on appelle canaris, à des calebasses, des sébilles et autres ustensiles semblables.

Toutes les cases d'un même particulier sont fermées d'une muraille ou palissade de roseaux d'environ dix pieds de hauteur : on donne à ces sortes de murs le nom de tapade... Les habitants tirent même un parti plus avantageux de leur terrain sablonneux : comme îl est fort profond et très meuble, il leur sert de siège ; c'est leur sofa, leur canapé, leur lit de repos. Il a encore quelques autres bonnes qualités ; c'est que les chutes n'y sont point dangereuses, et qu'il est toujours d'une grande propreté, même après les plus grandes pluies, parce qu'il imbibe l'eau facilement, et qu'il ne faut qu'une heure de beau temps pour le sécher" (Adanson, 1749, pp. 20-21).

Dans l'esprit de la majorité des visiteurs occidentaux, il existe un désordre social dans le comptoir, du simple fait que cette société ne respecte guère l'autorité du roi. Il en énumère les signes, comme par exemple l'absence de régularités géométriques dans les modes de construction de même que dans l'occupation foncière. Les formes rondes des habitations et les formes d'agglomération des cases sont rejetées du côté de la barbarie. Les quelques esquisses d'alignements et de "constructions cubiques", remarquables à partir du milieu du siècle, ne suffisent pas pour les conforter, même s'ils continuent à penser qu'un des moyens pour ordonner moralement ces sociétés consiste à introduire un peu plus de géométrie au niveau spatial.

Ce discours qui émane de personnes pour la plupart étrangères à cette société présente l'originalité de poser un certain regard sur le comptoir, de le "problématiser" selon un angle de vue particulier. Cette démarche a été développée en Europe depuis le XVI^e siècle et a souvent servi à justifier des interventions d'aménagement dans les villes. Elle n'apparaît pas par hasard dans les comptoirs mais à un moment où l'horizon du monde occidental atteint les côtes africaines.

Certains gouverneurs tentent d'agir dans ce sens mais leur court séjour anéantit rapidement leurs efforts ; deux ans après le passage de La Courbe, François note que la muraille du fort est toujours en ruine. Le délabrement des défenses rend également compte de la perméabilité du comptoir. Quelle que soit la compagnie ou la nation contrôlant le comptoir, le commerce et la vie continue. Quant à la figure de la Barbarie, elle est repoussée à l'intérieur du continent.

Finalement, en matière d'aménagement, peu de choses sont faites. A la fin du XVIII^e siècle, le paysage de Saint-Louis, malgré les esquisses de rues tracées, ressemble toujours à celui d'un gros village africain. En revanche, des représentations graphiques en sont dessinées, et quelques projets d'aménagement apparaissent. Ces documents, chacun à leur manière, nous informent sur le devenir des comptoirs et sur l'évolution de leur société.



Chapitre 3

LES REPRESENTATIONS DES COMPTOIRS

Pendant longtemps, les comptoirs ne font pas l'objet de représentation particulière. Les premiers cartographes signalant la présence d'établissements humains en Afrique se contentent d'indiquer leur localisation approximative et de préciser leur nom, qu'ils aient été fondés par des Africains ou des Européens. Aucune précision n'est apportée sur leur paysage ou leur organisation spatiale. Ces documents n'ont pas pour objet de les décrire ; ils sont destinés aux navigateurs qui ont besoin de repères sur ces côtes uniformément plates et sablonneuses, et aux marchands qui connaissent ainsi l'emplacement et le nom des villages et des lieux de traite.

Des cartes de navigation plus précises apparaissent au XVII^e siècle, décrivant les embouchures de fleuves et les caps. Ces documents dessinés à une plus grande échelle apportent d'autres informations. Les villages ne sont plus symbolisés simplement par des points ; ils sont figurés par des schémas qui définissent leur nature.

Le plan de l'embouchure du Sénégal, rapporté par La Courbe vers 1690, indique le comptoir de Saint-Louis de manière différente des villages avoisinants (figure 14) : à la vision en élévation des cases, s'oppose la vision en plan du fort, à la forme rectangulaire, remarquable également sur le plan du fort de Saint-Joseph (figure 15). Le document signale aussi la présence d'un autre îlot sur le fleuve, où La Courbe suggère de bâtir un nouveau fort, preuve s'il en faut que l'établissement existant est peu important et malcommode puisque le directeur de la compagnie envisage une nouvelle fois de le déplacer.

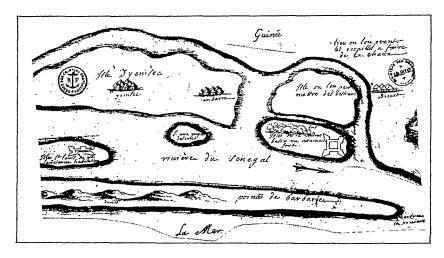


Figure 14 : plan de l'embouchure du fleuve Sénégal vers 1690, où le directeur de la compagnie, La Courbe, envisage de construire un nouveau fort (à droite sur le plan), plus près de la mer que Saint-Louis (à gauche sur le plan).

L'opposition entre le village africain et le fort est souligné par l'utilisation tantôt de l'élévation, tantôt du plan, deux modes de figuration qui suggèrent des masses et des organisations spatiales distinctes ; à la même époque pourtant, les récits des voyageurs insistent plutôt sur les similitudes entre les comptoirs et les villages africains.

Le développement de la traite et des voyages vers l'Afrique amène un accroissement et une diversification des représentations ; celles-ci ne s'adressent plus seulement aux navigateurs mais comblent la curiosité d'un public plus vaste en Europe, composé de curieux et d'érudits friands d'informations sur ces terres inconnues. Afin de rendre les descriptions des voyageurs plus attrayantes, des dessinateurs sont chargés d'élaborer des documents graphiques, à partir des informations rapportées sous forme de récits et de croquis.

Le plus souvent, ce sont des vues paysagères, insérées dans le livre, dessinées par des professionnels dont la nationalité varie selon le lieu d'édition ou l'origine du voyageur. Néanmoins, qu'ils soient anglais, hollandais ou français, ces hommes utilisent un langage graphique commun et dessinent les mêmes figures, vues souvent sous les mêmes angles, selon des canons pré-établis en Europe (ceci est valable pour les paysages comme pour les personnes).

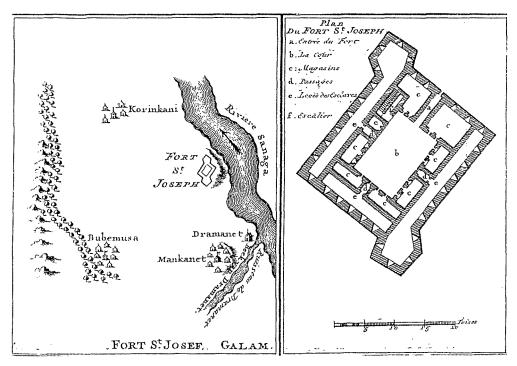


Figure 15 : plan du fort-comptoir de Saint-Joseph, fondé par les Français au début du XVIII^e siècle, au bord du fleuve Sénégal, à plusieurs centaines de kilomètres de l'océan. Les villages sont représentés par des dessins de huttes qui contrastent avec la représentation planifiée du fort.

Les comptoirs n'y sont pas représentés dans leur ensemble. Généralement, seul le fort est dessiné, de façon plutôt allégorique. Vu en élévation (et parfois en perspective ou en axonométrie), il rappelle, avec ses hautes murailles se finissant par des créneaux et ses tours imposantes aux toitures coniques dominant les enceintes, le château-fort du Moyen Age. Les murs de terre ou de briques surmontés de toits en paille deviennent de puissantes tourelles. La plupart des éléments architecturaux sont disproportionnés voire inventés et ne valorisent qu'une portion du comptoir, le fort, dont la masse est accentuée par les échelles employées, qui diffèrent selon qu'il s'agit de dessiner les murailles ou les cases.

Ces gravures ne visent pas à rendre compte d'une situation réelle. Elles cherchent d'abord à magnifier les marques de l'Occident sur ce continent. En ce sens, elles rappellent les modes de représentations des cartographes qui ignorent la géographie de ce monde et qui remplissent les vides par des figures emblématiques, monstres, animaux, personnages mais aussi châteaux forts symbolisant les royaumes. Sur ces docu-

ments, les signes n'existant pas dans les codes en vigueur en Europe disparaissent ou sont minimisés: les cases entourant les murailles, lorsqu'elles sont dessinées, deviennent de proprettes maisonnettes. En revanche, le pouvoir du roi est renforcé par son emblème, le drapeau qui domine le fort et dont la taille sur les dessins écrase les habitations qu'il surplombe.

Dans cette optique, les disproportions sont logiques. La concurrence entre les compagnies commerciales et entre les nations européennes n'est pas non plus absente dans ces dessins. La puissance suggérée par les murailles peut être imaginée comme un moyen de réduire les prétentions de rivaux et de marquer la suprématie d'une compagnie dans une région et, par association, du royaume qu'elle représente.

Les vues les plus anciennes sont celle des forts de la côte de l'actuel Ghana et particulièrement du fort d'El Mina, (comptoir fondé au XV^e siècle), au volume bien plus massif que les autres dans la réalité. D'une certaine manière, les dessins de forts qui suivent au XVI^e siècle semblent s'inspirer de ces vues ; ils n'utilisent pas les techniques de représentation apportées par la géométrie et relèvent plutôt de la figuration moyenâgeuse. Ces premières images deviennent des modèles pour les dessinateurs qui ignorent à quoi peuvent ressembler ces places, du fait de l'imprécision des rares descriptions. Les fortins et habitations fortifiées, de tailles diverses et construites sur deux siècles par des bâtisseurs de nationalités différentes ont toutes, à travers le mode de représentation, un air de famille avec le "château d'El Mina".

A une époque où les renseignements sur ce continent sont rares et entachés d'un caractère mystérieux - l'Afrique reste le support de nombreux mythes - le dessin d'un fort, aussi inventé soit-il, possède une valeur émotive et persuasive. Les dessinateurs, rémunérés par une compagnie de commerce ou un éditeur, ont tout intérêt à dresser un tableau magnifié de possessions symbolisant en fin de compte leur royaume. Ce type de dessin étant évocateur auprès du public, il devient un genre adopté par tous.

Le choix de ce mode de figuration doit être également relié aux usages existants alors dans le monde occidental. Ce n'est que depuis le XVII^e siècle que les villes d'Europe commencent à être représentées avec un certain réalisme ; (cette démarche apparaît de manière importante dans la peinture flamande qui propose des vues cavalières des cités d'Europe du nord ou d'Espagne et non plus simplement les

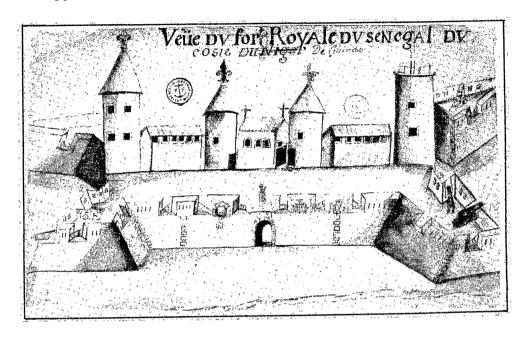
fortifications, le château ou l'église qui faisaient fonction de décor valorisant une scène de la vie de la cour). Il n'est donc pas étonnant que ces dessinateurs, payés au nombre de croquis, ne s'intéressent guère à la réalité des lieux.

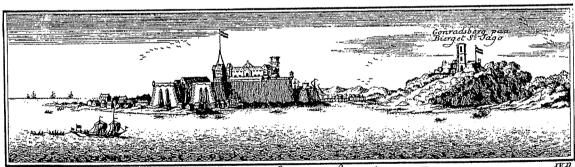
Il en est de même pour les paysages. Seule la nature domestiquée (en l'occurrence les paysages campagnards et de basse montagne d'Europe), mérite alors d'être peinte avec précision. Les cases, les palmiers ne sont donc, au mieux, que des figures symboliques de l'exotisme. Elles sont placées comme des éléments d'un décor afin de valoriser l'objet principal, le fort. Celui-ci reprend les formes les plus marquantes du monde occidental, les châteaux moyenâgeux ou les systèmes de fortifications inventés au XVII^e siècle. Ces derniers, bien que plus contemporains que les premiers, sont relativement moins retenus dans ces images qui se veulent spectaculaires : en élévation ou en perspective, les bastions, de faible hauteur, sont moins remarquables visuellement que les murailles du château-fort. Il n'en est pas de même en plan.

A ces images allégoriques, s'ajoutent parfois des tableaux plus précis qui s'adressent à une autre clientèle. Ils prennent souvent la forme de perspectives cavalières et indiquent la disposition interne des lieux et les emplacements des défenses. Destinés à rendre compte aux commanditaires de réalisations qu'ils ne verront jamais, ces documents possèdent aussi un caractère stratégique et n'apportent pas d'autre type d'information. Leur validité est cependant quelque peu faussée dans la mesure où ils proposent un tableau des forts "au moment de l'inauguration" et n'indiquent pas les modifications et les dégradations rapportées dans de nombreux récits.

Les préoccupations stratégiques apparaissent plus nettement dans les plans des forts, dessinés à partir de la fin du XVII^e siècle. Le plan n'est plus l'oeuvre d'un voyageur ou d'un employé d'un éditeur. Il est conçu et dessiné par un officier, généralement celui qui est en poste dans le fort, même si parfois certains dessins sont retouchés par d'autres professionnels en Europe.

Le développement de ce type de figuration est évidemment lié au développement d'une pensée nouvelle et plus élaborée concernant les systèmes défensifs en Europe. En France, Vauban symbolise ce mouvement, mis en oeuvre sur le terrain par le Génie militaire. Dans les colonies, elle doit être mise en relation avec l'accroissement des rivalités entre les puissances européennes (à cette époque principalement l'Angleterre et la France) pour la maîtrise du commerce négrier. Les places sont





Udfigt af Kaftellet St Georg af Mina af Barbot og Dapper.

Figures 16 et 17: en haut, dessin à la fin du XVII^e siècle du fort de Saint-Louis (ANSOM DFC), qui rappelle la figure du château-fort, comme celle du bas qui représente le fort Saint-George d'El Mina (situé sur la côte de l'actuel Ghana), où les murailles sont disproportionnées par rapport aux habitations (dessin issu de l'ouvrage de Barbot et diffusé dans "Elmina, a conservation study", by Niels Bech and A.D.C. Hyland, Faculty of architecture, Kumasi, Ghana.

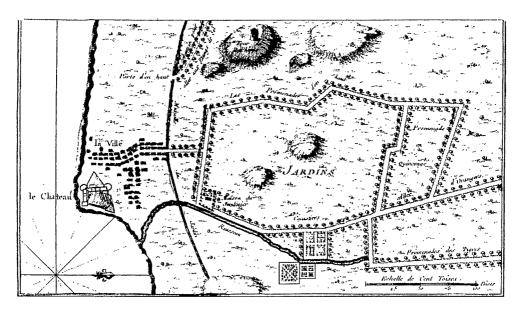


Figure 18: plan de El Mina au XVIII^e siècle (in Les traites négrières en Afrique, opus cité, page 15), localisant avec précision l'implantation du fort. En revanche, routes, alignements d'arbres, jardins, sont largement fictifs et reprennent les modes de figuration employés en Europe. De cette façon, ils "civilisent" l'environnement.

régulièrement attaquées par des navires ennemis et les officiers en poste sont chargés de faire des relevés et de projeter des améliorations des fortifications. Dessins et levés aident également les navigateurs à reconnaître des places dont les noms peuvent changer : Labat remarque que le nom du fort anglais à l'embouchure de la rivière Gambie, Saint-James, "change aussi souvent que l'Angleterre change de prince ou qu'on le rebâtit ou peut-être quand on y fait quelque augmentation considérable".

Cette production graphique, aux formes et aux origines diverses, n'a pas exactement les mêmes fonctions que les récits de voyageurs et concerne un nombre limité de places, celles qui possèdent un intérêt commercial. Si les petits comptoirs de la côte sénégalaise ne sont guère dessinés, il n'en est pas de même pour Saint-Louis et Gorée. Nous n'établirons pas ici un inventaire de ces images mais retiendrons celles qui apportent des informations sur l'organisation spatiale des comptoirs et sur les projets de transformation.

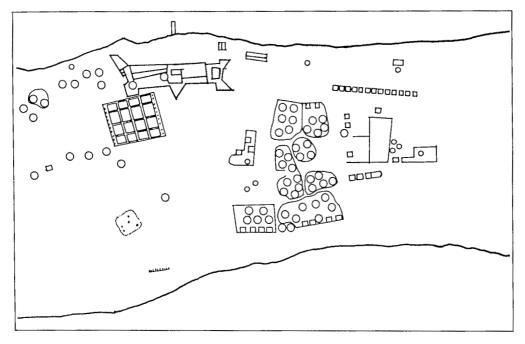


Figure 19 : relevé détaillé du comptoir de Saint-Louis à la fin du XVII^e siècle indiquant les constructions autour du fort.

Saint-Louis, relevé et projet

Deux premiers documents, d'une facture nouvelle et datant de la même époque, méritent d'être retenus pour ce comptoir. L'un est un relevé de la fin du XVII^e (figure 19, in Le Rumeur, 1960), l'autre est le projet de fortification de l'ingénieur du Génie, Froger, dessiné à Saint-Louis en 1704 (figure 20, ANSOM DFC).

Le relevé souligne, comme les récits, la petite taille de l'établissement : une dizaine d'enclos composé chacun de quelques huttes s'étendent au sud du fort, lequel est bordé d'un jardin à l'ouest ; plusieurs cases isolées et quelques enclos vides d'habitations, permettant sans doute d'entreposer des marchandises ou d'enfermer du bétail, sont dispersés ça et là.

Le "dessein" de Froger (orthographe ancienne du mot dessin qui marque bien son caractère projectif), est un projet de construction d'un vaste fort, divisant l'île en plusieurs zones. Cet espace doit accueillir la garnison et les

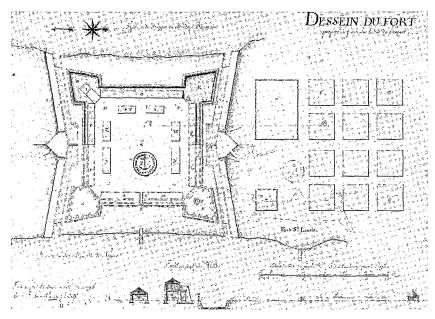


Figure 20 : "dessein" du fort de Saint-Louis, établi par Froger en 1705 (ANSOM, DFC Sénégal, 13 C 82). Le nouveau fort doit occuper toute la largeur de l'île ; il ne sera pas construit.

employés de la compagnie, les autres habitants étant localisés dans un lotissement au nord, composé selon une trame orthogonale.

Les bâtiments situés à l'intérieur des fortifications sont disposés tout autour de la cour ou contre une première enceinte. La défense est assurée par les quatre bastions et par une ceinture d'eau : deux douves, bordées par un talus à l'extérieur, relient les bras du fleuve. Les relations entre cet espace fortifié et le reste de l'île ne s'établissent que par deux ponts qui traversent chaque douve.

Ce principe d'organisation de l'espace est typique des établissements fortifiés implantés hors d'Europe à cette époque. Certaines places sur la côte africaine présentent cet aspect, Bissau par exemple, fondé plus au sud à l'embouchure de la rivière Geba par les Portugais. Il rappelle à une plus petite échelle, les plans des établissements fondés en Amérique latine et aux Antilles (Cf. plan de Buenos Aires de 1708). Ce type d'établissement, conçu en Europe par des ingénieurs militaires, repose sur l'idée de faire table rase de tout ce qui existe, y

compris les premières constructions habitées par les Européens, pour laisser place à un espace neuf, ordonné selon des régularités géométriques.

Le projet de fortification de Saint-Louis implique de gros travaux d'excavation de terre et de terrassement, en aucune mesure compatibles avec les moyens de la compagnie et ses besoins. Cet exercice de style ne sera pas réalisé mais propose un type d'intervention et implicitement un type d'organisation sociale que d'autres gouverneurs tenteront de mettre en place plus tard. Ils retiendront d'abord l'idée de n'avoir pas à tenir compte des conditions locales, physiques et humaines, considérées comme des éléments qu'il faut effacer en les surmontant : en ce sens, ce projet est résolument "moderne".

Ce document apporte également d'autres indications. A l'ordonnancement régulier selon des règles géométriques des espaces de défense et d'habitation, désormais séparés, s'ajoute une volonté d'accorder plus d'espace entre les constructions. L'espace intérieur prévu, à la manière d'une "esplanade", permet d'accueillir plusieurs activités, par exemple, les exercices de troupe, et de recevoir de futures bâtiments. Ceux déjà prévus sont disposés régulièrement sur le terrain.

Si cet ingénieur dessine les formes des bâtiments du fort, conformément aux modèles alors en vigueur, il n'envisage pas que les autres habitants du comptoir puissent loger ailleurs que dans des huttes de paille. La coupe longitudinale (en dessous du plan), qui donne ces informations, présente un autre intérêt. Elle ne produit pas le même effet visuel que le plan. On comprend pourquoi les dessinateurs préfèrent retenir la figure du plan qui évoque une intervention plus conséquente.

Le premier type de représentation en plan, le levé, demeure rare à cette échelle, en Afrique; les projets, en revanche, deviennent plus nombreux. Les officiers préfèrent imaginer un état futur, plus conforme à leurs souhaits, que rendre compte d'un état existant sur lequel ils jettent un regard négatif. Cette démarche s'inscrit dans un idéal visant à reproduire à travers le monde un modèle d'établissement, qui s'organise autour de deux figures, une place défensive centrée sur une vaste enceinte renforcée aux angles par des bastions, et un lotissement ordonné selon une trame orthogonale.

La comparaison des plans de l'île de Saint-Louis, rapportés dans la deuxième moitié du siècle, fait apparaître la transformation physique du comptoir, et dans le même temps, l'évolution de son mode de représentation. Réalisés généralement par les ingénieurs du Génie qui résident dans les comptoirs, les plans sont diffusés dans les récits de voyage composés à partir des mémoires des directeurs de forts.

L'île, dessinée dans sa globalité, n'est plus seulement occupée par un fort. Les habitations et les enclos sont repérés, de même que, dans certains documents, des figures de la nature ; les étangs et les dunes indiquent, en négatif, les zones constructibles. Si, dans les premiers plans (ANSOM, fonds DFC Sénégal), un certain ordonnancement des enclos se dessine dans la partie sud de l'île, dans ceux dessinés à la fin du siècle (Pruneau de Pommegorge, Durand), des trames orthogonales régulières les remplacent, et des rues rectilignes partent du fort ou relient les deux rives.

Le nombre de rues et de carrés d'habitation diffère sensiblement selon les documents, pourtant dessinés à la même époque, et suggère que ces plans ont une dimension projective : ils étendent à l'ensemble de l'établissement des esquisses d'alignement remarquables uniquement autour du fort. Dans le même temps, une représentation plus abstraite des espaces d'habitation est utilisée : les points ou les cercles qui figuraient les cases dans les enclos disparaissent au profit de carrés pochés qui indiquent simplement les zones habitées, par opposition aux rues. Les seules informations précises sont les éléments défensifs, le fort et les deux batteries, situées au nord et au sud de l'île. Dans tous ces documents, le fort, auparavant omniprésent, perd de son importance au profit des zones d'habitation.

Ces tracés visent à répondre à la croissance du comptoir. Les habitations tout autour du fort sont de plus en plus nombreuses et l'enserrent. Tant qu'elles étaient en paille, elles étaient considérées comme éphémères et n'avaient pas de valeur particulière. En revanche, la construction de bâtiments en briques, plus coûteux, plus stables et durables, modifie profondément la question foncière. Ces édifices, qui symbolisent dans leurs formes l'Occident, ne sauraient être détruits comme les cases, dans le cas où cela s'avérerait nécessaire. Il convient donc d'éviter qu'ils ne soient implantés n'importe comment et qu'ils gênent le développement de l'établissement. Plus particulièrement, des mesures d'ordonnancement doivent être envisagées afin d'éviter que les trois côtés du fort ouvrant sur l'établissement ne se retrouvent entourés par une nouvelle enceinte d'habitations, limitant les tirs depuis les bastions. Par ailleurs, l'accroissement des huttes de paille augmente les risques d'incendies et les rues nouvelles tracées peuvent espérer faire fonction de pare feu.

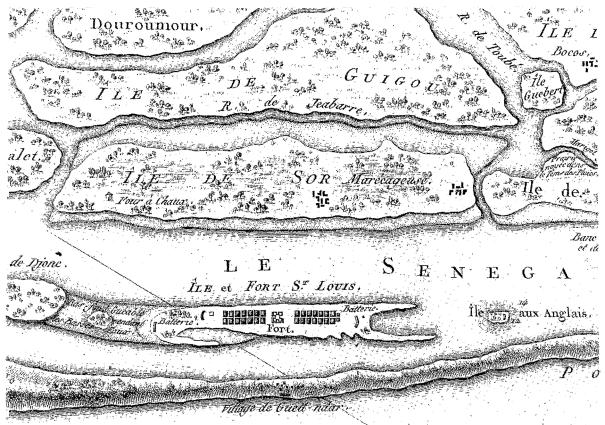


Figure 21 : plan de l'île à la fin du XVIII^e siècle, publié in Durand 1802. Il indique une trame différente de celle proposée par un autre document de la même époque (Pruneau de Pommegorge), ce qui laisse supposer le caractère projectif de cet ordonnancement.

Les récits des directeurs et des visiteurs décrivant Saint-Louis (Labarthe, Lamiral, Pruneau de Pommegorge, Durand...), ne proposent pas un tableau aussi ordonné que le suggère le plan. S'ils insistent sur ces premières régularités spatiales et sur les signes de la nation française, le fort, la chapelle, l'hôpital, les maisons "cubiques", ils tracent souvent un tableau très critique du comptoir et associent toujours le désordre social au désordre spatial : le concubinage et l'habitat dans les cases...

Seuls quelques uns, en l'occurrence le directeur de la Compagnie, Durand, suggère que l'ordonnancement de l'établissement va de pair avec le caractère de la population, "civilisé, bon, humain et doux, prévenant et par conséquent heureux". Cette description, qui contraste avec celle qu'il dresse des populations de l'intérieur du continent, vise à donner du comptoir une image de civilité.

Durand illustre son récit par un autre type d'images, inconnues jusqu'alors pour ce continent. Les indigènes n'y sont plus de primitifs et féroces guerriers, identifiables par leurs



Figure 22 : "M. Durand reçoit à son bord, et donne à dîner au roi Damel Mocktard, et à sa famille"; in Durand 1802. Illustration, à la manière des Indes Galantes, des Africains.

scarifications. Les traitants africains des comptoirs et leurs esclaves rappellent plutôt les barbares de l'Antiquité ou du Nouveau Monde, tels que les Européens aiment alors se les représenter, par exemple dans les opéras de Rameau et de Gluck.

Ces tableaux exotiques et aimables accréditent l'idée de l'existence de comptoirs où la vie est paisible, les indigènes dociles et bien traités. La figure du bon nègre domestiqué apparaît et s'ajoute au bestiaire négroïde fait jusqu'alors de sau-

vages, de monstres et de bêtes ; mais elle n'existe que dans un espace policé par les Européens, dans le château d'un navire négrier ou dans un village où se rend en visite une signare de Saint-Louis.

Quant au comptoir lui-même, s'il est sorti, grâce à ces cartes, de l'enceinte du fort, il reste protégé par les limites de l'île. Les paysages soulignent son caractère insulaire et proposent toujours le même point de vue centré sur la masse du fort qui domine les quelques maisons en briques et les minuscules huttes.

L'île de Gorée

Ce comptoir est situé sur une île bien différente de celle de Saint-Louis. De nature rocheuse, elle est de bien plus petite taille, 900 mètres de long sur 300 de large, et surtout, elle est située en pleine mer, à proximité de la côte du Cap-Vert.

Le site, protégé de la barre par ce massif rocheux, est remarqué par les Portugais dès le XV^e siècle. Ceux-ci, établis aux îles du Cap-Vert, ne s'y fixent pas et n'en font qu'un poste relais pour leurs navires. Les commerçants hollandais y installent, au début du XVII^e siècle, un entrepôt fortifié pour stocker les productions de "Sénégambie" et construiront deux fortins : le fort Nassau au bord de la plage vers 1630 puis, une dizaine d'années plus tard, le fort d'Orange sur la colline (Delcourt, 1984). Un village se développera autour du premier fort.

Hollandais, Anglais puis Français se disputeront l'île et l'occuperont à plusieurs reprises. En 1677, elle passe pour quelque temps sous contrôle français. La Compagnie du Sénégal y installe plusieurs employés chargés du commerce des esclaves : plusieurs centaines, voire parfois plus d'un millier d'hommes, certaines années, y transitent. Ce comptoir prospère, de plus d'un millier d'habitants au début du XVIII^e siècle, possède une population semblable à celle de Saint-Louis ; seules les occupations successives par différentes compagnies font que les traitants métis sont d'origines plus diverses.

Gorée est abondamment représenté graphiquement. Le site facilement repérable est dessiné par de nombreux illustrateurs : les vues prises depuis les navires soulignent la morphologie particulière, une partie haute et une partie basse, et indiquent la présence de fortins entourés de "chaumières".

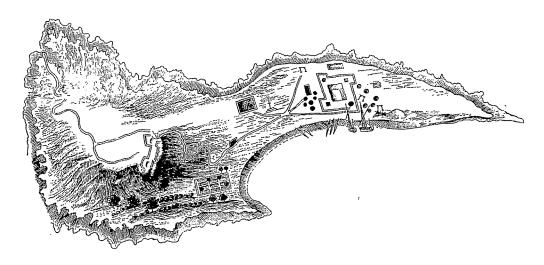


Figure 23 : plan de Gorée en 1681 ; un seul fort est installé dans la partie basse de l'île. Dessin élaboré par le BAMH de Dakar en 1982 à partir d'un document ancien.

La production de nombreux plans (environ une trentaine recensées au cours du XVIII^e siècle) peut surprendre ; Saint-Louis n'en bénéficie pas d'autant. Les documents graphiques sont présentés tantôt comme des relevés de l'état existant, tantôt comme des projets (ce caractère n'est pas toujours rigoureusement spécifié) ; certains sont de simples copies de plans anciens légèrement modifiés par un autre dessinateur ou lors d'une nouvelle publication d'un récit de voyage, dans un autre pays par exemple.

Cette abondance est d'abord due à la dimension stratégique du site. Régulièrement attaqué, il est repéré par les officiers des différentes marines qui se préoccupent de sa défense. Les officiers chargés de sa protection, en poste sur l'île, établiront, dès le début du XVIII^e siècle des plans visant à renforcer la défense en ne la centrant plus sur des forts ayant diverses fonctions mais sur des fortifications tout autour de la partie basse,

En repoussant vers l'extérieur le système de défense, les officiers du Génie espèrent mieux protéger l'île ; lorsque les canons étaient localisés dans le fort, les angles de tirs étaient limités par les nombreuses constructions qui l'entouraient. Mais dans le même temps, ce système peut servir à contrôler la population. Au fort, dont tous les récits soulignent l'état dégradé, se substitue un espace défensif totalement clos : les fortifications protègent le comptoir de l'extérieur et permettent également de contrôler les allées et venues.

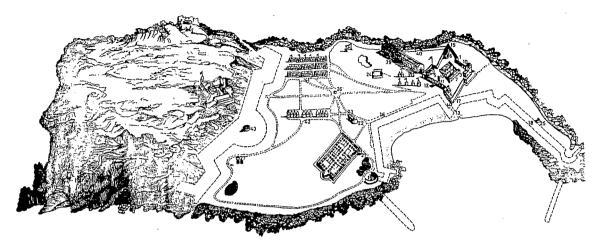


Figure 24 : plan de Gorée en 1725 (BAMH).Un deuxième fort est apparu sur la colline ; les habitations des Africains sont figurées par des cases.

Bien évidemment, les habitants de la place ne l'entendent pas ainsi, bien conscients que cette ligne de fortification pourrait réduire leur liberté de mouvement avec le continent. Les traitants, notamment ceux d'origines portugaise et hollandaise, souhaitent au contraire que ce comptoir soit ouvert aux négociants de toutes les nationalités, qu'il devienne un comptoir "franc". Ils supportent très mal le système français qui les oblige à traiter uniquement avec les représentants de la compagnie à privilège et voient dans ce projet de défense plus élaboré une entrave supplémentaire à leur négoce.

Les militaires n'obtiennent pas gain de cause ; les fortifications côtières restent très sommaires. En 1779, les autorités françaises réduisent Gorée à un "simple comptoir" et font détruire celles qui existent encore. Les Anglais, qui occupent l'île l'année suivante, vendent aux habitants les terrains en bordure de la mer, à la simple condition que les murs des habitations au bord de l'eau soient percés de meurtrières. Cette mesure présente l'intérêt de fournir de nouveaux espaces de logements sur une île de petite taille qui compte alors près de 2000 habitants.

La faiblesse permanente des modes défensifs, qui contraste avec la profusion de projets, résulte d'abord du refus des bailleurs de fonds de suivre ces officiers. Gorée n'est qu'un petit comptoir, notamment si on le compare à ceux de la Gold Coast et ne justifie pas de tels investissements, d'autant que le négoce n'enrichit guère les compagnies.

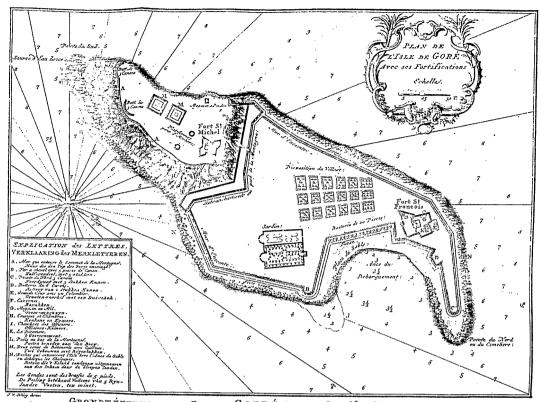
En outre, cette île où rien ne pousse, pourvue d'une source dont le débit ne suffit pas pour approvisionner la population en eau potable, ne peut soutenir pendant longtemps le siège d'un navire. Il suffit de couper les relations avec le continent pour que, tôt ou tard, fortifications ou pas, l'île soit conquise. Conscients de cette faiblesse, les gouverneurs, pressés parfois par les habitants du comptoir, n'opposent souvent qu'une résistance symbolique aux navires attaquants.

La production de nombreux plans de fortifications de l'île, si elle n'aboutit pas à une amélioration du système défensif, fait figure d'exercice obligé pour les officiers du Génie ; ceux-ci ont appris lors de leur formation à tracer de tels plans et à envisager, lors d'une nouvelle affectation, la question de sa défense. L'exercice est plus stimulant à Gorée qu'à Saint-Louis situé à l'intérieur du fleuve et protégé par la barre. En outre, Gorée, de plus petite taille, s'apparente à n'importe quel roc perdu dans une mer, contrairement à l'île de Saint-Louis au sol sablonneux et inondable sur lequel il est difficile de bâtir.

Ces plans modifient la représentation de l'espace intérieur. Les premiers documents du XVII^e siècle signalaient, de manière plus ou moins précise, la présence d'habitations dans la partie basse de l'île. Les militaires qui dessinent les fortifications, poursuivent leur exercice en envisageant une nouvelle organisation de l'espace à l'intérieur des murailles.

Si certains tracent sur le papier des carrés d'habitations, organisés selon une trame orthogonale, qui n'ont sans doute pas grand-chose à voir avec la réalité, rêvant d'y bâtir une ville neuve, d'autres reprennent les chemins existants qu'ils voudraient transformer en rues : vers 1760, un plan indique une trame de circulation que l'on retrouvera sur la quasi-totalité des plans postérieurs, et qui existe encore aujourd'hui. Le document qui indique, de manière géométrique, des carrés d'habitations, contraste avec celui dessiné une vingtaine d'années plus tôt par l'ingénieur du Génie, Wallon, qui fait un relevé indiquant la localisation du fort, du cimetière, de l'abattoir, du village des Gourmettes (Africains chrétiens) et de celui des Bambaras (Africains musulmans ou animistes de statut inférieur).

Ces nouveaux plans, plus abstraits dans leur figuration (les dessins de cases n'y apparaissent plus), font évoluer l'image du comptoir. L'environnement africain (les huttes, la nature du sol) disparaît au profit d'un espace banalisé pouvant être localisé en Europe. En ce sens, ces plans participent, com-



GRONDTÉKENING van 'T EILAND GOERÉE, met deszelfs VESTINGWERKEN.

Figure 25 : plan français de Gorée vers 1745, et traduit en hollandais (BAMH). Il indique, (au centre de la partie basse de l'île), la présence d'un village organisé selon un ordonnancement orthogonal qui n'existe pas dans la réalité.

me les cartes de géographie, à l'élaboration d'un espace homogène à travers le monde qui, s'il n'existe pas dans la réalité physique, peut être représenté mentalement et figurer dans des atlas.

Tous ces documents n'apportent aucune indication sur l'occupation foncière. Jusqu'aux années 1760, les transactions se passent de manière orale. L'accroissement de la population et des habitations, et les problèmes qu'il suscite sur un espace de si petite taille - le risque d'incendie y est encore plus fort qu'à Saint-Louis - amènent certains gouverneurs à envisager d'intervenir. En outre, comme dans d'autres comptoirs, certains commerçants se font édifier des maisons en dur qu'il est difficile de détruire, contrairement aux paillotes. Enfin, la petite taille des forts ne suffit pas pour accueillir tous les services que les directeurs doivent installer dans de nouveaux bâtiments.

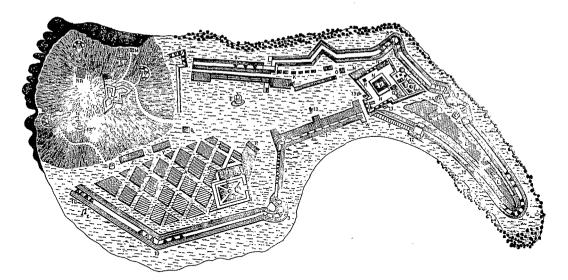


Figure 26 : plan de Gorée en 1758 : il indique la présence de fortifications et d'un quartier d'habitation organisé selon une trame régulière, qui ne seront jamais réalisés sous cette forme.

David, qui veut améliorer l'état "moral et physique" du comptoir, fait construire une caserne, une église, un hôpital (c'est-à-dire une habitation servant à l'isolement des contagieux) et un logement pour le chirurgien.

Le besoin de terrains amène le directeur à établir des actes écrits lors de la construction des bâtiments. Ces documents permettent de légitimer l'occupation du sol et d'éviter que les traitants ne revendiquent la propriété des terrains. Cependant, l'occupation anglaise de l'île de 1758 à 1763 et, de manière générale, la rotation rapide des gouverneurs qui ne demeurent que quelques années sur place, limitent la valeur de ces documents, égarés et contestés. Les commerçants profitent de ces événements pour prétendre à la propriété de ces bâtiments.

Le retour de l'île à la France, à la suite du traité concluant la guerre de Sept Ans, se traduit par la décision du ministère de la Marine d'envoyer un de ses représentants gérer directement le comptoir. Ce gouverneur assure un rôle auparavant tenu par le représentant de la compagnie de commerce, dont le monopole est alors remis en cause. Néanmoins, le nouveau dirigeant reste très lié à cette activité car il est choisi parmi les armateurs de Bordeaux (Delcourt, 1982).

A l'occasion du changement de tutelle, un "état des lieux" est dressé en 1764 par Jacques Doumet et un dessin de l'île est établi par l'ingénieur Larcher de Grandjean (Becker et Martin, 1974). Le document écrit qui l'accompagne signale l'état de ruine de nombreux bâtiments, y compris le fort. Les maisons en pierres n'atteignent pas la dizaine.

L'idée de légitimer de manière incontestable la propriété de l'administration amène le gouverneur à demander un inventaire de la propriété foncière sur l'île et à créer un greffe où sont entreposés les doubles des titres de propriété. Cette volonté est directement liée à l'instauration d'une autorité émanant de la puissance royale qui reproduit des principes d'administration de la métropole. Jusqu'alors, les directeurs des compagnies se contentaient de délivrer au coup par coup des titres aux habitants, l'absence de règle précise d'attribution et la mauvaise conservation permettant tous les favoritismes et toues les contestations.

Le recensement et l'analyse de la validité des titres existants ne concerne pas immédiatement l'ensemble des habitations. Ne sont touchés d'abord que les édifices en pierres susceptibles d'être utilisés par l'administration pour loger son personnel. Celle-ci délivre dans un premier temps quatre titres et verse un loyer à ces propriétaires en échange de l'occupation des maisons. La procédure sera ensuite étendue aux autres édifices en pierres. Le recensement ne concerne pas les maisons de paille (la presque totalité des constructions) car il risquerait de donner des droits fonciers à tous les occupants et de limiter encore plus le pouvoir d'action des autorités. En outre, dans une économie de traite, une telle opération n'est pas envisageable car elle reviendrait à donner des droits aux esclaves de case.

Les maisons en "dur" sont encore peu nombreuses. On en compte une quinzaine en 1779 et quelques dizaines dix ans plus tard. A l'exception de celles de l'administration, elles sont occupées par des négociants métis qui les ont fait bâtir par leurs esclaves de case. Les murs sont en pierre, venant des Canaries ou du massif du Cap-Vert. Quant au toit, sa technique de construction évolue au cours du siècle. D'abord en chaume, il est remplacé, pour des raisons de sécurité, par une toiture plane reposant sur des poutres de rôniers. Le maître réside à l'étage dans un ensemble de pièces organisées en enfilade et souvent bordées par une galerie portée par des colonnes; la domesticité réside au niveau du sol dans des habitations de paille. Le rez-de-chaussée de la maison du maître, mieux protégé par ses murs en pierres ou en

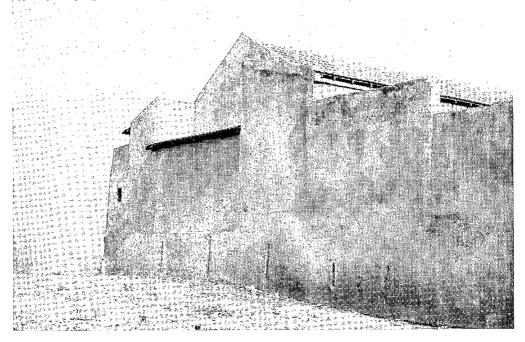


Figure 27 : vue d'un côté de la "maison des Esclaves" qui borde la mer à Gorée. Ce mur en pierres n'est pas percé d'ouvertures, afin d'éviter les risques d'évasion des esclaves, enfermés dans les pièces du rez-de-chaussée.

briques, sert généralement d'entrepôt : les esclaves destinés aux plantations y sont enfermés. Parfois, lorsque la maison donne sur la mer, ils sont acheminés directement par une porte ouvrant sur la côte, et ignorent le comptoir. Ils demeurent enfermés, enchaînés, dans cette pièce, en attendant la venue des navires négriers. Cette pratique répond à un souci de sécurité : les risques de révolte existent ; elle permet également au traitant de ne pas montrer le nombre d'esclaves qu'il possède et d'éviter de susciter les convoitises. La maison dite "des Esclaves", bâtie vers 1780 par de riches négociants métis, et qui existe toujours aujourd'hui, est tout à fait représentative de ce type de construction.

Le personnel européen loge dans le fort et dans les maisons louées. Leur arrangement intérieur rappelle le monde occidental. La liste de l'ameublement du directeur de la compagnie est fixée par des textes précis. En 1724, elle est composée de "deux lustres en cristal, six rideaux de toile indienne, deux miroirs, une table en sapin recouverte d'un drap, trois fauteuils anglais, un fauteuil recouvert d'un drap de Berry rouge, un ca-

napé assorti à ce fauteuil, un bureau anglais, une armoire de noyer à deux battants" (Colonies, C6, 8).

Si Gorée vers 1770 "ne pouvait pas être regardée comme ayant aucun bâtiment civil mais bien des mauvaises tapades couvertes de chaume et exposées à chaque instant, au milieu des vents impétueux qui règnent, à un embrasement général" (Boufflers, 1778), les plans dessinés à cette époque en proposent une image plus ordonnée. Le quartier d'habitation qui s'est agrandi par rapport aux documents précédents présente l'aspect d'un lotissement où les parcelles sont délimitées et numérotées ; le cadastre n'est pas loin. Cette image est loin de figurer l'état existant ; elle représente le souhait de l'administration qui voudrait que toutes les parcelles soient encloses afin que la propriété foncière des occupants soit définie ainsi que le domaine public.

Cette démarche s'inscrit également dans une perspective économique. Les employés de la compagnie sont jaloux de la richesse de certains traitants qui contrôlent l'économie locale : En 1770, la centaine d'Africains libres possèdent plus d'un millier de captifs de cases. Dans ce contexte, les compagnies et les négociants extérieurs en sont totalement tributaires et cherchent à user de leur statut pour réduire ce pouvoir.

Ne pouvant affronter cette population directement, d'autres méthodes sont employées. En 1770, les autorités décident l'expulsion des captifs de case des Africains libres "considérant qu'ils encombrent l'île", mais le projet est un échec, les soldats européens refusant d'appliquer la directive de peur d'être privés de leurs maîtresses!

Le gouverneur décide alors d'inventorier les biens des commerçants, en l'occurrence le nombre d'esclaves de case qu'ils possèdent. Cette procédure est tout aussi impopulaire et difficile à mettre en oeuvre, et le gouverneur se contente de demander que soit dressé le plan complet de l'île avec ses maisons, ses tapades et ses enclos. Ces catégories reposant sur le type de construction sont définies dans une optique précise, liée au projet précédent : en comptabilisant les cases des esclaves de case, reconnaissables par leur forme ronde, il sera possible d'estimer leur nombre et la richesse de leurs propriétaires. Le plan dressé vers 1775 (figure 29) comptabilise 76 lots dont une quarantaine appartient à des femmes, signares ou non : une signare, Caty Louet, riche de 68 esclaves, possède un terrain de 4170 mètres carrés (Delcourt, 1982).

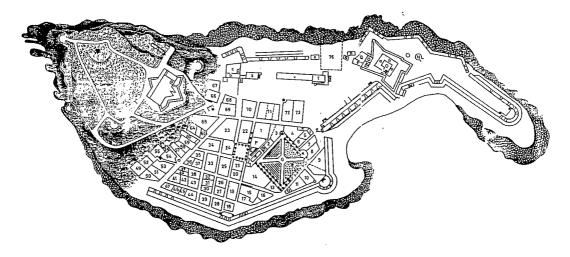


Figure 28 : plan de Gorée en 1775 qui indique avec précision chaque lot, doté d'un numéro ; le cadastre n'est pas loin.

Dans le même temps, le gouverneur pousse les habitants à enclore leurs terrains en fonction des alignements tracés sur le plan. Mais la géométrie qui apparaît sur ce document est encore largement imaginaire : soixante ans plus tard, en 1843, le projet d'alignement de la voirie ne diffère guère du plan tracé à cette époque ; seules les zones prévues pour des fortifications et l'ancien fort ont disparu au profit de nouvelles parcelles. Les Goréens refusent la mise en place de ces procédures et les autorités n'ont pas les moyens de les faire appliquer.

Toutes ces mesures signalées dans des registres et des plans ne permettent pas de modifier radicalement l'espace du comptoir et sa société. Les vélléités de contrôle de quelques gouverneurs sont contrées par la faiblesse chronique des moyens humains et financiers. Le personnel est peu nombreux, peu motivé et soumis à un climat qu'il supporte mal. Chaque année, les saisons des pluies apportent les "fièvres" qui déciment la population.

Quant à ceux qui s'acclimatent, ils sont envieux de la richesse des traitants ; certains désertent pour commercer pour un traitant ou pour devenir un négociant indépendant ; d'autres gardent leur poste tout en se livrant à ce commerce pour leur propre compte : tel est le cas de plusieurs directeurs, qui ne sont renvoyés de leurs fonctions qu'après la venue d'un inspecteur de la compagnie qui découvre cette pratique.

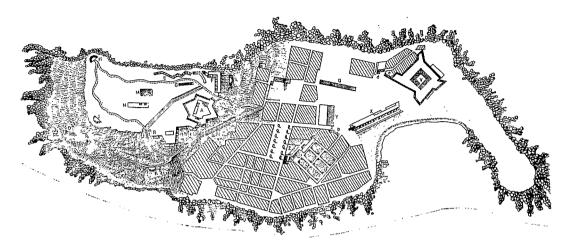


Figure 29 : plan de Gorée en 1786 : les fortifications, remarquables dans les plans précédents, ont toutes disparu.

Enfin et surtout, l'Etat français se désintéresse de ces places. En 1777, il confie de nouveau le monopole de traite à une compagnie, la Compagnie de Cayenne et Guyane, qui gère de manière autonome ces comptoirs. Celle-ci paye elle-même la garnison et ne cherchera pas à imposer de telles mesures, impopulaires, qui ne lui apporteront pas de bénéfices immédiats.

Finalement, ces procédures nouvelles et ces plans permettent d'abord d'informer les Européens de leur existence et suggèrent un mode et un idéal de développement. De plus, ils modifient la perception de l'espace global du comptoir. La question de l'habitation, auparavant absente, apparaît, tandis que les questions de défense qui occupaient la majeure partie des rapports deviennent subalternes : le projet de fortification de l'île est définitivement abandonné à la suite de la vente, sous l'occupation anglaise, du littoral à des particuliers. Le fort, ou ce qu'il en reste, est vendu par le gouverneur français, Boufflers, qui commande l'île entre 1784 et 1787. La défense de l'île est prévue depuis les habitations des Goréens.

Les parcelles d'habitation créées à cette époque dans la zone de l'ancien fort sont cédées gratuitement à condition que les occupants bâtissent une maison dans l'année. Ce principe de la "concession", sera progressivement appliqué dans toutes les colonies françaises.

Les enjeux

Il existe pour ces deux comptoirs un nombre important de récits de voyage et de rapports les décrivant, ainsi qu'un grand nombre de documents graphiques. Certains proposent des fortifications qui ne seront jamais construites tandis que d'autres dessinent des rues qui n'existent pas... Le souci de représenter ces terres lointaines peut étonner ; à la même époque, il n'existe pas pour les villages et les villes d'Europe autant de documents graphiques et la procédure du cadastre ne commence vraiment à se mettre en place qu'au début du XIX^e siècle. Pourquoi donc un tel effort pour ces comptoirs qui ne réunissent que des parias de la société et qui ne rapportent guère au pouvoir royal ?

Le caractère nouveau de ces établissements n'est pas suffisant pour justifier cette production graphique; de nombreux établissements se développent à cette époque sans jamais se référer à des plans. Quant à l'intérêt stratégique des comptoirs, il reste faible si l'on replace ces lieux dans les enjeux et les conflits politiques du moment. En témoigne le troc qui en est fait par les puissances européennes pour finir de régler certains conflits.

De la même façon qu'il serait insuffisant de voir dans ces cartes une simple illustration d'une évolution stylistique des modes de représentation de l'espace à une époque particulièrement inventive dans ce domaine, il serait insuffisant de penser que ces cartes sont seulement des réponses à des problèmes "objectifs" de croissance et de gestion apparus à l'intérieur des comptoirs. Cette production doit être replacée dans le cadre des débats qui agitent le monde occidental au cours du XVIII^e siècle.

La fonction principalement marchande du comptoir en Afrique (et qui sous-tend l'absence de valeur du reste du continent, hormis les esclaves), évolue sous l'influence des physiocrates qui portent un regard nouveau sur le monde. Ceux-ci s'interrogent sur les terres nouvellement découvertes et sur celles encore inconnues. Les voyages des hommes de sciences ont peu à peu permis de poser un cadre rationnel de représentation du monde, d'en repérer les richesses potentielles. L'Afrique ne saurait rester indéfiniment en dehors de ce projet : le botaniste Adanson séjourne au Sénégal entre 1749 et 1754 et en inventorie les productions susceptibles d'être exploitées. Mungo Park, un explorateur anglais, pénètre

à l'intérieur du continent et atteint le premier, en 1791, les rives du Niger.

Dans cette perspective, l'information doit mieux circuler et le document graphique, carte ou plan est un outil indispensable et suggestif. Il permet de se représenter ces pays encore inconnus pour beaucoup et de projeter des interventions, sociales, économiques, qui prennent ainsi plus facilement consistance, au moins imaginairement. Le dessin ordonné d'un comptoir est interprété comme une présence de la société européenne et éventuellement comme un lieu possible d'investissement.

Le monde exotique intéresse également les hommes de lettres qui l'utilisent pour légitimer leurs réflexions et leurs projets comme en témoignent les nombreuses encyclopédies de voyage publiées alors (par exemple celle de l'abbé Prévost qui consacre un tome à l'Afrique). Les récits des voyageurs, diffusés en Europe, alimentent notamment les débats sur la traite des Noirs qui, à partir du milieu du siècle, commence à être critiquée.

Les modes de vie dans les comptoirs deviennent des arguments contre cette activité. La débauche et l'alcoolisme des Européens sont considérés par certains comme la conséquence de l'immoralité de la traite ; il en est de même pour la sauvagerie des Noirs attribuée non plus à leur nature mais au commerce dont ils sont l'objet. Adanson découvre même de "bons Nègres", semblables aux sauvages des îles du Pacifique, sur la côte sénégalaise. A ces propos, les partisans de la traite opposent d'autres récits, les plus nombreux, qui soulignent le caractère intimement barbare des Africains.

Les sociétés de comptoirs posent néanmoins problème, même aux plus conservateurs, dans la mesure où, à une époque où le pouvoir de droit divin commence à être contesté, elles sont des exemples de communautés qui se développent hors de la loi de Dieu et du roi. Indirectement, elles participent aux débats en cours sur la construction de sociétés civiles.

Si les représentants de l'autorité royale insistent sur la perversion des habitants des comptoirs, les voyageurs physiocrates notent plutôt les potentialités des lieux et suggèrent que les populations qui y vivent peuvent se sociabiliser. Les uns critiquent un type de développement où leur souveraineté n'est pas présente; les autres investissent déjà imaginairement dans ces contrées en établissant des inventaires de productions locales.



Figure 30 : intérieur de maison à Gorée. Les pièces de services où officient et logent les "indigènes" sont encore des chaumières. Dessin de F. de Bérard, diffusé dans le "Tour du Monde", 1861, p. 31.

Les documents graphiques diffusés en Europe construisent de nouvelles images de ces terres. Aux emblèmes moyenâgeux représentant l'Afrique peuplée de monstres, de bêtes féroces et de Noirs inquiétants, s'ajoutent des illustrations plus civiles du continent (Durand). De plus, les plans, semblables à ceux réalisés en Europe, indiquent que ces mondes ne se limitent pas à des forts isolés au milieu de la barbarie, comme le suggéraient les premiers dessins. Entre le Roi et le Sauvage se manifeste un espace nouveau, celui des commerçants.

Les plans dessinent et fixent des endroits où pourraient se réaliser certains projets portés par les philanthropes. En ce sens, leur production est liée à l'idée d'une "mise en valeur", on dirait aujourd'hui d'un développement. Ils proposent une organisation spatiale où les occupants s'installent non plus en fonction de leur rang social. Le principe de la concession du sol en échange de sa mise en valeur permet à tout Européen de devenir propriétaire; il n'affecte pas une place particulière à l'aristocratie.

Certains employés du ministère de la Marine dont dépendent les "colonies" s'inquiètent de cette dérive potentielle et souhaitent renforcer la présence de nouveaux acteurs, plus assujettis à son autorité. Parallèlement, de nouveaux outils sont recherchés pour contrôler ces places qui ne reconnaissent pas la puissance du roi. L'aménagement de l'espace est un de ces outils de régulation sociale.

La fin du XVIII^e siècle n'est cependant pas une période où le pouvoir royal cherche à modifier l'espace du comptoir. Lorsque meurt en 1807 le gouverneur de la colonie du Sénégal, Blanchot, les établissements français repassent sous le contrôle des Anglais, qui s'en désintéressent. Jusqu'à leur rétrocession en 1817, ils sont livrés à eux-mêmes, et végètent du fait de la crise économique qui y sévit, et de l'absence d'investissements publics et privés. Les négociants, qui s'enrichissent grâce à la traite, réinvestissent tous leurs profits dans les villes d'où ils sont issus. Nantes et Bordeaux, les deux grands ports "négriers" de France, voient leur paysage radicalement transformés. Paradoxalement, les premières effets urbanistiques de l'économie de traite se lisent, non pas dans les comptoirs, mais dans les lotissements, les percées de voiries, et les nouveaux hôtels particuliers de ces villes.

L'Afrique noire fait cependant l'objet d'un intérêt nouveau en Europe. Des explorateurs s'aventurent à l'intérieur du continent et rapportent des informations qui remettent en cause les clichés de l'époque. De plus, des idées nouvelles apparaissent sous l'influence des esprits éclairés qui s'interrogent également sur l'utilité de ces terres une fois la traite des Noirs disparue et qui espèrent bien que le groupe social auquel ils appartiennent pourra jouer un rôle dans leur future mise en valeur. S'il faut attendre la deuxième moitié du XIX^e siècle pour que des représentants de la bourgeoisie s'intéressent à cette partie du monde, au début de ce siècle, quelques gouverneurs tenteront de modifier la société des comptoirs.

Chapitre 4

LA CONSTITUTION D'UNE COLONIE

Si des idées nouvelles apparaissent chez certains voyageurs et gouverneurs, les moyens financiers manquent, d'autant que la première moitié du XIX^e siècle est un moment de mutations économiques.

La traite des esclaves, critiquée en Europe, est combattue sur mer par les Anglais qui arraisonnent les navires négriers. Si elle perdure, de manière clandestine, dans les "Rivières du Sud", nom attribué aux possessions françaises depuis Gorée jusqu'aux côtes du Gabon, et notamment sur la Côte des Esclaves jusqu'au milieu du XIX^e siècle, elle perd de son intensité dès le début du siècle sur la côte occidentale, surveillée par les navires anglais. Le commerce des esclaves est prohibé (mais pas le statut d'esclave) par la France en 1807.

Les traitants de Saint-Louis, dès la fin du XVIII^e siècle développent une autre activité de traite, la gomme arabique. Ce commerce lucratif est cependant très irrégulier et ne suffit pas pour assurer le développement économique du comptoir. Les traitants sont trop nombreux et se livrent à une concurrence acharnée; de plus, ils sont soumis au bon vouloir des Maures qui taxent lourdement ce produit issu de leurs territoires. Enfin, en Europe, les cours fluctuent et ont tendance à diminuer. Cette situation crée une situation de crise qui perdurera jusqu'aux années 1850 (Pasquier, 1987). Gorée est encore plus handicapé; ce comptoir n'est qu'un entrepôt d'esclaves et perd sa raison d'être : sa population stagne autour de 2000 personnes au début du XIX^e siècle.

Le développement des établissements français sera lié aux nouvelles cultures d'exportation. A partir de 1830, des essais de plantations d'arachide seront tentés à proximité du Cap Vert. Dix ans plus tard, les premières livraisons vers l'Europe débuteront.

L'environnement géopolitique des comptoirs est lui aussi instable. Les royaumes du Waalo, autour de Saint-Louis, et du Cayor, autour de Gorée, sont affaiblis. Vers 1810, les population lébou qui habitent la presqu'île du Cap-Vert ne reconnaissent plus l'autorité du Damel du Cayor et revendiquent leur indépendance. A proximité du fleuve Sénégal et plus au nord, où poussent les gommiers, les tribus maures organisent des razzias, notamment sur le territoire du royaume du Waalo. Fournisseurs d'esclaves et acteurs indispensables dans la traite de la gomme, ils sont respectés par les compagnies, qui établissent à plusieurs reprises des accords avec les chefs des tribus.

La traite de la gomme est calquée dans son organisation sur la traite des esclaves. Les traitants qui ont l'exclusivité du négoce remontent le fleuve depuis Saint-Louis et s'installent plusieurs mois dans les "escales" où des intermédiaires apportent la marchandise. Parfois, des caravanes rejoignent Saint-Louis afin de négocier directement avec les négociants européens, mais les traitants s'insurgent violemment contre la remise en cause de leur monopole.

Avec la disparition de la traite des esclaves, les pays occidentaux qui contrôlent les comptoirs se posent la question de leur intérêt. En France, Napoléon s'en désintéresse totalement. Le débat ne sera véritablement tranché que dans la deuxième moitié du siècle, lorsque le développement de la culture de l'arachide permettra aux maisons de commerce européennes d'obtenir d'importants profits qui légitimeront des investissements. La demande de plus en plus forte en Europe de produits élaborés à partir des cultures des plantations (huile, savon...), sera un des motifs invoqués pour justifier l'entreprise de colonisation territoriale. Celle-ci permettra de rationaliser et d'accroître la production.

Mais pendant une trentaine d'années, les gouverneurs qui se succèdent à un rythme effréné (plus d'une trentaine entre 1817 et 1854) n'ont pas cette certitude. Pendant leur court séjour qui dépasse rarement une année, ils se contentent pour la plupart de gérer les affaires courantes. Ces lieux font toujours figure de repoussoir en Europe, et une affectation est souvent perçue par le personnel du ministère de la Marine comme une punition. Les fonctionnaires, y compris le gouverneur, cherchent toujours à y demeurer le moins longtemps possible, craignant d'être emportés par les "fièvres".

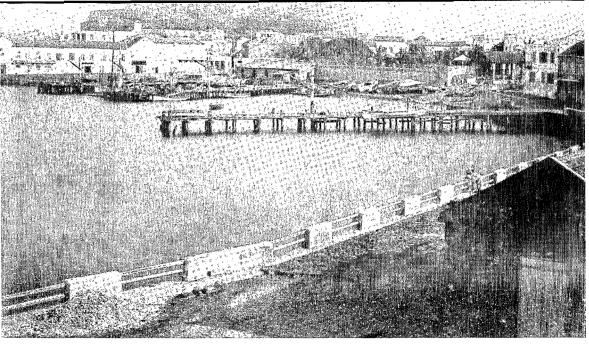


Figure 31 : vue de Gorée au début du XX^e siècle. La partie basse de l'île, dominée par les fortification édifiées sur la colline, est bordé par les anciennes maisons de commerce aui ont perdu leur fonction dès la fin du XIX^e siècle.

Seuls les négociants des comptoirs se préoccupent de leur devenir, et particulièrement les métis qui en sont les agents économiques majeurs. Les chefs des royaumes voisins, bien conscients de la réalité de ce pouvoir et de l'inconsistance des représentants de l'Etat français, négocient souvent directement des accords de commerce avec cette communauté que le Maire de Saint-Louis, qui en est issue, représente (Diouf, 1990).

Dans le domaine de l'aménagement et de la construction (secteur qui demande du temps pour que se matérialisent les édifices et les routes), c'est encore une époque frileuse où les investissements sont peu nombreux et les idées nouvelles rares. Les gouverneurs chargés de réaliser des projets ne sont pas persuadés de leur utilité et les chantiers ne s'achèvent que lentement. En outre, les opérations sont généralement calquées sur celles mis en oeuvre en France et ne sont donc guère adaptées aux contraintes locales.

Si l'administration prend le temps d'hésiter, les comptoirs continuent à se peupler. L'enrichissement que suscite la traite de la gomme, dont profite une minorité, fascine et attire de nombreux ruraux. Ceux-ci souhaitent également s'établir à Saint-Louis afin d'être protégés des attaques des Maures.

Saint-Louis qui comptait 6000 habitants au début du siècle atteint la dizaine de milliers vers 1826, et la douzaine de

milliers vers 1838, auxquels il faut ajouter la population flottante qui se chiffre aussi en milliers. Gorée connaît grâce à l'arachide un nouvel essor : sa population dépasse 5000 personnes vers 1830. A l'intérieur de cette population, certains groupes prennent une place accrue. De quelques centaines, la population européenne de Saint-Louis atteint le millier vers 1840. Elle est composée de militaires, du personnel administratif et de négociants.

Cet accroissement amènera les administrateurs à se poser la question de leur installation avec plus d'acuité que lorsque ces groupes se comptaient en quelques centaines. Les nouveaux arrivants souhaitent également trouver sur place des conditions d'habitation comparables à celles qu'ils ont en France et ne souhaitent plus s'installer dans des cases ou dans des maisons en briques malcommodes. Les commerçants de Bordeaux, Nantes, ou du Havre, qui émigrent pour plusieurs années au Sénégal, ne sont plus semblables aux premiers négriers installés dans les comptoirs. Ils sont liés à la bourgeoisie commerçante de ces villes qui ont fait l'objet depuis le XVIII^e siècle d'importantes opérations d'aménagement.

S'ils ne sont pas des porte-paroles de la modernité - ils sont venus pour s'enrichir et non pour civiliser - ils constituent néanmoins des éléments nouveaux dans ce monde, et possèdent des moyens financiers (les capitaux des maisons bordelaises) et des stratégies commerciales qu'ignorent les habitants des comptoirs. En 1822, un Bordelais, Prom, débarque à Gorée ; il y fondera une maison de commerce qui deviendra, lorsqu'elle sera gérée avec un autre négociant, Maurel, une des quelques maisons les plus célèbres dans les comptoirs puis dans les colonies françaises d'Afrique.

Les négociants sont cependant limités dans leur expansion par le système économique existant. Ils se heurtent au monopole des traitants et sont en concurrence avec les commerçants métis qui représentent alors près de 10 % de la population des comptoirs. Ceux-ci ont tissé des réseaux commerciaux grâce à des accords avec les chefs locaux et à des alliances matrimoniales, et possèdent de nombreux esclaves domestiques ; ils demeurent les acteurs économiques majeurs. Les représentants des maisons de commerce chercheront à remettre en cause leur pouvoir en s'appuyant sur l'appareil administratif qui se met en place.

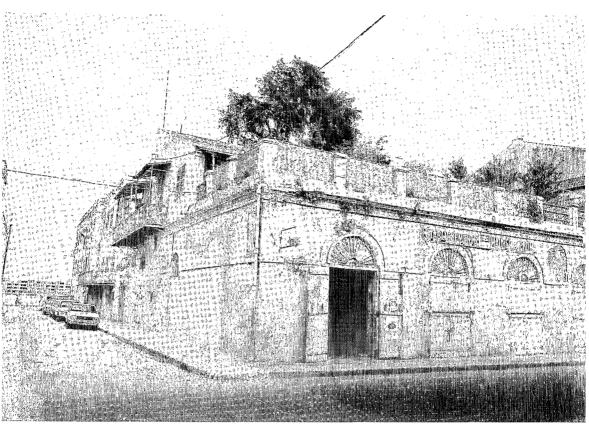


Figure 32 : la maison mère à Saint-Louis de la firme Maurel et Prom qui a essaimé sur toute l'Afrique de l'Ouest. Le bâtiment qui occupe tout un îlot est en grande partie abandonné.

Les rapports sociaux évoluent également au sein de la population africaine stricto sensu. A Saint-Louis, de nouvelles populations, originaires de régions plus lointaines (Toucouleur et Bambara), s'ajoutent aux habitants, pour la plupart originaires du monde wolof (royaumes du Cayor et du Waalo). Nombre d'entre eux sont d'anciens captifs. La crise économique liée à la traite de la gomme paupérise un grand nombre de traitants africains, qui n'arrivent plus à vendre. Certains sont obligés d'abandonner cette activité et, pour survivre, travaillent pour les négociants.

Les autres "Africains libres" trouvent de nouveaux emplois. Certains se mettent au service de l'administration, deviennent commis, interprètes, soldats, conducteurs de travaux, boys... D'autres travaillent pour les négociants européens. Quant aux captifs de case, la majeure partie reste au service de leurs maîtres ; l'abolition du régime de l'esclavage, en 1848, qui doit mettre fin à ce statut, ne le fait pas totalement disparaître.

Lorsque la France reprend possession des comptoirs de Saint-Louis et Gorée en 1817, le gouverneur débarque dans des places où s'affrontent négociants et traitants. Le projet de l'administration n'est pas d'interférer directement et à tous moments dans les affaires du comptoir mais plutôt de jouer un rôle d'arbitre entre les différents partis présents, tout en aidant les Européens à commercer, par exemple en établissant de nouveaux accords avec les chefs des régions qui fournissent en denrées de traite. Ce projet ne va pas de soi et il est contesté par une partie de la population locale. Enfin, comme tout appareil, l'administration cherche à s'imposer pour elle-même et à produire sur place les signes de son autorité, notamment à travers des procédures et des opérations d'aménagement et de construction.

Administrer

Les gouverneurs français reviennent dans les comptoirs après une longue période d'occupation anglaise qui a laissé tout pouvoir aux négociants. La recherche d'une plus grande rentabilité des comptoirs passe à leurs yeux par la venue d'autres acteurs économiques et la mise en place d'outils administratifs nouveaux.

réformes ne doivent cependant pas affaiblir Les l'économie globale de la place. La marge de manoeuvre des administrateurs est étroite. Si les mesures qu'ils proposent favorisent trop un certain groupe, ou sont trop contraignantes pour d'autres, les acteurs économiques locaux peuvent s'y opposer, de diverses manières. Tantôt ils jouent de leur influence à l'intérieur du comptoir, via le maire, tantôt ils menacent de le quitter pour s'établir dans d'autres places. La concurrence reste vive entre les comptoirs. Les Anglais sont toujours présents dans la région, au sud, à l'embouchure de la Gambie où ils fondent en 1820 un nouvel établissement, Bathurst, et au nord, à Portendik (actuelle Mauritanie). Leur maîtrise des mers et leurs possessions coloniales leur permettent de vendre aux Maures, à plus bas prix que les Français, la "guinée", un tissu de coton produit en Indes et célèbre dans toute cette partie de l'Afrique. Une part de la production de gomme que Saint-Louis espère recevoir est détournée vers ce comptoir (Saint-Martin, 1989).

Néanmoins, des réformes sont engagées. La suppression du système des compagnies à privilège avait entraîné, dès la fin du XVIII^e siècle, la venue à Gorée d'un gouverneur dépendant, non plus de la compagnie, mais directement du ministère de la Marine, de même que le personnel à son service. Ce principe d'administration est étendu aux deux comptoirs en 1817, dont le statut est modifié.

Une ordonnance du 29 novembre 1815 dote la Colonie du Sénégal d'un conseil d'administration, chargé d'assister le gouverneur dans ses choix. Cette structure existe également dans les ports et les arsenaux de la marine, auxquels sont assimilés ces comptoirs. Il ne siégera qu'à partir de 1828, c'està-dire juste après que les îles à sucre (Antilles, Réunion) et la Guyane aient été dotées d'un Conseil général. Au Sénégal, les négociants européens sont à l'origine de cette demande ; ils veulent être associés plus directement à la gestion des affaires et revendiguent un statut équivalent à ces territoires. Au sein du ministère de la Marine, le Sénégal est souvent comparé à la Guvane. composée, de la même façon, quelques de établissements sur la côte, isolés d'un arrière-pays inconnu et peuplé de populations considérées comme barbares.

L'application de ce régime à la colonie, c'est-à-dire alors Saint-Louis et Gorée, vise à homogénéiser les territoires coloniaux qui ont une histoire commune (la traite) et qui ont alors la même fonction, celle de fournir la Métropole en produits agricoles.

La composition et le pouvoir du conseil d'administration ne sont pas définis précisément mais laissés à l'appréciation du gouverneur. Néanmoins le Conseil formule des avis sur toutes les questions commerciales et administratives, et notamment sur les travaux d'aménagement. Il réunit les responsables du personnel venu de France, l'ordonnateur, homme fort du conseil qui peut remplacer le gouverneur, le contrôleur, le trésorier, les directeurs du Génie, de l'Artillerie et du port, et seulement un notable local représentant les commerçants. Le Conseil, dominé par du personnel militaire, reste au service de l'administration ; les commerçants critiquent leur faible représentation et demandent en 1837 que soit institué un Conseil général. Il sera créé en 1840, mais fonctionnera mal et sera supprimé en 1848 (M'Baye, 1974). Les événements politiques en France auront des répercussions sur la colonie, qui sera représentée à l'Assemblée nationale par un député, issu d'une famille de négociants métis, Valentin.

Le rapprochement avec la France se lit également dans l'application en 1830 du Code civil aux comptoirs de Saint-Louis et Gorée. L'arrêté du 5 novembre 1830 stipule que "tout

individu né libre et habitant le Sénégal ou ses dépendances (limité alors aux portions de territoires occupées par les Européens) jouira dans la colonie des droits accordés par le Code civil aux citoyens français. Ce texte instaure sur le territoire des comptoirs le droit foncier français qui repose sur un régime de la propriété, inconnu dans cette société.

Son domaine d'application est réduit à une population, numériquement très minoritaire, les Européens et assimilés. Les transactions immobilières entre personnes de couleur demeurent régies par la coutume. Ce droit sert principalement à officialiser l'occupation du sol par les Européens dans les comptoirs. Tous les terrains où ils sont installés (édifices civils et militaires) sont enregistrés et leur possession ne peut plus être contestée par la population locale. Au niveau des habitants, seules les familles métisses obtiendront des titres de propriété.

L'organisation administrative des comptoirs est complétée en 1840 par une ordonnance organique (7 septembre) qui précise les pouvoirs et attributions du gouverneur et réglemente le fonctionnement des services administratifs. Ce document, qui donne un pouvoir presque absolu au gouverneur, malgré les modifications qu'il subira ultérieurement, restera un texte de référence pendant toute la période coloniale du Sénégal.

Face à cet appareil dominé par des fonctionnaires, seul le maire, qui représente les intérêts des négociants métis, peut faire entendre son point de vue. Son pouvoir reste relatif, son avis n'étant que consultatif. L'administration le considère comme la courroie de transmission entre le gouverneur et les commerçants. Quant au reste de la population, c'est-à-dire la grande majorité des habitants du comptoir, elle n'a pas voix au chapitre.

En matière d'aménagement, les responsabilités sont précisées, notamment en ce qui concerne la construction des bâtiments administratifs. Le gouverneur, qui décide, est assisté de techniciens plus qualifiés, l'ingénieur du Génie militaire et celui des Ponts et Chaussées. Ceux-ci, qui peuvent être par manque de personnel une seule et même personne, préparent les dossiers soumis ensuite au conseil d'administration où ils sont discutés, et approuvés par le gouverneur. Celui-ci cependant ne possède pas de crédits déconcentrés pour ce type d'opération. Avant de passer à la phase opérationnelle, les

projets d'aménagement sont envoyés en France où ils doivent être acceptés par les services du ministère de la Marine.

Cette procédure centralisée pose d'autant plus de problèmes que les comptoirs sont distants de plusieurs milliers de kilomètres du lieu final de décision. Il faut plusieurs mois, voire plus d'une année pour qu'un dossier revienne. Pendant ce laps de temps, les décideurs ont souvent changé, et les urgences ou les problèmes ne sont souvent plus les mêmes. Le projet initial peut souvent être modifié ou abandonné, ayant perdu de son utilité : la réparation d'un bâtiment qui, par exemple, s'est écroulé entre le moment de conception du projet et l'acceptation du dossier.

Ces conditions, auxquelles s'ajoutent la routine propre à une administration peu motivée et la faiblesse chronique des moyens financiers, expliquent le peu d'opérations finalement réalisées et la défiance des habitants, toutes catégories confondues, vis-à-vis de cet appareil.

Les principes français d'administration exigent d'établir. lorsqu'il n'existe pas, un recensement de la population. En 1803, le gouverneur Blanchot tente d'imposer un premier recensement de la population de Saint-Louis, comme cela fut fait un peu plus tôt à Gorée. Ses successeurs, en 1817. reprennent cette idée avec aussi peu de succès. outil de gestion sociale. recensement se veut un dénombrant "les domiciliés de chaque tapade" (les habitants de chaque enclos), la population pouvant prétendre à certains droits liés à la domiciliation et la naissance dans le comptoir pourra être identifiée. Cette idée, tout à fait nouvelle, s'accorde mal avec la mobilité de la population, due à l'économie de traite. Pendant plusieurs mois, les traitants résident dans les lieux de négoce le long du fleuve : leur retour coïncide avec la venue des navires d'Europe : il marque le début d'une intense activité commerciale dans le comptoir, qui attire toujours une population "flottante" importante. Entre cette période et l'époque où les traitants sont absents, l'écart de population se chiffre en milliers de personnes.

Dans ce contexte, les habitants, qui ignorent cette procédure, ne voient pas ce qu'elle pourrait leur apporter. Ils craignent plutôt qu'elle ne permette de taxer les richesses inventoriées et que les mouvements de population vers le comptoir puissent être freinés.

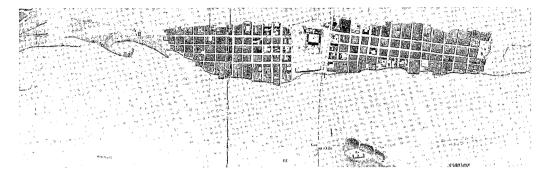


Figure 33 : plan de l'île de Saint-Louis levé vers 1820. La trame orthogonale est désormais bien lisible dans les deux quartiers qui s'étendent de part et d'autre du fort. Les rives ne sont pas encore bordées d'un quai. ANSOM DFC Sénégal.

De la même facon qu'elle veut inventorier les personnes. l'administration veut inventorier les lieux. Ces deux actions sont complémentaires. L'établissement d'un plan facilite l'opération de recensement. Celui établi en 1820 analyse les formes d'occupation de l'espace sur l'île aux îlots indifférenciés des plans antérieurs, se substituent des parcelles aux contours rigoureux. Les propriétés de l'Etat sont coloriées d'une certaine couleur, de même que les maisons en matériaux en briques ou en pierres, qui se distinguent ainsi des chaumières aux formes carrées ou rondes. Ce détail permet de donner, comme à Gorée, une indication sur l'importance du nombre d'esclaves de cases présents dans les domaines privés, cette population résidant traditionnellement toujours dans des cases rondes.

A ce document, s'ajoutent d'autres plans du comptoir, produits à des fins exclusives de défense. La taille de l'établissement ne permet plus au fort de jouer sa fonction initiale de défense. Il est converti en lieu d'habitation et de fonction pour le gouverneur, tandis que les ingénieurs du Génie font construire des batteries aux extrémités des quartiers nord et sud, et sur la Langue de Barbarie, face à la mer.

Le souci de connaissance ne se limite plus au comptoir. Les ingénieurs établissent des relevés du fleuve et de ses rives, de la côte, de l'environnement immédiat. Les cartes et les plans ne présentent plus Saint-Louis comme un isolat de civilité au milieu de la Barbarie, figurée par un espace vierge. Sur la rive maritime, comme sur la rive continentale du fleuve, des villages sont figurés.

Ce type de représentation témoigne de l'ouverture vers le continent. Le comptoir n'est plus seulement ouvert sur la mer, il possède un environnement terrestre. Cette évolution doit être replacée dans un projet de découverte et d'exploitation de l'Afrique. A Mungo Park qui explore, à la fin du XVIII^e siècle, l'intérieur du continent pour le compte de l'Angleterre, succède en 1828 le Français René Caillié, qui remonte le fleuve Sénégal avant de rejoindre Tombouctou et de traverser le désert. Ce fleuve, dont le tracé est également levé, est parcouru par de nombreux traitants et l'escale de traite de Bakel, fondée en 1822 à plusieurs centaines de kilomètres de Saint-Louis, devient une antenne de ce comptoir.

Aménagement et hygiène

La production de cartes est une chose, la transformation de l'espace habité en est une autre. Celle-ci répond à différents besoins, économiques d'abord, stratégiques et symboliques ensuite. Quels que soient les arguments qui justifient ces actions, celles-ci sont toujours traversées par la question sanitaire.

La situation demeure à cette époque objectivement inquiétante : en 1830, la fièvre jaune provoque la mort du tiers des 150 Européens présents à Gorée ; de plus, les causes de mortalité sont nombreuses. Les épidémies de fièvre jaune sont particulièrement meurtrières pendant la saison des pluies, période où les moustiques abondent. Le paludisme, endémique dans la région, apporte aussi sa contribution à l'insalubrité (il est également diffusé par des moustiques). Les Européens sont encore particulièrement touchés par la "fièvre pernicieuse" qui engendre des gastro-entérites et des encéphalites ; et l'on pourrait citer également les hépatites, le typhus, la syphilis, le scorbut...

La profusion de maladies contre lesquelles les médecins ne savent pas lutter renforce la représentation négative de la colonie. La seule mesure recommandée pour purifier l'air contaminé consiste à brûler de la gomme dans les pièces où meurent les malades. Pourtant, quelques-uns (Adanson, et plus tard Faidherbe), notent la longévité de vie de certains Européens et remarquent que les brises marines à Saint-Louis et à Gorée rafraîchissent l'atmosphère et chassent les moustiques. S'ils tentent de s'opposer à l'idée communément admise en Europe que l'Afrique est un "tombeau à Blancs", ils restent très minoritaires.

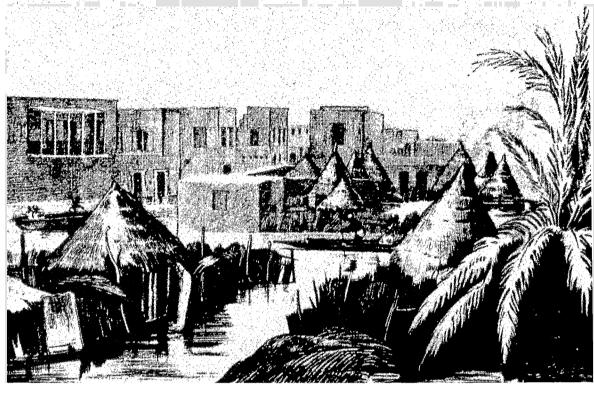


Figure 34 : vue de Saint-Louis pendant une inondation, vers 1830. Les rues sont inondées et la circulation se fait par pirogue. In C. Camara, Saint-Louis du Sénégal.

Le rapport de Calvé, rédigé en 1824 à l'intention du gouverneur de la colonie, le Baron Roger, s'inscrit dans cette préoccupation et vise à détruire cette image irrationnelle en identifiant des causes réelles. Il cherche à associer, de manière raisonnée, l'hygiène aux particularismes de l'établissement (ANSOM, DFC 84-262 et ANS, AOF 3G3). Ce "mémoire sur la topographie de l'Isle de Saint-Louis" s'intéresse au site et à son environnement physique et humain. Calvé recense de nombreux éléments, sources potentielles de danger : le caractère inondable de l'île, la chaleur "qui endort le cerveau", l'humidité, de même que l'absence d'hygiène des populations africaines.

Conformément aux théories sur les fluides, la question de la circulation et de la stagnation de l'eau et de l'air constitue sa principale préoccupation et organise son diagnostic. La question de l'approvisionnement en eau est largement abordée. Pendant plusieurs mois, l'eau du fleuve est salée et l'île ne possède pas de source. De même, la circulation de l'air mérite réflexion : "Il faut établir ce principe que, quoiqu'il fasse froid par le vent du nord-ouest, ce vent doit toujours être considéré dans la production des maladies comme chaud et humide, car

il n'est que relativement froid". Plus grave encore est le problème de la stagnation de l'air, de l'eau et des déchets. Les stagnations dues aux hommes et au milieu (défécation, ordures), sont considérées comme des éléments susceptibles de favoriser les infections par les miasmes qui sont censées y stagner.

La théorie des miasmes, malgré ses insuffisances - elle ignore les causes des maladies, dont sont identifiés seulement les symptômes - présente une certaine efficacité dans la mesure où elle vise à réduire certains milieux favorables à la reproduction des vecteurs, mares et dépôts d'immondices. A l'inverse, d'autres mesures, comme la construction de citernes enterrées. peuvent constituer un facteur l'insalubrité : les moustiques, vecteurs de maladies (ce que l'on ignore), se reproduisent dans les citernes et favorisent la propagation des épidémies. Les hygiénistes ignorent à cette époque cette conséquence néfaste. L'approvisionnement en eau potable et sa conservation, dans des comptoirs qui ne possèdent pas de sources, posera toujours problème. De l'eau de source sera apportée depuis l'intérieur, par navires, en quantités comptées ; son usage sera réservé à quelques uns.

D'autres textes dans le même esprit soulèvent des questions où l'organisation de l'espace est en jeu. L'inondation régulière de certaines portions de sols revient de manière permanente dans les rapports des hygiénistes. Leurs recommandations proposent l'assèchement de certaines zones ainsi qu'un meilleur ordonnancement des espaces bâtis. L'absence de toute pente sur l'île favorise la stagnation de l'eau ; en outre, les constructions en bordure des rives limitent les possibilités d'écoulement vers le fleuve.

L'ordonnancement des habitations et des clôtures, selon une trame orthogonale, vise à reproduire un ordre géométrique occidental et à assurer une meilleure salubrité en favorisant la circulation des fluides. Dans ce même ordre d'idée, il est proposé de ne pas percer trop d'ouvertures sur les façades exposées aux vents qui "apportent les miasmes". Si un modèle d'établissement se dessine, son négatif se précise lui aussi : la ruelle sinueuse, déterminée par les "tapades" des enclos, qui souvent finit en impasse et où s'accumulent des déchets, est une figure à proscrire.

Ces recommandations ne sont pas nouvelles en soi ; on les trouve chez Vitruve. Elles sont reprises par les hygiénistes en Europe dès le XVIII^e siècle pour les grandes villes, assimilées à des corps malades qu'il faut soigner : en ce sens, les hygiénistes puis les urbanistes se penseront comme des médecins des villes. En revanche, c'est la première fois que des Occidentaux s'interrogent de manière "scientifique" sur les origines de l'insalubrité chronique des comptoirs, recherchent des causes et de nouvelles méthodes pour se protéger.

Jusqu'à cette époque, la dangerosité de l'Afrique était liée, de manière magique, à la nature du continent, situé hors du royaume de Dieu ; les maladies qui touchaient une population considérée comme impie étaient même, pour certains chrétiens, le signe d'un châtiment céleste (cette façon de voir réapparaît d'ailleurs chaque fois qu'une maladie nouvelle et mortelle se manifeste). Dans ce contexte, les Européens qui y résidaient espéraient simplement échapper, le temps de leur séjour, à cette malédiction, ce qui explique également leur volonté d'y résider le moins longtemps possible.

Cette démarche répond à un besoin économique nouveau. Les maladies endémiques déciment toujours la population et la venue d'Européens qualifiés, commerçants et fonctionnaires, pour développer l'économie, ne pourra se faire que lorsque l'Afrique ne sera plus synonyme de "fièvres". Tant que la mortalité ne baisse pas, ne viendront dans les comptoirs que les parias du monde occidental, qui n'ont plus rien à perdre.

Les premières mesures prises par les gouverneurs sont d'ordre préventif. Dès 1795, Le gouverneur Blanchot ordonne au maire d'imposer à tous le nettoiement des habitations. En 1807, un arrêté visant à réglementer la propreté des rues est promulgué.

"... Le commandant en chef par intérim considérant qu'il importe essentiellement à la salubrité de l'île de prendre les moyens les plus efficaces pour maintenir la propreté des rues et particulièrement de celles de l'est et de l'ouest qui jusqu'à ce moment ont toujours été obstruées par des amas d'ordures de tous les genres dont les exhalations fétides peuvent bien être une des principales causes de maladies...

Article 1 : il est expressément défendu à tout individu de jeter dans les rues les ordures qui proviennent des maisons et des tapades.

Article 2 : elles devront être toujours portées à la rivière et jetées le plus loin qu'il sera possible afin que le ressac ne les repousse pas à terre

Article 3 : les nègres et les négresses qui sont dans l'habitude d'aller pour leurs besoins au bord de la rivière, auront soin de s'avancer dans l'eau, de manière à ne point salir le bout des rues..."

En 1822, un nouvel arrêté renforce ces mesures, difficilement applicables dans les faits. Il est complété en 1824 par un texte interdisant la divagation des bêtes à cornes dans les rues ; les animaux doivent être enfermés dans des enclos au nord de l'île. Reprenant à la lettre des réglementations métropolitaines, les textes se réfèrent à une voirie dont les limites ne sont pas toujours définies dans la réalité. Le champ d'intervention des arrêtés est le domaine public, qui n'est d'ailleurs pas encore clairement différencié du domaine privé, hormis sur les cartes. Cette restriction du champ d'application, conformément au droit français, limite évidemment l'efficacité sanitaire des mesures envisagées.

Les agents administratifs ne cherchent cependant pas à intervenir dans le domaine privé des habitants; ils sont trop peu nombreux et se heurteraient à l'opposition farouche des occupants. Ils se contentent de tenter de mieux cerner le domaine public. Les premières procédures d'alignement des rues répondent également à cette volonté de définir le domaine d'intervention de l'administration. Celle-ci ne peut obliger les occupants de maisons non alignées à les détruire et se contente d'imposer cette prescription lors de constructions nouvelles. Le parc des habitations se renouvelle suffisamment rapidement, semble t-il, du fait de la fréquence des incendies qui peuvent en quelques heures détruire plusieurs centaines de "chaumières". Néanmoins, les autorités ont beaucoup de mal à imposer cette mesure, du fait du refus des habitants qui n'y voient qu'une contrainte inutile.

Afin d'améliorer la situation, une commission est créée en 1826 pour établir un plan définitif du comptoir et pour préciser l'assise foncière des habitants (Camara, 1968). Un violent incendie en 1827 qui détruit de nombreuses habitations en paille accélère la réalisation du document et facilite son application. Cette même année, un nouvel arrêté interdit d'embarrasser les berges.

Ce plan acquiert en 1828 valeur d'alignement mais suscite de nombreuses contestations, notamment des habitants qui ont construit des bâtiments sur les futures emprises de la voirie et plus particulièrement de la part de ceux qui ont édifié des maisons en matériaux durables. L'administration leur propose des indemnités, conformément à la loi de 1807, mais elles sont jugées insuffisantes. En outre, certains habitants en revendiquent pour des habitations qui n'existent pas ou qu'ils ne détruisent pas.

Un nouveau texte en retrait sur le précédent interdit la construction d'étages pour les maisons non alignées, afin d'éviter de verser des indemnités élevées, et repousse à plus tard la destruction de ces édifices. Enfin, un autre arrêté interdit la réparation des bâtiments situés sur les emprises de la voirie, notamment après les incendies. Toutes ces mesures sont difficilement applicables sans l'accord des habitants. L'administration souligne les avantages que procurent ces réglementations: les habitants qui s'y conforment acquièrent un titre de propriété les protégeant de tout changement ultérieur. Néanmoins, peu nombreux sont ceux qui les suivent, ce type de document foncier ne signifiant pas grand-chose pour des familles installées depuis des dizaines d'années dans la place et qui dominent l'économie.

Quant à la préoccupation hygiéniste, elle n'est pas partagée par les habitants qui considèrent toujours les fièvres comme une fatalité, ignorent les théories scientifiques de l'époque et donc doutent de l'efficacité de ces mesures, (qui, même si elles étaient appliquées à la lettre, ne feraient pas disparaître les épidémies). Les Saint-Louisiens voient d'abord, dans ces actions, l'agitation de fonctionnaires qui cherchent à les gêner dans leur vie quotidienne.

Sur le terrain, les actions et les réglementations ont un effet très limité. Les quartiers continuent à se densifier : les incendies restent fréquents du fait de l'habitude qu'ont les Africains de faire du feu à l'intérieur des huttes, et sont de plus en plus dévastateurs en raison de la proximité des constructions. L'extension des zones d'habitation pose également problème. A la saison des pluies, lors des crues du fleuve, certaines parties habitées de l'île sont recouvertes d'eau pendant plusieurs semaines : les immondices flottent dans les rues, les fondations des maisons en briques se dégradent, certains murs s'écroulent... et les encouragements à construire en dur sont réduits à néant. Il est plus économique de résider dans une paillote, quitte à la rebâtir régulièrement, que de loger dans une maison en briques dont la réparation et la reconstruction sont coûteuses.

Certains gouverneurs tentent cependant d'imposer des mesures plus contraignantes. Depuis le passage de Blanchot, la réquisition est possible pour les travaux d'intérêt public : les esclaves sont employés pour remblayer les mares et pour monter des talus le long des rives. Dans le même temps, les concessions accordées au bord du fleuve sont retirées lorsque aucun remblaiement n'a été engagé (arrêté du 8 mars 1832).

Deux histoires de Saint-Louis peuvent être racontées. Celle des épidémies, des incendies et des inondations qui font le quotidien des habitants, lesquels ne peuvent envisager une situation différente, et celle d'une administration qui continue de promulguer des arrêtés lors des séances du conseil, et qui affecte une réalité cartographique au comptoir en dénommant en 1828, toutes les rues tracées sur les cartes. Ces noms, Orléans, Royale, Alger, etc, ont pour fonction de rappeler à certains et d'informer les autres de l'existence d'une "métropole" et de son système politique.

Ces actions, quelque peu dérisoires, ne signifient pas que l'administration n'a aucune incidence dans la vie locale. L'aménagement des comptoirs n'est pas sa préoccupation première, dans la mesure où les retombées se situent dans le long terme. Les gouverneurs et les commerçants européens qui ne comptent résider dans la colonie que quelques années, préfèrent les actions à court terme qui assurent leur enrichissement. Leurs efforts sont concentrés sur la mise en valeur des richesses naturelles. L'économie de traite, malgré les tentatives de la réformer au profit des Européens, demeure dans les mains des premiers occupants du comptoir qui, pour la plupart, en vivent mal. Cette activité ne saurait assurer le développement économique de la colonie.

Exploiter le sol

L'idée de mettre en valeur le sol africain apparaît en Europe dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, à la suite des voyages des physiocrates et des naturalistes. Elle est également liée à la volonté de supprimer la traite des esclaves, projet qui impose de trouver d'autres sources de revenus en Afrique pour que l'économie se transforme.

En outre, en Europe, notamment en Angleterre, premier pays à abolir l'esclavage, se pose le problème du devenir des esclaves. Nombre d'entre eux ne trouvant pas de travail dans les îles Caraïbes, ont émigré à Londres et dans les grands ports anglais, à la recherche de nouvelles activités. En quelques dizaines d'années, ils sont des milliers à encombrer les rues, sans travail fixe, et inquiètent fortement les classes dirigeantes. Plutôt que de les renvoyer dans les colonies, qui n'en ont plus besoin, les philanthropes imaginent résoudre le problème en les envoyant cultiver le sol de leurs pays d'origine. Cette activité, susceptible de produire de nouvelles richesses, pourra

en outre contribuer à la disparition du commerce des esclaves sur un continent, qui en vit depuis deux siècles.

Cette forme de colonisation de peuplement, dotée d'un idéal de moralisation, séduit l'appareil d'Etat anglais qui appuie les projets, montés par des sociétés philanthropiques. L'une des premières tentatives sera réalisée en 1786 en Sierra Leone où sont envoyés quatre cents anciens esclaves originaires des Antilles anglaises mais installés en Angleterre (Walckenaer, 1826). Un terrain, acheté au souverain local, est divisé en lots égaux distribués gratuitement à chaque colon, à charge de les cultiver. La tentative est un échec car les anciens esclaves ne veulent pas cultiver le sol et préfèrent se livrer à des activités de traite. De plus, un navire français attaque le comptoir : à cette occasion, les récoltes sont pillées et les habitations brûlées.

Les fondateurs de la société philanthropique ne se découragent pas et renouvellent l'expérience dans d'autres conditions, dans un site plus favorable, l'embouchure de la rivière Sierra Leone où est créé l'établissement de Freetown, littéralement "libre ville", où les anciens esclaves sont installés. Cet espace n'est pas pensé simplement comme un simple lieu d'échange de marchandises mais comme le centre politique et administratif d'un territoire. Contrairement à de nombreux comptoirs, il est situé non pas sur une île, mais sur la terre ferme, à proximité des champs de culture.

Un plan de lotissement organise l'établissement protégé par un fort (ANSOM, DFC 82 44). Chaque colon se voit attribuer gratuitement un lot de terrain, à charge d'y construire une habitation. Le principe de la concession rurale est appliqué au domaine d'habitation. Si ce principe est déjà en vigueur dans d'autres colonies, notamment en Amérique, Freetown est un des premiers établissements en Afrique conçu dès son origine selon un plan, dont la trame orthogonale et régulière définit des rues et des lots, et qui sera mis en application. Les lotissements dessinés pour quelques comptoirs au XVIII^e et au XVIII^e siècle n'ont pas eu de suite.

Cette colonisation, qui implique un contrôle territorial, demande de nouvelles conditions d'exploitation. Contrairement aux comptoirs où les Européens ne résident pour la plupart que pour un temps limité, les habitants des colonies agricoles, et notamment les Européens chargés d'organiser l'exploitation des sols, doivent y demeurer de manière permanente et pour une longue durée. Il en est de même des exploitants qui doivent être attachés à leur sol, comme ils l'étaient auparavant à leur maître.

PLAN DE FREETO

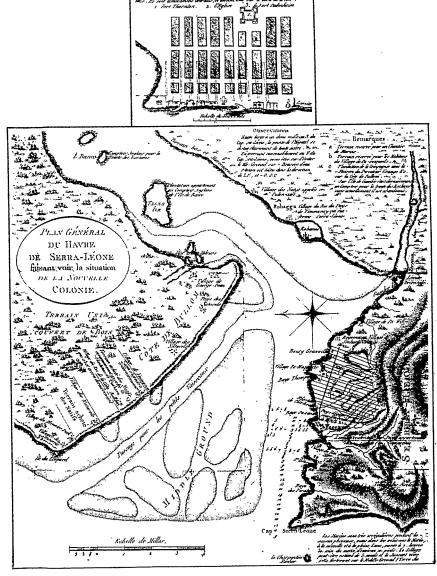


Figure 35 : plan du Cap de Sierra Leone (la terre des lions) vers 1790, où la colonie agricole a commencé à se développer et où doit être implanté l'établissement de Freetown (en bordure de l'embouchure à environ 4 miles du cap - en bas à droite sur la carte -). ANSOM, DFC Sénégal.

Les premiers projets de colonies agricoles se solderont par des échecs. La traite des Noirs et le commerce de la gomme sont encore trop rentables pour attirer des individus vers le travail de la terre. En outre, les colons qui demeurent sur les plantations sont souvent victimes des épidémies de fièvre jaune et du paludisme. De ce constat, les philanthropes en concluent que les étrangers, même s'ils sont d'anciens esclaves, ne peuvent s'adonner à des activités agricoles ; la seule alternative est de forcer les Africains à cultiver les plantations.

En France, ces idées nouvelles ne sont prônées que dans quelques cercles restreints et ne sont pas toujours encouragées, comme en Angleterre, par le pouvoir central qui se désintéresse des colonies et qui voit d'un mauvais oeil l'activité de ces sociétés jugées trop indépendantes. A la fin du XVIII^e siècle, le gouverneur de Gorée, Boufflers, élabore un premier projet qui n'a pas de suite. Il en est de même pour celui conçu en 1802 visant à coloniser l'île de Morphil (de l'ivoire) sur le fleuve Sénégal, en faisant appel à de la maind'oeuvre africaine (Monteilhet, 1916). A la même époque, le gouverneur Blanchot essaye de développer des cultures sur des îles du Sénégal proches de Saint-Louis, mais il n'a pas plus de succès.

La reprise des comptoirs par la France marque, de ce point de vue, une évolution des mentalités de l'administration française. Le ministère de la Marine, conscient de l'archaïsme de la traite négrière, confie au futur gouverneur du Sénégal la mission d'envisager des projets de colonisation agricole. Dans même temps, un projet est monté par de petits entrepreneurs privés. réunis au sein de la philanthropique coloniale (Walckenaer, 1826). En 1815, ils projettent de fonder une colonie agricole sur la presqu'île du Cap-Vert, dont plusieurs voyageurs ont vanté la fertilité. Le but de cette société n'est pas seulement de développer l'agriculture en Afrique "afin de soulager la misère" en France, les pauvres pouvant ainsi s'expatrier, mais aussi d'encourager découverte du continent.

En 1817, l'association, qui regroupe plus de deux cents personnes, parvient à réunir les fonds nécessaires mais elle se heurte à l'administration royale qui craint que derrière le caractère philanthropique de l'association ne se cachent de "vulgaires commerçants" prônant le libre échange et voulant construire en Afrique une communauté ne respectant pas son autorité. Malgré cette opposition, quelques membres de la société arrivent à s'embarquer sur la frégate " La Méduse"

(ANSOM, Sénégal XV, 1). Seuls quelques rescapés atteindront le Cap-Vert et tenteront de développer la culture du coton, mais ils se heurteront aux mêmes difficultés que leurs prédécesseurs : une faible production et, pendant l'hivernage, les fièvres qui déciment les colons.

En France, le ministère de la Marine veut rester le maître d'ouvrage de ces projets. Le gouverneur de Saint-Louis exclut de nouvelles expériences sur le Cap-Vert, considéré comme trop peu fertile, et choisit des terres dans le royaume du Waalo, en bordure du fleuve Sénégal pour développer la culture de l'indigo et du coton, produits fortement demandés par les Africains. Plusieurs projets sont conçus, notamment sur les îles de Todde et de Boffo en amont sur le fleuve, à quelques dizaines de kilomètres de Saint-Louis. Des postes fortifiés doivent être édifiés afin de protéger les agriculteurs, mais le projet tourne court.

Les royaumes voisins et les négociants de Saint-Louis y sont opposés car ils y voient une remise en cause de l'économie de traite et ils usent de tous les moyens pour le faire capoter, au point de susciter un véritable état de guerre dans toute la région (Diouf, 1990). Le gouverneur Schmaltz est rappelé en France et les ambitions de colonisation agricole sont revues à la baisse. Seuls quelques essais de culture sont tentés à Dagana et à Richard Toll, plus en amont sur le fleuve, mais ils ne sont pas concluants.

De nouveaux projets sont conçus en 1821 par le baron Roger, nouveau gouverneur de la colonie. Les accords de paix conclus avec les différents chefs des royaumes permettent désormais de les envisager, mais le problème des acteurs de ces projets demeure. Après avoir pensé faire venir les prisonniers des pénitenciers, et y avoir renoncé en raison du taux de mortalité des Européens sur ces terres, ce gouverneur espère que la colonisation agricole sera le fait des habitants des comptoirs. Mais ceux-ci ne veulent pas émigrer dans une région où sévissent les bandes de pillard maures et surtout ne veulent pas s'adonner à des travaux agricoles, dont les débouchés leur semblent incertains ; ils préfèrent continuer à pratiquer la traite de la gomme dont ils connaissent les règles. Faute de main-d'oeuvre et d'un manque de moyens financiers, ces projets seront encore des échecs, et l'idée de colonisation agricole au Sénégal sera après 1830 momentanément ajournée.

Si le bilan est finalement négatif, il témoigne cependant de l'évolution des mentalités de certains Européens qui veulent créer des établissements sur la terre ferme, vivant de l'agriculture. Ce type de projet implique une présence humaine plus forte et nécessite un contrôle territorial plus vaste pour que le sol puisse être cultivé et les productions acheminées. Les comptoirs, dont la population suit avec méfiance ou hostilité ces projets, subissent indirectement leur influence au niveau de leur organisation spatiale. Les principes organisant les plans imaginés pour les villes des colonies agricoles y seront progressivement reproduits.

Chapitre 5

L'EXTENSION DE SAINT-LOUIS

En même temps qu'il envisage de coloniser certaines îles du Sénégal, le gouverneur Schmaltz souhaite contrôler les rives du fleuve autour du comptoir. Un de ses prédécesseurs, Blanchot, avait déjà, dans cette optique, acquis des droits fonciers sur ces terres en échange d'une somme symbolique versée aux souverains locaux. Ces terrains permettraient aussi d'accueillir une partie des migrants qui gonflent la population du comptoir.

L'accroissement de la population "flottante" inquiète l'administration car elle est considérée comme un facteur de désordre social. Elle peut atteindre plusieurs milliers de personnes et pose de nombreux problèmes, notamment lorsque des conflits agitent l'arrière pays et menacent l'approvisionnement du comptoir. De plus, les journaliers, les marabouts et les vagabonds n'ont pas de résidence fixe et s'installent sur les terrains disponibles (rues, terrains non construits...), dans un habitat de fortune et vivent au jour le jour. Certains rapports signalent même le développement de la délinquance (ANS, AOF 3G 3/2).

Une ville nouvelle

Le projet d'un nouvel établissement a plusieurs objectifs, mais il vise notamment à réserver l'île à la population directement utile. En 1837, un plan de "ville nouvelle", Saint-Philippe de Sor, est dessiné. L'établissement, dont l'appellation associe le nom du monarque régnant en France et celui du lieu-dit, est organisé selon le principe du lotissement. Le plan délimite des lots groupés en carrés et séparés par des rues de huit mètres de large. Son centre est occupé par une vaste

place; d'autres places de plus petite taille sont disposées régulièrement. Certains terrains sont réservés pour la construction d'édifices publics.

Ce type de plan est semblable à ceux des villes des colonies agricoles et rappelle aussi les villes nouvelles fondées sur d'autres continents à la même époque, ou en Europe quelques siècles plus tôt. Mais plus encore, cette organisation spatiale rappelle celle des établissements fondés à la même époque en Algérie. La localisation de Saint-Philippe au Sénégal ne justifie pas un projet spécifique ; au contraire, il s'agit d'imprimer dans l'ensemble des colonies le même modèle d'établissement.

Seuls les noms des rues et des places, "d'Orléans", de "Nemours", "Joinville", du nom de personnalités du royaume, la distinguent d'autres documents graphiques. Le dessin ne prend pas en compte la topographie ; il ignore notamment les contraintes locales comme le niveau des plus hautes eaux du fleuve. La seule intervention prévue dans le site est le déplacement du cimetière de Saint-Louis qui y a été installé à la fin du XVIII^e siècle.

Plusieurs variantes sont proposées. Un document propose des concessions de terrain, de tailles différentes (20 par 20 ou 20 par 40 mètres) ; un autre, des lots tous identiques. Dans les deux cas, le principe de composition de la ville reste le même, des alignements réguliers de carrés. Seuls le nombre et la taille des lots changent ainsi que la présence d'un fort, qui est précisée sur un seul des documents (ANS Dossier L3).

Dans ce projet, le milieu africain a disparu, alors qu'à la même époque, un certain exotisme africain se développe dans l'iconographie. Les ingénieurs des Ponts et Chaussées reproduisent des règles de composition géométrique (module unitaire, trame orthogonale) acquises en France et ne cherchent pas à les adapter à une situation particulière. La similitude de ce type de plan, quel que soit le continent, souligne la volonté de produire à travers le monde un système de signes représentatifs du monde occidental, au même titre que les équipements construits un peu plus tard (église, hôtel du gouvernement...).

L'organisation spatiale des projets rend compte des questions que se posent alors les édiles. La différence de taille des lots résulte de l'incertitude concernant la surface de terrain susceptible d'attirer les habitants. Afin de favoriser l'installation de commerçants, ceux-ci sont prioritaires pour

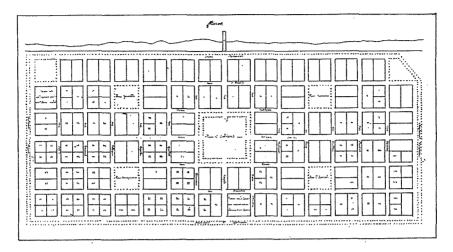


Figure 36 : plan de la ville nouvelle de Saint-Philippe de Sor, projetée en 1837 et qui ne sera jamais édifiée. ANS Dossier L3.

obtenir un lot en bordure du fleuve. L'éventuelle présence d'un fort rend compte de l'interrogation sur l'utilité d'un établissement défensif si près de Saint-Louis, à une époque où des accords sont établis avec les royaumes voisins.

L'autorité royale se manifeste sur le plan non pas par des édifices particuliers, qui ne doivent être construits qu'ultérieurement, mais dans un ordre spatial géométrique qui définit un espace public composé de rues et de places, dont les appellations renvoient à ce pouvoir. A la figure du fort et à l'emblème du drapeau se substituent des signes qui n'ont plus cette matérialité. L'espace public n'existera que lorsque les clôtures des concessions privées auront été construites.

Les premiers habitants européens des comptoirs étaient réunis dans un espace où étaient assurées de nombreuses activités sociales. Le fort, composé de bâtiments défensifs, d'habitations et de magasins, constituait un ensemble refermé sur lui-même. Au contraire, les futurs habitants de Saint-Philippe doivent s'installer dans un espace ouvert qui n'a au départ de forme que sur un plan. Ils n'ont plus comme cadre les référents physiques du fort ou d'une île ou celui d'un village existant. La matérialité de la ville nouvelle n'apparaîtra que lorsque les habitants auront cultivé le sol et bâti des maisons. Les citadins deviennent les principaux artisans de

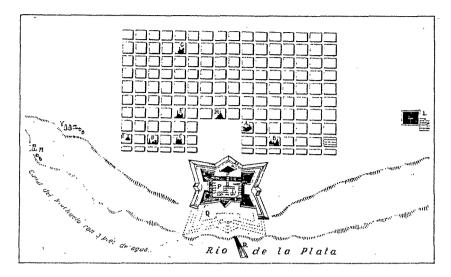


Figure 37: plan de la ville nouvelle de Buenos Aires, en Amérique latine, dessiné en 1708. L'organisation spatiale de Saint-Philippe, dessiné plus d'un siècle plus tard, ne diffère guère de ce document (hormis le fort) où les îlots, tous de même surface, sont séparés par des rues de même largeur. Documentos y planos relativos al periodo colonial, documents réunis par M. Hardoy.

l'aménagement, tout en étant tenus de respecter les règles imposées par une administration qui n'apporte que peu de choses en contrepartie, l'attribution gratuite d'un terrain et son bornage.

Après plusieurs années, tous les lots sont attribués mais peu d'entre eux sont occupés. Les concessionnaires craignent de s'y installer et ne veulent toujours pas s'adonner à l'agriculture ; ils préfèrent vivre du commerce. Leur intérêt pour l'obtention de parcelles s'inscrit dans une autre logique : les familles saint-louisiennes ne veulent que se prémunir contre une extension future, dont elles risqueraient d'être exclues, et envoient quelques captifs de case occuper le terrain. Mais après plusieurs années, seuls quelques lots demeurent occupés.

L'opération ne résout pas les problèmes suscités par l'accroissement de la population. Faute de pouvoir étendre l'établissement sur la rive continentale, l'administration fait établir en 1843 un plan d'extension au nord de l'île sur les terrains non inondables. Les principes envisagés pour Saint-Philippe de Sor sont conservés. Le plan, réalisé par les Ponts et

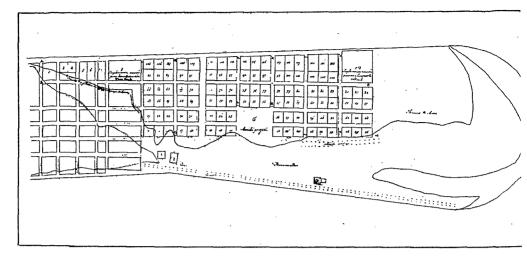


Figure 38 : plan de lotissement du nord de l'île de Saint-Louis, en 1843. ANS Série 3G3.

Chaussées, ordonne des lots selon une trame orthogonale. Quatre rues, parallèles au fleuve, croisent treize rues allant d'une rive à l'autre. Les concessionnaires sont autorisés à occuper gratuitement les lots s'ils le mettent en valeur dans un temps limité (généralement de un à trois ans). Ils sont tenus, non plus de cultiver mais de remblayer les parties marécageuses ou inondables, d'enclore le terrain et d'y construire une habitation. Un titre de propriété leur est attribué lorsque ces travaux sont exécutés. L'octroi gratuit du sol est compensé par le travail de viabilisation.

Ce projet ne provoque pas les mêmes polémiques que ceux envisagés sur la rive continentale ; la résidence sur l'île n'est pas remise en cause. Les riches familles y voient plutôt une opportunité d'agrandir leurs domaines. Négociants et traitants envoient leurs esclaves occuper les terrains et édifier quelques habitations et quelques tapades afin d'obtenir un droit reconnu par l'administration. Ils ne viendront cependant pas y résider mais y logeront certains de leurs dépendants et y accueilleront les nouveaux migrants à la recherche d'un lieu d'habitation.

Cette procédure ne remet pas en cause l'ordre social existant mais attribue à l'administration un rôle nouveau. En échange de quelques travaux, qui se limitent alors à un bornage des parcelles et au remblaiement des rues, les autorités deviennent un acteur du processus de distribution du sol. Quant à l'ordonnancement spatial, il ne prend forme que très lentement. Les chaumières et les tapades respectent approximativement les tracés rectilignes dont la matérialité sur le sol est relative : le paysage du lotissement se compose de

huttes dispersées çà et là sur un sol uniformément sablonneux. Les conflits apparus dans les vieux quartiers de Saint-Louis ou à Gorée, lors des tentatives d'application des arrêtés sur la voirie, sont ainsi évités. L'administration n'a plus à indemniser les occupants installés sur les emplacements de la voirie.

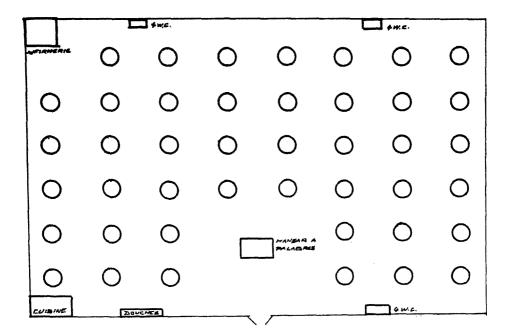
Si elle n'a pas les moyens d'imposer le respect de toutes les réglementations édictées, l'administration atteint un premier objectif, celui d'offrir, à peu de frais, de nouveaux terrains à bâtir, organisés spatialement conformément aux usages en Europe. Les travaux sont exécutés, sous la direction du service des Ponts et Chaussées, par une main-d'oeuvre réquisitionnée à l'occasion.

Plutôt que de tenter de modifier les pratiques des habitants dans les quartiers déjà existants, les autorités concentrent leurs efforts sur les sites encore vierges où elles peuvent imposer plus facilement quelques principes d'accès au sol. La procédure du lotissement est particulièrement adaptée à un environnement où les sols non exploités sont nombreux et facilement contrôlables. Déjà en vigueur dans les colonies d'Amérique, elle va devenir en Afrique noire l'outil privilégié de développement de l'espace urbain.

Le "village de liberté"

En 1848, l'abolition définitive de l'esclavage, y compris domestique, bouleverse l'économie locale. Nous n'énumérerons pas ici ses multiples conséquences étudiées par de nombreux historiens; nous rappellerons simplement ses incidences sur la population des comptoirs au niveau quantitatif comme au niveau de sa structuration.

Entre février 48 et avril 49, plus de 4000 personnes, venant principalement du Cayor, débarquent sur l'île à la recherche d'une nouvelle activité (rapport du maire, ANS, AOF 36 3/2). La crise de la gomme est alors à son paroxysme du fait d'une chute brutale des cours depuis 1848. L'économie du comptoir, en crise (Pasquier, 1987), ne peut accueillir cette population qui, pour survivre, vit de mendicité et de rapines et occupe tous les terrains libres de l'île et de la Langue de Barbarie, où l'on compte plus d'un millier d'habitants.



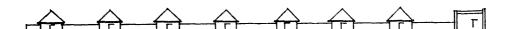


Figure 39 : plan du village de liberté, destiné à accueillir les anciens esclaves. Il est conçu à la manière d'un camp militaire ; les cases, toutes alignées, occupent un terrain fermé par une clôture.

L'administration et les commerçants s'inquiêtent d'abord des risques de disette et d'approvisionnement en eau et envisagent des mesures d'expulsion, difficiles à mettre en oeuvre sur une longue période. Aussi, parallèlement, les autorités décident de lotir d'autres terrains et de tenter de parquer dans certains sites cette population.

En 1849, afin d'encadrer les anciens esclaves et d'éviter qu'ils aillent gonfler le nombre des captifs de cases possédés par les traitants, l'administration crée un "village de liberté", c'est-à-dire un village pour les esclaves ayant retrouvé leur liberté. Cette démarche n'est pas sans rappeler l'action des

Anglais menée un peu plus tôt à Freetown, pour un autre type d'anciens esclaves.

Le village est installé face à l'île de Saint-Louis, sur la Langue de Barbarie, plutôt qu'à Sor, pour diverses raisons. Large d'une centaine de mètres, cette rive n'est séparée du comptoir que par le petit bras du fleuve. Les émigrants qui s'y installent peuvent, en cas d'attaque, rejoindre rapidement l'île. En revanche, ils ne peuvent cultiver cette portion de terre uniformément recouverte de sable et leur tradition paysanne ne les pousse pas à pêcher. Isolés sur cette "langue" qui ne communique au nord qu'avec des territoires contrôlés par les Maures, les habitants du village sont totalement tributaires de l'économie du comptoir. La situation n'est pas pour déplaire aux autorités et aux négociants européens, qui espèrent ainsi trouver une main-d'oeuvre quasi gratuite, équivalente aux esclaves.

Le choix du site répond aussi à d'autres considérations. L'administration veut éviter que les anciens esclaves, c'est-àdire une population considérée comme la plus inférieure de royaumes situés à l'intérieur du continent, en d'autres termes des "sauvages", ne s'installent sur l'île, à proximité des Européens, et ne puissent prétendre un jour aux avantages que confère la résidence dans ce site. Leur installation dans un site éloigné, où le Code civil n'est pas applicable, limite les promiscuités et le risque, aussi minime soit-il, de revendication future. Les habitants du village ne possèdent aucun titre foncier ; leur résidence n'est qu'une tolérance limitée dans le temps.

Les autorités posent comme un des critères de distinction sociale non pas la race, ce que refuseraient les commerçants noirs et métis du comptoir, mais le lieu de résidence ou de naissance. Ce principe permet d'accéder ou non à certains droits, notamment fonciers. Dans la réalité, c'est un moyen de conserver, voire d'accentuer, les différences sociales que l'abolition de l'esclavage pouvait théoriquement réduire. Il sera repris sous d'autres formes au début du siècle suivant, lorsque se posera la question de l'installation des Africains dans la ville.

Le village de liberté de Saint-Louis est très sommaire. Son domaine est délimité par une clôture de "tapades". Il est gardé par la troupe, afin de contrôler la circulation des personnes. A l'intérieur, des cases en paille sont édifiées pour le logement. Ce camp de "concentration" où les occupants, isolés du reste de la vie du comptoir, sont traités comme des prisonniers,

s'avère peu efficace. Les occupants ne travaillent pas dans le "village" et profitent de leurs sorties pour ne pas y revenir et chercher une activité sur l'île.

Cette opération, malgré son échec, sera répétée à plusieurs reprises et avec aussi peu de succès par les autorités françaises dans d'autres comptoirs, Libreville par exemple, puis au tout début du XX^e siècle le long du chantier du train reliant les fleuves Sénégal et Niger, (Denise Bouche, 1968). Elle relève d'un désir, quelque peu totalitaire, de vouloir enfermer une population gênante, et de l'utiliser en même temps comme main-d'oeuvre gratuite pour les travaux de "mise en valeur".

double contrainte, l'enfermement et le obligatoire, est difficile à réaliser car elle implique un personnel de surveillance important et motivé, ce dont ne dispose pas l'administration. En outre, l'économie locale ne justifie pas de telles contraintes. L'administration n'a pas besoin d'une maind'oeuvre permanente résidant dans un camp, comme une colonie pénitentiaire. Ses possibilités d'investissements sont trop faibles pour construire de nombreux équipements, et les richesses naturelles exploitables (les mines), inexistantes dans la région. Les autorités ont surtout besoin à Saint-Louis d'un petit personnel de commis et de boys, et lors de gros travaux, de journaliers, qu'elle réquisitionne le temps du chantier. Le régime des "engagés", mis en place par l'administration à la même époque et reposant sur l'engagement d'anciens esclaves pour une période de 14 ans, en échange du gîte et du couvert, ne durera pas non plus (de fait, dans ce système, l'esclave ne faisait que changer de maître).

Enfin, un tel investissement n'est pas nécessaire, du fait des mouvements de population que suscite l'abolition de la traite. Aux migrants, qui arrivent de l'intérieur du continent, s'ajoutent les anciens captifs de case qui cherchent à quitter leurs anciens maîtres en proposant leurs services aux négociants européens et à l'administration. Dans ce contexte, il est plus rentable, d'un point de vue économique, de laisser ces hommes se débrouiller par leurs propres moyens, même si cela présente l'inconvénient de voir se développer des formes d'habitation qui ne sont pas conformes réglementations en vigueur. C'est paradoxalement, vis-à-vis de son personnel européen, que l'administration fera un effort important, étant donné la difficulté de faire venir en Afrique cette catégorie de personnel.

La question du contrôle de la force de travail ne sera pas résolue par la production d'espaces spécifiques, à la manière des cités ouvrières, et ne se traduira pas par la production de logements pour cette population. Le village de liberté est une des rares situations où l'administration construit des habitations pour loger des Africains ; d'une certaine manière aussi, elle reprend les pratiques des traitants qui logeaient leurs esclaves domestiques.

De cette expérience, on retiendra que, d'une part, comme en Europe, la question d'une action volontaire de logement prend forme lorsqu'un problème de main-d'oeuvre apparaît, d'autre part, que l'abolition de l'esclavage, d'inspiration humaniste dans l'esprit, se traduit sur le terrain par un déplacement de populations qui profite aux populations les plus aisées du comptoir. Le départ des captifs de case, à une époque de crise économique, ôte à la majorité des traitants, noirs et métis, leur principal source de revenus.

Les extensions hors de l'île

Malgré son échec, le village de liberté pose à nouveau l'idée d'une extension du comptoir hors de l'île. En 1849, les autorités, afin de décongestionner l'île, décident de créer un lotissement, N'Dar Toute (petit Saint-Louis), à proximité du site du village de Liberté. Le projet, qui s'adresse à tous les Saint-Louisiens, est analogue au lotissement du nord de l'île. Des lots sont concédés selon un plan qui répète le système de la grille orthogonale ; les occupants acquièrent un titre de propriété après avoir prouvé la mise en valeur du terrain concédé, par la construction d'une clôture et d'une habitation. La majorité des lots sont aussi concédés aux riches familles métis qui augmentent ainsi leur patrimoine foncier.

Le site, dans la mesure où il est reconnu par les autorités comme une extension officielle du comptoir et non plus comme un lieu de ségrégation, devient rapidement attractif. Il présente en outre l'avantage de recevoir les brises marines et d'être nettement plus frais que l'île pendant l'hivernage. Certaines familles métisses se gardent pour elles les terrains face à la mer et y font construire des résidences "secondaires" qu'elles occupent pendant la saison chaude. Ce déplacement n'est pas une reproduction des pratiques touristiques des Européens ; les Saint-Louisiens, en traversant le petit bras du fleuve, recherchent simplement un meilleur confort : ces maisons construites en chaume et balayées par le vent marin sont moins chaudes que les habitations en briques, mal ventilées, qui accumulent la chaleur du soleil et la restituent la nuit.

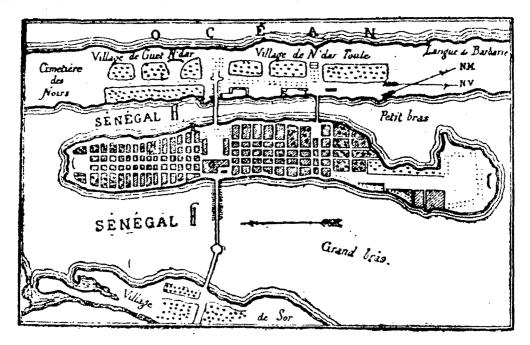


Figure 40 : ce plan, dessiné vers 1870, montre l'extension de Saint-Louis. Sur la Langue de Barbarie, face à la mer, s'étendent les "villages" de Guet N'Dar et N'Dar Toute. Sur la rive continentale, sur l'ancien site de Saint-Philippe, se développe le village de Sor, appelé aussi Bouëtville.

La proximité dans le temps des deux opérations (village de liberté et lotissement de N'Dar Toute), - elles se déroulent la même année - , souligne la relativité de la connotation du site. La qualité du lieu ne réside pas tant dans sa géographie que dans le statut que lui affectent les autorités locales. Un même endroit peut apparaître tantôt repoussant, tantôt attractif. L'installation des riches familles garantit l'égalité du statut des occupants de N'Dar Toute avec ceux de l'île. La situation sera officiellement reconnue quelques années plus tard, lorsque le quartier sera considéré comme partie intégrante de la ville.

Si le lotissement se remplit lentement (la première année, seules douze cases sont élevées sur les 150 terrains concédés), cette zone continue à se peupler, notamment tout autour du village de pêcheurs de Guet N'Dar. Situé à proximité de N'Dar Toute, il est reconnu comme partie de la ville, bien qu'il ne fasse pas l'objet d'une opération de lotissement ou d'un quelconque ordonnancement de l'espace (alignement, tracé de rue...). Ses habitants peuvent prétendre aux mêmes droits que les habitants de l'île, contrairement aux populations installées sur la rive continentale. Ce privilège résulte de leur rôle et de l'ancienneté de leur implantation : depuis le milieu du XVIII^e siècle, ils approvisionnent la population et assurent les liaisons entre la côte et les navires mouillés en mer. Leur présence est indispensable.

L'extension de Saint-Louis ne se limite rapidement plus à la Langue de Barbarie. Sur la rive continentale du fleuve, Sor, s'est formé un petit village de piroguiers et d'agriculteurs. En 1844, le gouverneur, Bouët, tente une nouvelle fois d'y développer des cultures, mais la vente de la gomme s'avère très rentable cette année-là et anéantit ses espoirs. Cette rive se peuple aussi, à cette époque, d'immigrés de l'intérieur du continent, "les Bambaras", nom générique qui désigne les anciens esclaves.

En 1849, quelques concessions ayant une fonction agricole sont attribuées : des vergers et des potagers apparaissent. Trois ans plus tard, un projet de lotissement est établi. Il s'adresse à ceux qui accepteront d'y développer l'agriculture. Progressivement, les concessions sont occupées. Ce peuplement ne résulte pas d'une transformation radicale des modes d'affectation du sol par rapport au projet établi quinze ans plus tôt, mais de l'existence d'une population émigrée, essentiellement d'anciens esclaves, qui cherche à s'insérer dans l'économie locale et qui accepte plus facilement que les Saint-Louisiens de cultiver le sol. L'administration arrive ainsi à ses fins.

Contrairement au village de liberté qui maintenait ses occupants dans un état de dépendance totale, le lotissement de Bouëtville, établi sur le site de Saint-Philippe de Sor, est basé sur l'exploitation du sol et permet à ses occupants d'acquérir un certain statut. L'installation sur cette rive du fleuve n'apparaît plus comme une mise à l'écart.

Le succès de l'opération se manifeste notamment par les demandes des Saint-Louisiens qui voient se développer un secteur agricole hors de leur contrôle. Aussi tentent-ils d'acquérir des concessions, non pas pour les cultiver euxmêmes, mais pour y envoyer cultiver leurs esclaves "devenus" domestiques. Mais l'abolition limitera progressivement leurs prétentions.

Si les projets de colonisation agricole sont des échecs, peu à peu, les autorités puis les commerçants perçoivent l'enjeu économique d'un développement de l'agriculture, rendu possible par la présence d'une nouvelle main-d'oeuvre. Cette économie fait du comptoir non plus seulement un lieu de transit des marchandises mais le centre d'un projet basé sur l'exploitation d'un territoire où l'administration joue un rôle nouveau. En favorisant les Européens, en promouvant l'agriculture et en distribuant le sol, elle devient l'interlocuteur d'une partie croissante de la population et réduit le pouvoir que possédaient jusqu'alors les traitants et les négociants.

Parallèlement à la réorganisation spatiale du comptoir, les autorités se manifestent dans de nouveaux lieux d'exercice et de représentation. Les équipements, civils et militaires, sont aussi des lieux où une partie de la population s'initie à de nouvelles règles sociales.

Il n'existe cependant pas de projet global visant à équiper le comptoir selon des règles précises, mais des demandes qui émanent de gouverneurs ou de certains groupes de pression qui arrivent à imposer leurs desiderata. En outre, les équipements sont réalisés, au compte-goutte, car les moyens restent toujours très faibles. Néanmoins, ils modifient de manière importante une organisation spatiale auparavant dominée par la figure centrale du fort. Un espace public civil se développe au centre de l'île, au milieu des lieux d'habitation, les espaces de défense étant reportés aux limites extérieures du comptoir.



Chapitre 6

DU FORT A LA BATTERIE

La transformation du fort

Dès le milieu du XVIII^e siècle, le fort, en tant que lieu défensif, est obsolète. Le gouverneur Lauzun, qui s'y installe en 1779, considère que l'utilisation des canons risquerait de le détruire, tant les murs sont en ruines. Golberry fait les mêmes remarques un peu plus tard. Plutôt que de le restaurer, les ingénieurs du Génie proposent d'installer des batteries à l'extérieur de l'établissement. Les habitations à étages qui l'entourent obstruent certaines lignes de tirs et, en cas d'attaque extérieure, pourraient devenir des cibles. Les commerçants qui ont construit ces maisons souhaitent euxaussi que les équipements de défense soient déplacés (ANSOM, DFC 82, 44).

Les principaux postes de défense sont reportés à l'extérieur de l'établissement humain, au nord et au sud de l'île et sur la Langue de Barbarie (ANSOM, DFC 83, 145-146). Ces opérations s'accordent aussi avec les moyens financiers de la colonie. Les nouveaux postes sont très sommaires d'un point de vue constructif : ce sont au mieux de petits talus ou de simples pontons sur lesquels sont posés des canons.

Au début du XIX^e siècle, le fort, qui a perdu sa première raison d'être, ne conserve de ses premières fonctions que celles de logement et d'entrepôt. L'occupation anglaise du comptoir pendant une dizaine d'années ne modifie guère son état et son organisation. Lors de sa reprise en 1816, les troupes françaises se substituent aux soldats anglais dans un édifice remarquable toujours par ses murs lézardés et ses planchers branlants. Le mauvais état de la construction, "son tracé aussi bizarre que mesquin" (Golberry, 1802), conduisent l'administration à abandonner définitivement l'idée de renforcer ses fortifications.

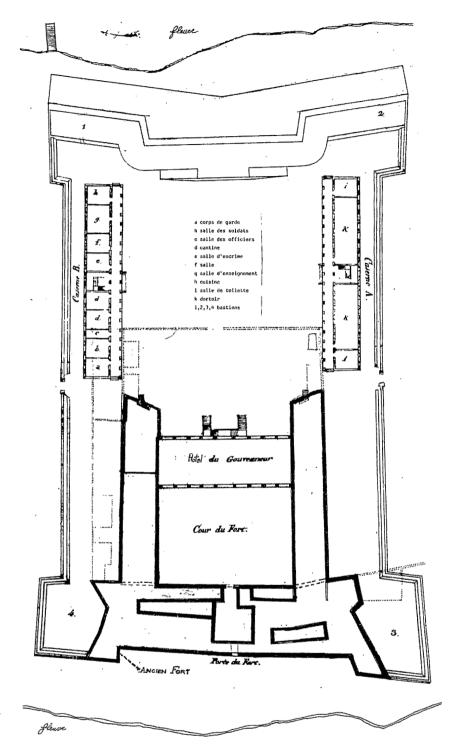


Figure 41 : projet de transformation du fort de Saint-Louis en 1830 : les bâtiments existants sont pochés en noir. Ils sont englobés dans une vaste enceinte (qui ne sera jamais construite) où sont implantées deux casernes, édifiées en 1831 et 1843. ANSOM, DFC Sénégal.

Sa destruction complète est même envisagée car l'édifice, très dégradé, est également malcommode. Les employés du gouvernement refusent d'habiter dans des pièces humides et peu ventilées. Mais son caractère symbolique, - il marque l'ancienneté de la présence française dans la région - , sauve le bâtiment. Certaines ailes sont réhabilitées pour recevoir des services de gouvernement et pour loger une partie des troupes.

Cette solution ne suffisant pas pour accueillir l'ensemble du personnel, plusieurs projets sont dessinés vers 1820 (ANSOM, DFC 83, 184). L'un propose d'aménager une caserne à l'intérieur de l'enceinte du fort. Cet équipement, qui existe en Europe depuis le XVI^e siècle, permet de mieux former et contrôler les militaires. Jusqu'alors, de nombreux soldats logent dans des maisons louées aux particuliers. La faiblesse des moyens financiers et les incertitudes en ce qui concerne la longévité de l'établissement colonial font que l'opération envisagée ne concerne qu'une partie des soldats. Le principe de la réquisition et de la location de bâtiments privés demeure.

Ce régime est particulièrement apprécié par les soldats qui bénéficient d'une plus grande liberté de mouvement, notamment les Africains récemment enrôlés. L'idée de les "encaserner" répond à une volonté des officiers de les soumettre à une nouvelle discipline, mais dans le même temps, l'investissement paraît bien coûteux, aux yeux des décideurs comme des commerçants, pour une population composée en grande partie d'anciens esclaves et qui vit traditionnellement dans des huttes.

Parallèlement, l'administration veut améliorer l'habitation du gouverneur, qui réside toujours dans les anciens locaux du fort. Un projet propose d'agrandir ses quartiers, en ajoutant un étage au bâtiment qu'il occupe (ANSOM, DFC 26, 82). Le prestige du statut de l'occupant est rehaussé par la construction, sur la façade ouvrant sur la place, d'un escalier frontal et par l'adjonction de plusieurs colonnes dans la partie centrale, qui confèrent au bâtiment une allure plus "majestueuse". Les autres édifices doivent être affectés à des fonctions d'entrepôt, au fur et à mesure que de nouvelles bâtisses seront construites pour recevoir les services qui y demeuraient. La proximité de la caserne et de la résidence du gouverneur répond au souhait de conserver sous la main la troupe, pour des raisons de sécurité.

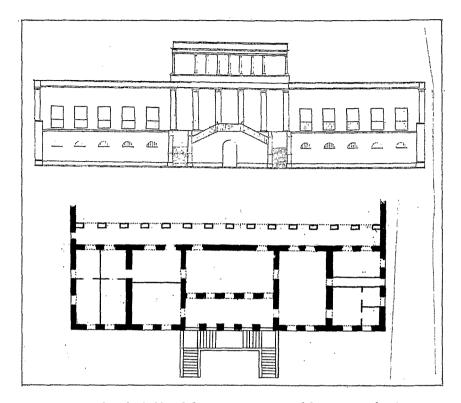


Figure 42 : La façade de l'hôtel du Gouverneur, remodelée et agrandie. Le projet, dessiné en 1830, indique au niveau du plan (murs non pochés) les adjonctions, l'escalier et la galerie sur la façade est. ANS, Série P 110.

Faute de moyens, tous ces projets n'aboutissent pas. En 1828, la question du casernement des troupes revient à l'ordre du jour. Un ingénieur du Génie propose de construire une vaste caserne dans le nord de l'île, sur un site vierge, localisé à quelques centaines de mètres des dernières constructions (ANSOM, DFC 84, 283-285). Cet éloignement est vivement souhaité par les habitants qui supportent mal la présence bruyante des soldats ; ceux-ci circulent librement dans le comptoir à toute heure et leur chahut gêne les "honnêtes citoyens".

Le projet est rejeté à Paris. Les inspecteurs du Génie exigent que le futur lieu de casernement soit situé pour des raisons de sécurité dans le centre de l'île, à proximité du lieu de résidence du gouverneur. Le terrain à l'ouest du fort, en bordure du fleuve, est retenu. Il est dénommé la Savane, comme la place située à proximité du principal fort de Fort-de-France, à la Martinique.

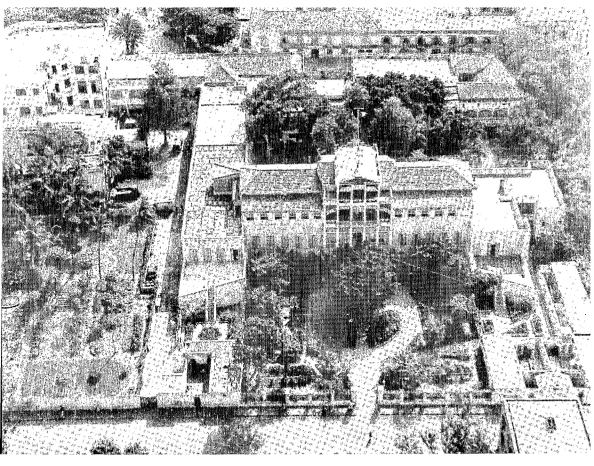


Figure 43 : photo de l'ancien hôtel du gouverneur, prise dans les années 1950. On retrouve le bâtiment de 1830, qui a été surélevé. Archives de l'IFAN, Saint-Louis.

Le rejet du premier projet dans le nord de l'île émane, non pas des militaires en poste, mais de fonctionnaires parisiens qui ignorent Saint-Louis. Ce décalage reviendra sans cesse dans la gestion des colonies françaises, marquée par le centralisme excessif du processus décisionnel, qui paralysera souvent les projets et les acteurs locaux les plus dynamiques. Néanmoins, l'idée d'installer certains équipements militaires dans un site vierge d'habitations, sera retenue. Outre le blockhaus qui protège l'accès nord de l'île, on trouve sur ce vaste terrain, situé au-delà du lotissement réalisé en 1843, d'autres équipements militaires (poudrière...).

L'idée de déplacer certains lieux de casernement est aussi pensée par les ingénieurs du Génie comme une occasion de projeter un remodelage complet du centre de l'île. Le terre-plein entouré de maisons particulières et des murailles en ruines du fort doit être transformé à cette occasion en une place, de forme presque carrée, bordée de part et d'autre par deux casernes identiques qui répondent à la façade néo-classique du futur hôtel du gouvernement, le fleuve bordant le dernier côté.

De plus, il est envisagé de protéger cet ensemble, qui s'étend entre les deux bras du fleuve, par une ligne de fortifications, reprenant en cela le projet de l'ingénieur du Génie, Froger, dessiné un siècle plus tôt. D'une certaine manière, l'esprit de ce projet demeure et reste dicté par des considérations de sécurité : il s'agit de créer au centre de l'île un complexe "militaro-administratif" qui se distingue des quartiers d'habitation et qui permette de contrôler la circulation de la population entre les deux L'ingénieur qui établit ce plan, moins régulier que celui de 1705 du fait de la conservation de l'ancien fort, adapte les mêmes principes de fortification aux nécessités de l'époque. Les projets de fortins à l'intérieur des terres dessinés à cette époque, Galam en 1800 ou Dagana cinquante ans plus tard, reprennent toujours les mêmes principes. La présence du comptoir n'est pas prise en compte dans ce projet qui pourrait être établi pour un site vierge.

Si l'idéal du château-fort n'a pas totalement disparu chez certains, il ne prendra cependant pas forme à Saint-Louis. Les fortifications extérieures, jugées inutiles et trop coûteuses, ne seront pas réalisées et les édifices construits ouvriront sur une place accessible à tous, ne coupant pas le comptoir en deux, mais jetant les bases au contraire d'un futur centre urbain. La place de la Savane, que certains officiers aimeraient voir transformée en un espace clos où défilent les troupes, gardera une fonction civile, et les soldats iront s'exercer sur le "Champ de Mars", situé tout au nord de l'île, à proximité d'un petit blockhaus installé en bordure du fleuve.

De nouveaux modèles architecturaux

Le remodelage de l'espace s'accompagne aussi de la production de formes architecturales adaptées aux fonctions nouvelles. Au fort bâti sans principes directeurs fonctionnels ou esthétiques, se substituent des édifices dont les plans ne résultent plus de l'initiative des services locaux. Ils reproduisent des documents établis par le Génie pour l'ensemble des constructions militaires françaises.

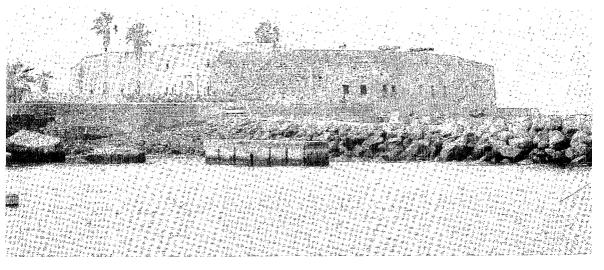


Figure 44 : la batterie de Gorée, qui reprend un plan type conçu par le Génie militaire, a récemment été transformée en musée.

Tel est le cas des batteries en forme de demi-lune qui sont analogues à celles dessinées pour la France (ANSOM, DFC 84, 194). Celle de Gorée, la seule qui subsiste aujourd'hui, rend bien compte de ce souci d'uniformité (figure 44). Seules les contraintes locales amènent les constructeurs à quelques aménagements : les batteries de Saint-Louis seront édifiées en briques cuites (ce qui explique leur disparition), contrairement à celle de Gorée, aux murs de pierres.

La possibilité de reproduire à l'identique des projets métropolitains réside dans la fonction exclusivement défensive des batteries. Les principes de construction varient en fonction de l'environnement physique du site (relief, présence d'un fleuve, de la mer...) mais ne sauraient être modifiés du fait de leur localisation en Afrique. En revanche, pour les lieux de casernements où doivent résider les soldats, le Gênie reprend les plans utilisés pour les colonies françaises situées en zone tropicale, les îles des Antilles, Cayenne et l'île de Bourbon (la Réunion).

Ces casernes se distinguent de celles édifiées en France, principalement par la présence d'une galerie séparant les pièces d'habitation de l'extérieur et servant d'espace de circulation. Celle-ci évite l'exposition directe de tous les murs au soleil et assure une meilleure ventilation et donc un confort accru des pièces d'habitation.

Le principe de la galerie n'a pas été inventé avec la colonisation. Avant d'être appliqué en Amérique latine et aux Antilles par les Espagnols et les Portugais (puis par les Français et les Anglais dans les "îles"), il se manifeste dans l'architecture des villas de riches propriétaires dans les pays aux climats chauds, tels que l'Italie ou l'Espagne, et cela dès l'Antiquité: localisé le long de la façade exposée au sud, c'est-à-

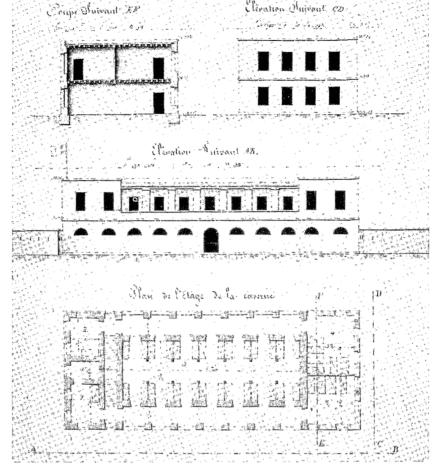


Figure 45 : en 1850, ce bâtiment est projeté pour accueillir la troupe dans l'escale de Dagana. Il doit être implanté à l'intérieur d'une enceinte fortifiée, non figurée sur ce plan. Une galerie sur chacune des deux façades principales protège le dortoir du rayonnement direct du soleil. ANSOM, DFC Sénégal.

dire au soleil, cet espace fait souvent fonction de lieu d'habitation, tout en assurant une certaine fraîcheur aux pièces intérieures.

Cette pratique est reprise à partir de la Renaissance pour les villas nobles puis bourgeoises, mais on la remarque aussi dans l'architecture rurale. Les conquistadors de l'Amérique latine s'en emparent et la déclinent dans la majorité des bâtiments coloniaux, publics ou privés. Les riches propriétaires de plantations et d'esclaves se font bâtir de somptueuses demeures, remarquables par leurs grandes galeries devenues de véritables pièces d'habitation.

Lorsqu'en Afrique noire, l'administration décide de loger une partie de son personnel, elle pense naturellement à reproduire les espaces conçus pour des sites qui présentent certaines analogies. A une époque où la colonie du Sénégal possède un statut similaire à celles des "îles à sucre", il est naturel d'y reproduire les mêmes projets, d'autant que certains officiers en poste sont déjà passés dans ces îles au cours de leur carrière.

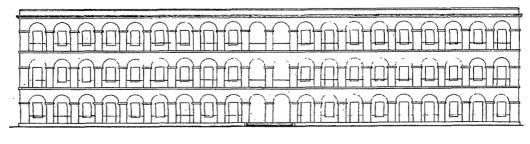
L'ingénieur qui projette d'édifier à Saint-Louis la caserne d'Orléans (aujourd'hui appelée Rogniat), propose de reprendre les plans de la caserne "Angoulème", construite un peu plus tôt en Guadeloupe (ANSOM, DFC 86). Conformément aux règles en usage dans l'armée, son organisation spatiale vise à offrir un cadre favorisant les disciplines de la vie militaire (figure 46). Le souci d'ordre se lit dans l'alignement des pièces, qui ouvrent toutes sur un couloir, ce qui facilite le contrôle des mouvements ; de la même façon, tous les lits sont rigoureusement alignés dans un vaste dortoir qui occupe tout l'étage. Ce principe, appliqué ici dans les casernes, se retrouve dans d'autres espaces d'apprentissage de disciplines nouvelles, les prisons, les écoles et les hôpitaux (Cerfi, 1975).

Le Génie, en construisant un tel équipement, veut aussi produire dans le comptoir un espace modèle. Les soldats, de plus en plus nombreux, sont censés protéger le comptoir et ses environs, et ne doivent plus inquiéter les habitants, par leurs vies débauchées. De ce point de vue, la localisation de la caserne dans le centre ville est cohérente. Les mouvements ordonnés des troupes et leur logement régulier sont donnés en spectacle aux habitants.

Au souci de discipline s'ajoute la préoccupation sanitaire. L'organisation spatiale de la caserne doit améliorer les conditions d'hygiène, en particulier la circulation de l'air. Les pièces présentent des ouvertures de plus grande taille que celles des premières constructions en briques. Cet air, afin de ne pas être "vicié", doit circuler et être le moins chaud possible. La construction d'une galerie répond aussi à cette préoccupation.

Dans le même ordre d'esprit, les ingénieurs cherchent à contrôler un autre fluide, l'eau. L'eau du fleuve étant impropre à la boisson pendant plusieurs mois, les hygiénistes proposent de capter l'eau de pluie et de la conserver. De la même façon que dans les pays méditerranéens, ils proposent que les nouvelles constructions soient couvertes par des toits-terrasses, l'eau recueillie pouvant être récupérée dans une citerne installée dans le sous-sol.

Ce système ne semble présenter que des avantages puisqu'il permet aussi de réduire les stagnations d'eau dans le comptoir, et de proposer un nouveau mode constructif pour les toits, qui réduit considérablement les risques d'incendie. Hélas, il ne fonctionnera guère dans ce contexte climatique.



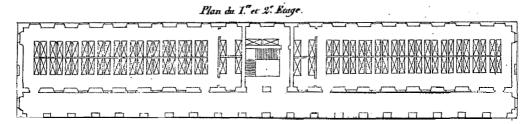


Figure 46 : plan et élévation de la caserne d'Orléans de Saint-Louis, construite en 1830. La galerie, qui ne borde qu'une seul façade est aussi destinée à rafraîchir les dortoirs qui occupent les étages. ANSOM, DFC Sénégal 344.

Les précipitations, violentes et fréquentes, qui s'abattent pendant la saison des pluies sur des toitures subissant toute l'année un fort ensoleillement, détruisent la couverture du toit et entraînent une forte dégradation des bâtiments. De plus, les gouttières se dégradent rapidement et ne suffisent pas pour recueillir toute l'eau des précipitations qui stagne sur le toit ou ruisselle le long des murs. Enfin, lorsque l'eau arrive à être récupérée dans les citernes, elle ne peut être conservée longtemps en raison de la chaleur, et ces réservoirs d'eau croupie deviennent des nids à moustiques. Peu de citernes seront finalement construites et utilisées, mais le principe de construction de toits plats perdurera jusqu'à la fin du siècle, du fait de la protection qu'il assure contre le feu.

Toutes ces propositions présentent l'inconvénient de renchérir considérablement le coût des constructions : la galerie n'est pas un espace directement utile et augmente d'environ 20% la surface de planchers dans la caserne. Les ouvertures plus grandes dans la maçonnerie demandent un savoir-faire (production de liants. pose construction d'arcades...), et nécessitent l'importation de portes et de fenêtres en bois. Dans une économie de pénurie, afin de limitent limiter les dépenses. les autorités d'investissement à certains bâtiments, à certains espaces et à certaines populations, d'autant que les habitants du comptoir s'insurgent contre ces projets qu'ils jugent somptuaires et inutiles. La caserne d'Orléans est finalement réservée à l'habitation des troupes européennes. Les troupes composées d'indigènes ne peuvent prétendre à ce type de logement.

En n'acceptant pas, dans un premier temps, d'Africains dans la caserne, les autorités répondent à plusieurs objectifs : celui de montrer que le logement "noble" est réservé au groupe supérieur, les Blancs ; négociants et traitants ne comprendraient pas que de telles sommes soient consacrées au logement d'anciens esclaves. Celui, ensuite, de séparer deux populations aux origines et aux moeurs différentes, et qui donc, d'un point de vue moral et hygiéniste, ne sauraient cohabiter en un même lieu, comme c'est encore le cas.

Par ailleurs, dans une économie de pénurie, il faut "rentabiliser l'investissement". Un soldat africain qui meurt peut être aisément remplacé par un autre, du fait du système de l'engagement des anciens esclaves, alors qu'un soldat blanc décédé ne pourra être remplacé, si les crédits le permettent, que des mois plus tard, à condition que des candidats se proposent. De plus, l'administration qui n'établit pas de statistiques précises sur la mortalité des Africains, considère qu'ils sont plus résistants aux maladies que les Européens : ils sont habitués à ces climats et peuvent donc résider, comme ils l'ont toujours fait, au niveau du sol, c'est-à-dire au niveau où les miasmes sont considérés être les plus nombreux. (ANS, P 110-111). De fait, la pharmacopée traditionnelle les protège en partie de certaines maladies.

Il convient donc de réserver les espaces salubres aux occidentaux, plus fragiles. Les soldats africains logeront dans des espaces distincts, le plus souvent dans des paillotes et parfois au rez-de-chaussée des bâtiments à étage; les niveaux supérieurs sont réservés aux Occidentaux, l'élévation en hauteur étant synonyme, particulièrement dans la tradition militaire, d'élévation hiérarchique.

Enfin, cette population qualifiée de "barbare" ne peut être initiée aux règles d'hygiène, aussi rapidement que les Européens. Etant donné que, "naturellement", elle ignore ces usages, il est jugé insensé de les loger dans des habitations plus saines. Au nom du particularisme des moeurs, l'administration légitime le droit de loger certaines populations dans des lieux ne présentant pas le même confort et reprend de fait les pratiques des négociants et traitants qui logent leurs domestiques dans les appentis en paille et dans les rez-dechaussée des maisons en briques dont ils occupent l'étage.

Si des propos fondés sur l'infériorité des races ne peuvent plus constituer des arguments valables aux yeux des législateurs français, les recommandations techniques, qui

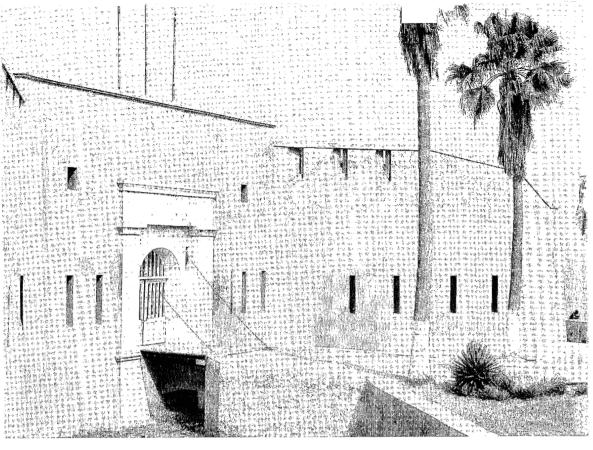


Figure 47 : entrée de la batterie de Gorée, récemment réhabilitée.

aboutissent aux mêmes fins, ne sauraient être contestées. La séparation des communautés n'est prônée alors qu'à l'échelle des espaces bâtis, et elle se veut théoriquement provisoire. L'impossibilité d'étendre à l'ensemble de la population toutes les coûteuses dispositions sanitaires d'une part, la difficulté d'agir sur le domaine privé des habitants d'autre part, justifieront l'application de cette règle à des espaces plus vastes, au point d'en faire au début du XX^e siècle un principe structurant des espaces d'habitation et de l'ensemble de l'espace urbain.

A ces réglementations qui préfigurent l'ordre colonial, s'opposent de nombreux récits qui témoignent de leur difficile application. Le projet de caserne retenu sur la place du gouvernement, ne permet pas d'accueillir toute la troupe. Certains soldats continuent à loger à l'intérieur du fort et d'autres habitent des maisons louées à des particuliers (ANSOM, DFC 85, 416). La réunion des militaires de même statut en un seul lieu ne se produit pas. La seconde caserne qui doit faire face à la première, tarde à être construite et le paysage ordonné de la place n'existe encore que sur les plans.

La gestion des crédits destinés à la construction de bâtiments militaires n'est pas coordonnée avec l'accroissement de cette population. Les autorités locales, en attendant la venue de moyens, doivent trouver des solutions de fortune pour recevoir les soldats. Les officiers se plaignent du trop grand nombre d'habitants dans les casernes, qui rend inefficace l'application des mesures disciplinaires : les pièces d'habitation reçoivent une population trop nombreuse pour réduire les promiscuités, productrices de désordre.

L'histoire de leur construction témoigne aussi des difficultés à imposer de nouvelles normes, d'autant que les réglementations et les procédures sont souvent particulièrement tatillonnes et inadaptées. Dans de longues notes, sont discutés depuis Paris aussi bien la nature des matériaux employés que l'emplacement de la cage d'escalier (Cf. l'ensemble des dossiers de la série DFC des Archives Nationales de la Section Outre-Mer). La lenteur des procédures fait que les bâtiments finalement édifiés diffèrent souvent sensiblement des projets initiaux.

En outre, les techniques de construction s'adaptent mal au climat. Quelques années après sa construction, les murs de la première caserne se lêzardent et le toit se fendille; l'eau s'infiltre à l'intérieur du bâtiment, inonde certaines pièces et pourrit les poutres en bois. En 1840, une inspection indique que ses fondations sont mal construites et risquent de provoquer l'effondrement de certains murs; de nombreuses poutres risquent aussi de s'écrouler en raison de l'humidité. Quant au toit, sous l'effet conjugué du soleil et des pluies, il se désagrège (ANSOM, DFC 85, 381-382). Afin simplement de conserver le bâtiment debout, il est nécessaire de refaire tous les crépis, de reconstruire certains murs, de renforcer les fondations et de changer de nombreuses poutres.

Le mauvais état des constructions nécessite d'importants travaux d'entretien et engloutit une grosse proportion des crédits, ce qui retarde d'autant l'édification des nouveaux bâtiments. En outre, ces édifices "modèles", lorsqu'ils se dégradent, s'avèrent souvent plus inconfortables et plus malsains que les cases, et les soldats demandent à revenir dans ces habitations (M'Baye, 1974).

La réorganisation du système défensif de l'île provoque aussi des réactions de la population civile : les sites des batteries sont contestés par les habitants qui craignent que leurs domiciles ne deviennent des cibles. D'autres se plaignent de la présence de la poudrière dans l'enceinte du fort, son explosion pouvant détruire de nombreuses habitations ; son déménagement est cependant sans cesse remis en cause par d'autres Saint-Louisiens qui refusent qu'elle soit bâtie à proximité de leurs habitations. Quant à son déplacement dans une partie de l'île non habitée, il est longtemps repoussé pour des raisons financières. Cet isolement ne pourrait être compensé que par la construction d'un poste de garde (ANSOM, DFC 85, 400 à 410).

Les contestations qui accentuent les retards d'exécution témoignent de l'énergie de nombreux commerçants qui n'hésitent pas à remettre en cause, sur le terrain pourtant sensible de la défense, les intentions de l'administration. D'autres soulignent son incompétence à gérer les dossiers, qui entraîne des dépenses supplémentaires et inutiles. Négociants et traitants, concurrents à certains moments, se retrouvent ensemble pour critiquer ce type d'investissement, alors qu'ils vivent une crise économique intense. Plus globalement, c'est une philosophie d'action qu'ils réfutent ; de nombreux Saint-Louisiens n'ont que faire d'opérations d'aménagement et de l'administration coloniale.

Les principes d'organisation des bâtiments militaires témoignent également de l'évolution de la perception du comptoir. Protégé par son caractère insulaire de toute attaque impromptue, devenu d'un point de vue économique un lieu attractif, le comptoir est confronté à un autre type d'ennemi, les maladies endémiques, que les administrateurs vont tenter de combattre. Si quelques batteries suffisent désormais pour repousser l'ennemi extérieur, des casernes, des règles sanitaires nouvelles sont édictées pour lutter contre ce fléau qui décime la population. Le projet est difficile à mettre en oeuvre. Il se manifeste d'abord dans l'imaginaire de quelques gouvernants qui tentent de reproduire des principes édictés en Europe, mais dont l'application leur échappe.

Chapitre 7

LES EQUIPEMENTS CIVILS

Il ne suffit pas de protéger la place contre les ennemis de toutes sortes ; encore faut-il chercher à modifier les usages des habitants, car les moyens sont trop dérisoires pour pouvoir étendre à tout un chacun les mesures appliquées à quelques centaines de soldats. Bien entendu, les autorités ne prétendent pas transformer le mode de vie de chaque Saint-Louisien, mais elles souhaiteraient qu'une part croissante se conforme à certaines pratiques nouvelles, symbolisant l'appartenance des comptoirs au monde occidental. La première d'entre elles est la religion catholique.

Les édifices religieux

Si la présence de prêtres est attestée dans les comptoirs depuis leur fondation, ceux-ci n'ont pas mission de christianiser les Africains. Ils ne sont chargés que de célébrer les offices dans la chapelle du fort et consacrent souvent le reste de leur temps à vendre des esclaves. A Saint-Louis et à Gorée, la population, à l'origine animiste, s'est progressivement islamisée sous l'influence des royaumes musulmans de l'intérieur qui ont envoyé de nombreux marabouts sur les côtes (Diouf, 1990). Au début du XIX^e siècle, la quasi-totalité de la population est musulmane, même si des pratiques animistes demeurent. Seuls les Européens, quelques métis, ainsi qu'un très petit nombre de noirs, les "gourmettes", employés par ces négociants, adhèrent au catholicisme, souvent de manière très symbolique : une pièce du fort faisant fonction de chapelle suffit pour les accueillir, une fois par semaine.

La discrétion de ce culte dans les comptoirs est sévèrement critiquée en Europe (la situation est identique dans les places contrôlées par les autres nations occidentales). Elle renforce l'idée que l'Afrique et ses habitants, y compris les Européens, sont hors de la protection de Dieu, ce qui explique leurs moeurs "barbares", et notamment la bigamie et les unions entre races.

Pour remédier à cette situation, l'Eglise et l'Etat s'accordent pour envoyer, non plus des prêtres isolés, mais des représentants de congrégations religieuses dotés d'un idéal d'évangélisation et non de commerce. En France, plusieurs ordres développent un tel projet pour l'Afrique. Les soeurs de Saint-Joseph de Cluny puis les frères de Ploërmel se fixeront au Sénégal. Arrivés à Saint-Louis et à Gorée, peu de temps après que les autorités françaises en aient repris possession, les missionnaires réintroduisent la religion catholique, quasi absente de ces lieux depuis la Révolution française (pendant la période napoléonienne, les comptoirs furent occupés par les Anglais).

Pour étendre l'emprise de la religion, ils décident d'intervenir d'abord auprès de la population métisse (qui leur semble selon leurs critères la moins barbare) et de prendre en charge l'éducation de leurs enfants. Par ce biais, ils espèrent diffuser, à la manière des apôtres mais avec le soutien du gouvernement, les valeurs chrétiennes et le projet moral d'assainissement des moeurs qu'il sous-tend : leur première et leur principale préoccupation sera d'imposer la monogamie. Parallèlement, ils engageront une oeuvre d'évangélisation dans les royaumes voisins mais ne rencontreront guère de succès, et leurs efforts seront pendant longtemps consacrés aux établissements côtiers.

En 1819, ils louent un local hors du fort afin d'afficher le culte. Comme le local devient rapidement exigu, ils demandent au gouverneur un terrain où ils font édifier un bâtiment d'habitation. Dans le même temps, ils mobilisent les riches familles de commerçants métis et les persuadent de les aider dans leur projet de construction d'une église digne de la colonie. Elle sera inaugurée en 1828. "Première église d'Afrique de l'Ouest", comme aiment à le souligner encore aujourd'hui les vieux Saint-Louisiens, elle est également un des premiers bâtiments publics élevés hors de l'enceinte du fort. Situé à proximité, l'église est localisée dans le quartier sud, considéré comme celui des chrétiens.

Son architecture rappelle en de plus petites proportions d'autres édifices religieux édifiés à la même époque en France et dans certaines colonies. Ce manque d'originalité est voulu : les missions cherchent à imprimer dans les territoires évangélisés les mêmes symboles, à la manière des militaires

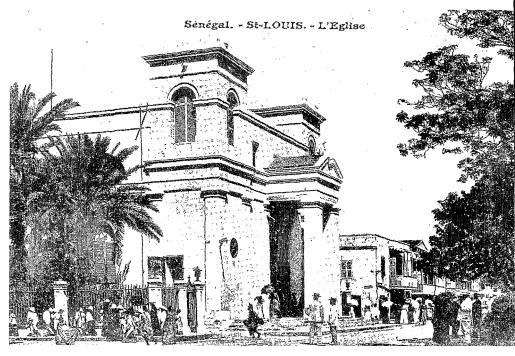


Figure 48 : l'église de Saint-Louis, inaugurée en 1828, soit une dizaine d'années après le retour des Français dans le comptoir. Carte postale du début du XX^e siècle.

puis de l'administration républicaine qui imposera un style unitaire aux édifices publiques. Il existe une similitude dans l'allure des églises catholiques d'Afrique, de même que pour les temples protestants. Ces Eglises possèdent en Europe leurs services qui produisent les plans. Les seules différences entre les bâtiments édifiés dans les colonies résident dans la taille et le type de matériaux employés, et résultent des moyens financiers et humains dont disposent les religieux sur le terrain.

La monumentalité ne peut s'exprimer au Sénégal par de grands volumes, les moyens financiers et techniques (résistance des matériaux, nature des liants) ne le permettant pas. L'église, construite en briques, comme les maisons civiles, s'en distinguera par deux tours et une figure néo-classique en façade, le porche, en avancée, surmonté d'un fronton et supporté par deux colonnes (ANSOM, DFC 86 180). Peu de temps après, une église de même style sera édifiée à Gorée.

Si les congrégations religieuses sont à l'origine de l'église, l'édification d'une mosquée résulte d'une toute autre logique. La population, en grande majorité musulmane, ne se reconnaît pas dans la religion catholique, et l'administration ne tient pas à s'aliéner les prêtres musulmans, les marabouts, très nombreux dans la ville, et influents auprès de la population issue des royaumes islamisés de l'intérieur du continent.

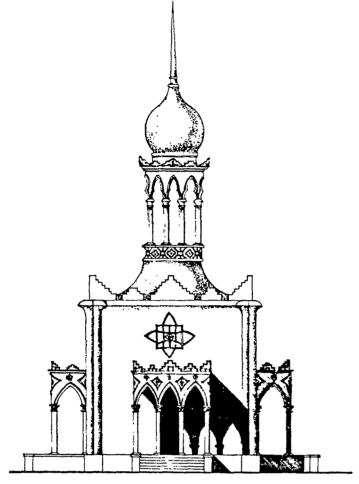


Figure 49 : premier projet de mosquée pour Saint-Louis, d'inspiration arabe, conçu vers 1830 ; à la même époque, les troupes françaises viennent de s'installer en Algérie. ANS, série P III.

Les marabouts, constatant l'influence grandissante des missionnaires catholiques, sont jaloux des faveurs qui leur sont accordées, et revendiquent une parcelle pour bâtir une mosquée (ANS, P III). A force de persévérance, ils l'obtiendront de l'administration en 1838. Celle-ci reprend là encore les principes de gestion de la question religieuse appliqués en Algérie. Le terrain qui leur est attribué est situé dans le nord de l'île, à proximité de la poudrière. Cette localisation répond à plusieurs idées. Si la parcelle est située à proximité du quartier traditionnellement musulman (par opposition au quartier sud), elle se trouve aussi dans une zone peu construite. Les appels de l'imam et la fréquence des prières sont considérés comme une nuisance sonore par les Européens, et particulièrement par les missionnaires. Il est même possible que les habitants catholiques du comptoir aient encouragé ce projet afin que soit circonscrite la zone de culte ; traditionnellement. le rituel de la

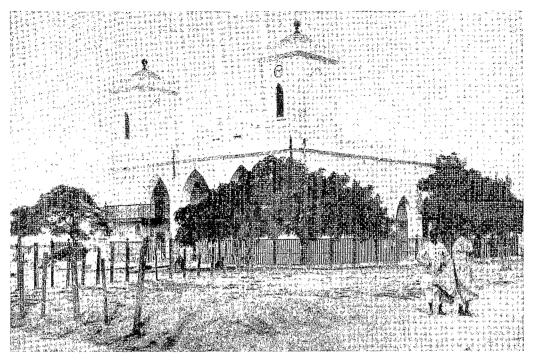


Figure 50 : vue de la mosquée au début du XX^e siècle, avant qu'elle ne soit agrandie. Carte postale.

prière n'exige du fidèle qu'une seule chose, son orientation en direction de La Mecque, et peut se dérouler en n'importe quel lieu.

Afin de matérialiser cette fonction, et conformément au règlement sur les concessions de terrain, l'administration demande qu'un bâtiment soit édifié. Cependant, après plusieurs années, les musulmans n'ont fait que tracer sur le soi sablonneux une petite enceinte qui définit l'espace sacralisé. Cette absence de matérialité ne plaît pas aux autorités qui y voient un élément de rupture de contrat et un signe supplémentaire de la fainéantise de ces populations : "non seulement elles habitent dans des huttes de paille, mais elles prient à même le sol".

L'administration les autorise néanmoins à demeurer sur le terrain et propose de les aider à bâtir un édifice digne du dans un souci d'offrir de nouveaux modèles culte. d'établissement et d'affirmer l'urbanité du comptoir. Plusieurs plans sont dessinés par les Ponts et Chaussées. Le premier reprend des éléments architecturaux très hétéroclites : de forme carrée, le bâtiment est coiffé d'une coupole "arabobyzantine" et encadré par des colonnades et des arches d'inspiration plutôt gothique (figure 49). L'ingénieur ne cherche pas à s'inspirer des formes traditionnelles des mosquées. Si les

grandes mosquées du monde soudanais ne sont pas encore connues, celles d'Afrique du Nord auraient pu servir de modèle, d'autant que quelques commerçants marocains sont déjà installés dans le comptoir. L'administration, qui veut produire de la monumentalité, ne peut pas non plus s'inspirer de l'architecture locale aux formes et à la matière trop éphémère.

Le projet vise plutôt à produire un monument, selon les règles occidentales, en additionnant des figures formelles choisies dans différents registres esthétiques. Telle est la démarche appliquée de manière plus générale à cette époque dans l'architecture par les autorités françaises dans son domaine colonial, et d'abord en Algérie (Béguin, 1983). Si le premier projet est finalement abandonné, notamment pour des raisons constructives (les formes sont bien trop fragiles pour ces climats), celui retenu n'en diffère guère dans ses principes. Le bâtiment édifié entre 1844 et 1847 n'est pas sans rappeler l'église de Saint-Louis, à une échelle réduite. Les clochers sont devenus des minarets et les signes de l'islam, pris à l'architecture du monde arabe, se limitent aux arcades et aux embryons de coupoles placés au sommet de chaque tour.

Les écoles

Les congrégations religieuses sont généralement plus présentes que l'Etat en matière d'instruction dans les colonies. Les soeurs de Cluny, présentes à Saint-Louis, fondent également des écoles aux Antilles, en Guyane et dans les comptoirs de l'Inde.

Dès 1826, elles concurrencent la petite école laïque fondée par l'administration un peu plus tôt, en créant un établissement d'instruction religieuse destiné aux enfants des familles métisses. Les soeurs louent à un commerçant une boutique située au rez-de-chaussée d'une maison en brique, non loin du centre de l'île dans le quartier sud. Une école y est installée, de manière provisoire, car le local n'est pas "digne" de la tâche qui y est accomplie. Néanmoins, pendant plusieurs années, aucun autre bâtiment ne peut être trouvé. Avec le temps, l'école sera agrandie; une annexe sera construite dans le quartier nord, puis en 1860, un bâtiment neuf sera construit avec l'appui de la colonie. Entre-temps, un "orphelinat-ouvroir pour jeunes filles" est ouvert à N'Dar Toute (1851), et les frères de Ploërmel fondent un autre établissement d'enseignement.

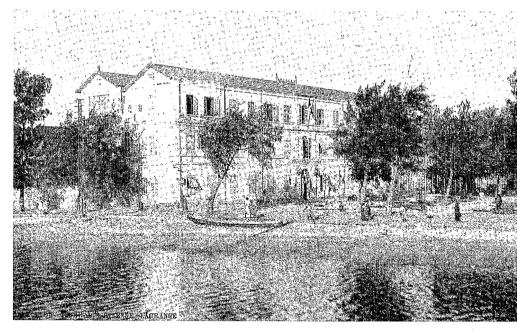


Figure 51 : le "lycée Faidherbe" de Saint-Louis, première école secondaire d'Afrique de l'Ouest, ouvert dans la deuxième moitié du XIX^è siècle. Carte postale.

Jusqu'au milieu du siècle, les prêtres catholiques assureront l'essentiel de l'enseignement dans le comptoir. Ce n'est qu'en 1847 que les autorités créeront de leur propre initiative une école destinée à former le personnel auxiliaire, notamment les interprètes qui facilitent les relations avec les populations avoisinantes. Ce projet s'explique par le fait que les "indigènes" sont tous musulmans. Il vise à former et à "civiliser" le futur personnel administratif et s'inscrit également dans un projet plus vaste d'exploitation de l'intérieur du continent. Un peu plus tard, la création d'une école "des otages ou des fils de chefs", vise à initier aux moeurs européennes les enfants des souverains voisins afin qu'à leur retour, ils deviennent les artisans des traités de "protectorat" et facilitent les échanges commerciaux.

Les projets éducatifs connaissent un inégal succès. Si les métis élevés par les religieux se rapprochent ainsi des Européens, les "fils de chefs" n'adhèrent guère aux nouvelles règles sociales, enseignées par des militaires aux méthodes pédagogiques musclées. Quant à la majorité des habitants du comptoir, elle n'est toujours pas concernée par ce système éducatif et ses us et coutumes ne changent pas.

Le tribunal

La civilisation française ne s'exprime pas seulement à travers la religion catholique. Les autorités, qui appliquent depuis 1830 le Code civil, décident de faire construire un édifice représentatif de la nouvelle justice, jusqu'alors délivrée dans une pièce du fort. Une parcelle est choisie non loin de la place centrale de la Savane, dans le quartier nord, et en 1841, le palais de justice est achevé. Il marque la présence dans la colonie du droit français.

La composition spatiale, symétrique et régulière, vise à produire une certaine solennité. Le visiteur pénètre d'abord dans une cour, puis monte un escalier central qui accède à l'étage où sont situées les salles d'audience, desservies par une large galerie aérée. A ces principes d'organisation spatiale définis par des règles administratives, correspondent des rituels d'occupation, propres au monde judiciaire.

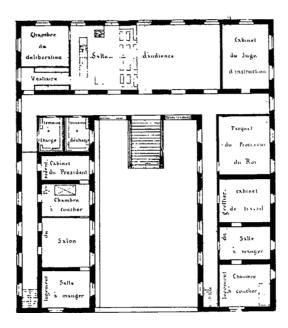
Dans le même temps, le bâtiment est tout à fait caractéristique de l'architecture en "dur" de l'époque. Il s'accorde aux contraintes constructives locales : murs en briques cuites recouverts d'un enduit blanc, toiture plate composée d'un mélange de terre et de chaux, présence de galeries favorisant la ventilation naturelle. Enfin, son esthétique - symétries, moulures, corniches, colonnes - vise à produire dans le comptoir un paysage fait de signes d'une modernité importée, même si, dans sa volumétrie ou sa matière, il ne diffère guère des maisons voisines.

Seuls les conflits entre Européens ou entre ceux-ci et les Africains sont traités dans le tribunal ; ceux qui se déclarent au sein de la population africaine, les plus nombreux, ne relèvent pas de cette juridiction et sont traités au tribunal musulman, installé un peu plus tard dans un ancien local commercial, moins prestigieux (ANS, P 110).

Le projet du tribunal est financé par le budget colonial, lequel est alimenté en grande partie par les taxes payées par les habitants. Ceux-ci s'insurgent contre l'usage qui est fait de leurs deniers; ils considèrent que ce projet est tout à fait disproportionné aux besoins, et qu'une simple pièce dans l'hôtel du gouverneur suffit amplement. Les autorités insistent cependant pour l'édifier en raison de sa dimension symbolique.



projet 1841



l° étage

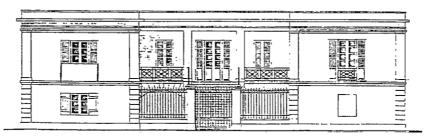


Figure 52 : le tribunal, construit en 1841. Un autre projet proposait que la galerie borde la cour intérieure, pour des raisons de symétrie. Cette disposition des galeries, sur les façades sud, exposées au soleil, protège mieux les pièces. L'édifice a été restauré au début des années 1980. ANS Série P.

Tous ces équipements sont rarement décidées à la suite de demandes ou de critiques formulées par les habitants ou par des techniciens de l'administration. Le plus souvent, c'est le gouverneur qui décide seul de bâtir, afin de marquer son autorité et son passage ; de plus, les représentants de l'administration en visite dans la colonie s'insurgent contre l'absence de signes de la nation française. Loin d'être pragmatique ou inspirée d'une observation des questions locales, cette démarche émane d'une pensée administrative centralisatrice qui veut modeler selon une même norme l'ensemble des territoires sous la dépendance de l'autorité française. Ce désir d'homogénéité se heurte cependant aux contraintes financières. Il apparaît alors démesuré pour beaucoup en France d'investir dans des terres lointaines, sans grand intérêt économique.

Les autres équipements

A ces bâtiments, repérables par leur formes et leurs fonctions symboliques, s'en ajoutent d'autres, plus modestes, qui accueillent certains services de la colonie ne nécessitant pas un marquage architectural. Ils sont pour la plupart encore localisés dans le centre de l'île. Leur construction répond à des nécessités économiques ou à des impératifs de sécurité ou de santé.

Les bâtiments de la Direction du port et du Magasin général sont à plusieurs reprises agrandis. Ces services qui dépendent du gouvernement sont essentiels dans l'économie du comptoir. Ils organisent la circulation des navires et le stockage des marchandises. Les bâtiments, situés en bordure du fleuve, sont bordés d'un quai qui facilite les transbordements et protège des crues. A proximité du centre politico-administratif, un embryon d'infrastructure portuaire se constitue, où l'administration contrôle le va-et-vient des marchandises. Jusqu'alors, chaque traitant possédait une portion de berge où transitaient les produits, sans intervention d'une autorité extérieure.

D'autres casernes sont élevées pour accueillir les troupes africaines afin d'éviter que les soldats ne reviennent le soir habiter dans le comptoir. Les bâtiments, édifiés dans le nord de l'île, sont moins confortables que ceux destinés aux Européens, mais ils conservent les mêmes principes d'ordonnancement spatial. L'ordre nouveau se matérialise aussi dans un

commissariat de police et dans une prison. La précédente était considérée comme trop dangereuse en raison de l'humidité permanente : les prisonniers préféraient le travail forcé plutôt que d'y être enfermés (Camara, 1968).

Mais c'est dans le domaine sanitaire que l'effort est le plus grand. L'administration cherche toujours à supprimer ou à éloigner les sources potentielles d'infection, et notamment les corps malades ou morts. Dès la fin du XVIII^e siècle, le cimetière est transféré sur la rive continentale. Vers 1840, un arrêté interdit l'abattage et la vente des bêtes dans les habitations et dans les rues ; une nouvelle boucherie et un abattoir sont édifiés (M'Baye, 1974). Reste toujours le douloureux problème des corps humains malades que la maison louée dans le sud de l'île ne suffit pas à accueillir. L'importance de la mortalité dans la population européenne amène l'administration à envisager de créer un véritable hôpital. Le projet, qui mettra plusieurs dizaines d'années à prendre forme, cristallise toutes les interrogations de la pensée hygiéniste.

L'hôpital

Pendant longtemps, les directeurs des compagnies abordent la question de la santé dans les comptoirs de manière très ponctuelle. Ils se contentent d'installer les employés malades dans une ou deux pièces du fort puis, lorsque le nombre de malades augmente, dans une maison à l'extérieur, en attendant qu'ils meurent où, plus rarement, qu'ils ne se rétablissent. A Saint-Louis et à Gorée, des plans de 1770 indiquent la présence de cet équipement. La santé des autres habitants n'est pas prise en compte et le local, géré par le "chirurgien", est exclusivement réservé au personnel de la compagnie.

Ce type d'action a un effet limité sur le taux de mortalité. Dès qu'une épidémie se déclare, les employés de la compagnie s'enferment dans leurs habitations, en interdisent l'accès à toute personne suspectée d'être infectée et isolent leurs malades dans une pièce. Cette période peut durer plusieurs mois, jusqu'à ce qu'aucun nouveau cas ne se déclare. L'hôpital n'est donc qu'accessoirement un lieu de soins; c'est avant tout un lieu d'isolement, à la manière du lazaret. En 1787, Golberry dresse un tableau très négatif de celui de Saint-Louis, encore situé dans la maison d'un particulier:

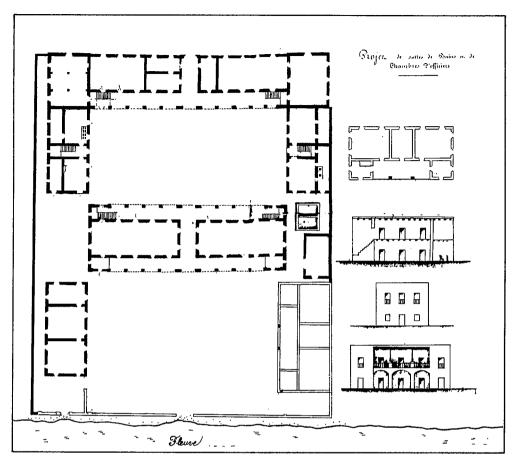


Figure 53: projet de construction d'un nouvel hōpital à Saint-Louis en 1820. Ce document indique plus particulièrement l'organisation et la localisation du pavillon réservé aux officiers (à droite), dans le futur hōpital. ANSOM, DFC 84.

"... il était insuffisant, mal construit, trop serré et trop borné. Ses salles basses où les malades souffraient excessivement de la chaleur surtout pendant la saison des pluies qui est la saison des maladies ; des magasins beaucoup trop petits et trop bas, une cuisine mal disposée, un laboratoire où le distillateur étouffait de chaleur et pouvait à peine se retourner, quelques salles qui pouvaient ensemble contenir soixante lits, une seule chambre pour un seul chirurgien, une pharmacie misérable, un très petit cabinet pour le directeur de l'hôpital et d'autres inconvénients encore..." (Camara, 1968).

D'autres visiteurs et les gouverneurs insistent sur son mauvais état et souhaitent la construction d'un nouveau bâtiment plus vaste. La maison louée et les pièces du fort ne suffissent plus pour accueillir en saison des pluies le personnel "fiévreux". La présence de malades dans le fort, c'est-à-dire à proximité des autres Européens, est, de plus, considérée comme un danger. Ces remarques aboutissent à la désaffectation des pièces dans le fort et à la concentration des malades dans le bâtiment du quartier sud, au bord du fleuve. La proximité de la voie d'eau s'explique par la volonté d'évacuer les cadavres vers le cimetière sans traverser le comptoir, afin de réduire les risques de contamination et de masquer aux Saint-Louisiens le spectacle de la mort.

En 1819, le gouverneur suggère d'agrandir l'édifice afin d'y accueillir deux cents lits. Ce nombre est proportionnel à l'accroissement du personnel administratif. Le projet est refusé par le ministère, car jugé trop coûteux et non conforme. Une autre proposition est faite, visant à installer l'hôpital dans le nord de l'île (ANSOM, DFC 83, 145). La localisation dans un site quasi inhabité répond au souci d'éviter la diffusion des miasmes depuis l'hôpital vers les quartiers d'habitation.

Plus conforme aux principes hygiénistes, le projet prévoit la construction de bâtiments isolés, parallèles les uns aux autres, dont les étages doivent accueillir chacun un certain type de population (officiers, sous-officiers...) ou de malades (fiévreux, dysentériques...). Les rez-de-chaussée considérés comme moins salubres doivent servir en temps normal de magasins et en période d'épidémie de lieu d'accueil pour les malades supplémentaires. Des galeries entourent les salles, les protégeant ainsi du soleil (figure 54).

Ce projet sera encore refusé pour des raisons budgétaires. Ce n'est qu'en 1826 qu'un projet d'agrandissement partiel sera accepté : il prévoit la démolition d'un pavillon, la construction d'une cuisine, d'un office et la création d'un quai pour diminuer les risques d'inondation. Il est complété en 1829 par un projet proposant la construction d'un logement pour les officiers malades, afin de les isoler des autres soldats, et l'édification d'une clôture, pour réduire les va-et-vient incessants entre l'hôpital et l'extérieur. Le service de santé de la colonie adresse à cette occasion au gouverneur un rapport qui décrit précisément l'état existant :

"L'hôpital de Saint-Louis consiste en deux principaux corps de logis pouvant contenir 155 lits plus une infirmerie de 8 lits, mais la disposition vicieuse des chambres des officiers a fait adopter un projet dont l'exécution portera à 175 le nombre de lits, non compris ceux de l'infirmerie destinés aux Noirs atteints de maladies graves. L'hôpital de Saint-Louis est à la fois hôpital militaire, hôpital civil et hospice de bienfaisance..." (ANSOM, DFC 84, 292 à 305).

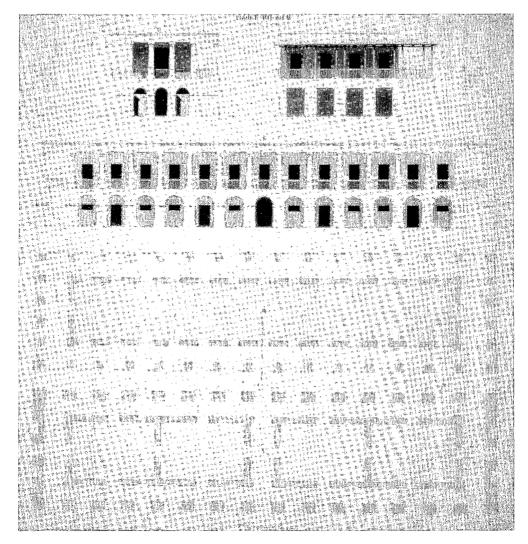


Figure 54: autre projet d'hôpital, datant des années 1840, et qui ne sera pas réalisé, lui non plus. L'idée de construire plusieurs bâtiments, réservés chacun à une catégorie de malades, explique cette organisation spatiale, inventée en Europe par les hygiénistes. Les édifices sont désormais entourés de galeries sur les quatre côtés. (ANSOM, DFC 84).

Le rapport note également que 800 à 900 malades sont accueillis par an et énumère les principales maladies, fièvre jaune, variole, dysenteries, malaria, maladies vénériennes et scorbut. Bien que destiné en priorité aux militaires, comme il l'était autrefois aux employés de la compagnie, il semble qu'il accueille alors une population plus diversifiée. La présence de soldats africains explique le projet d'un bâtiment réservé aux officiers, blancs.

L'augmentation de la garnison et l'encombrement des salles poussent les autorités à envisager une nouvelle fois son agrandissement. En 1841, la maison jouxtant l'hôpital est achetée; une quarantaine de malades supplémentaires y sont accueillis. Plutôt que de bâtir de nouveaux édifices, l'administration préfère louer ou acheter des bâtiments privés. Leur nouvelle fonction ne se traduit pas par une modification de l'organisation spatiale. L'hôpital sert principalement à isoler les malades du reste de la population.

En 1851, un projet d'une autre ampleur est établi (ANSOM, DFC 85, 532 à 540). Modifié à plusieurs reprises, il reprend des principes valides pour les hôpitaux français. Son organisation spatiale a pour but de séparer les différentes catégories de malades. Au rez-de-chaussée, doivent être recus les blessés : le premier étage est destiné aux malades atteints de maladies vénériennes et de dysenteries ; le deuxième étage accueille les fiévreux, dont les émanations doivent pouvoir s'envoler à l'air libre sans contaminer les autres malades et les maisons environnantes, qui n'ont alors, au plus, qu'un étage, Quant aux officiers, ils logent dans des pièces réservées. La volonté d'isolement se traduit par l'achat des terrains mitoyens occupés par une maison d'habitation et une écurie, qui sont à l'occasion vidés de leurs occupants et servent de "cordon sanitaire" en attendant une extension future. A terme, l'hôpital doit occuper la totalité de l'îlot, enfin séparé des habitations voisines par quatre rues.

Il est prévu d'utiliser pour les murs porteurs des pierres importées des îles Canaries, qui seront liées par de la chaux hydraulique amenée de France. Ces prescriptions, imposées par l'administration centrale, qui n'imagine pas que l'on puisse construire un tel équipement avec des matériaux produits sur place, sont génératrices de surcoûts et de retards.

Le relevé de 1851, réalisé avant ce projet, comparé au plan de 1820, permet d'analyser l'évolution de l'hôpital (ANSOM, DFC 85, 533-535). Plusieurs corps de bâtiments sont reliés par des galeries mais les édifices ajoutés ne respectent pas les alignements. Les nouvelles cours sont d'étroits boyaux et le volume initial de certaines cours a diminué. L'officier du Génie qui effectue l'état des lieux n'a pas connu l'état initial et ne se plaint pas de ces irrégularités, mais plutôt de l'état de

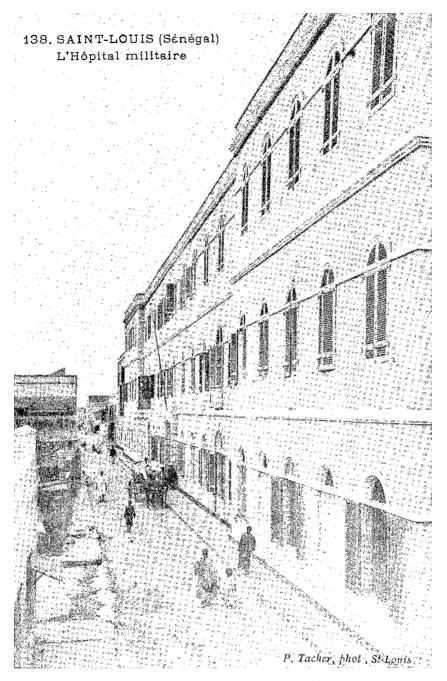


Figure 55 : la façade sur rue de l'hôpital, au début du XX^e stècle (carte postale). Le corps de bâtiments, massif, a été édifié dans les années 1850-1860, et demeure encore aujourd'hui. Etant donné l'importance de cet équipement dans la colonie, Il a fait l'objet d'agrandissements successifs. Les bâtiments construits dans les années 1920, en bordure du fleuve, ont été détruits dans les années 80 pour laisser place à un nouvel édifice.

de semi-ruine ; de nombreux bâtiments risquent de s'écrouler à chaque hivernage sous la pression des eaux de pluies qui se déversent sur les toits et qui ravinent les fondations. Aussi propose-t-il de détruire certains édifices et d'en reconstruire d'autres.

Le projet de 1851 n'est pas non plus accepté par le ministère qui demande une reconstruction complète, plus conforme aux principes hygiénistes. A cette occasion, un programme de plus grande ampleur est défini. De nombreux bâtiments doivent être détruits, notamment les anciennes maisons particulières annexées. Le nouveau projet s'organise autour d'une vaste cour et la quasi-totalité des édifices sont entourés de galeries, comme dans les casernes. Le plan d'ensemble propose un paysage plus régulier. Les modifications ne sont pas seulement d'ordre fonctionnel. Afin de renforcer la solidité de l'édifice, pour la première fois il est prévu d'employer dans la colonie des poutrelles métalliques.

L'hôpital est de loin l'opération la plus importante menée alors à Saint-Louis ; les officiers du Génie se polarisent sur cet équipement et établissent de nombreuses propositions, alors que quelques dizaines d'années auparavant, ils ne n'intéressaient qu'aux problèmes de fortifications. Cette évolution est révélatrice de la transformation des enjeux et des mentalités. Après 1830, à une époque où l'économie des comptoirs est peu florissante, les nations occidentales ne se battent plus pour leur contrôle et préfèrent négocier en Europe. En revanche, un idéal de colonisation commence à émerger, où la question de la résidence des Européens devient majeure.

Dans ce contexte, la première préoccupation du gouverneur est de protéger au mieux son personnel. Plus encore que les prescriptions hygiénistes édictées dans le comptoir, l'hôpital symbolise, dans sa matérialité, dans son architecture massive qui domine l'île, la protection de l'Etat français pour ses employés. Faute de pouvoir rendre salubre l'établissement, l'administration essaye de produire pour la population blanche des espaces nouveaux répondant aux prescriptions hygiénistes.

Il est cependant difficile d'appliquer les nombreuses réglementations constructives définies à plusieurs milliers de kilomètres. Dans un rapport de 1852, le service du Génie à Paris propose de nouvelles modifications mais précise que les constructeurs "doivent se rapprocher autant que possible du contre-projet, car lorsque celui-ci arrivera dans la colonie, il est à craindre que les parties qu'il supprime ou qu'il modifie ne

soient trop avancées pour que l'on puisse les démolir ou les abandonner" (ANSOM, DFC 85, 545).

Si certains fonctionnaires envisagent de prendre en compte les problèmes de distance qui font que Saint-Louis du Sénégal ne peut être administré comme n'importe quelle souspréfecture, la plupart des employés qui examinent ces dossiers ne cherchent pas à adapter leurs avis aux conditions de productions locales, qu'ils ignorent le plus souvent, et aux distances, dont ils ne mesurent pas les répercussions. Ils préfèrent reproduire à l'identique les réglementations concues pour la Métropole, tout en sachant que les autorités des comptoirs ne les respecteront pas, quitte à les critiquer violemment quelques années plus tard. Ces terres lointaines ne présentent pas un intérêt politique et économique suffisant pour faire évoluer les pratiques bureaucratiques.

Les nombreux échanges de correspondances entre Paris et Saint-Louis, dont rend compte l'histoire de la construction de l'hôpital, témoignent de l'accroissement des relations entre la Métropole et la colonie. au nom d'un désir d'homogénéisation du territoire national. Cette profusion de textes semble avoir également d'autres fonctions. Si, à un premier degré, les missives informent les édiles locaux des desiderata des instances ministérielles et éventuellement de l'avancée des savoirs dans ces domaines, à un deuxième degré, ils donnent une consistance à la machine étatique qui se manifeste par une production d'écritures prouvant, en miroir, sa propre existence et sa légitimité.

Les réglementations ne peuvent être appliquées à la lettre mais elles restent les seuls documents écrits et diffusés, et conservent une valeur de modèle pour un personnel qui s'y réfère de manière plus ou moins adroite. Tel rapport local informe les instances ministérielles de l'impossibilité de réaliser les prescriptions, en raison de l'absence d'un matériau ou de l'arrivée de la saison des pluies. Le ministère découvre ainsi des conditions de production particulières, et envisage peu à peu de modifier quelques réglementations. Par exemple, il accepte progressivement l'idée que des matériaux produits sur place soient utilisés.

La réponse peut cependant mettre de nombreux mois avant d'être lue par les intéressés, qui entre-temps ont dû pallier aux problèmes les plus urgents et ont commencé les travaux. Selon la manière dont est reçu le rapport, certaines modifications sont apportées et d'autres refusées. Une autre correspondance s'engage et de nouveaux projets sont dessinés.

Pendant ce temps, le bâtiment continue à se construire... et l'édifice finalement réalisé, souvent plusieurs dizaines d'années après le projet initial, est une composition originale de recommandations et de pratiques locales de construction, les unes et les autres étant liées sans jamais être concordantes.

Cette situation peut se lire dans les paysages ou dans les plans des bâtiments où l'on remarque des couloirs menant nulle part, des pièces difficilement accessibles, des poutres de bois supportées par des poteaux métalliques et vice versa, des murs qui débutent en pierre et qui finissent en briques, et en même temps des pièces alignées, des hauteurs de plafond réglementaires, des carrelages de faïence semblables à ceux des hôpitaux parisiens.

Il serait cependant insuffisant de penser que cette architecture publique n'est que le fruit de bricolages plus ou moins inventifs. Sur une longue période, des évolutions se dessinent. Nous retiendrons celle qui domine au niveau de l'organisation spatiale, le principe de séparation des hommes et des activités, selon certaines catégories.

Après avoir localisé l'hôpital dans un espace particulier, l'administration divise les lieux, en fonction du type de malade et de l'origine des occupants. Ce dernier point est particulier à la colonie, du fait de la présence de races différentes. En distinguant en fonction de la hiérarchie militaire, les officiers, les sous-officiers et le reste de la troupe, on retrouve en bas de l'échelle, de manière homogène, les Africains.

En 1848, l'administration tente de repousser de l'hôpital militaire tous ceux qu'elle considère comme des parasites, "vénériens et indigents". Elle propose de les installer dans un hospice civil, qui sera bâti un peu plus tard. La multiplication des sites rend possible la division des malades. A chaque changement d'échelle, de nouvelles catégories sont définies. Celles-ci ne sont pas toujours stables mais elles expriment une logique qui sera progressivement étendue à d'autres équipements, puis à l'espace urbain tout entier, toujours au nom de la salubrité.

Une pensée urbaine n'existe pas encore au niveau de l'aménagement. Une intervention est d'abord imaginée au niveau d'un petit groupe ou d'un espace réduit, par rapport à un problème particulier. Si elle répond à ses objectifs, elle est progressivement étendue à une plus grande échelle, sans réflexion particulière sur les incidences de ce changement d'échelle. Ce n'est qu'a posteriori que les décideurs analysent la pertinence de l'opération et proposent des modifications.

	,			

Chapitre 8

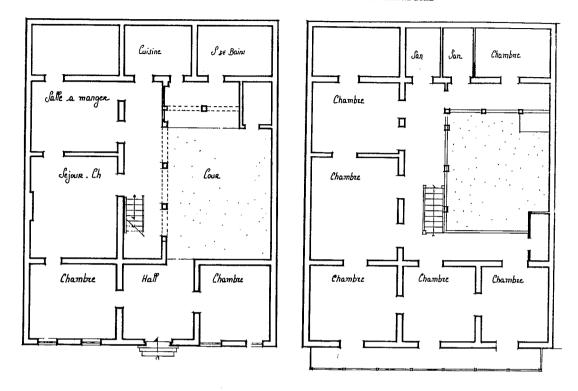
L'HABITAT

En matière d'aménagement, les interventions majeures de l'appareil administratif se manifestent par des lotissements et des équipements. Si elles commencent à modifier le paysage de l'établissement, elles n'ont cependant guère d'incidences sur sa composante première, l'habitation. Dans ce domaine, plus que dans tout autre, les autorités sont confrontées à des pratiques qui ne s'accordent guère avec leur vision du monde et ne savent comment agir, et même s'il est pertinent d'intervenir. L'ampleur des différences entre les modes d'habiter des Saint-Louisiens et le modèle occidental laisse sceptiques de nombreux gouverneurs, quant aux possibilités de transformer radicalement le paysage des comptoirs.

Le constat

Au début du XIX^e siècle, Saint-Louis comme Gorée ne sont pourtant plus seulement composés de quelques maisons à étage, perdues au milieu de huttes de paille. Si les chaumières se comptent en milliers, les habitations en dur se comptent désormais en centaines : en 1828, deux cents maisons en briques sont dénombrées à Saint-Louis ; dix ans plus tard, elles sont 320, dont 229 à étages (Camara, 1968).

L'évolution n'est pas seulement quantitative. Les étages sont plus nombreux et des modifications sont apportées dans leur organisation spatiale. Les premières maisons en "dur" reproduisaient des modèles occidentaux guère adaptés aux conditions climatiques locales : les pièces, de petite taille, n'étaient percées que de quelques ouvertures qui n'assuraient pas une bonne ventilation et les rendaient invivables. Seuls les matériaux rendaient compte du déplacement géographique :



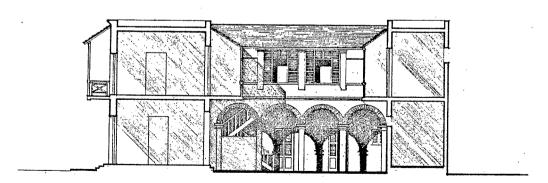


Figure 56 : relevé d'une maison saint-louisienne du début du XIX^e siècle, localisée dans le quartier sud. Les bâtiments ouvrent sur une petite cour intérieure, en partie protégée du soleil et qui fait fonction de patio. Une galerie couverte dessert les pièces et renforce la protection contre le soleil (relevé A.Sinou, S Glayzol).

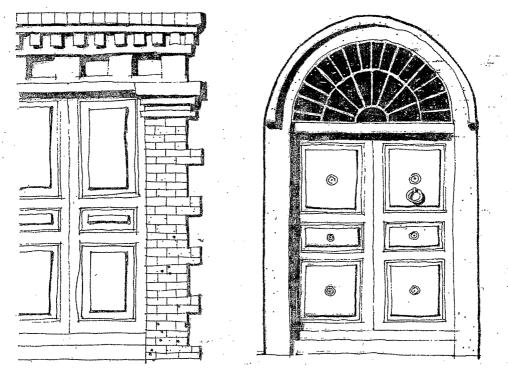


Figure 57 : décorations caractéristiques des entrées de maisons à Saint-Louis et à Rufisque, sans doute apportées par les Portugais. Projet de sauvegarde de Saint-Louis, IUP/UNESCO.

les murs étaient en briques cuites et recouverts d'une couche de chaux produite à partir des coquillages ; les toitures plates, en "argamasse" (mélange de terre et de ciment de chaux). Quant aux poutres utilisées pour les supporter, elles provenaient généralement des rôniers.

Les modifications qui apparaissent témoignent d'un souci d'adaptation au climat : les pièces s'agrandissent et sont percées, sur deux côtés opposés, d'ouvertures sur l'extérieur qui laissent circuler l'air. Les modes de construction ne permettent cependant pas d'établir de grandes portées et limitent la taille et le nombre des ouvertures, d'autant que les cadres des portes et des fenêtres, toujours importés de France, sont coûteux.

Afin de renforcer le confort, certains murs exposés au sud, sont protégés du rayonnement direct du soleil par des galeries. L'étage est bâti en retrait du rez-de-chaussée afin de créer une terrasse, couverte par le toit. Celui-ci est supporté, à

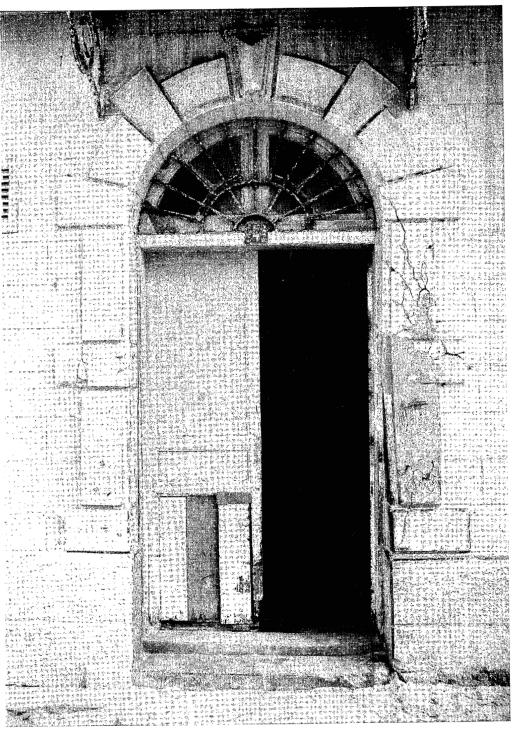


Figure 58 : porche d'une maison saint-louisienne, aujourd'hui très dégradé.

cet endroit, par des colonnes de briques, suffisamment rapprochées pour tenir la masse du toit et également pour réduire le rayonnement direct du soleil. La section carrée des colonnes s'explique par l'utilisation de la brique pour les monter. Cette technique, simple à mettre en oeuvre, donne un certain style aux habitations de Gorée et de Saint-Louis, remarquable également dans quelques bâtiments publics (hôtel du gouverneur). Elle est encore plus développée dans les édifices coloniaux en Afrique du Nord.

Les maisons de maîtres sont aussi remarquables par leurs entrées, bordées d'une moulure en stuc, composée dans les comptoirs sénégalais d'un motif caractéristique, une frise cannelée. Cette figure est encore remarquable dans les vieilles maisons de Saint-Louis et de Rufisque. Son origine est difficile à préciser, de même que la particularité de sa forme. Ce principe décoratif se retrouve notamment dans l'architecture portugaise et on peut donc penser que les Portugais, présents dans la région et aux îles du Cap-Vert, en aient été à l'origine, même si rien ne l'atteste dans des documents écrits.

De manière générale, l'influence de cette population nous semble généralement mésestimée, dans le domaine de la construction coloniale (elle n'est reconnue que dans les comptoirs de la Côte des Esclaves où se fixèrent de nombreux négociants portugais et brésiliens). Les escaliers à double volée. remarquables à Gorée comme à Saint-Louis, comme les moulages des fenêtres, sont pourtant caractéristiques de le XVII^e l'architecture noble de ce pays. dès d'autres matériaux suscite également L'importation nouvelles pratiques décoratives. L'usage de métal, importé d'Europe, se développe pour solidifier les structures des bâtiments en briques et pour les balustrades des premiers balcons (Deroure, 1964, p. 402).

Ces interventions témoignent d'une ouverture vers l'extérieur, de l'habitation et des hommes. Aux pièces sombres, refermées sur elles-mêmes à l'image du fort, comme pour se protéger d'un environnement maléfique, s'ajoutent des espaces balayés par l'air et ouvrant sur le spectacle du comptoir. Balcons et galeries n'apparaissent pas sur tous les édifices en briques. Ces espaces induisent une augmentation des coûts pour des améliorations encore limitées. La galerie ne protège que quelques pièces, celles du chef de famille, dont elle constitue le prolongement ; élément de prestige, elle ne saurait être étendue à l'ensemble de l'habitation.

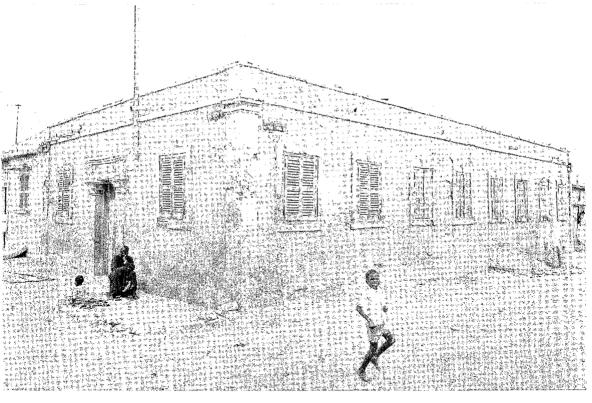


Figure 59 : une maison en rez-de-chaussée de Saint-Louis, dotée d'un porche décoré "à la portugaise".

De plus, les habitants des comptoirs, même lorsqu'ils en ont les moyens, ne sont pas habitués à dépenser dans ce secteur et limitent leurs investissements. Les maisons en briques ne constituent pas les seuls bâtiments des parcelles ; celles-ci accueillent de nombreuses cases de paille servant de réserve ou de logement pour les domestiques. La construction d'un étage ne change guère ces principes. La résidence du chef de famille se situe alors à l'étage, le rez-de-chaussée faisant office de magasin.

Les maisons en briques, malgré les améliorations apportées, restent qualifiées de peu confortables par de nombreux visiteurs. Les rez-de-chaussée, peu ventilés, restent des fournaises. Les modes de construction et les matériaux tolèrent mal la violence du rayonnement solaire et des pluies qui fissurent les toits et les murs, et laissent pénétrer l'eau. Certains techniciens de l'administration suggèrent de renforcer les systèmes constructifs mais ils manquent à la fois de moyens et d'imagination : pour solidifier les toits, ils préconisent d'importer de France du bois de sapin. Les paillotes s'avèrent toujours mieux adaptées aux conditions locales. Peu coûteuses, rapides à mettre en oeuvre et ne nécessitant pas de main-d'oeuvre spécialisée, elles laissent passer l'air entre les tiges de roseaux et n'accumulent pas la chaleur.

La construction de maisons en briques a des causes qui dépassent la simple question du confort. Ce genre d'habitation, amené par les Européens, symbolise la richesse et la puissance. En édifiant ce type de bâtiment, certains habitants tentent de s'identifier au groupe dominant et signifient, au moins formellement, leur adhésion aux règles de cette société. Cette position est renforcée par les discours de l'administration qui n'a cessé de critiquer la paillote, considérée comme un symbole de la barbarie, comme un habitat d'esclave, et comme un danger public. Les incendies dans les quartiers sont particulièrement dévastateurs: plusieurs centaines de cases peuvent disparaître en quelques heures; A Gorée, l'un d'eux, qui atteignit la poudrière détruisit plusieurs constructions en pierres.

Ces arguments, auxquels s'ajoutent les réglementations, favorisent le développement d'un habitat en dur mais ne l'expliquent pas totalement. Même si le coût de l'investissement diminue, en raison de l'usage de la brique fabriquée localement (auparavant, les pierres étaient importées des Canaries), il demeure élevé, notamment à une époque de crise économique.

Une telle évolution traduit également une transformation des rapports sociaux dans les comptoirs. Jusqu'au début du XIX^e siècle, les autorités ont peu de pouvoir et les habitants n'ont que faire de leurs recommandations. La crise de la gomme puis l'abolition de l'esclavage déstabilisent la podont pulation les sources de revenu se raréfient. L'administration et les négociants européens récemment arrivés deviennent de nouveaux acteurs économiques et emploient plusieurs centaines de personnes dans le comptoir. Grâce à ce poids, ils interviennent plus dans la vie sociale et peuvent casser d'anciennes solidarités.

Un nouveau groupe apparaît, composé principalement des négociants et de certains traitants, que l'administration qualifiera plus tard "d'évolués". Leur statut est déterminé en fonction des liens économiques et sociaux qu'ils tissent avec les Occidentaux. Ils se rendent régulièrement à l'église, font éduquer leurs enfants dans la religion catholique, maîtrisent la langue française, s'habillent à la manière des Européens, et logent dans des maisons en briques.

L'apparition d'un nouveau modèle d'habitat entraîne une dévalorisation des formes traditionnelles. Ces familles reprennent le système de valeurs des Européens et considèrent qu'elles ne sauraient habiter dans des chaumières réservées aux "nègres". Ce choix possède aussi une dimension

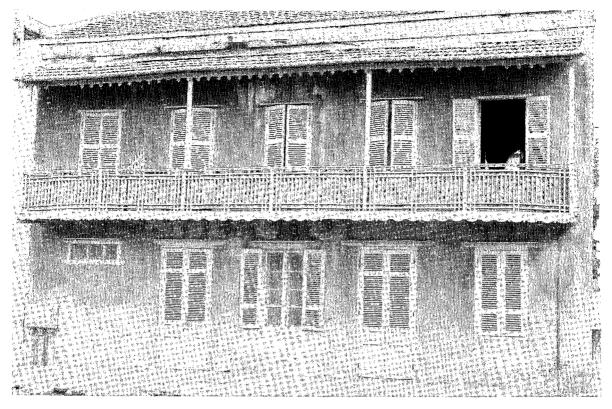


Figure 60 : une maison de Gorée, remarquable par son balcon, et représentative de l'habitat des "métis".

économique. Une telle construction peut être une source de revenu. L'arrivée dans le comptoir d'un plus grand nombre de négociants et de fonctionnaires européens provoque une demande en logements que l'administration ne peut satisfaire. Les nouveaux venus se tournent vers ces commerçants qui ont fait édifier des maisons en briques. Ceux-ci, soit louent leurs propres habitations, soit en font construire de nouvelles. L'importance de l'activité de location amènera même l'administration, vers 1830, à envisager l'imposition de ces maisons.

Par ailleurs, les réglementations visant à proscrire les cases de paille, tendent à exclure des lieux de négoce les petits commerçants qui n'ont pas les moyens d'acheter des briques. Dans cette perspective, la production d'un habitat en dur peut être un moyen de conserver son statut social et sa fonction économique. Plutôt que de s'installer au nord de l'île ou dans les faubourgs de Sor et de N'Dar Toute, quartiers dénués d'activité, les habitants préfèrent demeurer dans les anciens quartiers, où le négoce est concentré.

La dynamique d'exclusion de certains groupes peut être associée à la volonté de repousser de l'île une partie de la population (anciens esclaves, traitants appauvris...) qui pourrait prétendre par sa résidence dans le comptoir à des droits que confère le Code civil, en vigueur depuis 1830. Il est en effet inconcevable, aussi bien pour l'administration que pour les commerçants, que l'ensemble de la population de Saint-Louis puisse prétendre à un même statut, alors que l'esclavage n'est même pas encore aboli. Dans cette logique, l'habitat en dur, par sa matérialité et par l'investissement qu'il représente, qualifie les vrais citoyens de l'île, par opposition aux habitants des chaumières, rejetés dans une deuxième catégorie, néanmoins privilégiée par rapport à la population flottante, sans logis fixe.

Certaines mesures et opérations d'aménagement vont aller dans ce sens. Leur incidence réelle n'apparaîtra que plusieurs dizaines d'années plus tard : la transformation d'un tissu urbain et d'un tissu social est toujours une longue affaire. Elle le sera d'autant plus, dans les comptoirs du Sénégal, que ces idées sont nouvelles et ne sont pas faciles à appliquer dans un contexte où la population reste encore três mouvante.

En outre, les mesures proposées par un gouverneur peuvent être oubliées ou contredites par un successeur. Chaque nouveau gouverneur a tendance à se considérer, pendant le temps où il réside dans le comptoir, comme le seul maître à bord, à la manière d'un capitaine de vaisseau, et à le diriger dans la direction qui lui sied. L'éloignement avec la Métropole lui donne cette liberté d'action. Cette caractéristique est en contradiction avec les actions urbanistiques qui ne s'inscrivent jamais dans le court terme.

Les mesures

L'idée de transformer l'habitat des comptoirs n'est pas un sujet qui fait l'unanimité au sein de l'appareil administratif. Si certains proclament cette intention, d'autres font remarquer que la tâche est difficile, étant donné son ampleur, et n'est peut-être pas prioritaire, d'autant qu'elle sera mal reçue par les habitants, toutes catégories confondues. Ceux-ci sont habitués à gérer eux-mêmes cette question et ne sont guère sensibles aux discours sur l'hygiène et le confort. Les mesures prônées seront de deux ordres. Certaines, incitatives, viseront à favoriser la construction en briques ; les plus nombreuses, contraignantes, tenteront de réduire l'habitat en paille, sous des entrées différentes.

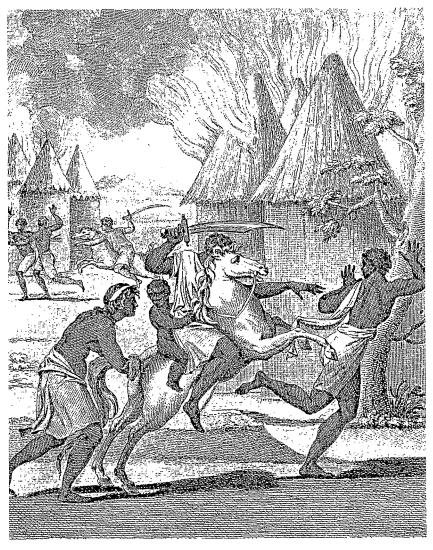


Figure 61 : la case et l'incendie sont facilement associés, comme en témoigne cette image issue de l'ouvrage sur le Sénégal, rédigé par Durand et publié en 1802.

Dès 1803, comme à Gorée un peu plus tôt, le gouverneur Blanchot demande au maire de Saint-Louis de procéder au "dénombrement exact de tous les domiciliés de chaque tapade (enclos), habitants et étrangers" (Alquier, 1922). Cette mesure vise à différencier les habitants légitimes du comptoir et les migrants récents. Dans le même temps, il achète trois petites îles voisines, dans le projet d'y envoyer ces étrangers. Enfin, il arrête un texte astreignant les propriétaires fonciers (identifiés

L'HABITAT 161

par le recensement) à clôturer leur terrain par un mur en maçonnerie. L'occupation anglaise du comptoir met momentanément fin à ces projets.

Lorsque les Français se réinstallent, ils font immédiatement construire une briqueterie pour pouvoir bâtir de nouveaux équipements et pour favoriser ce mode de construction. Ils espèrent ainsi réduire les risques d'incendie et leur importance : les maisons en briques aux toitures plates s'enflamment moins facilement que les cases en paille et peuvent même faire fonction de pare-feu, notamment lorsqu'elles ont un étage. Ils répètent là encore une réglementation mise en application aux Antilles depuis 1800, date du grand incendie de Fort-de-France qui amène l'administration à lutter en ville contre l'habitat de cases.

L'incitation ne suffit cependant pas pour modifier les usages. En 1826, la question est abordée sous un autre angle. Le gouverneur, afin d'accroître les ressources de la colonie propose d'instituer un impôt sur l'habitation ; pour favoriser la construction en briques, cet impôt ne concernerait que les édifices en paille. Les protestations des habitants sont unanimes. Le principe d'un impôt sur l'habitation est fortement critiqué et l'exonération proposée a un intérêt limité dans la mesure où les esclaves continuent à demeurer dans des cases en paille. Le coût d'une maison en briques la réserve au chef de famille. Finalement, seules les maisons "à loyer" doivent être théoriquement imposées.

En 1827, un violent incendie, qui détruit plusieurs centaines de cases dans l'île, fait ressurgir le débat. Certains membres du conseil d'administration proposent de créer un village réservé aux Noirs qui n'ont pas les moyens de bâtir en briques. Il serait situé hors du centre ville où cette population serait interdite de résidence. Un notable métis propose de l'installer dans le nord de l'île tandis qu'un fonctionnaire européen voudrait les voir déménager encore plus loin, sur la rive continentale du fleuve. Devant le tollé de protestations, ce projet (repris un siècle plus tard pour Dakar) n'est pas retenu (ANSOM, DFC sup. Sénégal et Dépendances, C 3).

L'administration perçoit la difficulté et la démesure de vouloir intervenir sur l'ensemble du site et propose de rendre applicables les nouvelles règles de construction uniquement dans les espaces dévastés par un incendie ou une inondation. Une commission composée de notables établit pour ces zones un cahier des charges : des distances minimales entre chaque case de paille sont fixées ; la construction de cases carrées,



Figure 62 : un incendie, qui détruit plusieurs centaines de paillotes à Guet N'Dar en 1950. Fonds IFAN, Saint-Louis.

plus facilement juxtaposables et donc plus facilement inflammables, est interdite ; toutes les cases en paille élevées à moins de dix mètres d'une maçonnerie doivent être détruites.

Ces propositions ne sont pas retenues car elles obligeraient les occupants à transformer leurs pratiques d'habitation et à remettre en cause la fonction économique de la maison ou le statut de certains habitants. Les propriétaires d'esclaves de cases devraient investir dans des constructions en briques pour les loger ou les installer à l'extérieur de leurs lieux d'habitation.

L'HABITAT 163

Face à ce nouvel échec, l'administration propose d'autres mesures incitatives. En 1830, elle décide d'attribuer une prime à celui qui détruit une case en paille pour la reconstruire en briques. La mesure séduit les habitants qui ne tardent pas à en abuser, et le contrôle est difficile voire impossible. De nombreux Saint-Louisiens demandent la prime, arguant de la destruction d'une case qui n'a jamais existé (M'Baye, 1974).

En 1835, un nouvel arrêté tente de contrôler différemment la construction en paille. Seules les cases carrées sont autorisées, si elles ont au moins quatre mètres de côté et trois mètres cinquante de haut. Ces distances minimales visent à réduire les risques de propagation du feu du foyer souvent installé à l'intérieur. Quant aux cases rondes, elles sont interdites. L'évolution de la réglementation concernant la forme des cases (quelques années plus tôt, ce sont les cases carrées qui devaient disparaître), résulte des protestations émises par les habitants maures du comptoir. Ceux-ci résident dans des habitations en toile ou en paille ayant cette forme et refusent de loger dans des pièces rondes qui symbolisent pour eux l'habitat des esclaves noirs (ANS, 3G, 1à3, commune de Saint-Louis). Cette mesure n'a pas plus de succès que les précédentes.

Toutes ces réglementations ont également une finalité socio-économique. De manière plus ou moins détournée, elles visent, comme à Gorée, à identifier puis à réduire la nombreuse domesticité chez les traitants, qui est considérée comme un frein au développement économique. En inventoriant le nombre de cases en paille, est évaluée la quantité d'esclaves détenus, qui peut être ensuite imposée. De même, en exigeant des constructions en briques, y compris pour les domestiques, les autorités locales tentent de pousser les traitants à se dessaisir d'une partie de leur personnel. Les mesures ont cependant un impact limité. Les pratiques constructives évoluent lentement, comme en témoigne le recensement de 1838 qui dénombre, sur 3237 constructions sur l'île, 2917 cases. L'habitat en briques représente moins de 10 % des édifices (Camara, 1968).

Au delà de la simple question de la disparition des cases en paille, l'origine et la diversité des méthodes expérimentées méritent d'être soulignées. L'administration reproduit en Afrique des principes d'action issus de la pratique française. A cette époque, elle ne peut envisager que le contexte local puisse interférer sur un savoir qui a prétention à l'universalité. Si cette démarche place "l'homme blanc" au sommet de la pyramide humaine, elle témoigne également de l'impossibilité conceptuelle de développer une problématique originale, et d'analyser la situation locale, hors de la grille en vigueur. Les modes d'habiter des Africains dans les comptoirs ne sont, conformément à la vision générale de l'Afrique dans la pensée occidentale chrétienne, qu'une illustration de la barbarie, que la civilisation a su repousser en Europe quelques siècles plus tôt.

A l'intérieur de ce cadre de représentation, les autorités du comptoir font appel à une diversité de mesures, à l'image de la pratique en Europe, qui vont de l'aide à la contrainte. Tantôt, ils cherchent à encourager certains groupes par un système de primes, tantôt ils tentent de forcer d'autres groupes à respecter certaines règles.

Les débats qui animent le conseil d'administration évoquent des questions encore souvent très actuelles : des mesures urbanistiques trop contraignantes risquent de mettre en péril l'économie locale et de réduire, en fin de compte, l'attrait économique du comptoir, alors que leur finalité première est inverse. Enfin, l'incendie ou l'inondation, servent toujours, comme en Europe, d'argument pour justifier une intervention spatiale. L'imaginaire de catastrophe et l'imaginaire bâtisseur sont étroitement associés.

Au milieu du XIX^e siècle, les comptoirs ont changé : des lotissements et des équipements nouveaux sont apparus, la construction en briques se diffuse. Néanmoins ces places restent isolées, et les mesures édictées ont une efficacité limitée, car les conditions économiques locales sont mauvaises et l'acteur principal de l'aménagement, l'appareil administratif, reste doté de peu de moyens. Il est incapable de composer avec les autres acteurs présents dans la colonie. Les commerçants sont exclus des lieux de décision ; quant aux missionnaires, qui jouent dans d'autres colonies un rôle actif en matière de fondation de nouveaux établissements humains, leur activité également limitée par l'administration. Malgré les est problèmes qui traversent la colonie, des récits visent à en proposer une vision aimable. L'abbé Boilat, un métis sénégalais, fils d'une signare et d'un Français, en dresse vers 1850 un tableau quasi idyllique:

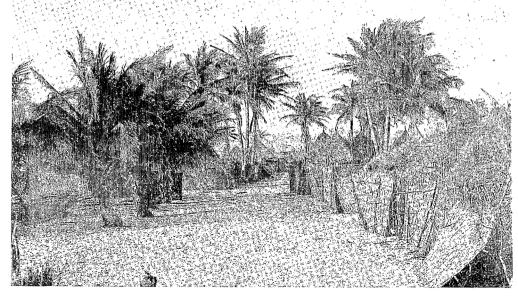


Figure 63 : le village de Guet' N'Dar au début du stècle, composé exclusivement de "chaumières". Carte postale.

"L'île de Saint-Louis... a 2300 mètres de longueur du nord au sud, sur une largeur moyenne de 250 mètres. Le terrain est (...) sablonneux mais très propre à la culture. La ville occupe toute l'île, depuis la pointe sud jusqu'aux promenades appelées pointes du nord. Les rues sont alignées et spacieuses, les maisons sont bâties en brique et recrépies en chaux, ce qui leur donne un air de propreté continuelle. Toutes les bâtisses n'ont en général qu'un étage. On y trouve encore quelques cases à la pointe du sud et à celle du nord; beaucoup d'habitants ont des jardins à l'intérieur de leurs maisons.

Les principaux monuments sont : le fort, édifice ancien et bâti d'une manière irrégulière, dont le côté est contient une caserne, et le côté ouest l'hôtel du gouverneur ; le palais de justice est très élégant ; l'hôpital de la marine, vaste et aéré, est digne de remarque ; l'église est d'un beau style, il est dommage qu'elle ne soit pas voutée ; deux magnifiques casernes du côté ouest, ainsi qu'une belle batterie, encadrent la place du gouvernement. Il y a aussi une caserne d'artillerie et une de cavalerie. A la promenade de la pointe du nord est la poudrière, devant laquelle on a bâti, très impolitiquement à mon avis, une mosquée pour les marabouts. La batterie que le général Blanchot avait construite, à la pointe du sud, est supprimée. Le cimetière est converti en hôpital civil ; on n'y a laissé que le tombeau du général Blanchot, que l'on se propose de reporter au cimetière de Sor.

On compte à Saint-Louis environ 12336 habitants, dont 177 Européens, 5508 noirs libres, 477 anciens engagés à temps (statut équivalent à l'esclavage) et 6174 anciens esclaves à vie. On ne

comprend pas, dans ce recensement, la population flottante qui se compose de toutes les nations du Sénégal, et qui peut monter à près de 4000.

Il y a un préfet apostolique, un procureur général, une cour d'appel de la colonie, un tribunal de première instance, une cour d'assises, un tribunal de police correctionnelle et de simple police.

Deux écoles primaires dirigées par les Frères de Ploërmel et les Soeurs Saint-Joseph de Cluny : ces établissements sont dans un grand état de prospérité." (Boilat, réédition 1984, pp.206-207).

Ce type de description qui gomme toutes les éléments dérangeants (les cases, l'insalubrité, etc), pour ne retenir que les figures de la société française, se retrouve également dans les tableaux qui sont dressés du comptoir. Les dessinateurs représentent toujours le centre de l'île, mais ils se sont installés du côté de la mer, sur la Langue de Barbarie, face aux bâtiments récemment édifiés. Les murailles du fort ont disparu; au centre des dessins, trône désormais l'hôtel du gouverneur. Celui-ci est entouré par deux casernes qui délimitent la place du gouvernement. Les volumes "cubiques" des maisons en briques et de l'église apparaissent sur les côtés et marquent l'urbanité de la place. Les cases, pourtant si présentes dans les débats et les réglementations, ne sont guère représentées; elles sont des figures à proscrire et n'ont pas lieu d'apparaître dans les tableaux officiels.

Contrairement aux premières illustrations des comptoirs qui ne retenaient que le fort, magnifié dans son caractère défensif, ces images suggèrent que des répliques des cités françaises sont fondées dans des terres lointaines. Elles évoquent le rêve de quelques administrateurs qui souhaitent reproduire un ordre social nouveau. Ces images ont pour fonction, comme les actions d'aménagement, de proposer un nouveau tableau de la colonie, mais elles sont destinées à un autre public, localisé en France.

Les interventions spatiales, dont nous avons analysé ici les aléas, se poursuivront sous d'autres modalités, à partir du milieu du XIX^e siècle. Les conditions économiques s'améliorent et l'appartenance de ces colonies à la France est définitivement consacrée. les administrateurs sont dotés de plus de moyens d'actions, et des opérations nouvelles sont engagées, à une plus grande échelle.

DEUXIEME PARTIE LE TEMPS DES VILLES

Le milieu du XIX^e siècle est un moment crucial dans l'histoire du Sénégal, au point que certains historiens font remonter la naissance du pays à cette époque. La colonie, limitée encore à quelques comptoirs côtiers s'étend progressivement, le long de la côte, puis à l'intérieur du continent. Les deux principaux comptoirs, Saint-Louis et Gorée, ne sont plus refermés sur leur territoire insulaire. Un pont est construit entre l'île de Saint-Louis et les berges du fleuve, et sur la presqu'île du Cap-Vert, un nouvel établissement est fondé, Dakar.

Les transformations territoriales et spatiales sont intimement liées au projet de colonisation qui s'ébauche en France avec l'avènement du Second Empire. Il est amorcé en 1854 par Faidherbe, le nouveau gouverneur de la colonie qui est passé par l'école Polytechnique et l'école d'application du Génie. Cet homme bénéficie sur place du soutien des négociants français, lesquels obtiennent également du ministère de la Marine, une réforme des modes de gestion de la colonie, notamment une durée plus longue de séjour du gouverneur et des moyens financiers plus importants. Son projet colonial sera poursuivi par un autre polytechnicien, Pinet-Laprade, qui lui succède. Ces deux hommes ont une vision nouvelle du développement de la colonie, basé sur l'extension de la culture de l'arachide et reposant sur un contrôle territorial.

Pendant une quinzaine d'années, ils mèneront des campagnes militaires tout en développant une politiques de traités, négociés diplomatiquement avec les chefs des royaumes du Waalo et du Cayor. Le conquête territoriale sera limitée à une étroite bande de terre de quelques dizaines de kilomètres, permettant d'unir Saint-Louis à Gorée.

Il faudra attendre la fin des années 1870 pour qu'un projet de colonisation territoriale soit engagé sur l'ensemble de l'Afrique noire. Au Sénégal, le gouverneur Brière de l'Isle en sera un des principaux acteurs. Si ce projet reprend les grandes lignes de celui de Faidherbe, sa réalisation est due à l'évolution des mentalités coloniales. Au Sénégal, les négociants européens, après avoir longtemps hésité, prennent définitivement parti pour une expansion territoriale. En France, ils sont relayés par les maisons de commerce des ports coloniaux, Bordeaux et Marseille, et par les militaires qui veulent concurrencer l'Angleterre dans ce domaine et qui souhaitent aussi redorer leur blason après les défaites qu'ils viennent de subir (Girardet, 1962). Il n'y a cependant pas de consensus national sur la question coloniale et une partie importante de la bour-

geoisie libérale verra dans ces opérations des investissements inutiles (Marseille, 1984).

La période de guerre coloniale est dominée par la concurrence entre la France et l'Angleterre, jusqu'à la Conférence de Berlin, en 1885, qui organise le partage de l'Afrique entre les différentes puissances européennes. Au Sénégal, la conquête s'achève en 1886, par l'occupation du royaume du Cayor. Une administration civile reposant sur un système fédéral se mettra progressivement en place. La fédération de l'Afrique Occidentale Française, l'AOF, fondée en 1895, sera dirigée depuis Dakar. Le Sénégal en sera la colonie la plus développée et villes bénéficieront d'importants ses investissements publics mais les investissements privés resteront limités. Les milieux d'affaires français hésiteront toujours à s'implanter dans cette partie du monde, aux perspectives économiques moins attirantes que d'autres territoires coloniaux comme l'Indochine.

La puissance publique sera le principal artisan de la mise en valeur et elle est à l'origine de la quasi-totalité des grands travaux d'équipement, centrés sur la mise en place de réseaux de communication pour l'acheminement des marchandises. La construction d'une voie de chemin de fer entre Saint-Louis et Dakar débute en 1880 afin de réunir ces deux places qui jusqu'alors se développaient de manière quasi indépendante : Saint-Louis avait principalement des relations avec son arrière pays, la région du fleuve ; Gorée était surtout en relation avec les comptoirs côtiers situés plus au sud. Un premier axe de colonisation est ainsi constitué, le long duquel se développe la culture de l'arachide.

Si, jusqu'au début du XX^e siècle, Saint-Louis, point de départ des troupes pour la conquête, demeure la capitale politique, Dakar prend une place de plus en plus grande au niveau économique. La consécration de cette ville comme premier centre urbain de l'AOF se fera lorsque le port aura été construit et lorsque les services administratifs de la fédération y auront été établis. Un nouveau territoire, le "Cap-Vert", autonome de la colonie du Sénégal, sera créé et dirigé depuis Dakar; Saint-Louis ne fera plus fonction que de chef-lieu de territoires coloniaux, le Sénégal et la Mauritanie.

La dimension des territoires conquis est trop grande pour que l'administration les gère et y investisse de manière équivalente ; elle concentre ses efforts dans les espaces économiquement utiles, en particulier Saint-Louis, Gorée, Rufisque et la ville nouvelle de Dakar.

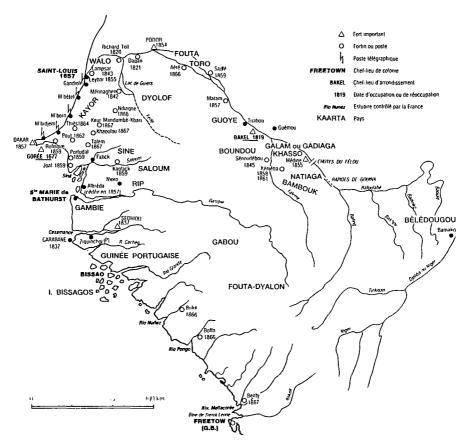


Figure 64 : postes et fortins fondés entre 1854 et 1867. J.Y. Martin, le Sénégal sous le Second Empire, p. 284.

Les villes attirent un nombre croissant d'immigrants dont une partie travaille pour l'administration. Ce flux n'est pas sans poser de nouveaux problèmes : la question de la résidence des Africains, de plus en plus nombreux, devient une préoccupation, d'autant que les Européens aspirent à retrouver dans ces villes les figures de l'urbanité française. La cohabitation de populations aux moeurs et aux aspirations différentes, dans un environnement sanitaire toujours aussi dangereux, amènera la recherche de solutions appliquées à l'espace urbain dans son ensemble.

Des projets de logements destinés aux Européens et prenant en compte les contraintes climatiques seront conçus ; des lotissements réservés à certains groupes de population seront réalisés. Une organisation spatiale et un paysage propres aux colonies prennent forme. La ville coloniale française fera finalement l'objet d'une théorisation dans les années 1920-1930, présentée et discutée lors du congrès d'urbanisme qui accompagne l'Exposition coloniale de Paris de 1931.

REPERES CHRONOLOGIQUES

Les événements liés au développement urbain sont *en italique* ; les données démographiques sont **en gras**.

1854-1865	Faidherbe gouverneur de la colonie
	du Sénégal ; occupation du Cayor.
1857	Prise de possession du village de Dakar.
	Création des bataillons de tirailleurs
	sénégalais.
1858	L'armée britannique contrôle les Indes.
1861-65	Guerre de Sécession en Amérique qui aboutit à
	l'abolition de l'esclavage.
1862	Création d'une ligne télégraphique entre Saint-
	Louis et Gorée.
	Plan de lotissement de la ville de Dakar.
1865	Pont sur le grand bras du fleuve Sénégal.
1865-1869	Pinet-Laprade gouverneur du Sénégal.
1869	Saint-Louis compte 15480 habitants.
	Création de chambres de commerce à Saint-
	Louis et Gorée.
1872	Saint-Louis et Gorée acquièrent un statut de
	commune.
1874-1877	Brière de l'Isle gouverneur ; reprise de la
	conquête territoriale.
1875	Dakar compte environ 1500 habitants.
1879	Création du conseil général du Sénégal et
	rétablissement du siège de député.
1880	Rufisque acquiert le statut communal.
1881	Début de la conquête de l'intérieur du
	continent.
1884	Application aux centres urbains du Sénégal du
	régime municipal métropolitain.
1885	Conférence de Berlin qui partage l'Afrique noire
	entre les puissances colonisatrices.
	Achèvement de la voie de chemin de fer Dakar/
	Saint-Louis.
	Dakar compte environ 6000 habitants.
1886	Mort de Lat Joor, qui marque la fin de la résis-
	tance dans le Cayor.
1887	Création de la commune de Dakar, indépen-
-	dante de celle de Gorée.

1891	Dakar compte 8700 habitants et Gorée environ 2000.
	Création du statut de la Commune Mixte.
1895	Création de l' AOF. Saint-Louis en est
	la capitale pour sept ans.
1897	Nouveau pont, métallique, sur le grand bras du
	fleuve Sénégal.
1902	Dakar devient la capitale de l'AOF.
1904	Dakar compte environ 18000 habitants et
	Gorée n'en a plus que 1200.
1906	Loi réorganisant le domaine foncier en AOF.
1000	Achèvement du palais du gouverneur, actuel
	palais du Président de la République.
1909-1914	Période de grands travaux à Dakar : hôtel de
1909-1914	ville, palais de justice, chambre de
	commerce, gare, hôpital indigène.
1912	Début de la construction de la nouvelle
1912	capitale des Indes, New Delhi.
1014	
1914	Blaise Diagne est le premier Noir élu député. Saint-Louis compte 23000 habitants.
1914	
1915	Fondation à Dakar du quartier de la Médina.
1920-1930	Ensemble de textes définissant le statut
1000	communal dans la Fédération.
1923	Inauguration de la ligne de chemin de fer
	Thiès-Kayes reliant Dakar à Bamako.
1931	Congrès d'urbanisme colonial à l'Exposition
	coloniale de Paris.
1945	Réforme du système colonial. Loi sur l'urba-
	nisme aux colonies.
	Dakar compte plus de 150000 habitants et
	Saint-Louis environ 40000.
1960	La Cánásal devient un Etat indépendent dent
1900	Le Sénégal devient un Etat indépendant, dont la capitale est Dakar.
	на сарише ем ракаг.
1990	L'agglomération dakaroise dépasse le mil-
	lion et demi d'habitants.

Chapitre 9

LES ACTEURS ET LES OUTILS DE L'AMENAGEMENT

Les mesures visant à transformer les comptoirs en espaces urbains se référeront toujours au savoir-faire français. La philosophie du colonialisme repose sur l'idée d'étendre à de nouveaux territoires les modes de gestion propres à la Métropole. Si cette démarche produit longtemps des résultats caricaturaux, soulignés par les colons eux-mêmes, elle ne peut être critiquée en soi, dans la mesure où les conditions socio-économiques de l'époque et les idéologies dominantes ne permettent pas d'imaginer une autre philosophie d'action. Les penseurs "progressistes" qui imaginent bâtir dans les colonies rêvent de trouver des méthodes valides pour l'ensemble du globe, conformément à l'idéal universel de la science.

Dans ce système de représentation, la prise en compte des particularismes locaux n'a pas de sens. La principale question que se posent les colonisateurs français est de savoir à quelle catégorie de territoire peut être assimilée la colonie du Sénégal. Une première analogie existe déjà avec les "îles à sucre" et la Guyane mais elle ne convient plus dans la mesure où la conquête territoriale élargit de manière considérable l'étendue des territoires : aux limites finies des comptoirs insulaires se substituent d'immenses étendues de terres à peine peuplées, aux frontières théoriques.

Si l'ensemble des territoires conquis intègre le domaine colonial, les autorités distinguent deux catégories, les "zones d'administration directe", qui comprennent les régions de culture, les axes de circulation et les centres urbains, gérés à la manière française, et les "zones de protectorat", c'est-à-dire les autres territoires conquis où peu d'investissements sont réalisés. Dans ce système, les comptoirs du Sénégal sont privilégiés, du fait de l'ancienneté de l'implantation française.

Ces lieux ne sauraient cependant être comparés aux villes industrieuses de la France ; la richesse des colonies d'Afrique noire est agricole. Pour la bourgeoisie française comme pour l'administration ministérielle, les colonies sont souvent comparées aux régions les plus reculées de France, la Bretagne par exemple, et les méthodes retenues sont celles envisagées pour les régions pauvres. En premier lieu, il faut investissements quelques concentrer les sur économiques, l'importance de l'effort étant déterminée selon les profits espérés ; en second lieu, il faut enraciner ces territoires dans la nation française, en installant ses signes dans les pôles de développement. Les villes seront naturellement les foyers de cette civilisation nouvelle : Galliéni, un des théoriciens du diffusionnisme colonial, imagine que les indigènes, au contact de la modernité, se civiliseront progressivement.

Un tel projet n'est pas sans poser de nouveaux problèmes. La reproduction à l'identique des outils de développement et de gestion valides pour la Métropole se heurte à deux limites majeures. D'une part, ils sont trop coûteux à mettre en oeuvre, d'autre part, ils ne sont guère efficaces et n'améliorent pas les conditions de vie et la production. Face à ce constat, les techniciens rechercheront des méthodes d'action nouvelles, en prenant en compte certaines spécificités du milieu et en s'inspirant de la pensée moderniste occidentale, revue à travers le filtre colonial. Marqués par les réflexions des Saint-Simoniens, ils en retiendront le caractère instrumental, mais, en tant que colonisateurs, ils oublieront la dimension révolutionnaire de cette pensée.

En matière d'aménagement, l'effort sera toujours concentré vers quelques groupes, directement productifs. Les lieux d'exercice et de résidence des Européens seront naturellement privilégiés. L'administration veut encourager par tous les moyens la venue de colons pour la mise en valeur, tâche qui nécessite l'installation dans le long terme d'un personnel qualifié. Cependant, le Sénégal ne sera jamais une colonie de peuplement et l'exploitation directe des richesses naturelles sera l'oeuvre des Africains eux-mêmes, les Européens se contentant de tâches d'encadrement.

Un effort important sera réalisé vis-à-vis d'une minorité de la population africaine, chargée d'assister les Européens, et destinée à devenir les vecteurs de la civilisation française auprès de leurs frères "incultes". Les "spahis" des bataillons africains, les auxiliaires de l'administration civile, les commis des commerçants acquerront une place particulière et formeront une catégorie sociale nouvelle, "les évolués", qui

bénéficiera de certains avantages du régime colonial, tout en étant au service des colons.

Ceci sera particulièrement notable à Saint-Louis et à Gorée, où existe une population en contact depuis longtemps avec les Européens, et prête à les servir. Mais paradoxalement, les opérations d'aménagement dans ces comptoirs seront limitées du fait du coût financier et économique que représenterait la production d'un espace conforme à la modernité. La mise aux normes foncières et sanitaires de l'espace bâti se heurterait aux pratiques des habitants et risquerait de provoquer des troubles violents, alors que, dans le même temps, il est nécessaire de s'allier à une partie de la population locale pour développer la colonie. L'administration cherchera à mettre en oeuvre son projet en priorité dans des établissements neufs. Dakar en est, au Sénégal, le premier et le meilleur exemple, qui sera ensuite repris dans les autres colonies françaises d'Afrique noire.

Les acteurs

Jusqu'aux années 1870, la priorité des gouverneurs est avant tout l'action militaire. Faidherbe, et ses successeurs, veulent "pacifier" le territoire et supprimer les "coutumes", c'est-à-dire les taxes, que font payer les chefs locaux sur les marchandises qui y transitent. Tout puissants, ils dirigent une administration militaire qui couvre également la question de l'aménagement.

Le personnel du corps du Génie, chargé de faire construire des fortins et des tours de garde dans les terres nouvellement conquises, doit aussi dessiner les lotissements et préparer les dossiers des équipements. Le service des Ponts et Chaussées, qui doit théoriquement gérer le domaine civil, est squelettique et possède peu de moyens. Souvent, comme par le passé, en raison du manque de personnel, l'ingénieur du Génie fait fonction d'ingénieur des Ponts. Chaque année, un plan de campagne est défini par le gouverneur. Il fixe au Génie les objectifs à atteindre.

Ce n'est qu'en 1876, lorsque Brière de l'Isle devient gouverneur, que le service des Ponts et Chaussées prend vraiment corps au Sénégal ; son champ d'intervention est élargi. Seuls les projets défensifs demeurent sous l'autorité du Génie. Cette réforme a des incidences concrètes, elle accélère les procédures

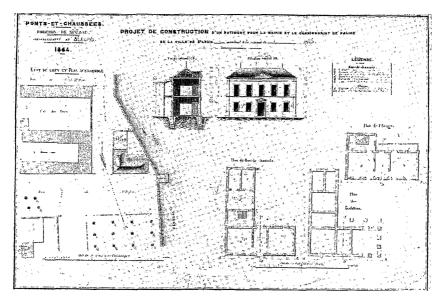


Figure 65 : projet de construction d'un bâtiment pour la mairie et le commissariat de police, en 1864 à Saint-Louis. Huit ans plus tard, Saint-Louis et Gorée deviennent des municipalités à part entière, ANSOM, DFC Sénégal.

de projets. Le service des Ponts dépend de la colonie (et non de l'Etat central comme le Génie), et ses ressources sont inscrites dans le budget annuel. Les interventions proposées n'ont plus à remonter à un ministère parisien pour être acceptées, contrairement aux projets dessinés par le Génie qui doivent toujours suivre ce chemin.

A la fin du siècle, le service des Ponts et Chaussées est transformé en service des Travaux publics, lequel assure la réalisation de la quasi-totalité des projets d'aménagement. Les questions de défense ne sont plus à l'ordre du jour au Sénégal. Le personnel européen est composé d'un ingénieur des Ponts et Chaussées et de quelques conducteurs ; à ces hommes s'ajoute le personnel local. Chaque colonie possède un tel service ; au Sénégal, il est sous l'autorité directe du gouverneur. Celui-ci est censé tenir compte des souhaits formulés par le Conseil général, ce qui n'est pas le cas dans les colonies nouvellement créées, où les gouverneurs militaires, puis civils, ont tout pouvoir.

A ces services techniques s'ajoute une nouvelle instance politique. Le décret du 10 août 1872 dote Gorée et Saint-Louis d'une organisation municipale semblable à celle en vigueur en France. Le mouvement sera étendu en 1880 à Rufisque, et en 1887 à Dakar, devenu autonome de Gorée. En 1884, la réforme de la loi municipale en France est rendue applicable aux communes du Sénégal.

La municipalisation exprime la place particulière des anciens comptoirs dans la colonie, qui bénéficient d'un statut appliqué à la même époque aux anciens établissements coloniaux (Antilles, Guyane...). Elle donne des droits nouveaux aux "natifs" des communes qui deviennent citoyens français et électeurs du conseil municipal, du conseil général et du député représentant la colonie. Néanmoins, cette mesure ne concerne qu'un nombre restreint d'Africains, ceux qui sont en contact étroit avec les Français et qui connaissent l'existence d'une liste électorale où il faut s'inscrire.

La mise en place de ce régime résulte de l'existence dans les comptoirs d'une communauté française forte de plusieurs centaines de personnes qui revendique des droits semblables à ceux des Métropolitains. L'administration accepte leurs revendications car elle a besoin de cette population. En lui accordant de nouveaux droits, en la rapprochant symboliquement de la France, elle sera plus à même de se fixer dans la colonie et d'assurer son développement. En outre, la municipalisation est considérée en France comme un outil de gestion locale dont doivent bénéficier, au nom de l'égalitarisme républicain, tous les établissements faisant partie du territoire national. Cette démarche s'inscrit également dans un projet d'assimilation d'une petite partie de la population africaine, les "évolués" qui sont ainsi récompensés de leurs bons et loyaux services.

La municipalisation affecte aux habitants un statut privilégié. La naissance dans une commune donne de nouveaux droits. Ce libéralisme métropolitain est combattue par la communauté blanche qui n'accepte pas que des Africains, même évolués, puissent prétendre à la citoyenneté française, aussi symbolique soit-elle, et qui craignent que ce régime soit une porte ouverte à une assimilation plus large.

Dans cette logique, le contrôle de la naissance et de la résidence dans le comptoir devient un enjeu majeur de même que la définition des limites de l'espace où s'exerce ce droit. Les Européens souhaitent exclure du périmètre urbain tous les "villages indigènes", c'est-à-dire les établissements non lotis en périphèrie des centres urbains. L'installation dans un lotissement marque l'accès à la citoyenneté.

Le souci des colons de réduire le champ d'application de ce régime amène la création en 1891 d'un nouveau statut communal, la Commune mixte, dont les habitants demeurent des sujets (et non des citoyens), et où le maire, nommé par le gouverneur, n'est pas responsable de ses actes devant la commission municipale. Ce régime sera appliqué aux nouveaux centres urbains au début du XX^e siècle, en même temps qu'il sera affiné (Tribillon, 1969). Un ensemble de textes de lois (décret du 4 décembre 1920, arrêté du 27 novembre 1929 ...),

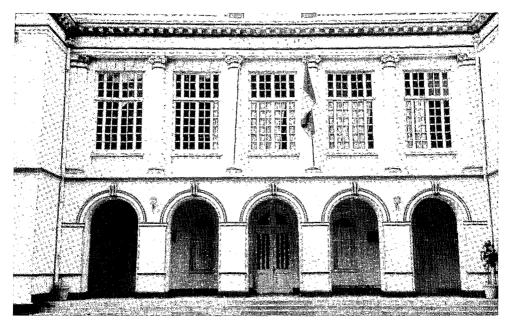


Figure 66: façade de la mairie de Dakar, bâtie au tout début du XX^e siècle. Dakar ne devient une commune qu'en 1887. Ce bâtiment, comme celui prévu à Saint-Louis, s'inspire très fortement de l'architecture officielle métropolitaine.

définiront des niveaux de commune : premier, deuxième et troisième degrés. Seules les communes de troisième degré sont comparables en droit aux communes de plein exercice ; ce n'est que vers 1950 que des villes coloniales accéderont à ce statut.

Le régime de la Commune mixte est cohérent avec la pensée coloniale. De même qu'un indigène doit se civiliser pour prétendre à un statut d'évolué puis de citoyen français, la cité doit se moderniser pour acquérir un statut communal, chaque degré correspondant à une étape. Un des critères retenus pour pouvoir jouir d'une autonomie municipale est un certain niveau de production de richesses à l'intérieur de la commune. Si la municipalisation des anciens comptoirs permet aux commerçants européens et métis de mieux faire entendre leur voix, elle a cependant peu d'incidences, quel que soit le régime retenu, dans l'aménagement urbain. Les ressources des communes sont faibles et les maires ne peuvent engager seuls des opérations.

La mise en place de la Fédération de l'AOF amène, en revanche, une réorganisation effective du processus décisionnel. Une administration civile est mise en place dans chaque colonie ; les militaires perdent la plupart de leurs prérogatives. Mais les nouveaux gouverneurs civils de chaque colonie perdent l'indépendance de leurs prédécesseurs et passent sous l'autorité du Gouverneur général de l'AOF. Celuici définit les grandes orientations et charge les "lieutenants-gouverneurs" de les appliquer dans leurs colonies.

Les Travaux publics sont réorganisés selon le même principe. Les services de chaque colonie sont chargés de mettre en oeuvre les directives élaborées à Dakar par le service des TP du Gouvernement général. Le pouvoir des inspecteurs généraux est accru afin d'éviter que les services locaux ne conservent leur anciennes habitudes d'autonomie. En matière d'aménagement urbain. service devient ce opérationnelle pour l'ensemble des territoires de l'Afrique occidentale francaise. 11 réunit plusieurs dizaines techniciens. Un architecte intervient dans la section des bâtiments civils. Tous ces hommes, issus de France, commencent à acquérir un savoir spécifique dans l'urbanisme colonial. qu'ils diffuseront à leur retour en Métropole, à l'école coloniale. lieu de formation des futurs cadres.

Ce dispositif est complété dans les années 1920 par une réforme des modes de financement. Les budgets, soumis annuellement à l'approbation du ministère, ne favorisent pas les opérations à long terme. Les fonctionnaires et les parlementaires ne réalisent pas tous l'intérêt d'investissements importants dans les colonies et ont tendance à les réduire ; les dépenses d'aménagement sont les premières victimes des coupes. D'une année sur l'autre, les ressources varient et les projets programmés sur plusieurs années sont souvent écourtés, faute de financement.

Afin de faciliter la réalisation de gros travaux d'infrastructures se déroulant sur plusieurs années, le ministère crée un nouveau type de ressource, les emprunts. Ces fonds, votés pour plusieurs années par le Parlement, financent notamment la construction des réseaux ferrés et de ports qui ne peuvent être supportés par les budgets annuels. Ces fonds sont également employés pour des travaux en ville (voirie, réseaux), mais la procédure reste lourde et réservée aux grosses opérations ; en outre, elle est très centralisée et les services locaux ne peuvent émettre que des avis consultatifs.

Ce système, centralisé, produit aussi des aberrations. En 1912 à Saint-Louis, le maire souligne que le projet de réseau d'égout, financé par le fonds d'emprunt, est impossible à réaliser en raison de la nature du sol et de l'absence de pente ; il propose de lutter contre les inondations en employant cette somme à des travaux de remblaiement. Sa suggestion est refusée non pas pour des raisons techniques mais pour des questions administratives, ce type de fonds ne pouvant être utilisé pour ce genre de travaux.



Figure 67 : la gare de Saint-Louis, bâtie à la fin du XIX^e siècle. Elle est l'aboutissement de la première voie de chemin de fer "Dakar-Saint-Louis". A cette occasion, le métal est largement employé dans la construction.

Le partage des responsabilités est calqué sur la France. Le maire gère les dépenses concernant les édifices municipaux et la petite voirie ; ses moyens étant dérisoires, il ne peut effectuer que des travaux d'entretien. Le gouvernement de la colonie est responsable des travaux d'assainissement et de grande voirie ; ses moyens sont faibles et les grands travaux urbains, infrastructures et équipements, relèvent du budget propre du Gouvernement général ou de fonds d'emprunts. Enfin, les autorités militaires gardent leurs propres lignes de crédits, gérées depuis Paris. Ils demeurent des acteurs importants de l'aménagement urbain, particulièrement dans les villes nouvelles qu'ils ont souvent créées, et où ils possèdent de vastes domaines.

Le montage et la mise en oeuvre des opérations d'aménagement, dans un contexte de pénurie, où chaque acteur s'accroche à ses faibles ressources, ne s'en trouvent pas simplifiés. En outre, malgré cette répartition des tâches, il existe une certaine concurrence entre les services, notamment lorsqu'il s'agit d'obtenir la responsabilité d'opérations marchandes (vente de parcelles, adduction d'eau...); à l'inverse, ils se rejettent la responsabilité des secteurs peu rentables ou mal financés, en particulier tout ce qui touche à la maintenance des équipements.

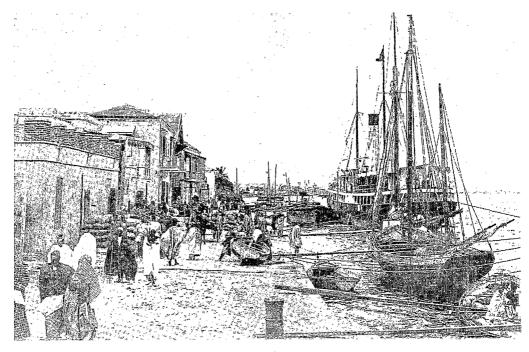


Figure 68 : le port de Saint-Louis au début du XX^e siècle. Seuls de petits navires peuvent franchir la barre, à l'embouchure du fleuve. Carte postale.

A Saint-Louis, le fort est sous la responsabilité pour partie de l'administration militaire et pour partie de l'administration civile, qui passent, au regard de la longue correspondance qu'elles s'échangent, de longs moments à se rejeter la responsabilité des travaux confortatifs à y exécuter et à s'accuser mutuellement d'être responsables des dégradations.

Cette organisation, calquée sur la Métropole, n'a pas le même sens dans les colonies. Elle n'est pas un outil de démocratisation de la vie publique, toutes les divisions territoriales étant contrôlées par l'appareil administratif, sans aucun véritable contre-pouvoir. Hormis quelques commerçants européens qui sont écoutés par le gouverneur, du fait du pouvoir économique qu'ils représentent dans la colonie, le reste de la population ne peut guère s'exprimer. Sa signification première disparue, il ne reste de ce découpage administratif qu'un appareil bureaucratique particulièrement lourd à gérer, au regard des faibles ressources dont il dispose.

Quant à la mise en oeuvre des opérations, elle doit s'accorder avec le petit nombre d'entreprises de travaux

présentes dans la colonie. Seuls un ou deux Européens sont installés dans ce secteur dans les chef-lieux des colonies. Les Africains, qui ne sont pas constitués en entreprises, sont par principe exclus des appels d'offres. De nombreuses opérations sont exécutées en régie par les services de la colonie. Lorsqu'elles sont confiées au secteur privé, la mise en concurrence ne peut être souvent appliquée. Seuls les grands travaux d'équipements qui, étant donné leur ampleur, ne peuvent être réalisés par des entreprises locales, sont réellement mis en concurrence, en France.

Cette situation est génératrice de surcoûts et de gaspillages. Les entreprises contactées localement imposent leurs prix, et celles retenues en France proposent des solutions techniques qui ne sont pas toujours adaptées. En outre, les modes constructifs et les matériaux employés font appel dans une très forte proportion à des produits importés de la Métropole, conformément au principe qui veut que la colonie fasse travailler les entreprises françaises. Ce mode de production augmente considérablement le coût final des opérations, malgré une main-d'oeuvre locale quasiment gratuite. Le nombre d'opérations s'en trouve réduit d'autant.

De la même façon, les distances ralentissent la production. La conquête territoriale éloigne encore plus les centres de décision des lieux de réalisation, parfois localisés à plusieurs milliers de kilomètres de l'océan. Comme au début du siècle, il faut plusieurs mois pour effectuer la navette : les chantiers tardent à s'achever et les réalisations ne respectent pas toutes les normes. C'est l'ère du "provisoire qui dure".

Ces pesanteurs se conjuguent avec la rareté des esprits entreprenants et réduisent les possibilités d'innovation. Le projet colonial de bâtir des villes modernes ne prend pas forme en Afrique noire, contrairement à d'autres territoires colonisés, comme l'Indochine ou le Maroc qui intéressent plus les esprits entreprenants.

Si tous ces facteurs ralentissent les opérations, certains équipements lourds sont néanmoins réalisés. La raison économique accélère les projets. La voie de chemin de fer Saint-Louis/Dakar à peine achevée, commence la construction d'une autre voie reliant le fleuve Sénégal au fleuve Niger. Au début du XX^e siècle, Dakar sera doté d'un important équipement portuaire qui en fera le principal port de la fédération. La voie ferrée menant au Soudan (actuel Mali) sera prolongée un peu plus tard jusqu'à Dakar et acheminera les productions agricoles de l'intérieur.

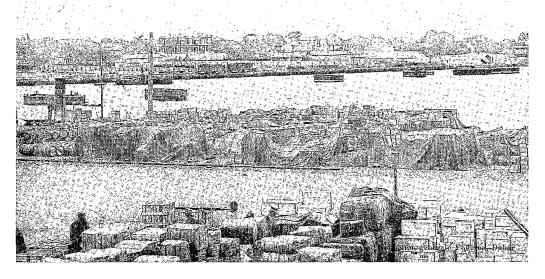


Figure 69 : le port de Dakar au début du XX^e siècle. Doté de plusieurs quais, il est devenu le principal point d'échange entre la Métropole et l'AOF. Carte postale.

De manière générale, les équipements de transport constitueront l'essentiel des investissements urbains et façonneront les nouveaux établissements humains. Aux comptoirs localisés le long des côtes ou des fleuves, s'ajouteront des bourgs et des villes nouvelles centrés, sur un port, sur un wharf, lorsque l'eau demeure le seul moyen de communication, ou sur une gare. Autour de ce pôle, les commerçants et les employés européens de l'administration installent leurs entrepôts, leurs bureaux et leurs résidences ; une deuxième ceinture se forme ensuite, où se fixent les Africains. Cette forme de développement n'est pas sans rappeler celle du comptoir.

Les outils de l'aménagement spatial

Ils sont peu nombreux. Ils visent, d'une part, à prendre possession du sol et à en contrôler sa distribution, d'autre part, à apposer une trame géométrique sur l'espace bâti.

Les régimes fonciers pré-coloniaux en Afrique noire ne reconnaissent pas la propriété individuelle du sol telle qu'elle est définie dans le droit français et romain. Au Sénégal, les régimes existant avant la venue des Européens se réfèrent au

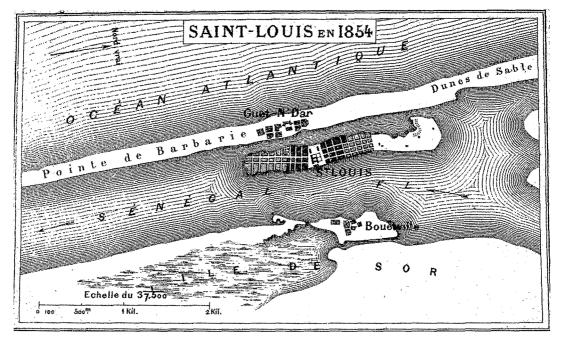


Figure 70 : Saint-Louis n'est encore qu'une île, lotte de part et d'autre du fort. In Faidherbe, Le Sénégal.

droit "traditionnel", coutumier, ou au droit musulman. La notion de propriété du sol est introduite par les Occidentaux et ne concerne que les domaines qu'ils contrôlent. L'application du Code civil aux comptoirs du Sénégal ne touche que les transactions entre Européens ou entre Européens et Africains. La mise en place du droit français vise principalement à rendre légal l'occupation du sol par les Européens. Ce régime ne saurait être étendu à l'ensemble de la population. La publicité qui en est faite est très réduite et seules les familles métis obtiennent des certificats de propriété.

Néanmoins, ce système s'accorde mal avec le projet d'expansion économique. Il est d'abord basé sur la personne et non sur le sol. D'une part, il est difficile à gérer lorsque l'attributaire disparaît, d'autre part, il ignore de nombreuses transactions immobilières, (toutes celles effectuées entre des Africains), dans le monde rural comme en ville. "Tous les biens fonciers ne sont pas susceptibles, en l'absence de garanties juridiques suffisantes, de faire partie de l'univers économique. Le colonisateur se voit contrecarré dans sa volonté de mettre en valeur le territoire et dans sa mission civilisatrice." (Tribillon, 1969, p. 110).

En 1906, l'administration réforme le système pour toute la fédération, en s'inspirant de celui appliqué en Australie par l'administration anglaise (Act Torrens). Le nouveau régime de la propriété foncière est basé sur l'immeuble. Il repose sur la procédure d'immatriculation. Celle-ci, bien que facultative, vise à l'enregistrement de toutes les transactions immobilières et donne un droit aux occupants du sol. Théoriquement ouverte Africains. elle reste ignorée, et 1e d'immatriculations limité. reste très Elle concerne principalement les colons et l'administration qui l'utilisent pour donner un statut légal à des terres achetées pour des sommes souvent symboliques, et pour éviter toute contestation. Les Africains méconnaissent les fondements du droit occidental et ne réalisent pas toujours le sens et le caractère définitif d'un acte de vente.

Ce dispositif, qui dresse un livre foncier pour chaque immeuble, privilégie les agents économiques coloniaux. Le régime est d'autant plus injuste qu'il autorise l'administration à occuper "les terres vacantes et sans maîtres" et oblige, en cas de litige, le contestant à prouver ses droits. Par ce biais, de vastes domaines sont occupés, selon les modalités définies par le régime de la concession domaniale. Celle-ci consiste à attribuer à une personne une partie du domaine privé de l'Etat en échange de sa mise en valeur. L'Etat n'ayant pas vocation à assurer cette tâche, il promulgue ce régime, que l'on retrouve dans la plupart des projets de colonisation. Le titre définitif de propriété est délivré lorsque la mise en valeur est effectivement constatée. D'abord appliqué au Sénégal pour les concessions rurales, puis étendu au domaine urbain, il est retenu pour toutes les colonies françaises.

En ville, les parcelles sont généralement définies par un plan de lotissement, et leur mise en valeur doit se traduire par la construction d'une clôture et d'une habitation. Lorsqu'il n'existe pas de tel plan, les parcelles doivent respecter les arrêtés d'alignement. Dans toutes les villes nouvelles, des lotissements sont réalisés selon la même règle de composition graphique, la trame orthogonale, déjà mise en oeuvre dans les comptoirs.

Si ce type d'opération affecte aux établissements coloniaux une certaine monotonie, il demeure l'outil privilégié des aménageurs. Cette trame régulière est facile à concevoir et répond à un besoin immédiat de parcelles. Les seules informations nécessaires sont des données concernant le relief (pentes, zones inondables...), contrairement à d'autres documents de planification (les plans d'extension et plus tard les plans directeurs), qui demandent un savoir-faire plus élaboré et des données sur la population plus difficiles à collecter. Enfin, le lotissement s'accorde avec un mode de gestion au coup par coup. Lorsqu'un gouverneur ou un de ses représen-

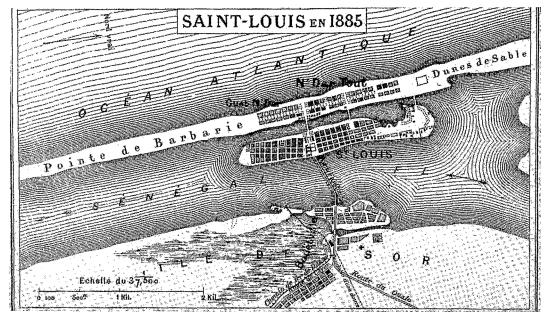


Figure 71 : trente ans plus tard, des lotissements ont été tracés sur les deux rives du fleuve, désormais reliées par plusieurs ponts à l'île. In Faidherbe, Le Sénégal.

tants remarque l'extension d'une zone d'habitation dans la périphérie ou une forte densification des quartiers centraux, il programme un lotissement dans une zone non bâtie sans avoir à réfléchir au développement futur de l'ensemble de la cité.

Les villes coloniales sont pour la plupart faites d'adjonctions successives de lotissements. L'absence d'habitants sur le site, qui permet de prendre possession de vastes domaines fonciers, n'est pas exploitée au maximum, dans une vision à long terme. Le manque de formation des aménageurs, leur absence d'esprit d'initiative, ainsi que la faiblesse des moyens financiers, expliquent en partie cette situation, également due à la faible urbanisation. Le savoir urbanistique, élaboré à cette époque en Europe, est destiné en priorité aux grosses métropoles et aux centres industrielles.

La réflexion au début du XX^e siècle sur la place des indigènes dans la ville n'entraîne pas d'évolution conceptuelle ou méthodologique. L'administration se contente de définir de nouvelles modalités d'application des procédures d'accès au sol, adaptées à la population concernée. Dans les quartiers indigènes, le sol est concédé gratuitement à condition que l'habitant marque son occupation effective par la construction d'une clôture et d'une habitation, mais il a le droit d'employer des matériaux locaux "précaires". Cette facilité ne lui permet pas d'obtenir un droit de propriété ; il ne peut posséder qu'un permis d'habiter, lui aussi précaire, que l'administration peut résilier à tout moment, par exemple si des bâtiments sont considérés comme insalubres ou si des projets d'urbanisme

(construction de route ou de réseau) nécessitent la destruction d'édifices.

Le régime laisse théoriquement la possibilité à l'occupant d'obtenir un titre foncier définitif et irrévocable qui lui sera donné lorsqu'il aura eu les moyens de reconstruire son habitation en matériaux durables. Peu nombreux sont ceux qui en auront les moyens et qui pourront en profiter. L'organisation spatiale des quartiers indigènes est également définie par un plan de lotissement, analogue dans le principe à ceux conçus pour les premiers quartiers urbains.

L'urbanisme de lotissement commencera réellement à poser problème à Dakar dans les années 30. Le domaine public n'est plus suffisant pour accueillir tous les services de la capitale fédérale ; les rues du centre, presque toutes de même taille, sont trop étroites pour recevoir une circulation plus importante. Le décret du 29 septembre 1928, qui réglemente le domaine public et précise les servitudes de voirie, tend à répondre à cet accroissement. Il est appliqué dans les nouveaux lotissements, lesquels ne sont plus seulement des opérations de division du domaine privé. La voirie n'en est cependant pas encore l'élément structurant.

Seuls les plans d'extension des grandes villes du Maroc, conçus dès le début du siècle, définissent une véritable hiérarchie de voirie, en fonction d'un plan de circulation. Le plan d'extension de Dakar, réalisé dans les années 30, ne sera pas mis en oeuvre, par manque de volonté politique. La crise économique, puis le seconde guerre mondiale retardent l'apparition de documents de planification urbaine. Il faudra attendre la fin des années 40 pour qu'un plan directeur soit conçu pour Dakar, mais le document ne sera pas lui non plus appliqué, malgré l'accroissement de la population (Sinou, Sternadel, Poinçot, 1989).

Après avoir imposé une logique de développement urbain, l'Etat colonial n'en gère pas les conséquences, notamment dans les quartiers où résident les Africains. Si en Europe, l'Etat, via son administration et les collectivités locales, prend une part de plus en plus active dans l'aménagement urbain et assure des services de plus en plus nombreux, dans les colonies, il n'a ni la volonté ni les moyens de jouer ce rôle. Les citadins ne perçoivent alors que le caractère contraignant de son intervention et tentent d'échapper aux réglementations.



Figure 72 : Les inondations restent fréquentes en période de crues du fleuve. A l'extrémité des petits pontons, des toilettes publiques ont été installées sous un abri en bois. Carte postale du début du siècle.

Le développement de quartiers non lotis, ni même viabilisés, est l'aboutissement d'une politique qui manque de moyens et qui définit deux logiques de développement. Aux trames orthogonales des villes coloniales, qui laissent supposer sur les plans une absence de différenciation, s'opposent les paysages urbains où transparaît l'opposition fondamentale entre la ville blanche et la ville indigène.

Salubrité publique et ségrégation spatiale

Ces deux notions sont étroitement liées dans les colonies d'Afrique noire. La situation sanitaire désastreuse du Sénégal ne s'améliore toujours pas au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle : en 1881, une épidémie de fièvre jaune tue plusieurs centaines d'Européens et paralyse pendant plusieurs mois toute activité ; même la campagne militaire est retardée. Face à ce fléau, les médecins sont pendant longtemps dénués de moyens d'action et reprennent les modes de protection préconisés par leurs prédécesseurs.

Les réglementations sanitaires ne visent pas à ordonner l'espace en tant que tel ; en ce sens, ce ne sont pas des mesures prônées au nom de l'urbanisme. Elles visent simplement à protéger les habitants des "mortelles infections". Appliquées d'abord dans des lieux spécifiques où sont concentrées des po-

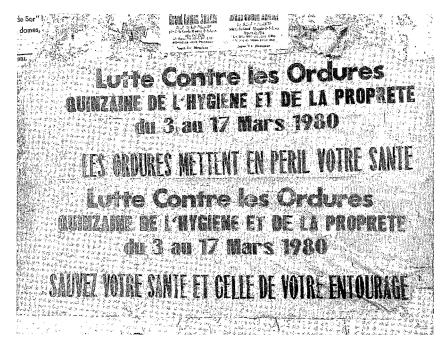


Figure 73 : en 1980, la question du dépôt des ordures dans la ville de Saint-Louis est toujours d'actualité.

pulations à risque, les hôpitaux, ou bien des populations particulièrement utiles, les casernes, elles sont ensuite étendues à d'autres lieux, pour devenir finalement des lois valides pour l'ensemble de l'espace urbain.

Les Africains sont depuis longtemps considérés comme des vecteurs des infections car ils ne respectent pas les réglementations hygiénistes. Leur mode d'habitation est présenté comme une des causes principales de l'insalubrité ambiante. A partir des années 1860, les administrateurs emploient la force pour faire disparaître les cases. Chaque année, le service sanitaire, en liaison avec la commune et le gouvernement, établit un plan de campagne qui fixe les interventions à réaliser (suppression de l'habitat insalubre, remblaiement des zones inondables, nettoiement de la voie publique, etc.).

En 1889, l'application aux communes du Sénégal de la loi relative à l'assainissement des logements insalubres, édictée en France en 1850, entérine cette pratique. Sont répertoriés les logements se trouvant dans des conditions de "nature à porter atteinte à la vie ou à la santé de leurs habitants" et leur destruction peut être exigée si la cause d'insalubrité est

permanente (N'Diaye, 1968). En 1904, ce dispositif est complété par un texte général, relatif à la salubrité publique en AOF. Il reprend l'essentiel de la loi métropolitaine de 1902 sur la santé publique en l'adaptant quelque peu au contexte local. Un Comité d'hygiène et de salubrité publique est créé dans chaque colonie ; il est dirigé par des médecins militaires et propose au gouverneur toutes les mesures sanitaires relatives aux immeubles.

La découverte au début du XX^e siècle des vecteurs de certaines maladies, en particulier de la fièvre jaune, amène un renforcement des prescriptions hygiénistes. Toutes les formes d'eaux stagnantes où se reproduisent les moustiques porteurs doivent être éliminées de la ville. Dans chaque centre urbain, un service d'hygiène coordonne l'action des différentes instances concernées et oblige les citadins à nettoyer les cours et les rues, à combler les mares, à recouvrir les récipients. Des brigades sanitaires sont chargées de faire respecter ces prescriptions : elles inspectent régulièrement les maisons et établissent, pour chacune d'entre elles, un casier sanitaire, que les autorités doivent consulter en cas de demande de permis de construire.

Toutes ces mesures ne sont pas facilement applicables : elles nécessitent un personnel que la colonie ne possède pas. En outre, il est difficile de transformer les pratiques quotidiennes des habitants, de les obliger à couvrir les jarres d'eau ou à remblayer les mares. De plus, ces mesures ont une efficacité relative car elles ne font que diminuer la prolifération des moustiques.

L'impossibilité de changer les pratiques de tous les citadins va pousser l'administration à envisager de nouvelles actions. En premier lieu, elle va chercher à mieux protéger la population utile en période d'épidémie. Lorsque les premiers cas d'infection sont déclarés, les Français et certains "évolués" sont "disséminés" hors de la ville jusqu'à ce que la situation redevienne normale. Quant au personnel malade, il est soit enfermé dans l'hôpital de la ville, soit évacué sur des navires faisant fonction d'hôpitaux.

Cette solution, mise en oeuvre dès les années 1890 au Gabon, reprend celle appliquée un peu plus tôt dans les colonies anglaises d'Asie (Hongkong notamment). Elle présente l'avantage d'assurer un isolement total des malades sans nécessiter la construction d'un équipement. Néanmoins, l'idée des médecins de la Marine et des Colonies de vider les établisse-

ments coloniaux de leurs habitants européens pendant plusieurs mois, n'apparaît pas comme viable à long terme.

Dans le même temps, les hygiénistes, se référant toujours à la pratique anglaise, proposent de diviser l'espace urbain en deux zones, l'une occupée par une population respectant les réglementations sanitaires avec tout ce qu'elles impliquent en matière de construction, l'autre habitée par tous ceux qui n'ont pas l'envie ou les moyens de les respecter et qui deviennent ainsi des populations à risque.

A partir des années 1910, certaines réglementations concernent uniquement les zones où résident et travaillent les Européens et les "évolués". Hors de ce périmètre, dans les "villages et quartiers indigènes", les prescriptions sont moins contraignantes. Les Africains y sont autorisés à construire en matériaux "précaires", ce qu'ils ne peuvent faire dans la ville "blanche" où toute construction nouvelle doit être édifiée en matériaux durables. La ville devient régie par deux types de lois qui s'adressent à des groupes différents.

La question sanitaire a des implications sur l'orientation du développement urbain. Afin d'éviter que les "effluves pestilentielles" des Africains ne soient repoussées par les vents dominants (d'Ouest à Dakar) vers les quartiers des Européens, les hygiénistes proposent de créer, d'une part, une "barrière sanitaire", non constructible, entre les quartiers, d'autre part, de localiser les quartiers indigènes de façon à ce que les émanations soient rejetées hors de la ville. Ce projet s'inspire toujours de la théorie des miasmes et rappelle les lois édictées à la même époque en France sur les établissements dangereux et insalubres, c'est-à-dire les usines, les entrepôts, pouvant "présenter des causes de danger ou des inconvénients pour la sécurité, la santé ou la commodité du voisinage". Le quartier indigène est également considéré comme un facteur de danger.

Derrière la crainte sanitaire transparaît évidemment la crainte sociale. En agissant de la sorte, les hygiénistes reproduisent à l'échelle de la ville le principe du fort des comptoirs, où la garnison se regroupait. Les peurs d'antan n'ont pas toutes disparu et sont médiatisées à travers l'argumentaire sanitaire. La production d'un espace réservé aux êtres sains et éduqués, rend compte de l'impossibilité de mettre en oeuvre la logique d'action occidentale dans le contexte colonial. Même dans les quatre communes, il est impossible d'appliquer ces réglementations à l'ensemble de la population ; la seule solution consiste à exclure tous ceux qui ne répondent pas aux nouveaux critères.

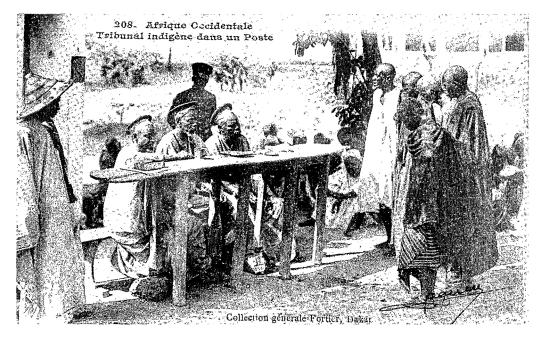


Figure 74 : un "tribunal indigène". La population "indigène" est régie par un droit particulier, de la même façon qu'elle habite dans des espaces spécifiques. Carte postale du début du XX^e siècle.

Les recommandations des hygiénistes seront difficiles à mettre en oeuvre, car elles impliquent aussi des moyens humains et financiers pour organiser le déplacement de l'intérieur de la ville et pour contrôler populations l'installation des émigrants. La croissance démographique amènera rapidement la disparition des barrières sanitaires qui feront fonction de réserves foncières .et qui progressivement loties. Les Africains continueront à s'implanter tout autour des quartiers centraux habités en priorité par les Européens. De plus, il sera très difficile d'exclure les populations déjà résidentes. Cela est particulièrement vrai à Saint-Louis où ne se constituera pas de ville "blanche", mais aussi à Dakar, où le quartier indigène de la Médina accueillera principalement les immigrants.

Si la coexistence des groupes sociaux et raciaux dans la ville devient un des thèmes majeurs de réflexion des aménageurs coloniaux, elle n'est pas en soi nouvelle. Le développement de cette préoccupation et ses répercussions ne résultent pas d'une aggravation de la situation sanitaire et ne sont pas seulement dues à l'accroissement du nombre des Européens ou aux nouveaux enjeux économiques. Ce discours sert également d'argument "technique" pour asseoir la

suprématie d'un groupe, les colons, à une époque où le discours d'essence raciste prôné par les premiers négociants ne peut plus être repris par l'administration coloniale.

L'idée de séparer les communautés s'accorde également avec la pensée économique coloniale. Les ressources financières consacrées à ces contrées restent limitées ; aussi est-il nécessaire de les dépenser avec parcimonie. Si les autorités coloniales veulent produire en Afrique les signes et les codes de la nation française, elles réalisent qu'il leur est impossible de transformer la totalité de la ville. Conscients de cette limite, elles proposent de concentrer les efforts pour une minorité de la population, celle qui est installée dans la ville blanche.

Dans cette logique, il n'est pas nécessaire d'investir dans l'ensemble de l'espace urbain (comme il ne l'est pas non plus à l'échelle du territoire). Il suffit de produire sur un espace restreint, la ville "d'administration directe", qui fasse fonction de modèle. Au fur et à mesure que la colonie se développera, les indigènes intégreront les nouvelles valeurs et les diffuseront dans leurs quartiers. La production d'un espace "vitrine" de la colonisation, vis-à-vis des Africains comme des Européens, nécessite d'exclure les facteurs qui risqueraient de le "salir".

La transposition à l'échelle urbaine d'un principe de gestion appliqué au niveau territorial se traduit par la constitution d'un réseau hiérarchisé de villes. Les centres urbains secondaires ne bénéficieront ni des investissements ni des privilèges statutaires accordés aux centres économiques que sont les métropoles portuaires. A la tête de ce réseau se trouve en Afrique noire Dakar, suivi au Sénégal par Saint-Louis, puis par les centres de transit de l'arachide, Thiès, Louga, situés le long de la voie de chemin de fer. Plus on s'éloigne des axes de communication, plus les investissements diminuent et plus l'urbanité des établissements humains se dissout.

L'accroissement des activités économiques et de la population urbaine amène l'administration à modifier quelquesunes de ses positions initiales. L'extension des villages "indigènes" tout autour de la ville blanche pose problème à plusieurs niveaux : l'agglomération de population présente un risque, d'un point de vue sécuritaire, notamment dans les territoires nouvellement colonisés et récemment "pacifiés". Les risques d'insurrection sont toujours présents. Pour certains, la ville blanche apparaît cernée par la "barbarie"; pour d'autres, elle risque d'être atteinte par les effluves émanant de ces quartiers. Enfin, la disproportion de plus en plus grande entre les quelques rues rectilignes des centres européens et les villages indigènes met en évidence les limites du projet diffusionniste; le modèle n'a guère d'incidence auprès de l'ensemble de la population. A partir des années 1910, l'administration envisage de mettre fin à la coexistence de deux formes d'accès au sol, trop contradictoires. Les premiers projets sont imaginés pour les villes nouvelles des régions de culture de l'arachide, mais les premières opérations d'envergure sont menées à Dakar.

Le discours sur l'indigénat est prôné au nom d'arguments tantôt progressistes, tantôt culturalistes. Les autorités justifient la séparation en soulignant que les moeurs des indigènes ne peuvent s'adapter immédiatement aux règles européennes; les zones réservées sont créées afin qu'ils puissent continuer à vivre selon leurs pratiques et sont considérées comme des espaces de transit, le temps qu'ils s'initient à la sociabilité européenne. La référence à la culture n'est cependant pas très fréquente alors dans le discours urbanistique coloniale, porté par des esprits progressistes dotés d'un idéal républicain. Sur le terrain, il n'en est pas de même. Les "différences de moeurs" sont depuis longtemps invoquées pour justifier la séparation des races.

La division de la population au niveau de l'espace urbain n'a cependant pas dans les colonies françaises d'Afrique noire la même force et la même incidence que dans les colonies anglaises ou belges. On ne peut réellement parler de ségrégation raciale comme, par exemple, en Afrique du Sud. Par exemple, la libre circulation entre les quartiers reste possible même si elle n'est pas toujours encouragée : à Saint-Louis, certaines rues situées à proximité des demeures des Européens, sont interdites aux Noirs à l'heure de la sieste. Il n'y a pas non plus de production d'équipements distincts selon les races (transports, loisirs) même si, dans la réalité, s'opère une division qui recoupe en partie l'opposition raciale. Peu d'Africains ont les moyens de se payer un taxi ou une place de cinéma.

La pensée coloniale française évitera toujours de s'appuyer sur le discours racial. Au Sénégal, le développement dans les comptoirs avant la phase de colonisation d'une classe commerçante métisse et noire limite cette possibilité. A Dakar comme à Saint-Louis, malgré la création de quartiers indigènes, de nombreux Africains font valoir leurs droits fonciers et continuent à résider dans les vieux quartiers où logent les Européens.

Cette différence notable avec d'autres systèmes de colonisation s'explique principalement par deux facteurs. D'une part, les colonies françaises d'Afrique ne sont pas des colonies de peuplement. La population blanche est trop peu nombreuse pour gérer seule ces vastes territoires et a besoin d'une assistance locale. Dans certaines colonies peu peuplées, les "évolués africains", pour la plupart originaires des villes du Sénégal, seront les agents de la colonisation (en Côte-d'Ivoire notamment). D'autre part, l'exploitation des colonies françaises d'Afrique repose sur la mise en valeur des ressources agricoles. qui peut s'organiser sans un contrôle policier de la population. Tel n'est pas le cas en Afrique du Sud et au Congo belge, riches les besoins main-d'oeuvre minerais ຕາດ d'une particulièrement docile et productive sont autres.

Il n'est pas indispensable d'appliquer en AOF des principes de gestion de la force de travail aussi contraignants et aussi coûteux. Les profits retirés ne sont pas suffisants pour justifier de tels investissements. Les villes coloniales françaises n'ont pas une organisation militaire comme par exemple Léopoldville (actuel Kinshasa) au Congo belge, où les travailleurs africains à cette époque sont enfermés dans des quartiers d'où il leur est impossible de sortir la nuit. Pour les mêmes raisons, les investissements consacrés au logement des travailleurs sont bien moindres que dans les pays précédemment cités. La relative liberté de mouvement qui existe dans les villes coloniales françaises ne saurait être issue d'une plus grande tolérance du colonisateur français par rapport à d'autres colonisateurs. Elle résulte en premier lieu de la forme de colonisation et des formes d'exploitation.

	•		

Chapitre 10

UNE CAPITALE: SAINT-LOUIS

Saint-Louis devient, dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, la capitale d'un territoire nouveau, la colonie du Sénégal, dont les limites sont définitivement fixées à la fin du siècle. La ville accueille une population toujours plus nombreuse. Elle compte, en 1869, 15480 habitants (Camara, 1968) pour atteindre, en 1914, 23000 habitants (Pasquier, 1960). Cet accroissement est dû en grande partie à l'émigration, composée en majorité d'anciens esclaves venant de la région du fleuve. La population européenne s'accroît également, mais dans une moindre mesure. Elle atteint le millier d'habitants vers 1900 pour décroître ensuite, en raison de l'attraction de Dakar. Elle est principalement composée d'employés civils et militaires de l'administration, de négociants représentant les maisons de commerce françaises qui se déplacent progressivement vers le nouveau port.

La présence de nombreux fonctionnaires et la fonction politique de la place justifient un effort important des gouverneurs de la colonie en matière d'aménagement. Faidherbe, puis ses successeurs, engagent de nombreuses actions dans ce secteur. Les formes de développement spatial apparues au début du siècle ne sont pas remis en cause, mais les méthodes changent. En outre, des expériences nouvelles sont tentées ; leurs résultats, analysés par les colonisateurs, transformeront progressivement les modes d'organisation de l'espace urbanisé.

Sortir de l'île

Dès son arrivée, en 1854, Faidherbe se préoccupe d'ouvrir le comptoir vers la terre ferme. Saint-Louis, malgré ses débordements sur les rives du fleuve, reste centré sur une île à

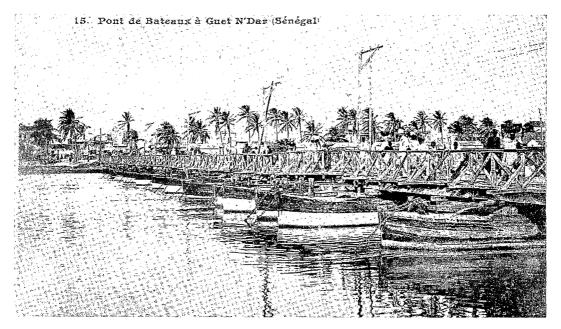


Figure 75 : le pont de bateaux construit entre l'île et la rive maritime du fleuve. Carte postale.

laquelle on accède grâce aux services de piroguiers. Le gouverneur ne veut plus que la circulation, notamment celle des militaires, soit tributaire de ces hommes. L'ouverture sur le continent s'inscrit dans un vaste projet territorial. La conquête ne s'organise pas depuis un navire ancré au large de la côte mais à partir d'un réseau hiérarchisé de postes installés sur la terre ferme. Saint-Louis doit devenir la tête de ce réseau. En même temps que des postes sont fondés dans le haut fleuve, à Podor puis à Médine, des ouvrages d'art plus modestes, en l'occurrence des ponts, sont réalisés autour de Saint-Louis pour franchir le fleuve et traverser les zones marécageuses, afin de marquer la continuité des routes et d'ébaucher un premier réseau de communication.

En 1856, un pont est édifié sur le petit bras du fleuve, entre l'île et la Langue de Barbarie. Il permet à la troupe d'intervenir rapidement sur cette portion de terre, où les habitants ne sont pas toujours à l'abri des bandes de pillards maures qui volent le bétail. Long de 180 mètres, il est bâti avec les moyens du bord, des troncs de rôniers, l'arbre le plus solide dans la région.

Ce lien avec le continent n'est pas suffisant. Faidherbe souhaite aussi qu'il puisse être emprunté par les caravanes amenant la gomme, mais celles-ci préfèrent arriver par d'autres chemins aboutissant sur l'autre rive. Afin d'accélérer la tra-

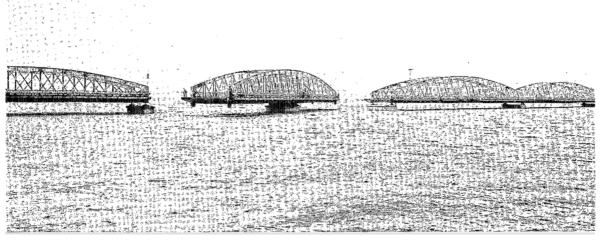


Figure 76 : le pont sur le grand bras du fleuve, après sa reconstruction à la fin du XIX^e siècle. Les travées métalliques, apportées en pièces détachées à Saint-Louis, étaient initialement prévues pour franchir le Danube.

versée du grand bras, il institue en 1858 un service de bac contrôlé par les autorités ; les longues tractations entre piroguiers et caravaniers qui immobilisent les marchandises pendant plusieurs jours sont ainsi évitées.

La construction d'un pont sur le grand bras est souhaitée, mais sa largeur, plus de six cents mètres, pose un problème technique. Différents projets sont envisagés, dont un pont métallique, mais les moyens financiers obligent le gouverneur à retenir, en 1865, une solution plus modeste. Une jetée en terre de 145 mètres est établie du côté de Sor; elle est poursuivie par un appontement sur 155 mètres, lui-même prolongé par une partie flottante de 355 mètres, composée de bateaux en tôle formant un tablier suffisamment élevé pour permettre le passage de chalands démâtés; en outre, une portière laisse le passage aux navires de plus grande taille. L'ouvrage s'achève du côté de l'île par un nouvel appontement de 25 mètres (Le Moniteur du Sénégal n° 484, pp. 119-120, 4 juillet 1865).

Le pont, inauguré par Pinet-Laprade, symbolise le "grand dessein" de Faidherbe et ses nouvelles méthodes. Conformément à l'enseignement qu'il a reçu **à** l'école polytechnique, il commence par tracer un réseau de communication entre les différents postes existants ou à créer.

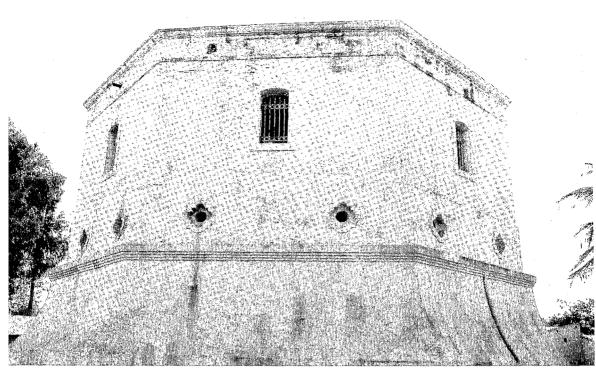


Figure 77 : la tour de garde de Sor, bâtie dans les années 1860, aujourd'hui éclipsée par un château d'eau.

Dans le même temps, une ligne télégraphique est établie d'abord avec le village de Gandiole, où le fleuve communique avec la mer, pour être informé des arrivées de navire, puis avec Gorée plus au sud, et Dagana situé en amont sur le fleuve. D'autres petits ponts sont construits sur la rive continentale ainsi que plusieurs tours de garde (par exemple celle de Sor, qui existe toujours).

Un premier réseau est établi, facilitant le mouvement des troupes ainsi que la circulation des productions. La conquête territoriale et les accord établis avec les chefs locaux permettent de réduire, voire de supprimer les "coutumes" que devaient verser les caravanes dès qu'elles pénétraient dans un nouveau royaume. Ces taxes étaient une des principales ressources des souverains ; en les supprimant ou en en fixant le montant autoritairement, les autorités coloniales affaiblissent considérablement leur pouvoir. L'aménagement d'un réseau de communication est une composante du projet de colonisation.

Les deux ponts de Saint-Louis, qualifiés de provisoires, dureront plus de trente ans. Ce n'est qu'à la fin du siècle qu'ils seront reconstruits avec des matériaux plus solides. Celui qui traverse le grand bras existe toujours aujourd'hui. Il a été dessiné par Gustave Eiffel pour la traversée du Danube. Le

contrat n'ayant pas abouti, les structures métalliques déjà construites furent acheminées en pièces détachées jusqu'à Saint-Louis, et remontées sur place. Les travées, dont l'une pivote pour laisser passer les navires, ne sont pas sans rappeler celles qui portent le métro aérien de Paris.

L'innovation majeure de Faidherbe ne réside cependant pas dans la dimension territoriale de son action mais dans les méthodes employées. Ce militaire ne cherche pas systématiquement à reproduire les dispositifs techniques inventés pour la Métropole. De la même façon qu'il use tantôt de la force, tantôt de la diplomatie, pour aboutir à ses fins avec les chefs locaux, il construit des fortins et des ouvrages d'art, en fonction des moyens dont il peut disposer sur place.

Si, lorsque cela est possible, il tente de reproduire des modèles importés, il est également capable de trouver, de manière pragmatique, des solutions locales, ce que ne pouvaient pas envisager de faire les gouverneurs qui l'ont précédé. Ce faisant, il introduit l'idée que l'aménagement de la colonie appelle des méthodes particulières et originales. Cellesci sont inspirées par sa formation et sa fonction ; il étend des principes d'action militaires à des domaines civils : l'espace du comptoir sera progressivement organisé selon des principes destinés initialement aux terres de conquête, où les objectifs militaires et l'isolement dans lequel se trouvent les troupes justifient des solutions de fortune.

La constitution d'une colonie, dans le sens d'un territoire nouveau et différent de la Métropole, est la condition nécessaire pour que puisse être envisagée une nouvelle philosophie d'action. Tant que les comptoirs étaient assimilés à des territoires français, il était impossible conceptuellement d'imaginer y agir autrement. Faidherbe, en colonisant le Sénégal, rend possible la conception de nouveaux outils de gestion. L'autonomie administrative de la colonie est consacrée juridiquement par la possibilité d'y appliquer des lois en dehors de tout contrôle du Parlement français, dont le pouvoir est pendant le Second Empire profondément réduit. Dans ce contexte, les techniciens de la colonisation peuvent mettre en oeuvre des modes d'action nouveaux et utiliser la manière forte pour arriver à leurs fins.

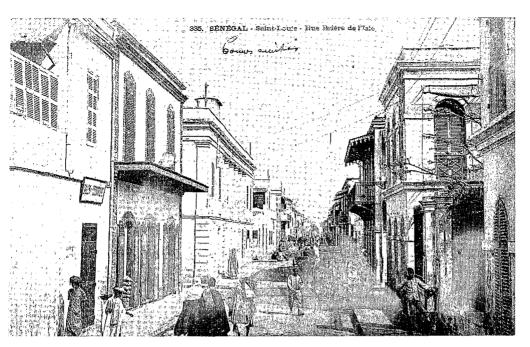


Figure 78 : le gouverneur Faidherbe fait paver et border de trottoirs les rues du centre de Saint-Louis. Carte postale.

Aménager le sol

Les caractéristiques du sol de l'île posent depuis longtemps problème. Certaines zones sont inondables ; d'autres deviennent des mares à la saison des pluies. Ces facteurs n'empêchent pas l'installation des habitants mais ils sont considérés par l'administration comme des éléments renforçant l'insalubrité. Le caractère sablonneux est également un élément gênant. Il limite la circulation des véhicules à roues et rend éphémère les limites tracées entre le domaine privé et le domaine public. Le vent soulève le sable et l'accumule en certains endroits ; la circulation se retrouve bloquée et les régularités géométriques tracées au sol et rappelées par des piquets, sont progressivement recouvertes. Seules, les constructions émergent au milieu des étendues sablonneuses.

Afin de niveler le sol et de lui donner une "consistance", plusieurs opérations sont décidées. Les dépressions inondables situées dans les quartiers d'habitation sont comblées, grâce à la main-d'oeuvre réquisitionnée. Des essais de revêtement du sol des principales rues sont tentés. La première solution retenue consiste à poser des panneaux de bois de Gonakié sur le sable ; cette solution peu coûteuse s'avère insatisfaisante : le vent qui affouille le sable et l'eau de pluie qui ravine le sol rendent les plaques instables. L'ingénieur du Génie propose une solution plus classique consistant à recouvrir la chaussée d'une couche de gravats, de briques cuites brisées et de gravillons, unis dans un mortier de ciment. Pour éviter une dé-



Figure 79 : la place des cocotiers dans le quartier nord. Les arbres, alignés et régulièrement plantés, déterminent des axes de circulation sur le sol sablonneux. Carte postale.

térioration trop rapide, une largeur minimale des roues en fer des véhicules est fixée, et il est interdit aux cavaliers de galoper. Dans le même esprit, quelques trottoirs bordent désormais les principales voies (*Moniteur du Sénégal*, 1854 à 1860 et Camara, 1968, pp. 56-60).

Enfin, pour stabiliser le sol, des cocotiers sont plantés le long des rues ; ils présentent également l'avantage de matérialiser verticalement leurs tracés. A l'image des platanes ou des marronniers des cités françaises, ils sont autant de mâts de civilité qui déterminent des axes sur cette île encombrée d'habitations. De cette façon, les colonisateurs également leur volonté de transformer marquent l'environnement, en l'occurrence une île où rien ne pousse. Un alignement de cocotiers est établi au nord de l'île, encore inhabité, pour créer une "promenade". L'opération sera répétée peu après dans les faubourgs de N'Dar Toute, face à la mer.

L'espace de la rue, enfin, se matérialise ; il n'est plus une abstraction figurée par des lignes fictives et symbolisée par le nom d'un illustre inconnu mais se donne à voir dans toutes les dimensions. Les riches Saint-Louisiens et Saint-Louisiennes prennent peu à peu l'habitude de se promener en carrioles ; la promenade de N'Dar Toute, rafraîchie par les brises marines,

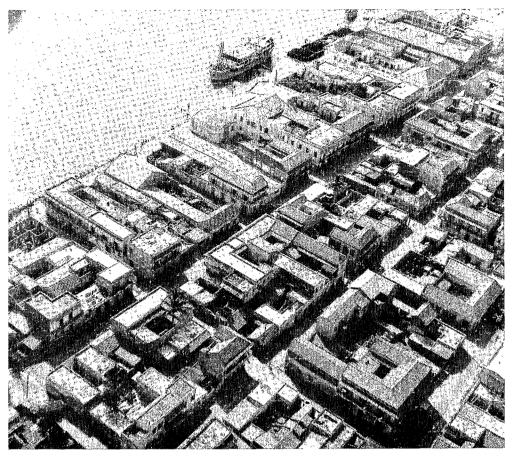


Figure 80 : vue du centre de l'île vers 1950. Les îlots sont clairement délimités par les rues qui se coupent toutes à angle droit. Fonds IFAN Saint-Louis

est particulièrement prisée. Un peu plus tard, des becs de gaz seront installés le long de quelques axes et éclaireront la nuit le paysage de l'île, qui se veut un modèle de la modernité occidentale.

Il ne suffit cependant pas de matérialiser les rues existantes ; il convient d'en produire de nouvelles, notamment le long des berges de l'île, alors occupées par les habitants. En proposant de viabiliser les rives, le gouvernement vise plusieurs objectifs. Il veut intervenir d'abord, d'un point de vue sanitaire. De nombreux dépôts d'ordures y sont localisés ; de plus, ces rives servent de lieux d'aisance et les matières fécales y stagnent.

L'administration veut également instaurer un domaine public en bordure d'un axe de communication, conformément à la tradition française (la loi des cinquante pas du roi n'a pas été appliquée au Sénégal). La défense contre l'ennemi n'en est plus l'argument principal. Les commercants, qui v ont installé des appontements, recoivent les marchandises et exportent leurs productions depuis ces rives. sans aucun administratif et donc sans aucune possibilité pour le gouvernement de connaître l'importance des transactions. La question est d'importance à une époque où les investissements publics réalisés dans la colonie augmentent et posent la question des recettes susceptibles de les financer.

La réaction des Saint-Louisiens est violente ; ils refusent d'être dépossédés de ces terrains, mais le gouverneur tient bon et les travaux débutent en 1860. En même temps que les espaces sont libérés, les berges font l'objet de travaux de remblaiement, à des fins économiques et sanitaires. En creusant sous l'eau, le tirant d'eau des navires pouvant accoster est augmenté, ce qui permet de faire venir des navires qui, jusqu'alors, se rendaient à Gorée pour décharger. En élevant un talus, les terrains sont mieux protégés des crues du fleuve.

Les "brigades sanitaires" veilleront dans le même temps à ce que les quais soient régulièrement balayés; là encore, la main-d'oeuvre réquisitionnée assurera cette tâche, de la même façon que les esclaves de case assuraient les basses besognes dans les maisons de leurs maîtres. Quelques pontons seront même installés un peu plus tard pour servir de toilettes publiques. Long d'une dizaine de mètres et installés perpendiculairement au quai, ils s'achèvent par une petite cabane en bois faisant fonction d'édicule; ainsi, les matières fécales sont emportées par le courant du fleuve.

La construction de quais reste une opération coûteuse et ne se réalise que lentement. Le programme prévu en 1860 n'est achevé qu'en 1875. Il ne sera poursuivi que plus lentement encore, la concurrence du port de Dakar se faisant sentir. Aujourd'hui encore, une partie des rives au nord de l'île n'a pas été bordée de quais.

Les autorités ne se contentent pas d'organiser certains espaces de la ville, elles en élargissent le périmètre : les faubourgs de Bouëtville et de N'Dar Toute sont "considérés comme faisant partie de la ville proprement dite" et en deviennent des quartiers. Ce rattachement à la ville se manifeste par de nouvelles réglementations qui affectent tous les quartiers lotis.

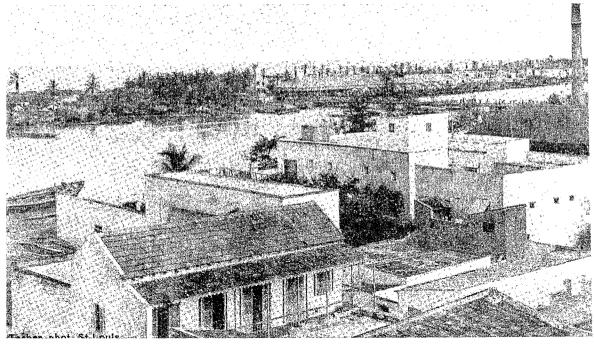


Figure 81 : la bataille de la paillote fait disparaître du centre ville ce type d'habitat, repoussé dans les quartiers périphériques. Carte postale.

A l'occasion de la mise en service du bac en 1858, la gratuité de la cession des terres est supprimée à Bouëtville en raison de l'afflux des demandes. Un système de vente aux enchères avec un prix minimal du mètre carré est institué et les parcelles sont limitées à un hectare par demandeur ; ce type de procédure est progressivement appliqué dans tous les quartiers. L'administration va même jusqu'à instaurer une taxe sur les immeubles en location, équivalant à 4% de la valeur locative, que les propriétaires ne verseront évidemment jamais.

En 1865, Saint-Louis n'est plus refermé sur une île, laquelle ne figure plus que le coeur d'une agglomération plus vaste, régie par un ensemble de réglementations foncières et sanitaires. Si celles-ci ont pour fin un meilleur fonctionnement de l'établissement, elles ne suffisent pas pour produire le paysage urbain dont rêvent ces gouverneurs polytechniciens.

La bataille de la paillote

Saint-Louis, malgré ses alignements virtuels, reste un établissement composé principalement de paillotes ; les constructions cubiques en briques sont concentrées dans le centre de l'île et entourées par des "grappes de chaumières". Dans les nouveaux quartiers, les paillotes constituent le seul type d'habitat.

L'accroissement de la population se traduit par une augmentation de leur nombre, particulièrement dans les premiers quartiers de l'île où sont concentrées les activités. Les migrants cherchent à résider à proximité des lieux de commerce et obtiennent l'hospitalité des propriétaires fonciers qui, en échange du logis dans une case, souvent se constituent un personnel dont le statut ne diffère guère de celui des "esclaves de case". Malgré l'interdiction de ce régime, il perdurera au moins jusqu'au début du XX^e siècle.

Cette concentration de personnes amplifie les risques d'incendie, l'habitude de cuisiner à l'intérieur des paillotes n'ayant pas disparu. Un incendie peut supprimer en un instant les signes du progrès, les casernes, les écoles, l'hôpital, qui d'une certaine manière légitiment la présence de l'Etat français et qui sont censés améliorer le fonctionnement de la colonie.

De plus, les paillotes nuisent à l'image de marque de la ville. Leur forme, leur matière, la simplicité constructive, leur mode d'agglomération, tous ces éléments symbolisent l'indigène et ne font pas de Saint-Louis, aux yeux des visiteurs, un lieu de modernité. Les chaumières figurent tout particulièrement un état éphémère, contraire dans le monde occidental à la "civilisation". Edifiées avec peu d'efforts, à l'aide de matériaux trouvés sur place (la paille, les roseaux) qui n'exigent pas non plus un travail important pour les assembler, elles peuvent être déplacées à tout moment et sont facilement reconstructibles.

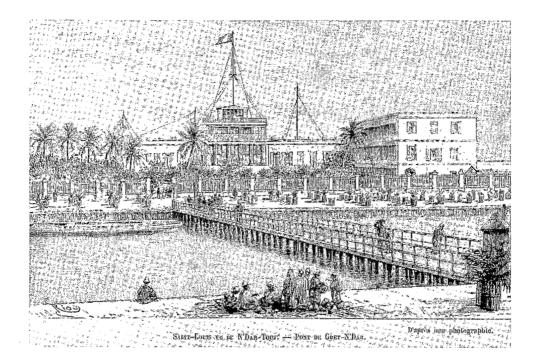
Ces éléments, qui pourraient être vus comme des qualités, deviennent des défauts à un moment où les autorités développent un projet de colonisation dans le long terme, qui appelle la fixation des habitants dans le comptoir l'apprentissage du travail et des valeurs morales qui lui sont associées. La colonie doit devenir une terre d'investissement, où l'effort est récompensé, et non pas un lieu où l'on ne se rend que pour quelques années, le temps de gagner facilement un peu d'argent, et où l'on accepte de loger dans des conditions de fortune. Cet état qui caractérisait le comptoir, et qui entraînait une forte mobilité de la population, blanche et noire, ne saurait être reproduit dans la ville coloniale. En cherchant à modifier l'habitat, les autorités veulent obliger les habitants à investir et devenir des résidents permanents (mais elles parviendront pas).

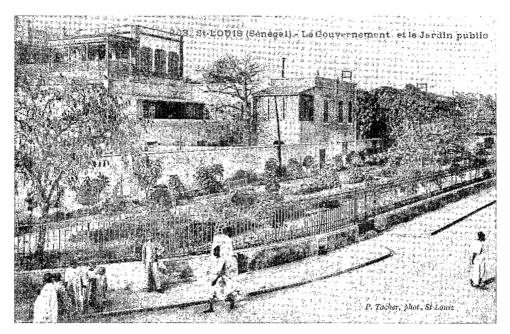
Les gouverneurs ont toutefois bien conscience que la construction de maisons en briques ne pourra être l'oeuvre de tout un chacun, mais dans leur esprit, l'habitation en ville, territoire de la modernité, est considérée comme un privilège qui mérite des sacrifices. Cette idée que l'on retrouvera dans de nombreuses réglementations urbaines, par exemple la loi sur les communes mixtes, explique aussi l'attraction que suscite la ville chez les ruraux.

L'originalité de ce type d'action ne repose pas seulement dans la nature du discours, qui reprend parfois des idées développées dès la fin du XVIIIe siècle dans les comptoirs, en les précisant. A cette occasion, de nouvelles méthodes, plus musclées, sont employées. La troupe, formée pour les guerres de conquête, sert entre deux campagnes militaires, transformer l'espace urbain. Plutôt que de chercher à inciter les habitants, par un système de primes, à supprimer les chaumières, ou d'attendre qu'un incendie ne les détruise, le gouverneur détermine chaque année un certain nombre d'îlots où les paillotes doivent disparaître. Si leurs propriétaires ou leurs occupants ne les ont pas détruites dans un délai de trois mois, la troupe s'en charge ; des amendes et des peines de prison sont prévues pour les récalcitrants. Le Moniteur du Sénégal, journal officiel de la colonie, rend compte de ces "plans de campagne", conçus de la même façon que des plans de campagnes militaires ; seule la nature de l'ennemi diffère.

Les Saint-Louisiens essayent de résister à ces mesures en édifiant à la place des paillotes des baraques en bois ou des constructions mêlant la paille, la tôle et le bois, mais l'administration est inflexible. Un arrêté du 28 février 1860 punit également cette pratique. L'usage de la force a une efficacité certaine : en sept ans, dix-sept rues sont débarrassées de ces constructions, qui cependant, continuent à se développer dans les zones non touchées par les arrêtés.

Le relatif succès de l'opération témoigne de l'évolution des rapports de force au sein de la population. La constitution d'une armée donne au gouvernement un pouvoir accru et lui permet d'imposer des mesures impossibles à exécuter dix ans plus tôt. Ceux qui ne peuvent construire des maisons en briques dans les zones touchées par les arrêtés émigrent vers d'autres quartiers et cèdent leur place à d'autres négociants plus fortunés. Les rues, nettoyées des chaumières, sont vidées de leurs occupants les plus pauvres. Face à la force des armes, les habitants n'ont plus les moyens de résister, d'autant que l'évolution des activités (passage de la traite de la gomme à la culture de l'arachide) déstabilise les réseaux économiques existants et appauvrit une partie des anciens traitants.





Figures 82 et 83 : vue du fort de Saint-Louis vers 1880. A droite, on remarque la caserne, et au premier plan, le pont de Guet N'Dar. Le "Gouvernement" et le jardin public au début du XX^e siècle, situés sur le site de l'ancien fort. Carte postale.

Cette bataille se poursuit après le départ de Faidherbe; on en trouve encore des traces dans le Moniteur du Sénégal de 1870. Elle ne transformera pas les pratiques d'habitat de l'ensemble de la population. Les catégories les plus pauvres continueront longtemps à résider dans des paillotes; à la fin du siècle, les autorités en signalent encore au nord de l'île et dans les faubourgs. Mais elle aura une influence au niveau de l'apparition d'un autre type d'habitat, moins coûteux à mettre en oeuvre et plus conforme aux réglementations hygiénistes, la "baraque" aux murs en planches de bois et surtout aux toits recouverts de tuiles qui s'enflamment moins rapidement.

Le paysage de la modernité

A partir des années 1860, de nombreux équipements sont bâtis à Saint-Louis. Ils répondent aux besoins de la nouvelle administration et visent à accroître le caractère métropolitain de l'établissement. Ces édifices sont de deux types, militaires et civils. Nous reviendrons en détail (dans le chapitre 12), sur les bâtiments militaires car ils font l'objet d'une réflexion originale en matière d'organisation de l'espace qui aura une incidence sur l'organisation de la ville coloniale dans son ensemble. Nous n'insisterons ici que sur leur nombre, lié à la conquête de l'intérieur du continent. Les militaires venus de France débarquent à Saint-Louis et retrouvent les troupes qui logent dans la ville avant de remonter le fleuve vers les terres de combat.

A la deuxième caserne Rogniat bâtie en 1843, face à la première, disposée symétriquement autour de la place de l'ancien fort, s'ajoute une multitude de bâtiments localisés dans des quartiers plus excentrés. Le nord de l'île, peu peuplé, permet de recevoir de nombreux services, au point de devenir le quartier militaire de Saint-Louis; mais une autre caserne est construite dans le quartier sud ainsi qu'un vaste camp à l'extrémité nord du quartier de N'Dar Toute, sur la Langue de Barbarie.

Chaque édifice est théoriquement réservé à une catégorie de soldats, compagnie d'infanterie, train d'artillerie, compagnie disciplinaire, bataillon de tirailleurs sénégalais, escadron de spahis... Mais la gestion des troupes est particulièrement difficile pendant ce temps de conquête qui amène d'une année sur l'autre des variations importantes d'effectif. Jamais l'administration n'a les moyens de construire suffisamment

Figure 84 : le kiosque à musique installé sur la place de la Savane, face au palais du Gouverneur. Carte postale.

de bâtiments pour abriter toutes les troupes, d'autant qu'il n'est pas certain que leur nombre se stabilise dans la fourchette supérieure : à court terme, les restrictions de crédits décidées par la Métropole, et à long terme, l'achèvement de la conquête, ne justifient pas de tels investissements en logements. Malgré l'effort accompli, notamment entre 1870 et 1885, les soldats seront toujours obligés de trouver des solutions de fortune : les galeries des premières casernes serviront temporairement de dortoir ; des maisons seront louées aux particuliers... (DFC Sénégal, Cartons 86 et 87).

A cette époque de conquête, l'administration investit, de manière durable, principalement pour les édifices civils. D'une part, elle améliore les édifices existants, d'autre part, elle crée de nouveaux équipements. Les restes de l'ancien fort, en ruines, sont détruits : le bastion nord-est en 1864, le bâtiment sud en 1882 et les bâtiments à l'est l'année suivante. Les militaires qui y logeaient sont déplacés dans les casernes et les camps. Ne subsiste que l'hôtel du gouverneur, agrandi et embelli. Sur les terrains disponibles, il est envisagé de créer un square afin de modifier l'environnement végétal qui est encore celui d'un terrain vague ; il sera réalisé un peu plus tard et ouvrira sur la place du gouvernement où sera installé, en son centre, un kiosque à musique (ANS dossier L 15).

Tout ce paysage, depuis les casernes jusqu'aux éléments de mobilier urbain, est composé de figures rapportées de la Métropole. D'autres équipements représentatifs sont construits en bordure du site :

"L'emplacement choisi pour recevoir le bâtiment en projet des bureaux de la mairie et du commissariat de police convient admirablement bien sous le rapport de la position au centre de la longueur de la ville et à portée par le pont de Guet N'Dar des faubourgs de Guet N'Dar et N'Dar Toute. En outre, la façade principale du bâtiment en projet se trouve sur une des plus belles places de la ville ou du moins sur une place destinée à devenir fort élégante par l'ensemble des plantations qu'elle vient de recevoir, par la grille de la cour de façade de l'hôtel du gouvernement, par la façade sur l'école des filles, dont le sommet sera sous peu de jours décoré d'un gracieux campanile, enfin par l'entrée du pont de Guet N'Dar" (ANSOM Sénégal XII 10 c).

Le choix d'un carrefour pour implanter le commissariat résulte bien sûr d'un souci de police : sa localisation permet de contrôler les hommes et les marchandises qui transitent par le pont. Mais la concentration autour de la place centrale des principaux équipements (l'église est située à proximité) vise également à offrir le spectacle de la modernité à tous les Saint-Louisiens, à la manière de la "plaza mayor" des villes coloniales espagnoles d'Amérique latine, bordées par des édifices représentatifs des nouveaux pouvoirs, le palais du gouverneur, la caserne et l'église.

La localisation des bâtiments et des différents espaces non bâtis est définie selon des règles géométriques classiques. Les deux casernes, identiques et symétriques, déterminent une place traversée par un axe central est-ouest, reliant la côte où est installée une petite batterie, à l'hôtel du gouverneur, via le pont, et qui se prolonge ensuite vers la rive continentale, via le deuxième pont. La disposition des autres bâtiments n'est pas aussi régulière ; ils ont été construits à des époques différentes. L'ouverture vers la mer symbolise le lien avec la Métropole, que l'on rejoint après avoir passé plusieurs semaines sur un navire. La proximité de l'océan s'accorde également avec l'imaginaire des officiers qui dirigent la colonie, lesquels appartiennent toujours à la Marine française.

La volonté de réunir tous ces édifices autour d'un même lieu renvoie à une vision scénique de l'espace. Depuis la place du gouvernement, quel que soit l'angle d'observation, les signes



Figure 85 : "visite en 1861 de M. le Colonel d'Arcy à M. Faidherbe". Carte postale d'après un croquis de M. T.N. Pautier, chirurgien-major de l'aviso Etoile. Saint-Louis reste figuré comme une île.

du pouvoir sont visibles. Cet "effet" ne se produirait pas si les équipements étaient dispersés dans l'île au milieu des chaumières et des maisons particulières aux volumes parfois aussi imposants. Cet emplacement est également choisi pour l'effet de perspective et donc de grandeur qu'il peut susciter. Les espaces non construits, la place, le fleuve et l'esplanade, mettent en valeur les masses des constructions, notamment depuis la mer. Ils permettent de brosser un nouveau tableau de l'établissement, comme en témoignent les nombreuses gravures puis les photos de Saint-Louis qui insistent toujours sur ce "point de vue".

Afin d'organiser la contemplation de la modernité, des concerts de musique militaire sont organisés le soir à la descente du pont qui débouche sur la place. Les spectateurs sont alignés face à l'orchestre dans cet espace illuminé. Le souci de pompe apparaît dans les défilés militaires qui s'y déroulent. A cette occasion, des portiques en stuc sont élevés afin de magnifier certaines tribunes où sont installées les personnalités de la ville. Ces moments sont immortalisés par les peintres de la Marine. Chargés de rendre compte de la grandeur de cette arme, ils visitent les établissements qu'elle gère et dessinent des tableaux où Saint-Louis se réduit à la place du gouvernement et à quelques réceptions sur la place ou dans l'hôtel du gouverneur.

Le style des gravures, qui reprennent tous les clichés de la société française bourgeoise sous Napoléon III (habillement, parures, décors, etc.), suggère que les villes des colonies sont semblables aux cités françaises. Ce souci d'homogénéisation

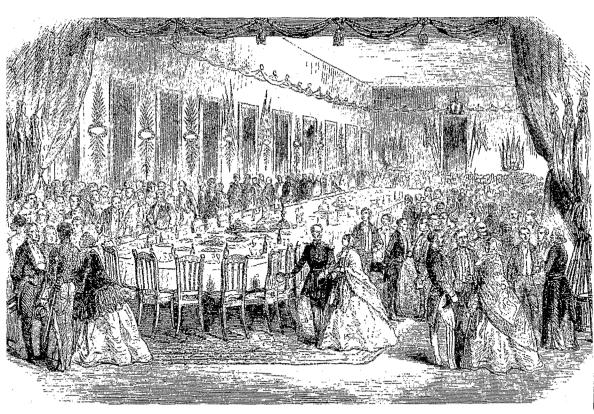


Figure 86 : "banquet offert par le commerce à Faidherbe le 11 novembre 1855". La scène pourrait se situer dans n'importe quelle préfecture de France. L'Illustration, 1856.

est conforme à l'idéologie coloniale. Il s'agit d'inciter, à travers ces images rassurantes qui rappellent le paysage des bourgades françaises, l'émigration vers les colonies. Cette scénographie se poursuit à l'intérieur des édifices, comme en témoigne cet inventaire, établi en 1899, de l'ameublement des appartements privés de l'hôtel du gouverneur, caractérisé par un certain éclectisme, résultant sans doute des goûts très divers des hommes qui se sont succédés dans ce bâtiment :

"La chambre comprend une table à ouvrage, dessus faïence, un bureau de dame, un chiffonnier, un paravent laqué, un meuble vitrine, une banquette anglaise, une lampe électrique mobile Louis XV, une carpette du Caucase - descente de lit.

La chambre des enfants est en style anglais, meubles en pitchpin.

La salle à manger en style Henri II, vieux chêne ou vieux poirier, se compose de deux grands buffets, deux grandes servantes sans marbre, quatre petites servantes, dix-huit chaises à fond canné, quatre tabourets à pieds, quatre suspensions et quatre bras appliqués, huit grands plats de Chine.

La salle de billard est composée d'un billard - bandes américaines -, de deux canapés en moleskine, de deux fauteuils, de quatre chaises en bois courbé.

La salle de feu, de deux tables à thé ou à café.

Le grand salon comprend un piano, des rideaux avec supports dorés, une table gigogne vernie, un pupitre à musique, un casier à musique, deux sellettes à fleurs, un paravent laqué japonais, deux appliques Henri II et des objets d'art.

Le petit salon, modern style, est composé d'un canapé, deux fauteuils, deux chaises, un vis-à-vis, une banquette anglaise, un sapho, deux tabourets, une table à thé, une table à fleurs, une table dessus faïence, un petit cartel américain, des nattes du japon, des étoffes Liberty, des vases flambés, des grès du Vaucluse, d'un lustre jardinière et de deux appliques" (ANS Dossier P 140).

Certains équipements ne bénéficient pas d'un bâtiment spécifique. En 1864, Faidherbe projette d'installer un musée dans une des ailes désaffectées du fort. Il ne s'agit pas d'exposer des productions artistiques de la colonie, mais de présenter ses différentes productions aux visiteurs étrangers. pour en prouver l'utilité, et d'y exposer les collections ethnographiques et historiques : il est constitué d'une collection qui contient notamment 185 espèces d'animaux et 21 échantillons de bois (ANSOM, Sénégal XII 10 c). Le projet pas retenu alors, car jugé "non urgent" l'administration parisienne, et la collection reste présentée jusqu'à la fin du siècle dans une maison "à loyer". Le principe de location de maisons privées demeure car le budget de la colonie ne permet pas de bâtir de nouvelles constructions pour tous les services.

D'autres équipements, qui marquent l'espace urbain et qui témoignent de l'idéal de colonisation, ne sont pas engagés à l'initiative de l'administration, même si celle-ci n'en est jamais totalement absente. En matière d'éducation, elle a pris l'habitude de se décharger en grande partie sur les missions religieuses. Celles-ci bénéficient de moyens émanant des ordres missionnaires en France et des dons des riches paroissiens. En 1864, le Génie réalise pour leur compte un projet d'école des soeurs tandis que la Colonie met à disposition un terrain dans le quartier nord, à proximité du centre (ANS, Dossier L 14).

Néanmoins, la venue de Faidherbe contribue à modifier l'environnement éducatif. Cet homme, peu porté sur la religion et doté d'un idéal républicain, projette de construire une école laïque pour accueillir les populations de confession musulmane, destinées à devenir les interprètes et les commis

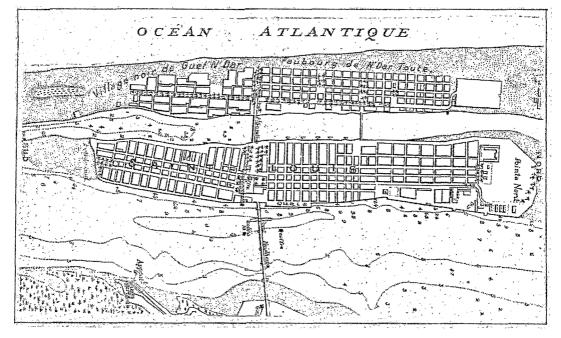
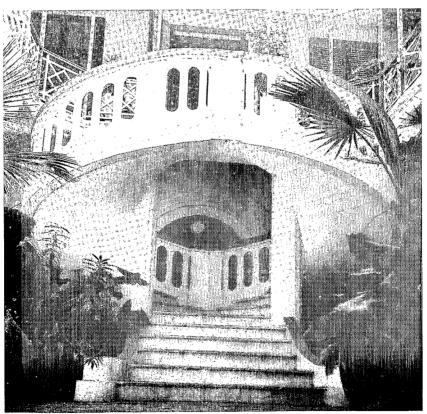


Figure 87 : plan de Saint-Louis vers 1910. L'île est presque entièrement lotie. La régularité géométrique ce ce plan ne correspond sans doute pas à la réalité, notamment en ce qui concerne le village de Guet NDar. ANS 3G3.

de l'administration. Faidherbe insiste sur cette nécessité qu'acceptent mal les religieux pour qui l'apprentissage de la religion est la première et principale mission de l'éducation et de la colonisation. Dans le même esprit, il fait installer dans un recoin du fort une "maison d'hospitalité" pour recevoir les "chefs indigènes" venus traiter avec le gouvernement. Ainsi, ils n'auront plus à résider chez un parent, dans une paillote, mais seront accueillis dans une "jolie petite pièce", située à proximité du télégraphe, du musée et du tribunal musulman (ANSOM, Sénégal XII 10 b).

Les gouverneurs rêvent d'édifier des signes de la civilité, mais les projets se réalisent difficilement : les subsides de la Métropole, quoiqu'en progression substantielle si on les compare aux moyens dont disposait l'administration au début du siècle, restent très faibles. De plus, certaines dépenses sont vivement critiquées par les commerçants qui alimentent le budget local. Les représentants des maisons françaises, réunis depuis 1869 dans une chambre de commerce. sont particulièrement influents sur place. du de





Figures 88 et 89 : le centre de l'île, face à l'ancien fort. Le café "la poste" qui existe encore aujourd'hut. Escalier à double volée circulaire situé à l'intérieur d'une cour. Carte postale et photo du fonds IFAN Saint-Louis.

l'appui qu'ils assurent aux gouverneurs, et en France grâce aux relations qu'ils entretiennent avec l'appareil ministériel.

De même qu'ils freinent les velléités de conquête territoriale des chefs militaires, ils tentent de limiter les réalisations de prestige. En outre, l'appareil administratif ne développe pas une politique toujours très cohérente. Un changement de gouverneur entraîne toujours, comme dans le passé, de nouveaux choix et de nouvelles priorités. Enfin. l'installation d'une administration civile énerve les militaires habitués à gérer seuls les colonies. De longs mémoires sont rédigés pour définir 1e domaine de chacun responsabilités en matière d'entretien des bâtiments. Les conflits sont fréquents et ne favorisent pas l'initiative. Si l'espace urbain commence à être pensé avec un peu plus de rationalité, il continue à se construire au coup par coup.

D'un point de vue architectural, la plupart des édifices construits jusqu'aux années 1880 ne sont guère innovants. Ils sont pour la plupart bâtis en briques produites localement et sont encore à toits plats. Des poutres métalliques commencent à remplacer les premières poutres en rôniers ou en sapin importé. Des fers sont utilisés pour renforcer les angles des constructions. Des gouttières sont installées pour éviter que l'eau de pluie ne coule le long des facades. Plusieurs projets utilisant le métal sont envisagés vers 1870, par exemple un projet de guérite sur la place du gouvernement, mais ne voient pas le jour. Ce matériau, déjà très employé dans les colonies anglaises et par les militaires pour leurs baraquements, n'est pas conseillé pour le Sénégal. S'il présente l'inconvénient de s'oxyder au contact des vents marins, il est surtout trop novateur pour une administration qui mettra encore près de vingt ans pour voir tout l'intérêt qu'il peut apporter.

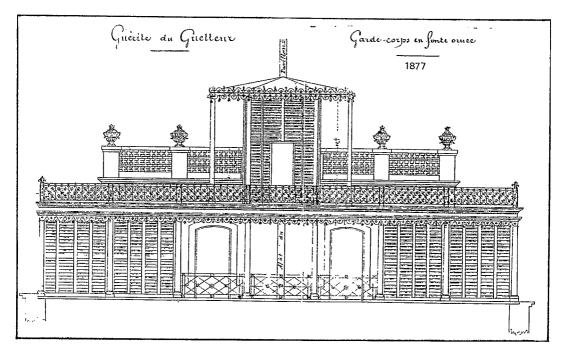
De la même façon, il faudra attendre la fin du siècle pour que se généralise l'utilisation de la tuile dans les constructions coloniales. Plus résistante à la pluie que l'argamasse, elle permet surtout une évacuation plus rapide des eaux de pluies, grâce à la toiture en pente qui les supporte, et protège mieux les maisons. Ce sont les maisons de commerce de Bordeaux et de Marseille qui importeront de France ce matériau.

Quant à l'organisation spatiale des immeubles, elle ne se modifie guère encore. La construction d'une galerie sur les façades exposées au soleil est toujours recommandée, mais l'accroissement du coût de revient qu'elle suscite, limite dans la réalité sa diffusion. Elle reste souvent réservée à une seule façade, celle au sud.

Ce manque d'innovation se remarque également dans le secteur privé. Un grand nombre de maisons de négociants, construites dans la deuxième moitié du siècle, ne diffèrent guère de celles élevées cinquante ans plus tôt. Massives, en briques cuites, souvent à étage, elles sont toujours couvertes par un toit-terrasse, qui sert de lieu de couchage en saison chaude (comme en Afrique du Nord). Le souci de ventiler les habitations se traduit par des ouvertures plus grandes, en portes-fenêtres, aussi bien au rez-de-chaussée où sont installés les boutiques et les magasins, qu'à l'étage qui sert de lieu d'habitation.

L'aération est assurée par les persiennes qui les ferment. Elles ouvrent à l'étage sur un balcon bordé par une balustrade en fer forgé, et parfois, en partie protégé du soleil par un petit auvent en bois. Cette solution est moins coûteuse que la construction d'une galerie. Les premiers hangars installés par les maisons de commerce françaises sur les parcelles bordant la rive de l'île face à Sor, ne sont pas non plus fondamentalement différents. Si l'usage du métal et des tuiles va permettre à la fin du siècle de transformer radicalement les bâtiments coloniaux, il aura paradoxalement peu d'incidences à Saint-Louis. La ville subit à partir des années 1870 la concurrence de Dakar. Les investissements en matière d'édifices publics sont peu à peu concentrés dans cette ville et les projets civils concernant Saint-Louis sont, pour la plupart, à partir de cette époque, des agrandissements d'édifices existants. De la même façon, les négociants préfèrent investir dans la ville nouvelle où peuvent accéder les navires de fort tonnage. A la fin du siècle, la construction de nouveaux bâtiments dans le centre de l'île, déjà très dense en constructions, se ralentit fortement. Néanmoins l'usage de la tuile se généralisera et les toitures plates des édifices anciens seront progressivement remplacées par des toits en pentes aux couleurs du sud de la France.

La ville continue cependant à être un pôle économique majeur; Dakar ne la dépassera en population que vers 1920. Elle continuera à s'étendre, notamment sur la rive continentale où l'on trouve plus de bâtiments représentatifs de ce nouveau savoir-faire, si caractéristique de l'architecture coloniale, à commencer par la gare construite en 1885. Le quartier de Sor s'ornera également d'une nouvelle église, Notre-Dame-de-Lourdes, construite en 1895, dont l'architecture ne diffère guère de celle édifiée au début de ce siècle.





Figures 90 et 91 : l'usage du métal dans la construction se développe dans les années 1870. En haut, projet de guérite pour le "Gouvernement" ; elle ne sera pas construite. En bas, le marché de Guet N'Dar. Carte postale.

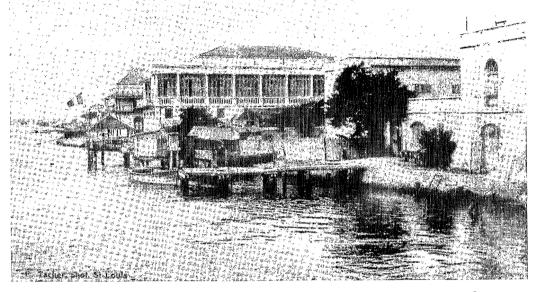


Figure 92 : l'hôtel du Conseil général bâti en bordure du fleuve à la fin du XIX^e siècle. Carte postale.

Si, d'un côté, l'administration accumule dans la ville des signes nouveaux, d'un autre côté, elle cherche à vider ces lieux des figures considérées comme des facteurs de désordre, d'un point de vue social comme d'un point de vue esthétique. L'augmentation de la population, l'accroissement des activités commerciales, amènent chaque jour dans l'île une foule plus nombreuse, dont la déambulation bruyante déplaît aux administrateurs. En 1861, un hospice civil est édifié pour accueillir "les indigents, les hommes détenus ou aliénés, et les femmes détenues ou atteintes de maladies vénériennes" qui encombrent la ville et l'hôpital (ANSOM XII 8 c); peu après, une nouvelle et vaste prison civile est construite.

Ces opérations ne suffisent cependant pas à vider de la ville tous les éléments supposés sources de désordre, qui augmentent au fur et à mesure que le tableau de la modernité se précise. Les activités de commerce qui se déroulent dans le centre de l'île, longtemps louées par les visiteurs qui y voyaient un signe de la bonne santé du comptoir, sont désormais fortement critiquées. Localisées à proximité des lieux de représentation de l'administration, elles gâchent le spectacle de la modernité.

Considérant qu'elles "transforment la voirie en un champ de foire", les autorités décident en 1869 de déplacer le marché sur la Langue de Barbarie (ANSOM, Sénégal XII 10 c). En l'établissant sur un site balayé par le vent, elles pensent pouvoir réduire les émanations qui s'en dégagent. Un arrêté à la même époque punit d'amendes et d'emprisonnement les Saint-Louisiens élevant des porcs, laissant vaquer des animaux ou faisant sécher du poisson. Quant à la pollution excrémentielle, on tente de la contrôler. Faute de pouvoir obliger les habitants à installer des toilettes dans leurs habitations, et à les forcer de se rendre dans les toilettes publiques installées sur les pontons, les brigades sanitaires poussent à l'usage pour les besoins de "tinettes mobiles", qui doivent être ensuite vidées dans le fleuve.

Si les administrateurs rêvent d'une ville ordonnée, s'ils insistent sans cesse sur les progrès accomplis en matière d'hygiène, ce discours reste très incomplet. Ils évitent d'évoquer tous les signes qui remettent en cause leurs tableaux et tentent de minimiser les épidémies, pourtant toujours très meurtrières. En 1878, la fièvre jaune emporte 40 % de la population européenne (ses ravages au sein de la population africaine ne sont pas comptabilisés).

Contrairement aux autres épidémies qui sévissent quelques mois par an et disparaissent après les pluies de l'hivernage, celle-ci semble s'installer dans la ville, au point que trois ans plus tard, la seule solution trouvée consiste à évacuer de la ville les troupes dès que l'épidémie redouble d'intensité, lorsque les pluies reviennent. En 1881, six cents personnes meurent bien qu'un grand nombre d'Européens soient disséminés hors de la cité. En 1900, ce sont les 2900 Européens de la colonie qui sont évacués par bateau, dès que les premiers morts sont signalés (Ka, 1981).

La politique du vide paralyse totalement l'économie locale et ne peut être une solution définitive dans un projet de colonisation. Ce constat amènera ses propres acteurs, les militaires, à rechercher de nouvelles solutions dont on verra dans un prochain chapitre l'efficacité et les incidences sur l'organisation spatiale. Mais pour l'instant, cette volonté de vider la ville de tous ses mouvements irréguliers aboutit paradoxalement à produire une image de Saint-Louis qui n'est guère plus flatteuse que celle du temps des comptoirs. Les voyageurs qui la visitent ne s'émerveillent pas devant des rues vides et alignées, mais relèvent l'ambiance funèbre qui règne dans ses quartiers, et qui contraste tant avec les foules bru-

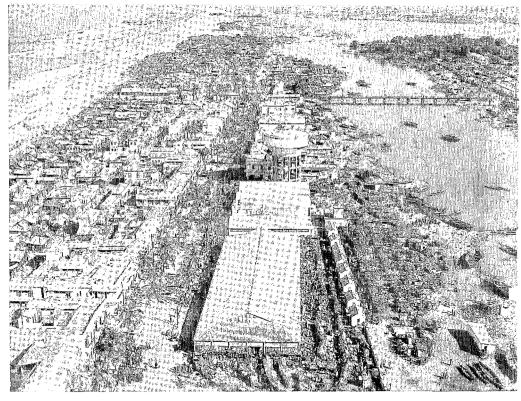


Figure 93 : vue de N'Dar Toute, un quartier de Saint-Louis, en 1953. On distingue encore en bordure de la mer de nombreuses paillotes. Fonds IFAN Saint-Louis.

yantes et colorées des quartiers africains. A vouloir trop bien faire, les autorités produisent une image de ville endormie, sans activité, que les Occidentaux associent aux épidémies, aux fièvres. La connotation négative de la colonie s'en trouve renforcée.

La population en France est particulièrement sensible à une littérature romanesque qui s'alimente de l'exotisme et qui produit des images bien plus marquantes que celles des panégyriques officiels. Saint-Louis, symbole de l'Afrique coloniale, devient dans ces récits une cité lointaine perdue dans les sables et les fièvres, comme se plaît à la décrire Pierre Loti, qui y demeure quelques mois en 1873.

" En descendant la côte d'Afrique, quand on a dépassé l'extrémité sud du Maroc, on suit pendant des jours et des nuits un interminable pays désolé, c'est le Sahara, "la grande mer sans eau". Les plages du désert ont cinq cents lieues de long, sans un point de repère pour le navire qui passe, sans une plante, sans un vestige de vie.(...) Et puis enfin apparaît au dessus des sables, une vieille cité blanche plantée de rares palmiers jaunes, c'est Saint-Louis du Sénégal, la capitale de la Sénégambie.

Une église, une mosquée, une tour, des maisons à la mauresque. Tout cela semble dormir sous l'ardent soleil comme ces villes portugaises qui fleurissaient jadis sur la côte du Congo.... On s'approche et on s'étonne de voir que cette ville n'est pas bâtie sur la plage, qu'elle n'a pas même de port, pas de communication avec l'extérieur. La côte basse et toujours droite est inhospitalière comme celle du Sahara, et une éternelle ligne de brisants en défend l'abord aux navires.

On aperçoit aussi ce que l'on n'avait pas vu du large, d'immenses fourmilières humaines sur le rivage, des milliers et des milliers de cases de chaume, des huttes lilliputiennes aux toits pointus, où grouille une bizarre population nègre. Ce sont deux grande villes Yolofes, Guet N'Dar et N'Dar Toute qui séparent Saint-Louis de la mer..." (Loti. 1881).

Chapitre 11

LA FONDATION D'UNE VILLE NOUVELLE : DAKAR

L'histoire du développement de Dakar a déjà fait l'objet de nombreux travaux. Celui d'Assan Seck, Dakar, métropole ouest-africaine, publié en 1968, est particulièrement bien documenté. Nous ne chercherons donc pas ici à reconstituer l'histoire mouvementée de cette cité, mais nous en retiendrons quelques points qui nous renseignent sur les problèmes rencontrés par les aménageurs coloniaux. En premier lieu, nous analyserons les conditions qui amènent la création d'un établissement nouveau.

L'idée d'un déplacement

Au début du XIX^e siècle, l'autorité française n'est présente au Cap-Vert que sur l'île de Gorée. Depuis le XVIII^e siècle, des gouverneurs soulignent l'intérêt d'étendre la domination territoriale sur la terre ferme. En 1765, le gouverneur de Gorée achète, pour une somme symbolique, les îles des Madeleines et le village de Dakar au Damel du Cayor qui contrôle la région. L'accord verbal reste subordonné à l'acquittement de droits envers les chefs locaux lébou et il est contesté par les successeurs du Damel. L'autonomie croissante du peuple lébou vis-à-vis du Cayor rend définitivement caduque ce traité.

Le contrôle de la presqu'île n'est pas à l'origine associé à l'idée d'y bâtir un nouvel établissement. Il s'agit avant tout de réduire le pouvoir des Lébou qui prélèvent des taxes sur les caravanes et qui ont le droit de s'accaparer les marchandises des navires s'échouant sur la côte. Les commerçants de Gorée s'insurgent contre leurs pratiques de naufrageurs ; ils leur reprochent d'attirer par des feux les navires sur les écueils de la pointe des Almadies.

Malgré l'étroitesse de Gorée, l'administration craint toujours de s'installer sur la terre ferme, "terre de fièvres et de barbarie". Pourtant, quelques négociants européens, notamment portugais, sont fixés depuis longtemps dans de petits comptoirs côtiers, Rufisque, Joal, Portudal. Les tentatives malheureuses de colonisation agricole du Cap-Vert, en 1820, ne font qu'accentuer le caractère dangereux d'une éventuelle installation sur la terre ferme.

Ce n'est qu'en 1845 que se dessine l'idée d'occuper le Cap-Vert. Les négociants de Gorée se plaignent au gouverneur de l'attitude des chefs de la région qui prélèvent des "coutumes" toujours plus élevées et qui parfois empêchent le passage des caravanes chargées de l'arachide cultivée plus au sud. Celles-ci se rendent vers d'autres comptoirs, notamment Portudal sur la "Petite côte", qui concurrencent l'île. La question de l'acheminement est majeure pour cet espace refermé sur lui-même. La fin de la traite des esclaves a ôté à Gorée sa raison d'être et les négociants ne veulent pas être exclus de ce nouveau commerce, à une époque où l'arachide, exportée vers l'Europe et l'Amérique, est devenue la principale source d'enrichissement dans la région.

Quant à l'administration militaire, elle commence à avoir d'autres vues sur la côte. En 1845, elle fait de Gorée le port d'attache de la Division des Côtes Occidentales d'Afrique. L'année suivante, le chef de bataillon, Creuly, venu au Sénégal pour inspecter les services du Génie et des Ponts et Chaussées, étudie l'organisation de la défense de Gorée et envisage la création d'une ville nouvelle à proximité du village de Dakar.

Le projet n'est pas retenu pour plusieurs raisons : le Génie n'a pas les moyens de construire le fort jugé nécessaire pour défendre la place nouvelle. Les Goréens ont une position mitigée vis-à-vis de cet établissement ; ils se demandent s'il ne risque pas de concurrencer leur comptoir. Enfin, la perspective de l'abolition de l'esclavage (proclamée deux ans plus tard) fait craindre aux autorités une arrivée massive d'anciens esclaves dans la future ville. En demeurant sur l'île, l'administration réduit ce risque : sa taille et son éloignement de la côte permettent de contrôler plus facilement les allées et venues. Seuls les pères du Saint-Esprit fondent une mission à proximité du village de Dakar afin de commencer leur oeuvre d'évangélisation.



Figure 94 : célébration de la messe à Dakar, par les missionnaires qui se sont installés sur le Cap-Vert vers 1850. Dans le lointain, on distingue les collines des "Mamelles". L'Illustration, 1855, p. 28.

En 1851, le Damel du Cayor augmente fortement les coutumes pour le passage des caravanes et décide de faire de l'ancien comptoir de Rufisque, dont l'activité est alors très réduite, le seul port de traite sur la presqu'île. Les commerçants de Gorée qui veulent acheter l'arachide n'ont le droit de se rendre que dans cette place. L'essor de ce négoce amène les négociants à souhaiter une occupation militaire du Cap-Vert et un statut plus favorable aux échanges pour le comptoir (Diouf, 1990, p. 157). Le second souhait est exaucé l'année suivante : Gorée devient un port franc.

Trois ans plus tard, une réforme des limites territoriales des possessions françaises fait de Gorée la capitale d'une nouvelle colonie, les "Rivières du Sud", composée des comptoirs côtiers depuis cette île jusqu'au Gabon. Gorée n'est plus subordonné à Saint-Louis ; son gouverneur, Pinet-Laprade, réitère la proposition d'occuper militairement la presqu'île et propose d'y fonder "un grand entrepôt de notre commerce sur la Côte Occidentale d'Afrique". Ce projet s'inscrit dans un projet plus vaste, celui de la conquête territoriale qui débute à la même époque.

Pinet-Laprade, en même temps que Faidherbe le long du fleuve Sénégal, engage des actions militaires sur le Cap-Vert. En 1857, il prend officiellement possession du territoire de Dakar et impose aux Lébou la construction d'un poste militaire et de routes desservant les comptoirs de Rufisque, Joal et Portudal. Le projet de ville nouvelle n'est pas encore retenu ; seule la libre circulation des hommes (militaires et commerçants) et des biens est assurée.

Le développement du commerce à Gorée, et particulièrement les besoins d'espace pour stocker l'arachide, s'accordent mal avec les contraintes du site. La place manque pour accueillir les entrepôts, les locaux de l'administration et les nouveaux venus qui s'agglomèrent dans les habitations existantes ou nouvellement construites. La densité d'habitants et d'habitations pose problème. De plus, l'île, dépourvue de sources doit toujours être approvisionnée depuis le continent.

La création d'un premier poste sur la presqu'île répond à différentes préoccupations. Si, pour les Goréens, il doit faciliter les échanges et le stockage, pour le gouverneur, il est l'ébauche du futur chef-lieu de la colonie de "Gorée et dépendances", ce dont ne veulent pas les commercants qui y voient une remise en question de la suprématie de leur établissement dans la région. En 1859, le découpage territorial est de nouveau modifié. Gorée et le Cap-Vert reviennent sous la dépendance de la colonie du Sénégal dont le centre reste Saint-Louis. Si les autorités décident de construire un appontement pour permettre aux navires des Messageries impériales qui desservent l'Amérique du Sud. de relâcher s'approvisionner, elles ne veulent plus, principalement pour des raisons d'économie, d'un nouveau centre administratif et politique.

Néanmoins, le chef de bataillon du Génie, Pinet-Laprade, conserve son projet de ville nouvelle et, en 1862, il fait établir un plan de lotissement de Dakar. Son projet va même plus loin puisqu'il va jusqu'à imaginer la suppression de Rufisque et veut imposer plus lourdement les commerçants de ce comptoir pour favoriser leur émigration vers Dakar. Devenu gouverneur de la colonie, il organisera le développement de l'établissement nouveau et se heurtera aux négociants goréens qui demeurent hostiles au projet de ville mais qui, dans le même temps, cherchent à occuper par tous les moyens les nouvelles terres.

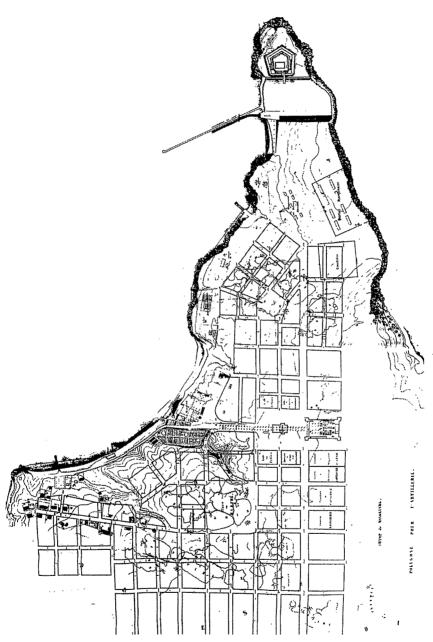


Figure 95 : plan de lotissement de Dakar établi par Pinet-Laprade en 1862. In Charpy, La fondation de Dakar.

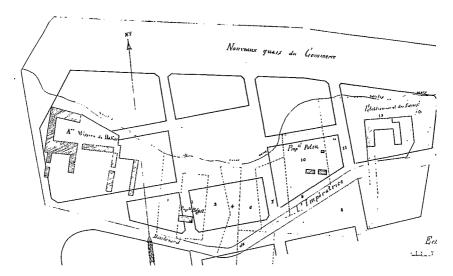


Figure 96 : des améliorations seront apportées au premier plan de lotissement, notamment lors de la construction de quais. A cette occasion, les parcelles seront réalignées (ici au niveau de la Mission). In Charpy, La fondation de Dakar.

Une urbanisation lente et difficile

En 1857, à peine la troupe débarquée, les Goréens s'empressent de louer ou d'acheter des terrains aux habitants de Dakar et édifient immédiatement des entrepôts pour marquer leur présence effective. Nombreux sont ceux qui cherchent à occuper un maximum de surface dans le but de spéculer; les projets de ville nouvelle et de port ne sont pas oubliés. Afin de supprimer ce type d'action, les autorités tentent d'interdire les accords de personne à personne dans le domaine foncier, mais cette mesure, en contradiction avec le code Napoléon, est annulée en 1862. Les Goréens continuent à acheter des terres aux responsables africains qui parfois revendent plusieurs fois le même lot, ignorant le sens de cette transaction. Un arrêté tente de réduire cette pratique en punissant d'exclusion de la colonie tout Africain qui vend une terre s'il ne possède qu'un droit de jouissance.

Afin de matérialiser les propriétés et de limiter les ventes incontrôlées, les autorités imposent la construction d'une clôture autour de chaque parcelle attribuée. En 1856, une procédure d'alignement des parcelles est instituée afin de tracer quelques rues. Un premier plan est dressé ; il ne concerne que la partie basse du village, à proximité de la côte.

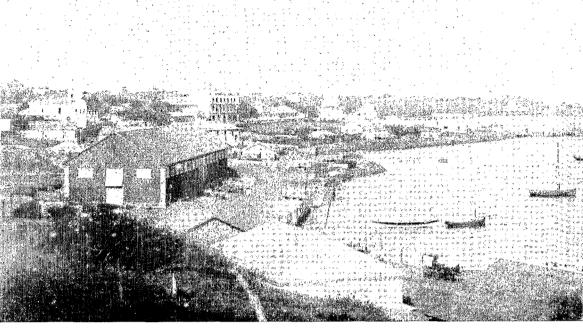


Figure 97 : vue de Dakar à la fin du XIX^e siècle. ANSOM Fonds photos.

Le plan de lotissement de 1862 a d'autres ambitions et à transformer de manière radicale l'établissement. "spontané". Le sol est affecté de fonctions précises : des terrains sont réservés aux édifices publics ; les zones le long de la côte, sur une largeur de 81 mètres, sont destinées à devenir des réserves foncières et doivent être vidées des constructions en paille et en terre. Les autres terrains, situés à l'intérieur du périmètre de l'agglomération et déterminés par la trame orthogonale des rues, peuvent être affectés à des particuliers selon le régime de la propriété foncière (établi par l'arrêté du 28 février 1862). Le Code civil est alors rendu applicable à Dakar. Cette organisation de l'espace a pour but de mieux contrôler l'installation des colons et d'éviter que ne se reproduisent les conflits apparus à Gorée et à Saint-Louis. La ville de Dakar ne doit plus être, contrairement aux anciens comptoirs, un lieu subordonné aux seuls intérêts des particuliers, notamment au niveau de son développement spatial.

Le projet est unanimement critiqué. Les habitants, Saint-Louisiens et Goréens, y voient l'oeuvre d'un mégalomane et craignent en outre que l'édification de cette ville ne ruine leurs établissements. Les modes d'affectation du sol apparaissent comme trop contraignants et repoussent les Goréens qui préfèrent émigrer vers le comptoir de Rufisque, où l'accès au sol se discute au gré à gré avec les habitants.

Les lots piquetés de la ville de Dakar ne se remplissent pas et l'agglomération nouvelle se limite à un tracé et à quelques bâtiments militaires. Pendant vingt ans, le plan de Pinet-Laprade suffira pour absorber le développement de Dakar. En revanche, Rufisque, protégé par l'occupation territoriale de la presqu'île par la troupe, voit son économie se développer considérablement ainsi que sa population. Ce comptoir, où l'administration est quasi absente, supplante tous les autres établissements de la région.

La conception du plan de lotissement de Dakar est dans les grandes lignes très similaire à celle qui a prévalu un peu plus tôt pour la ville nouvelle de Saint-Philippe de Sor, même si les contours en sont différents du fait du site particulier de Dakar. Les préoccupations sanitaires amènent les officiers du Génie à prendre en compte certains caractères physiques, en particulier, les vents dominants. L'orientation des rues doit faciliter la circulation de l'air et non pas la briser : les miasmes pourront ainsi être évacués plus facilement. Pinet-Laprade propose également d'établir, pour les mêmes raisons, les casernes dans la partie haute du site, qui descend doucement vers la mer. Les commerçants s'établiront en bordure de la mer où arrivent les navires tandis que les soldats demeureront sur les hauteurs et surveilleront la place.

Le plan propose quelques idées nouvelles par rapport aux premiers lotissements. Deux axes, nord/sud, est/ouest. l'organisent et se croisent sur une place, partiellement occupée par un camp fortifié qui disparaîtra vite pour laisser place à une esplanade, les défenses étant reportées à l'extérieur de fortification l'établissement (Cf. la à la pointe L'ordonnancement orthogonal régulier des rues est brisé par le relief et par certaines constructions (sans doute les bâtiments de la Mission catholique). Les îlots, de tailles différentes, ont des formes moins régulières; d'autres places sont dessinées. notamment celle en forme de pentagone qui accueillera à la fin du siècle le marché Kermel (reconstruit vers 1910). Les rues, enfin, n'ont plus toutes la même largeur.

Ces principes ne sont pas nouveaux en soi ; ils se retrouvent dans de nombreuses villes marchandes. Mais ce projet commence à prendre en compte certaines spécificités locales. De plus, il est traversé par une préoccupation sanitaire, qui amène l'administration à vider de l'espace urbain

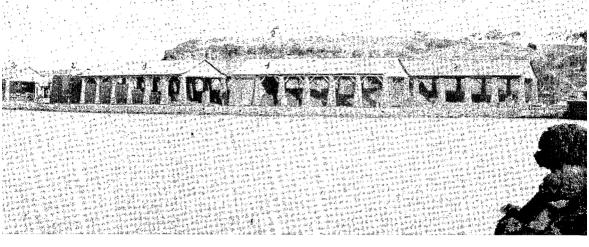


Figure 98 : vue du parc à charbon qui permet d'approvisionner les navires des Messageries Impériales en route vers le Brésil. ANSOM Fonds photos.

les signes jugés responsables de l'insalubrité: signes matériels d'abord, le cimetière est rapidement repoussé à la périphérie; signes humains ensuite: dès 1867, certains fonctionnaires suggèrent d'exclure de la ville nouvelle les Africains, jugés responsables des épidémies. L'idée n'est pas retenue mais un lazaret est édifié pour accueillir les malades contagieux.

Le projet de ville se traduit par la construction de bâtiments administratifs. La solution consistant à en louer aux particuliers n'est pas possible dans ce site vierge que fuient les commerçants. La préoccupation majeure du commandant de la place est de loger les premiers occupants, c'est-à-dire principalement les troupes, dans des constructions plus salubres. Les fortifications, bâties lors de la prise de possession de la presqu'île, s'avèrent trop exiguës pour les accueillir. Les campagnes militaires réduisent les risques de trouble et rendent inutile ce système défensif. De plus, les autorités militaires ne veulent plus de bâtiments provisoires mal équipés et exigent la construction d'une caserne de cavalerie, d'une caserne de gendarmerie, d'un quartier disciplinaire et d'un hôpital.

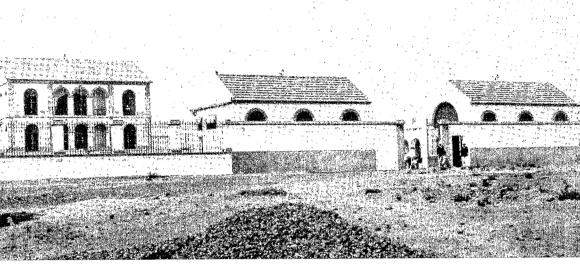


Figure 99 : ensemble de bâtiments militaires édifiés à Dakar vers 1870. ANSOM Fonds photos.

Les édifices construits dans les années 1860 rappellent ceux élevés à la même époque dans les autres colonies françaises. Les officiers du Génie reprennent les modèles types des atlas de construction militaire. Le climat les amène à choisir les plans destinés aux pays chauds, qui ajoutent des galeries sur les façades exposées au soleil. Les matériaux employés sont la pierre, extraite sur place, et la brique cuite. A ces lieux s'ajoutent des équipements liés à la fonction portuaire. Dès 1864, commencent les travaux d'un phare, installé sur la colline des Mamelles, le point culminant de la presqu'île, à quelques kilomètres de Dakar. Il rappelle les phares de la Métropole. Un premier appontement est achevé dès 1862, remplacé par un autre, de plus grande taille, quelques années plus tard. Un dépôt de charbon, pour ravitailler les navires qui font escale, et des entrepôts, possédés par des Goréens, sont installés à proximité. Tandis que se dessine, près de la jetée, une ébauche d'établissement commercial, quelques casernes se découpent sur les hauteurs.

Le projet d'hôtel pour le gouverneur, dessiné en 1862, à un moment où l'administration envisage de transférer à Dakar la capitale de la colonie, ne sera pas réalisé, du fait que Saint-Louis conservera cette fonction. Il est cependant très représentatif d'un moment de l'architecture coloniale, dominé par les militaires qui veulent bâtir dans les nouveaux territoires les signes de leur autorité.

"J'ai voulu que l'hôtel du gouverneur eut un caractère propre et confortable et de grandeur en rapport avec la position du personnage qui préside aux destinées de la colonie.

Un portique est nécessaire aux deux étages. J'ai visité Bathurst, capitale de la Gambie, et j'ai reconnu l'heureuse influence qu'apportent sous un ciel brûlant des galeries bien entretenues.

Deux portiques superposés faisant le tour du bâtiment doivent lui donner non seulement du confort par la fraîcheur, l'aération et la circulation, mais encore du caractère comme aspect.

La décoration se trouve dans les lignes qu'il faut savoir harmoniser et non dans les détails qui coûtent cher et qui souvent ne sont que ridicules. On peut trouver la noblesse en combinant d'une manière utile des pilastres et des arceaux.

La longue ligne de la façade principale sera interrompue par une saillie qui ne devra pas être inférieure au tour des arcs. Cette partie centrale devra présenter un cachet de force et de solidité : au rez-de-chaussée, je l'exprime par des refends, à l'étage, par du dorique grec. Elle devra manifester le caractère du commandement colonial, je le rends par les emblèmes de la Marine Militaire, des canons et une ancre ; je le rends surtout par le drapeau national, par les aigles impériaux aux ailes déployées, qui surmontent le monument.

Mais l'édifice serait incomplet s'il ne possédait d'une manière bien apparente un observatoire indispensable duquel on puisse découvrir ce qui se passe au loin sur le littoral et sur la mer. Il faut que cet observatoire domine toutes les autres parties de l'édifice, je le place sur les terrasses et je le perce d'un grand nombre d'ouvertures" (ANSOM, DFC Sup I 56-57).

Le concepteur de cet édifice développe une certaine préoccupation esthétique. S'il se sent obligé d'apposer des emblèmes du colonisateur (l'aigle impérial, ancre de la Marine...), il n'a pas seulement une vision décorative du bâtiment. L'effet qu'il doit susciter ne saurait résulter de détails apposés sur une façade mais de la combinaison d'éléments constructifs (arcades, pilastres...), choisis pour la plupart dans un vocabulaire néo-classique, de rigueur à cette époque dans les bâtiments de prestige.

L'influence de la Marine se manifeste aussi par l'installation d'un espace d'observation à la manière d'une vigie sur la partie supérieure de l'édifice. A Saint-Louis, l'hôtel du gouverneur est surmonté d'un mât qui porte les drapeaux comme sur un navire. L'organisation interne respecte les prescriptions établies par le ministère de la Marine. Les bureaux et les services sont installés au rez-de-chaussée, tandis que les logements et les salles de réception occupent le

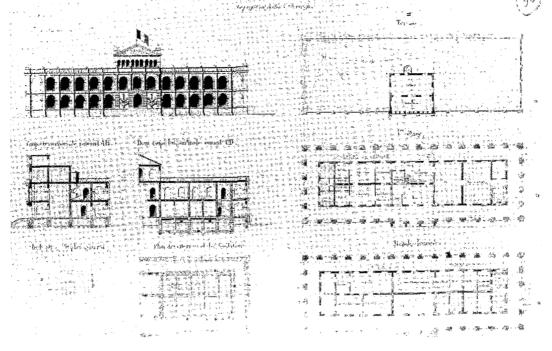


Figure 100 : projet d'hôtel en 1862 pour le gouverneur à Dakar. L'édifice ne sera pas construit. ANSOM DFC Sup I 56.

premier étage. "De l'antichambre, on monte à la terrasse par un escalier en fonte comme on en voit dans les cafés de nos grandes villes. Là se trouve une salle avec billard, où se réunissent les hommes pour jouer et fumer".

La localisation de l'hôtel du gouvernement est étudiée avec soin. Après avoir pensé l'installer au centre du lotissement, il est retenu un terrain bien aéré, "possédant plein de bananiers et de végétaux divers", localisé à l'extérieur de l'établissement sur un promontoire, d'où l'on peut découvrir Gorée ; tous ces éléments lui donneront une allure "plus gouverneur". Ce projet illustre bien la volonté de reproduire dans la colonie le style du "vainqueur", remarquable en Algérie, où Faidherbe est passé avant de venir au Sénégal.

Les types d'interventions proposées ont une autre ampleur que celles envisagées pour Saint-Louis à la même époque, même si elles ne sont pas d'essence différente. A l'occasion du projet de ville nouvelle, le personnel administratif cherche à produire un espace plus conforme aux règles, au niveau du sol comme des bâtiments. Même si le savoir en matière d'aménagement colonial repose encore sur l'idée simple d'y reproduire les signes de la nation colonisatrice, on voit apparaître à Dakar une réflexion plus élaborée. L'idée de produire une "ville nouvelle" stimule l'imagination des gouvernants.

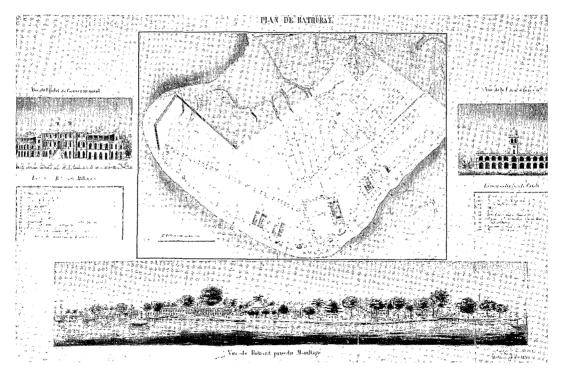


Figure 101 : plan et vues de l'établissement anglais de Bathurst à l'embouchure de la Gambie, vers 1860. ANSOM, DFC 87 1226.

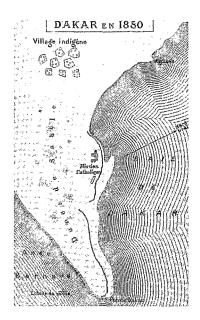
Il en est de même à cette époque dans les colonies voisines. La comparaison des villes nouvelles de Dakar et Bathurst, fondée à l'embouchure de la Gambie par les Anglais vers 1820, souligne la similitude des pratiques urbanistiques et architecturales dans la région. La capitale de la Gambie est remarquable par les nombreux édifices militaires, ancien fort réaménagé, batteries, casernes, prisons, corps de garde, magasin à poudre, hôpital, et par les bâtiments civils, hôtel du gouvernement, hôpital, église, école, marché, prison, douane, palais de justice, cimetière, dépôt de charbon, hangars... La majorité des édifices sont disposés le long du fleuve. Quant à la forme de la ville, elle est définie par le plan de lotissement qui épouse le contour de la côte. Les rues ne sont plus toutes parallèles et entourent des îlots de tailles différentes.

Le visiteur français qui décrit ce comptoir, vers 1860 (ANSOM, DFC 87 1226), souligne l'importance de la végétation le long des rues et dans les cours des habitations (dans cette région au climat plus humide que Dakar ou Saint-Louis) qui rend l'agglomération plus ombragée. Il ne propose cependant pas d'en faire autant à Dakar, la végétation étant considérée comme un facteur d'insalubrité. La similitude conceptuelle et matérielle des établissements coloniaux résulte de la rationalité économique qui organise l'espace, rationalité qui transcende les débats urbanistiques opposant alors Français et Anglais en Europe.

Les investissements publics à Dakar sont pendant longtemps critiqués par les commerçants des anciens comptoirs qui supportent mal de voir se développer un établissement où l'administration se pose notamment en définissant les règles d'accès au sol. De nombreux Goréens préfèrent aller s'installer à Rufisque qui, dans les années 1860, est une place bien plus prospère que Dakar. Point d'arrivée de l'arachide, cette place fonctionne toujours comme les comptoirs. Les négociants traitent directement avec les représentants du royaume du Cayor et les caravanes ; les autorités coloniales n'interfèrent pas dans ces transactions. Ils ne comprennent pas pourquoi, dans ce contexte, de tels investissements sont réalisés à Dakar, qui fait double emploi avec Rufisque, alors que ce site ne devrait, dans leur esprit, faire fonction que de port. Résolus à en empêcher le développement urbain, ils adressent en 1870 au nouveau gouverneur de la colonie la lettre suivante :

> "Qu'a-t-on fait jusqu'ici en faveur de l'importante ville de Rufisque? Hélas, Monsieur le Gouverneur, on a pris tous les ans tous nos beaux revenus, notre argent et en améliorations, assainissements, on ne nous a jamais rendu un denier. L'administration qui vous précédait nous refusait systématiquement toute assistance et nos revenus s'engloutissaient dans ce grand gouffre de Dakar, création fastueuse autant qu'inutile. En effet, à part la jetée qui était nécessaire pour assurer l'escale des bateaux, quels fruits a-t-on recueillis depuis cinq ans ? Et quelle est l'importance de cette prétendue ville qui devait naître comme par enchantement et absorber tout le commerce français de la Côte d'Afrique! Où sont ces habitants et quel est le chiffre des exportations ? Nous aurions le droit de juger sévèrement une administration qui faisait un si mauvais usage des revenus (...) en sacrifiant à la passion des jardins et terrassements pour embellir une ville imaginaire..." (cité par A. Seck, 1970).

Pourtant, les autorités poursuivent leurs investissements. Des tractations ont lieu à cette époque entre la France et l'Angleterre à propos de la colonie de la Gambie que la France pourrait récupérer en échange d'autres territoires coloniaux. Dans cette perspective, la colonie du Sénégal s'étendrait plus au sud et Dakar pourrait en devenir la capitale.



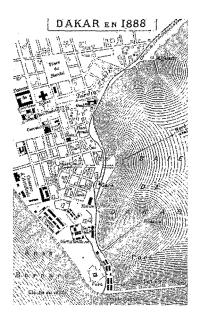
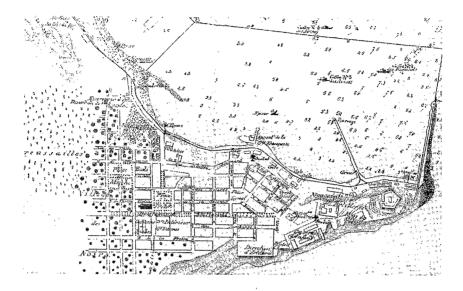


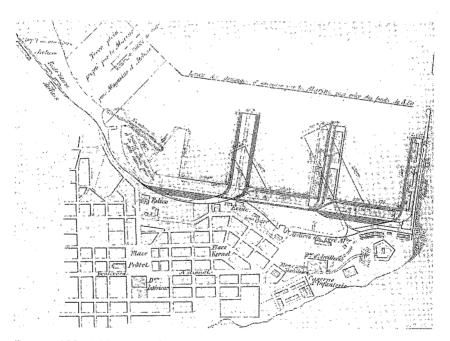
Figure 102 : Dakar en 1850 et en 1888. Le plan de 1862 n'est pas entièrement occupé. In Faidherbe, Le Sénégal.

La volonté de privilégier cet établissement neuf ne résulte donc pas seulement de considérations politiques. Les officiers souhaitent établir leur base sur un site vierge, qui n'est pas tenu par des commerçants. Leur projet mettra cependant du temps à prendre forme. Si la rade présente des qualités indéniables pour les navires de fort tonnage qui peuvent y mouiller en toute sécurité, l'éloignement du site avec le fleuve Sénégal, emprunté par les troupes coloniales, est un handicap. La résidence des militaires sur deux sites distants de trois cents kilomètres apparaît aux yeux de l'administration centrale comme un facteur de dépenses inutiles.

Le développement de Dakar ne débutera réellement que lorsque sera achevée la voie de chemin de fer reliant cette ville à Saint-Louis. Inaugurée en 1885 (en même temps que s'achève la "pacification" du Cayor), elle permet une circulation plus rapide entre les deux centres et surtout l'acheminement vers le port des productions arrivant à Saint-Louis et Rufisque et de l'arachide cultivée le long de cet axe. Dakar devient alors le principal centre de transit des marchandises importées et exportées.

Après avoir longtemps stagné autour de quelques milliers d'habitants, la population augmente rapidement : elle passe de 6000 habitants en 1887 à 8300 en 1891 pour





Figures 103 et 104 : état des lieux et projet de port pour Dakar en 1900. Les taches rondes et noires de l'état des lieux figurent les cases des Africains. Le futur port implique d'importantes opérations de remblaiement pour aligner la côte et bâtir les quais. ANS Série P, 41.

atteindre 18000 habitants en 1904. Si l'activité de Rufisque s'en ressent, celle de Saint-Louis, jusqu'au début du XX^e siècle ne déclinera pas. Cette ville reste le point d'arrivée de l'axe fluvial du Sénégal par lequel sont acheminés les produits de l'intérieur du continent. La suprématie de Dakar sera consacrée lorsqu'elle deviendra en 1904 la capitale de l'AOF; elle bénéficiera de la majorité des investissements d'infrastructure dans la fédération. Un vaste port en eaux profondes commencera à être construit en 1904.

La mise en place d'un réseau de communication est l'occasion de nouvelles implantations coloniales, notamment le long de la voie ferrée. Ces places, centres de transit des productions locales et des produits importés, à la manière des "escales", réunissent quelques représentants des maisons de commerce et de l'administration, des commerçants indépendants, et surtout la main-d'oeuvre africaine venant des régions avoisinantes et travaillant dans les champs.

Espaces pionniers, ils sont fondés au fur et à mesure que l'agriculture se développe, et sont organisés selon des principes simples. Le bourg se développe le long de l'axe de communication où s'implantent les commercants, en fonction d'un plan de lotissement. Cet espace organisé selon une trame orthogonale forme l'escale proprement dite. Quelques lots sont réservés à l'administration qui y installe la résidence de son représentant et éventuellement un camp militaire. commercants sont les principaux artisans agglomérations. Ils implantent leurs maisons et leurs entrepôts à proximité de la gare, qui fait figure de centre de l'établissement. Quant aux Africains, ils s'installent autour de ces îlots. S'ils ont les moyens d'acquérir une concession et surtout d'édifier une habitation en dur, ils peuvent résider à proximité. Seuls les "évolués" peuvent y prétendre. Sinon, ils sont tenus de loger à l'extérieur du lotissement, dans le village indigène.

Cette organisation de l'espace n'admet guère l'exception. Le paysage des nouveaux bourgs du Sénégal, qui réunissent quelques milliers d'habitants (dont quelques dizaines d'Européens), est identique et n'est pas sans rappeler une fois de plus le comptoir. Seul l'axe de communication a été transformé. Désormais, il ne longe plus l'établissement mais le traverse.

Si Saint-Louis demeure jusqu'au début du XX^e siècle, la ville la plus peuplée et la plus dynamique de la colonie du

Sénégal, le projet de la ville de Dakar présente d'autres ambitions. Le développement de Saint-Louis ne transforme pas radicalement la vie économique de la région ; l'axe commercial du fleuve existait déjà. En revanche, la fondation de Dakar s'inscrit dans un projet de développement régional basé sur l'exploitation d'un nouveau produit, l'arachide. Le dessein de l'administration n'est pas seulement de créer un port et quelques équipements, afin de renforcer l'infrastructure de la région, mais de réorganiser son économie en la centrant dans cette ville.

La ville nouvelle s'inscrit dans un projet économique et politique intégrant une dimension territoriale. Elle ne se développera que grâce aux plantations arachidières de l'arrièrepays et aux réseaux de communication qui l'unissent à d'autres villes puis à l'intérieur du continent.

Si, par colonialisme, on entend une politique à long terme visant à transformer les rapports socio-économiques d'un pays, la création de Dakar en est une des formes. Corrélativement, cet acte témoigne de l'emprise croissante de l'appareil d'Etat dans la gestion des affaires et explique les réactions violentes des classes possédantes locales qui tentent de saboter le projet. Alors qu'au début du XIX^e siècle, les autorités tentaient d'obtenir les bonnes grâces commercants locaux, cinquante ans plus tard, elles n'hésitent plus à imposer leurs points de vue, aussi bien aux Africains de l'intérieur du continent qu'aux habitants des villes.

Chapitre 12

UN MODELE COLONIAL : LE CAMP MILITAIRE

Entre 1860 et 1880, la conception de l'organisation des espaces militaires au Sénégal va être totalement repensée. Aux casernes aux volumes massifs situées dans les centres des villes se substituent des camps, provisoires d'abord, implantés dans des zones vierges d'habitations et composés de petits bâtiments semblables, organisés et construits selon certaines règles et disposés selon certaines régularités. Ces transformations seront progressivement appliquées dans la ville pour finalement devenir des principes structurants de l'espace urbain.

Les militaires, et plus particulièrement les officiers du Génie, seront les vecteurs de cette innovation. Pendant cette période de conquête, ils sont confrontés à la question concrète et primordiale de la survie des troupes en Afrique noire. Il y a urgence à résoudre cette question dans la mesure où la conquête appelle une occupation territoriale permanente. Le système du comptoir, où, pendant la saison des pluies et des épidémies, l'économie est en sommeil et la population réduite, ne peut plus convenir. Dans cette optique, la lutte contre les maladies est une urgence. Les officiers vont chercher à appliquer de nouveaux principes d'organisation de l'espace habité. Formés en France, ils s'inspireront des règles inventées pour certains espaces pendant ce siècle, tout en étudiant les opérations mises en oeuvre dans d'autres colonies françaises et surtout britanniques. L'Angleterre, dont le domaine colonial est déjà très étendu (l'Inde est définitivement colonisée dans les années 1860), fait figure de modèle pour les colonisateurs français.

Ceux-ci, en revanche, ne se réfèrent guère, d'un point de vue idéologique, à la conquête de l'ouest de l'Amérique du Nord. Il s'agit d'une colonisation de peuplement. Il existe néanmoins sur le terrain certaines analogies : les guerriers des royaumes de l'intérieur sont considérés comme des sauvages, au même titre que les Indiens. Les établissements fondés rappellent parfois les forts construits au Far West. Lorsque débute l'édification de la voie de chemin de fer reliant le Sénégal au fleuve Niger, des Chinois ayant participé aux travaux de construction des réseaux ferrés américains sont acheminés depuis ce continent.

Plus globalement, le contexte de conquête territoriale pose un certain nombre de traits communs dans les façons de faire, et notamment de s'établir. Il accorde aux militaires une liberté d'action et des moyens dont ils ne disposaient pas auparavant et en fait les porte-drapeaux de la civilisation. Si tous les débordements sont possibles, les officiers les plus intelligents et les plus cultivés cherchent à cette occasion à appliquer les méthodes "modernes" de développement qu'ils ont acquises en Europe. Avant de conquérir Madagascar, le général Galliéni, qui institue le principe du développement colonial par "tâche", participe à la campagne du Soudan (actuel Mali).

Les références des conquerants sont multiples. S'ils s'inspirent des principes hygiénistes pour aménager leurs établissements, ils conservent également des traditions séculaires en matière d'installation et de gestion de la population militaire et des indigènes. Dignes successeurs des légions romaines parties à la conquête du bassin méditerranéen, ils reprennent, lorsqu'ils fondent certains camps, des principes déjà mis en oeuvre par César en Gaule.

La fin des casernes

Les deux casernes construites à Saint-Louis sur la place du gouvernement ne permettent pas d'accueillir toute la troupe. En 1861, le Génie établit un projet de caserne d'artillerie sur le site d'une maison du sud de l'île, trop petite et en trop mauvais état pour continuer à abriter des soldats. L'édifice doit être implanté dans un quartier habité, à proximité des maisons privées. Le projet présente encore bien des similitudes avec ceux réalisés un peu plus tôt.

Comme les casernes Rogniat, le corps principal d'habitation compte deux étages, réservés au logement des militaires, le rez-de-chaussée, considéré comme moins salubre,

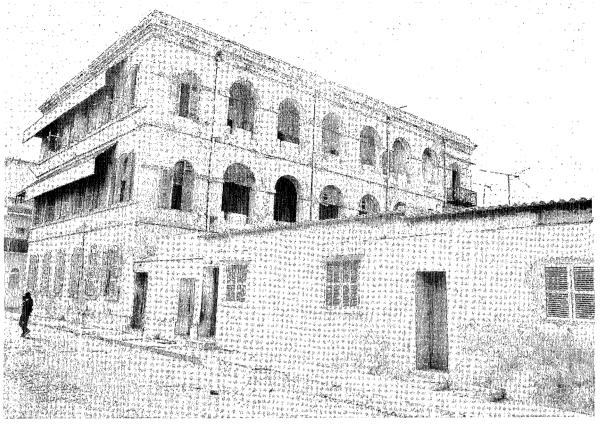


Figure 105 : une des dernières casernes construites à Saint-Louis, selon le modèle des casernes de la place du gouvernement.

accueillant des pièces de service et des magasins. Les dortoirs des étages sont bordés de galeries à arcades. L'ensemble, surmonté d'un toit-terrasse est bâti en briques cuites et présente une certaine similarité avec l'hôpital, qui n'en est guère éloigné.

S'il constitue un modèle d'un certain type de construction coloniale, il en est un des derniers exemplaires édifiés à Saint-Louis, car il s'accorde de plus en plus mal avec les besoins de l'armée. A cette occasion, les officiers du Génie réalisent qu'avec l'accroissement du nombre de soldats, dans la perspective de la conquête, ils doivent rechercher des solutions nouvelles et plus adaptées.

La localisation du bâtiment pose un problème majeur, d'un point de vue militaire. Si l'idée d'une installation sur un site vierge n'est pas encore retenue, par crainte d'une trop grande dispersion des troupes sur l'île, l'espace disponible au sol apparaît très insuffisant. Parmi les projets proposés, le Génie retient celui qui laisse le plus d'espace disponible au sol. Le bâtiment sera ainsi bordé sur une des façades d'une cour permettant d'accueillir certaines fonctions et assurant une meilleure ventilation (ANSOM DFC 86 864). L'existence d'espaces non bâtis devient une nécessité. Néanmoins, la cour

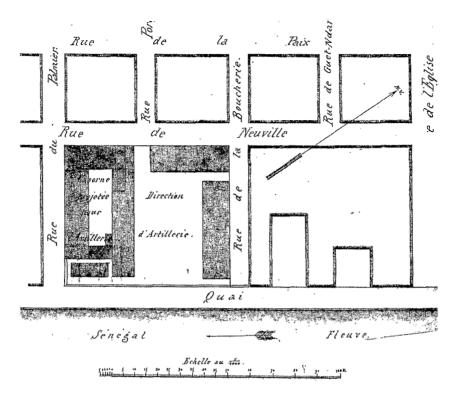


Figure 106 : plan du site de la caserne projetée pour l'artillerie. L'équipement occupe tout un îlot. ANSOM, DFC 1354, 1861.

reste de petite taille et, pour chaque exercice, les soldats sont obligés de se rendre à la plage et de traverser l'établissement. Les déplacements sont des motifs de désordre, et les commercants se plaignent de ces va-et-vient.

Cette exigence d'espace ne va pas sans poser de nouveaux problèmes. En étendant la surface non bâtie au sol, il est nécessaire d'augmenter le nombre des étages. Cette solution, si elle améliore l'aération des lieux d'habitation, est plus coûteuse à mettre en oeuvre et plus difficile à réaliser d'un point de vue technique. Les matériaux de construction généralement employés supportent mal de lourdes charges, particulièrement lorsqu'ils sont attaqués par les pluies. L'ajout d'un étage risque à terme de mettre en péril la solidité de l'édifice.

Toujours dans la perspective d'une meilleure ventilation, la façon habituelle de traiter les ouvertures des édifices n'apparaît plus comme la solution idéale. Les hygiénistes soulignent la nécessité d'accroître leur nombre, afin de chasser les miasmes et d'assurer un plus grand confort, mais les techniques constructives employées localement sont peu adaptées. La forme retenue, l'arcade, vise à répondre à la

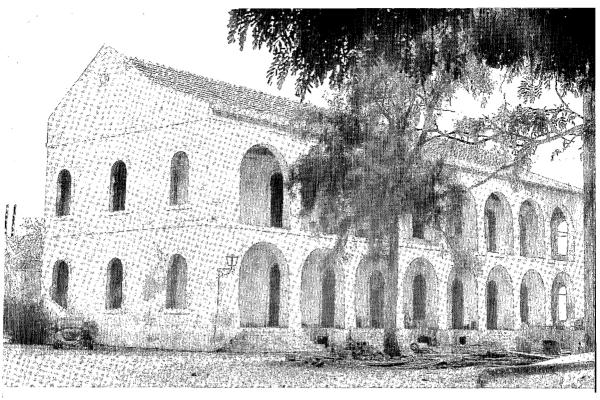


Figure 107 : une caserne de Gorée construite dans la deuxième moitié du XIX^e siècle. Les arcades sont plus grandes qu'auparavant ; la véranda est plus large.

difficulté d'établir des grandes portées avec des bois de qualité médiocre, mais elle reste longue et lourde à mettre en oeuvre, faute d'ouvriers qualifiés. Par ailleurs, l'augmentation du nombre des portes et des fenêtres qui ouvrent directement sur les rues se heurte à la volonté d'instaurer une certaine discipline et de contrôler les allées et venues des soldats. La solution retenue, consistant à poser des grillages sur les ouvertures, sera jugée insatisfaisante.

La question de l'environnement extérieur est encore abordée sous un autre angle, du fait de l'existence d'un dépôt de poudre à proximité. Le coût de la nouvelle caserne amène l'idée de déplacer, pour des raisons de sécurité, cet "établissement dangereux" dont tout le voisinage se plaint depuis longtemps. Cette opération en sera l'occasion : la sécurité des soldats importe plus que celle des civils.

La réalisation du projet pose de gros problèmes. La construction de la caserne nécessite d'abord la destruction des bâtiments existants et le déplacement de leurs occupants (des soldats) qu'il faut temporairement loger ailleurs. Les sites sont peu nombreux car les locaux militaires sont déjà surpeuplés. L'administration propose de les installer dans les rez-dechaussée et dans les galeries des casernes existantes bien que cette pratique soit contraire aux réglementations (ANSOM DFC

87 1060-69). En 1867, un an après le début du chantier, un plancher s'écroule pendant la saison des pluies, le mortier et les briques résistant mal aux infiltrations. L'accident retarde considérablement l'exécution des travaux et oblige les soldats à demeurer plus longtemps dans leurs logements provisoires.

Les problèmes rencontrés sur cette opération ne lui sont pas spécifiques. L'histoire de l'hôpital (chapitre 7) est assez similaire. Nous les avons retenus car ces édifices sont les derniers construits à Saint-Louis dans ces conditions. Les officiers du Génie réalisent qu'il ne sera jamais possible de créer les équipements nécessaires pour loger la troupe si l'on continue à vouloir bâtir ainsi, et dans des quartiers où l'espace manque.

Il ne s'agit cependant pas d'une remise en cause brutale employées, considérées des méthodes souvent l'administration centrale comme les seules valides. questionnement est évoqué à l'occasion de nouvelles opérations et les solutions apportées sont souvent très ponctuelles, voire très partielles. En 1870, la décision est prise de ne plus construire de bâtiments militaires à toits en terrasse en raison des trop fréquentes infiltrations, pendant la saison des pluies, qui dégradent considérablement les édifices. Les dépenses d'entretien qu'elles occasionnent limitent les possibilités d'édifier d'autres bâtiments. Une nouvelle solution envisagée, le toit en pente recouvert de tuiles, bien mieux adapté au régime des précipitations. Néanmoins, cette pratique ne se diffusera que lentement, en raison du coût des tuiles et de la nécessité de les importer de France. La conquête de l'intérieur du continent va être l'occasion de mesurer l'inadéquation des façons de construire avec les besoins que suscite la colonisation.

Les postes militaires

L'intérieur du Sénégal, avant d'être occupé militairement par les armées coloniales, fut visité à partir de la fin du XVIII^e siècle par des voyageurs et des marchands européens. Ces derniers fondèrent quelques comptoirs dans les villages le long des fleuves, les "escales", où étaient négociés les produits des différentes traites. Au début du XIX^e siècle, des représentants de l'administration coloniale sont amenés à séjourner dans certaines d'entre elles, notamment Dagana, Podor, et Bakel.

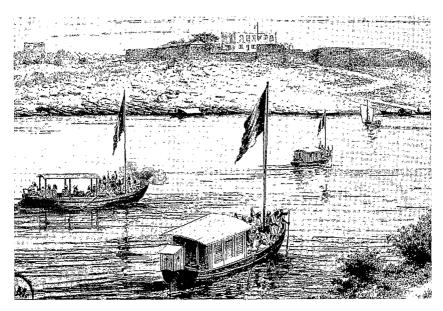


Figure 108 : le fort de Bakel, en bordure du fleuve Sénégal. Le bâtiment à étage, qui rappelle ceux de Saint-Louis, est bâti à l'intérieur d'une enceinte.

Dans un premier temps, ils reproduisent en matière d'habitat les usages en vigueur dans les comptoirs côtiers. Ils se fixent d'abord dans des maisons prêtées ou louées aux populations locales, puis, lorsqu'ils sont amenés à y demeurer plus que quelques mois, ils font bâtir des maisons en briques. Le baron Roger, un des gouverneurs de la colonie au début du XIX^e siècle, fait même édifier une "folie" à proximité de Dagana. Ce bâtiment, qui existe encore aujourd'hui, rappelle les édifices administratifs construits à la même époque à Saint-Louis.

Les officiers chargés de la conquête territoriale diffèrent de leurs prédécesseurs. Leur mission n'est plus de protéger les comptoirs des pillards. Ils ont un idéal de conquête territoriale et veulent fonder une vaste colonie qui irait du Sénégal jusqu'à Djibouti. En concurrence avec les Anglais, ils doivent aller vite et disposent de plus de moyens. La conquête se traduit par des batailles contre les armées ennemies puis par la fondation de postes militaires le long des axes de pénétration, en premier lieu le fleuve Sénégal. Les officiers proposent de les établir dans les anciennes escales où des liens existent entre les populations locales et les Ocidentaux.

Les postes qu'ils font édifier, pour abriter la garnison, ne cherchent pas à reproduire des modèles d'habitat colonial. L'urgence fait loi et les soldats reprennent les règles définies au début du siècle, lors de la conquête de l'Algérie. Ils choisissent de préférence un site facilement accessible depuis l'axe de communication, le fleuve, afin de faciliter les transbordements et éventuellement le repli de la troupe. Le poste est généralement situé à l'extérieur des villages, pour des raisons de sécurité et, lorsque cela est possible, sur des monticules, pour les mêmes raisons. Ce n'est cependant pas toujours le cas du fait que cette exigence est souvent contradictoire avec la nécessité de rester près de la voie d'eau.

Les officiers font appel aux bataillons de soldats noirs pour bâtir le poste. Ceux-ci édifient d'abord une première enceinte puis quelques bâtiments pour accueillir les officiers et entreposer les marchandises transportées. Le plus souvent, par souci d'économie, la plupart des soldats ne résident pas dans la "résidence" mais campent dans la cour protégée par l'enceinte (ANSOM, DFC Sup 9 738).

Dans ce contexte, il n'est pas possible de définir un modèle de poste. Une grande liberté d'action est laissée à l'officier chargé de le bâtir. Son "génie" repose sur sa capacité à user au mieux des ressources locales, en respectant simplement quelques règles de sécurité. Selon leur fonction, certains postes sont plus imposants que d'autres, notamment celui de Médine, situé à la fin du bief navigable du Sénégal, qui marque la victoire de Faidherbe sur les armées ennemies. La route menant à Bamako, le poste situé au bord du fleuve Niger (actuelle capitale du Mali), est jalonnée régulièrement de places fortes, Kita, Bafoulabé...

La lenteur des communications avec Saint-Louis et la faiblesse des crédits ne permettent pas d'importer de grosses quantités de matériaux; seuls, quelques sacs de chaux et de ciment sont amenés pendant la saison sèche afin de consolider les constructions. Les maçons doivent obligatoirement utiliser les ressources locales. Leurs propres habitudes et l'observation des pratiques des habitants les guident dans le choix des matériaux et des modes constructifs, bien plus que les réglementations militaires.

Quand la pierre abonde, elle est employée en priorité, les auxiliaires africains se chargeant de son extraction et de son transport. Mais ce matériau reste rare et demande une main-d'oeuvre abondante et qualifiée pour la taille. Le plus souvent, les maçons utilisent la terre ramassée sur place et la font cuire, si elle s'y prête, dans des fours. La chaux est

généralement fabriquée à partir de coquillages ramassés dans les fleuves, d'où provient aussi le sable ; le mortier de terre est souvent employé. Quant aux charpentes et aux menuiseries, elles sont fabriquées sur place à partir des bois les plus résistants. Les ferronneries et les serrures sont également fabriquées sur place, avec les garnitures de caisses, les fils télégraphiques et les pièces métalliques réalisées par les forgerons des villages.

Cette hétérogénéité constructive est renforcée par le manque de formation du personnel. Les postes sont édifiés par la compagnie auxiliaire d'ouvriers d'artillerie de Marine, commandée par un directeur de travaux chargé de la construction des forts, des ponts, des routes, des gîtes d'étape, des magasins, du réseau télégraphique, de la voie ferrée... La compagnie est composée en majorité d'Africains, recrutés dans les villes du Sénégal ; certains sont théoriquement spécialisés dans le travail du bois et dans la maçonnerie. A ces hommes, en fait d'origines très diverses car ce sont souvent d'anciens esclaves qui ont émigré, s'ajoutent des Marocains et des Chinois, terrassiers et tailleurs de pierre. L'hétérogénéité ethnique du personnel n'est pas sans provoquer de nombreux conflits.

Les expéditions coloniales doivent être vues non pas comme des colonnes alignées et disciplinées, éprises d'un idéal de civilité, mais comme une foule désordonnée, difficilement dirigée par des chefs peu formés, parfois en proie à leurs phantasmes de gloire qu'accentuent sans doute les délires provoqués par les fièvres. L'armée coloniale n'est pas un îlot civilisé au milieu de la barbarie; c'est plutôt un ramassis de "marginaux" attirés par l'appât du gain, qui n'hésitent pas à piller les populations qu'ils rencontrent. Dans cette ambiance exaltée et violente, le projet des officiers est d'édifier des refuges le long des itinéraires de conquête (Sinou, 1983).

Les édifices construits témoignent parfois d'une ingéniosité constructive que ne renieraient pas aujourd'hui les ténors de l'autoconstruction. A force d'efforts et de contraintes, les soldats bâtissent avec les moyens du bord des postes qui rappellent la France, principalement à travers le drapeau s'élevant au dessus des murailles. S'ils protègent la troupe d'une attaque impromptue de l'ennemi, ils permettent également de la contrôler. Les officiers se plaignent sans cesse du désordre qui règne pendant les expéditions : les marches dans la brousse sont sans cesse matière à incident ou à tumulte. Les passages des rivières deviennent des

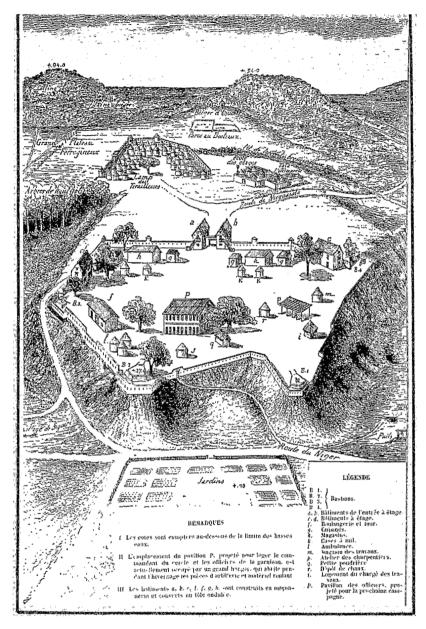


Figure 109 : le poste de Siguiri fondé lors de la pénétration en direction du fleuve Niger dans les années 1880. Il dott pouvoir fonctionner de manière autonome. DFC sup Soudan, dos. 115.

moments de baignade, les bivouacs dans les villages sont propices aux escapades avec les femmes... En traçant des routes, en édifiant des ponts et des forts à l'écart des villages, les autorités tentent de supprimer tous ces motifs de désordre.

Au fur et à mesure que la conquête s'engage, les premiers postes perdent leur fonction défensive. Certains sont abandonnés, d'autres servent à recevoir les soldats enfiévrés. Souvent mal entretenus, ils ne peuvent souvent plus faire fonction de logement pour tous les soldats qui circulent le long du fleuve. De plus, les bâtiments "mal construits" sont trop exigus ou trop inconfortables : à Bakel, le fort est une telle fournaise que les soldats préfèrent camper à l'extérieur (ANSOM DFC Sup 3 63). Enfin, tous différents les uns des autres, ils ne permettent pas d'organiser facilement le stationnement des troupes. A chaque déplacement, les soldats se retrouvent dans un espace nouveau et les officiers doivent improviser pour organiser le campement.

La production de nouvelles règles d'organisation spatiale vise à répondre à cette préoccupation concrète ; elle est également liée, bien sûr, aux préoccupations hygiénistes. Les soldats à l'intérieur des murailles sont à l'abri des attaques mais restent soumis à un autre ennemi, immatériel, la fièvre. Lorsque la campagne de 1881 s'achève, l'épidémie dans la région est telle que ceux qui arrivent à rejoindre Saint-Louis sont envoyés directement à l'hôpital ; les autres, trop malades, sont laissés dans les forts ; plus d'une trentaine y ont déjà été enterrés.

Les campagnes suivantes s'avèrent tout aussi meurtrières : les épidémies déciment les troupes , bien plus que les batailles. Le besoin de laisser des résidents permanents dans les forts renforce la nécessité de lutter contre l'insalubrité. Pendant de longs mois, isolés à l'intérieur des murailles, affaiblis, les soldats n'osent s'aventurer à l'extérieur et attendent avec impatience le venue de la relève. Dans ces conditions, une domination politique s'avère impossible. Tout établissement durable de militaires et a fortiori de colons, ne peut être envisagé.

Une des raisons si souvent évoquées pour expliquer la nocivité du pays, l'insalubrité des moeurs locales, perd de sa force avec les campagnes militaires. Les soldats à l'intérieur des forts ne sont pas non plus épargnés par les maladies. Les médecins qui accompagnent les expéditions ont la possibilité de suivre avec précision l'évolution des maladies, d'établir des comparaisons en fonction des différents lieux où se trouve la troupe. Toutes sortes d'hypothèses sont imaginées. Certains pensent que le miasme dévastateur vient de l'extérieur et qu'il est véhiculé par des étrangers, des Marocains par exemple. Mais cette thèse, déjà employée pour justifier le rejet des comptoirs des populations émigrées excédentaires, est

fortement contestée. La majorité des médecins souligne que les sites sont trop régulièrement touchés, y compris ceux où les contacts avec l'extérieur sont limités, pour que le vecteur soit "étranger".

Ils s'attachent plutôt, à l'aide d'outils statistiques établis pour chaque site lors de chaque campagne, à construire une géographie de la maladie et s'interrogent sur la prédominance du fléau dans telle place et non pas dans telle autre. Les médecins remarquent que, si parfois les emplacements des forts résultent de considérations stratégiques, dans tous les cas, l'environnement physique du site est très peu pris en compte. La thèse dominante est encore que la nature africaine est toute entière malsaine, et qu'il est donc vain de vouloir trouver des places plus salubres que d'autres. Ainsi, à Kita et à Bamako, plutôt que de s'établir sur les hauteurs, les officiers font édifier le fort dans la plaine, à proximité de zones marécageuses.

En outre, les médecins constatent que, par souci d'économie, la majorité des enceintes sont de petite taille et ne permettent pas d'espacer les bâtiments, disposés en fonction du terrain disponible, et souvent mal orientés et mal ventilés. Afin d'améliorer la salubrité, ils suggèrent toute une série de propositions, depuis l'assainissement du sol par la suppression des zones marécageuses aux alentours des postes, à la plantation d'arbres dont "la densité de feuillage formera un rideau aux émanations miasmatiques" en passant par le percement de tranchées destinées à l'écoulement des eaux pluviales ou bien un plus grand espacement des constructions.

Ils proposent encore d'améliorer l'aération des bâtiments en perçant, comme dans les bâtiments militaires de Saint-Louis, des fenêtres et d'assurer une meilleure isolation thermique en utilisant des matériaux plus appropriés. Leurs propositions vont jusqu'à établir des formes architecturales plus adéquates : ils suggèrent d'entourer les habitations de galeries et de vérandas, solution qu'ils reprennent de la pratique des troupes britanniques en Inde (King, 1989).

Leurs critiques portent également sur les méthodes employées. D'une part, la main-d'oeuvre est insuffisamment formée ; d'autre part, les systèmes constructifs sont peu adaptés aux nécessités d'une guerre de conquête. Les chantiers s'éternisent ; pendant ce temps, qui pourrait être employé à d'autres activités, les soldats ne sont pas protégés. Enfin et surtout, l'intérêt stratégique d'un site évolue en fonction de la

guerre. Dans ce contexte, la construction de bâtiments en dur apparaît comme un gâchis de temps, d'énergie et d'argent.

Toutes ces critiques et ces conseils, qui émanent de techniciens, parfois d'inspecteurs venus de Métropole, ne sont pas retenus de manière égale par les officiers. Ces rapports impliqueraient la destruction de bâtiments déjà construits, amèneraient des investissements supplémentaires et détourneraient une part des moyens destinés à la conquête militaire proprement dite, qui fascine les officiers. Enfin et surtout, ces hommes ne supportent pas que leurs décisions puissent être remises en cause, dans un contexte où ils se considèrent comme des chefs tout-puissants.

La transformation des modes de construction se réalise grâce au développement des réseaux qui facilitent les échanges. Les premiers forts sont établis par des hommes coupés du reste du monde qui s'aventurent dans des contrées inconnues. Isolés, ils n'ont de compte à rendre à personne et peuvent agir à leur guise. Avec l'édification des lignes télégraphiques, puis de voies routières et ferrées, l'information circule et les ordres établis à Paris ou à Saint-Louis atteignent leurs destinataires.

De plus, sans cesse à la recherche de nouvelles gloires, les officiers ne restent pas dans les places conquises et sont relevés par des administrateurs civils qui se chargent de les organiser. L'organisation de la fédération de l'AOF et l'installation d'un Lieutenant-gouverneur dans chaque colonie, dépendant du Gouverneur général, sont des mesures destinées à limiter la liberté d'action des militaires qui s'imaginent être les seuls maîtres dans leur territoire, à la façon des anciens gouverneurs des comptoirs.

Un modèle de construction : la baraque

L'évolution de la conception de l'espace militaire est profondément liée à l'idée de colonisation. Tous les arguments cités par les hygiénistes n'auraient sans doute guère eu d'effet si les investissements avaient été concentrés dans quelques sites, comme cela était le cas au temps des comptoirs. Si la construction de casernes a pu être engagée à Saint-Louis ou à Dakar, la reproduction de cette pratique n'est plus envisageable dans l'ensemble des postes, de plus en plus nombreux au fur et à mesure que la conquête avance. Les méthodes retenues pour un ou deux établissements ne peuvent

être étendues à un plus grand nombre. La colonisation implique des économies d'échelle.

Celles-ci sont recherchées à tous les niveaux. Le contexte de la conquête engendre l'idée de réduire les investissements en constructions fixes et de rechercher des solutions mobiles. Le colonialisme définit des d'investissements, notamment en matière d'habitat, déterminés en fonction du statut de l'individu (français, évolué, indigène). Les armées coloniales étant en majorité composées d'Africains, il paraît démesuré de leur proposer des logements de type occidental. Ceux-ci doivent être les moins coûteux possibles, tout en offrant aux soldats des conditions d'habitation salubres.

L'administration militaire n'inventera pas pour l'Afrique noire de solutions nouvelles. Tel n'est pas son projet. Elle cherchera simplement à mettre en oeuvre dans ces territoires une forme de logement inventée lors des campagnes militaires en Europe et déjà reproduite dans d'autres colonies, en Algérie pour le domaine français, en Inde pour le domaine anglais : la "baraque". Facilement transportable, elle se caractérise par une structure portante de poteaux et de poutres que l'on peut assembler et défaire en peu de temps. Le bois, initialement utilisé, est rapidement remplacé par le métal, plus résistant et mieux adapté au transport.

Quant au toit et aux murs, ils sont édifiés le plus souvent en fonction des possibilités locales. En Europe et dans certaines colonies, ils sont composés de plaques de métal mais ce matériau qui emmagasine la chaleur ne s'accorde guère avec les contraintes des climats tropicaux. Parfois, la toile est employée, mais lorsque le campement se sédentarise, elle est remplacée par des cloisons en paille tressée ou en terre ; cette solution présente l'intérêt d'être particulièrement économique dans le contexte colonial où la main-d'oeuvre est quasi gratuite.

De forme rectangulaire, la baraque abrite le plus souvent une seule pièce, affectée à un seul usage : logement, ambulance, cantine, magasin... Elle est une version améliorée de la tente : sa matière la protège mieux des intempéries et son mode de construction permet d'édifier de plus grands volumes. Le toit est à double pente, afin de faciliter l'écoulement des eaux de pluies. Sa taille varie en fonction du type d'occupation, toujours selon le même principe : la largeur du bâtiment est fixe, environ quatre mètres ; la longueur est extensible, presque sans limite. Il suffit de rajouter autant d'éléments de structure

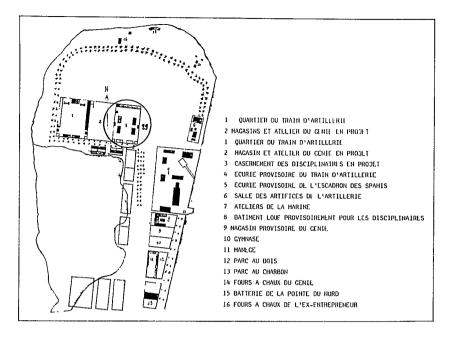
qu'il est nécessaire, à la manière d'un "mécano". Certaines baraques, faisant fonction de dortoir, peuvent atteindre une vingtaine de mètres de long.

Le deuxième principe retenu pour le casernement des troupes concerne la localisation des camps. Plutôt que de les édifier dans les villages où, dans un contexte de guerre de conquête, les soldats se méfient des populations locales, les militaires reprennent un usage ancien de l'art de la guerre de conquête, déjà valide pendant l'Antiquité, celui d'établir les campements à l'extérieur des sites habités. Cette règle répond aussi à un autre besoin, celui d'espace pour les mouvements et nouvelles surtout pour les bâtiments. Les règles de construction font que chaque édifice doit accueillir une fonction précise et une population particulière. Ce principe, appliqué d'une autre manière par les militaires sur leurs navires, au niveau des ponts par exemple, se matérialise dans les camps par la construction d'un nombre de baraques équivalant au nombre d'activités et de groupes.

Cette solution implique, lorsque l'on construit pour des raisons d'économie uniquement en rez-de-chaussée, la disposition d'un vaste terrain, d'autant que les réglementations hygiénistes et le souci d'ordre proscrivent les promiscuités. Les bâtiments doivent être distants les uns des autres de plusieurs mètres afin de faciliter leur ventilation, et disposés régulièrement selon un principe géométrique simple : la trame orthogonale.

En Afrique noire, l'idée de bâtir de vastes camps n'est pas mise en oeuvre systématiquement, sans doute en raison de la faiblesse des moyens financiers, à une époque où le projet de conquête coloniale ne fait pas encore consensus en France. Faute d'argent, les premiers postes et les casernes sont toujours utilisés. En revanche, des projets de baraques apparaissent dès les années 1860. La première que nous avons pu identifier est celle construites à Podor, une ancienne escale de traite bordant le fleuve Sénégal, distante de plusieurs centaines de kilomètres de Saint-Louis, où Faidherbe fait établir un poste militaire. Destinée au logement des officiers, elle est composée d'une ossature métallique ; les murs, en terre, ne portent plus le bâtiment ; ce ne sont que des cloisons. De même, les matériaux composant le toit, ici de la paille, peuvent être enlevés sans endommager la structure.

Ce type de construction est alors pensé comme provisoire. Dans un deuxième temps, des bâtiments en dur



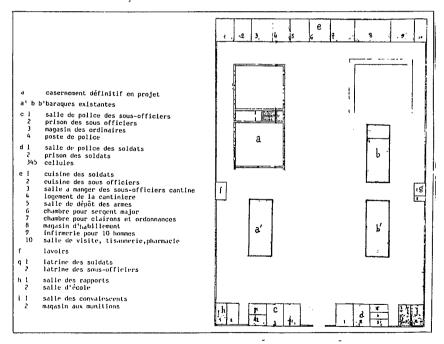


Figure 110 et 111 : en haut, localisation dans le nord de l'île des différentes installations militaires ; en bas, organisation intérieure du camp pour le bataillon disciplinaire. ANS L13.

doivent être édifiés et les baraques abandonnées. En 1862, les édifices du quartier militaire pour le train de cavalerie de Saint-Louis ayant été détruits accidentellement par la mer, le Génie décide de construire de nouveaux bâtiments ; pour parer à l'urgence, il propose de récupérer les vieilles fermes métalliques des baraques de Podor. Cette solution est aussi voulue comme provisoire ; il n'est pas prévu d'abriter les troupes pour une longue durée dans ces constructions faites avec des matériaux de récupération.

Quelques années plus tard, en 1870, l'administration prévoit de désaffecter ce camp et d'installer définitivement le train de cavalerie dans le nord de l'île (ANSOM, DFC 87 1218). Un escadron de spahis, c'est-à-dire de soldats africains, y réside déjà, dans des baraques, du fait de leur origine. L'idée d'établir le train de cavalerie dans cette partie de l'île répond à plusieurs considérations. Les Saint-Louisiens souhaitent le départ de leurs quartiers des soldats, les militaires recherchent des terrains de plus grande taille pour s'établir; enfin, tous souhaitent, pour des raisons d'hygiène, le déplacement des écuries du centre-ville.

Le projet dessiné par le Génie reprend au niveau du mode constructif, les principes des premières casernes : les logements, en briques de terre cuite, sont bordés sur certaines façades par une galerie à arcades. La composition de la troupe est beaucoup plus mixte, d'un point de vue racial, que dans les bataillons de spahis, et les Français ne sauraient habiter à Saint-Louis dans des baraques. En revanche, l'organisation spatiale du camp, du fait de l'espace dont il dispose, reprend les principes "modernes". Le quartier du train n'est plus composé d'un bâtiment principal entouré de quelques édifices annexes implantés dans une cour, mais se compose de plusieurs bâtiments, tous en rez-de-chaussée, destinés chacun à une fonction, logement, magasin, écurie..., et disposés sur un terrain rectangulaire de huit mille mêtres carrés. L'orientation des bâtiments et de leurs ouvertures vise à prendre en compte la direction des vents dominants. Quant à leur organisation interne, elle respecte rigoureusement les réglementations en vigueur. Dans ce domaine, le Génie s'inspire très directement des plans établis pour le quartier de cavalerie de Marseille.

Si, dans les lieux de casernement permanent, l'administration réserve les baraques aux troupes noires, elle commence à envisager d'y loger certains éléments des garnisons composées d'Européens, en l'occurrence les enfiévrés qu'elle veut isoler du reste de la population. La baraque qui leur est destinée est réduite au strict minimum. Installée à Saint-Louis sur un terrain éloigné des zones d'habitation, elle est composée d'une seule pièce où logent les malades. Le bâtiment a une structure en bois, les murs et le toit étant en paille. Ce "minimalisme" est la conséquence des considérations hygiénistes. Afin de réduire les risques de propagation des maladies, il est conseillé, dans la mesure du possible, de brûler les édifices où des enfiévrés ont résidé. Cette solution est considérée comme plus efficace que celle consistant simplement à brûler de la gomme dans les pièces infestées.

En 1872, il est envisagé de loger une certaine catégorie d'Européens dans des baraques. Afin de pallier au manque de main-d'oeuvre, l'administration envisage l'installation au Sénégal de la compagnie disciplinaire des colonies, auparavant cantonnée dans l'île de la Réunion (ANSOM, DFC 87 1264-70). L'idée de faire appel à cette catégorie de personnel avait déjà été imaginée dans la même optique au début du siècle pour les projets de colonisation agricole.

La représentation des colonies, et en particulier du Sénégal où sévissent les fièvres, reste très négative. Pour la mettre en valeur, faute d'un nombre suffisant d'émigrants et en attendant de mobiliser et de former la main-d'oeuvre indigène, l'administration envisage toujours de faire venir les parias de la société avec un espoir plus ou moins sincère qu'ils se rééduquent dans ces terres lointaines. Ce type de solution a un effet pervers ; à un moment où commence à être encouragée l'émigration de Français vers le Sénégal, elle renforce l'image désastreuse de la colonie en France.

Si les soldats, grâce à la déportation dans une colonie jugée dangereuse, bénéficient d'un régime moins carcéral, ils n'en restent pas moins des proscrits et ne peuvent prétendre aux même conditions de confort que les troupes régulières. Le projet prévoit donc que ces soldats soient installés à Saint-Louis dans le nord de l'île, à proximité du camp des spahis, et qu'ils logent dans des baraques. Ces bâtiments restent destinés aux catégories inférieures de l'armée.

Quant aux troupes régulières, blanches, elles continuent à résider dans les casernes du centre et du sud de l'île. En 1875, les deux casernes Rogniat accueillent 439 soldats sur 869 présents en ville ; 111 d'entre eux sont installés dans des maisons louées à des particuliers (ANSOM DFC 87 1357-75). L'administration hésite encore sur le type de logement pour la troupe. La caserne en briques, à la manière

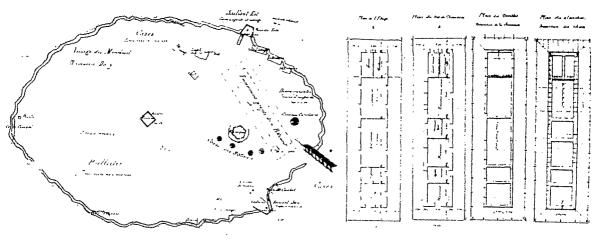


Figure 112 : projet de baraque à Nioro. Le bâtiment, composé de plusieurs pièces alignées, est entouré d'une véranda. ANSOM DFC Sup. 98 C9.

de celles du centre-ville, est mal adaptée aux besoins et trop coûteuse, mais les baraques ne sont pas pensées comme une solution généralisable.

Néanmoins, ce système institue une distinction des groupes en fonction du mode de logement. Auparavant, les hiérarchiques traduisaient ne se systématiquement par un lieu et un mode de résidence spécifiques. L'installation dans le nord de l'île des catégories inférieures s'inscrit au contraire dans cette logique. Elle n'est d'ailleurs pas sans poser de problèmes : cette zone est considérée comme particulièrement malsaine en raison des fréquentes inondations. Dans un premier temps, la compagnie disciplinaire n'est pas installée dans les baraques qui y sont construites, pour des raisons de salubrité, et réside dans des maisons louées. L'administration a besoin de main-d'oeuvre et ne peut se permettre de la perdre en la logeant dans de trop mauvaises conditions.

Si la baraque permet de réduire les coûts, l'installation d'une partie des troupes dans le nord de l'île permet de concevoir des camps où il est plus facile d'imposer les disciplines militaires ; mais toutes ces mesures ne répondent pas à l'interrogation majeure des hygiénistes : tous les rapports des inspecteurs du Génie notent que l'insalubrité est la même, quelle que soit la nature de l'édifice.

Face à cette situation, les militaires concentrent leurs efforts sur la question du site et recherchent les lieux les plus salubres. Jusqu'alors, l'éloignement des quartiers habités était jugé comme un facteur aggravant d'insalubrité. Cette représentation tend à être remise en cause par la résidence de troupes dans le nord de l'île et dans les postes, où les taux de mortalité lors des épidémies ne sont pas plus dramatiques que dans les premières casernes. A l'inverse, à l'intérieur de l'île, certains sites sont proscrits : l'agrandissement d'une caserne située à proximité de l'hôpital est refusé car cette promiscuité est jugée malsaine. Néanmoins, personne ne se hasarde encore à proposer l'établissement permanent des militaires sur les rives continentales. Il faudra attendre le début de la conquête, pour que des camps soient construits sur la Langue de Barbarie.

La nouvelle stratégie résulte d'un constat. Les officiers considèrent qu'il est impossible de transformer radicalement et immédiatement les modes de vie dans les anciens comptoirs comme dans les établissements indigènes, et qu'il est donc impossible de protéger l'ensemble de la population. Plutôt que de chercher à agir à l'intérieur de Saint-Louis pour protéger la population utile, ils proposent de bâtir, à l'extérieur des établissements humains, des camps pour accueillir les troupes, comme cela a commencé à se faire dans les postes le long de l'axe Saint-Louis/Bamako.

Cette démarche nouvelle n'est envisageable que par des hommes qui se situent fondamentalement en dehors du monde civil et qui ne cherchent donc pas à y pénétrer comme le faisaient autrefois les soldats employés par les compagnies de commerce. Leur objectif est de construire une nouvelle société en Afrique. De leur point de vue, les comptoirs ne diffèrent guère des villages de la brousse. Leur modèle d'établissement est le camp, que l'on installe sur des sites vierges d'habitation. transformation des postes militaires en fover peuplement, "en villes nouvelles", est cohérent dans cette logique. La mise en place à cette époque de nouvelles formes d'installation des Occidentaux dans la colonie relève bien plus d'une évolution des mentalités des acteurs que de progrès techniques accomplis dans ce domaine.

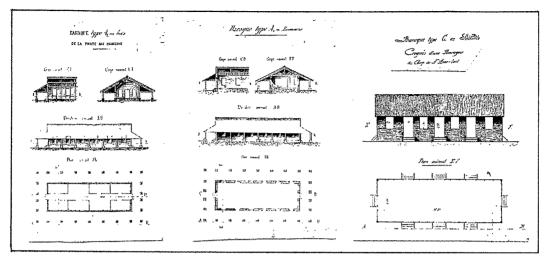


Figure 113 : différents modèles de baraques pour les camps de dissémination de Saint-Louis. ANSOM DFC Sup C4, 198 à 203.

Les camps de dissémination

Ils sont conçus, à la fin des années 1870, comme des espaces d'isolement où doivent se réfugier les soldats pendant les périodes d'épidémie. Les hygiénistes ont repéré que la dissémination de la population hors du foyer de l'épidémie offre une protection efficace, à condition que les contacts (personnes, échange de nourriture ...) soient limités au maximum. Ils sont provisoires et ne sont habités que de manière temporaire. Dans le même temps, l'administration envisage d'édifier de nouvelles casernes à Saint-Louis pour le logement permanent des troupes.

Etabli hors de la ville, dans une zone inhabitée, il fonctionne comme un espace clos. Des vivres, du linge, des médicaments y sont entreposés afin de réduire au minimum les contacts avec l'extérieur. D'une certaine manière, les hygiénistes appliquent des règles qui concernent à cette époque des groupes marginalisés, les prisonniers dans les pénitenciers ou les contagieux dans les lazarets. Les habitants des camps ne sont pourtant ni malades ni coupables de forfaits. C'est au contraire, une population en bonne santé et la plus utile de l'établissement colonial.

Ce principe d'isolement n'est pas nouveau. Les premiers négociants occidentaux demeuraient pendant la campagne de traite sur leurs navires, et l'organisation des comptoirs fortifiés a été à l'origine calquée sur celle de la vie maritime. S'il est synonyme de sécurité pour les Européens, et particulièrement pour les militaires, il est difficile à mettre en oeuvre à une plus grande échelle, comme en témoigne l'histoire des comptoirs. A la fin du XIX^e siècle, l'administration militaire cherche à l'appliquer de différentes manières. Lors épidémies, la population blanche de Saint-Louis est évacuée sur des navires mouillant au marge et v demeure plusieurs mois. Cette méthode (reprise pour loger les malades, les navires-pontons) n'est pas satisfaisante à long terme car elle solution de repli et s'avère constitue une onéreuse (immobilisation de navires, et des échanges dans la ville).

La préoccupation des officiers est de trouver aussi des sites sur la terre ferme, propices à l'implantation de camps. Ils ne doivent pas être trop éloignés des établissements existants pour des raisons de sécurité et d'approvisionnement. Il ne s'agit pas de fonder de nouveaux postes militaires comme dans les territoires en voie d'être conquis mais simplement de créer à proximité des villes des espaces mieux protégés. Conformément aux théories hygiénistes, les sites en altitude sont particulièrement prisés ; ils sont mieux ventilés.

Un camp est implanté à proximité de Dakar, sur la presqu'île du Cap-Vert, au lieu dit Ouakam ; il présente l'intérêt d'être légèrement surélevé par rapport à l'établissement de Dakar. A Saint-Louis, le sol est uniformément plat et les officiers se rabattent sur des sites balayés pendant l'hivernage par les brises marines. Ils choisissent un terrain sur la Langue de Barbarie mais doutent de ses qualités. De leur point de vue, le site de Saint-Louis, entouré par le fleuve et par des marécages, est fondamentalement nocif, ce qui explique aussi leur volonté d'installer la troupe à Dakar, considéré comme plus salubre (ANSOM, DFC Sup 4 203).

L'organisation des camps se réfère à des principes militaires et tranche avec celle des premiers postes. Les bâtiments sont répartis régulièrement sur le sol et sont orientés en fonction des vents dominants, de telle façon que l'air pénètre par les fenêtres d'une façade et s'évacue par celles du côté opposé. 'Chaque édifice est affecté d'une fonction précise : logement, réserve, infirmerie, services ; ceux destinés au logement abritent une même catégorie de personnel, afin de mieux marquer les hiérarchies militaires. La vocation provisoire des camps amène la recherche de solutions peu coûteuses en matière de construction. Les autorités proposent d'édifier des baraques, en se référant notamment à celles construites à la même époque pour le chantier du chemin de fer qui doit relier le Sénégal au Niger. Conçues pour abriter temporairement les

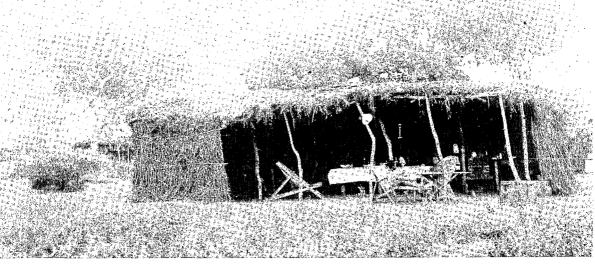


Figure 114: certaines constructions de certains camps ne sont pas sans rappeler les patilotes. ANSOM, fonds photos.

ouvriers et pour être déplacées au fur et à mesure que la voie avance, elles présentent des qualités (rapidité de montage et de démontage notamment) intéressantes pour ces camps provisoires.

Les premiers projets prévoient la construction à Saint-Louis, de baraques à un seul niveau pour les Africains, et à deux niveaux pour les Français. Ceux-ci logeront à l'étage, mieux ventilé, le rez-de-chaussée faisant office de réserve ou de magasin. Finalement, par économie, tous les bâtiments n'ont qu'un seul niveau, et sont bâtis en matériaux précaires : les murs en terre ou en planches de bois supportent des toits de paille ; seuls quelques bâtiments en briques abritent les officiers.

Implantés sur des terrains nus, loin de tout, ces logements qui rappellent les paillotes n'attirent guère les troupes et laissent sceptiques quant à leur valeur de protection. En 1881, lorsqu'à Saint-Louis une nouvelle épidémie de fièvre jaune apparaît, tous les camps, prévus dès 1878, ne sont pas achevés. Alors que les premiers morts sont signalés, le gouvernement hésite toujours à y envoyer les troupes et tarde à déclarer la procédure d'urgence entraînant l'application des mesures d'isolement. Il se heurte à l'opposition des commerçants qui seraient alors obligés de cesser toute activité. Finalement, seule une partie des soldats loge dans ces camps ; le reste de la troupe demeure dans les casernes. L'idée de résider pendant plusieurs mois dans des camps isolés au confort minimal ne plaît guère aux soldats

français qui préfèrent rester dans la ville, dont le paysage se rapproche à l'époque des petites bourgades métropolitaines.

Le bilan de l'épidémie qui dure près de six mois est éloquent : plus de six cents personnes succombent dont deux cents soldats, entraînant l'arrêt des campagnes militaires à l'intérieur du continent (Pulvénis 1968). Parallèlement, les médecins constatent que seuls les soldats envoyés dans les camps ont été quelque peu épargnés. Plus particulièrement, les camps installés sur la Langue de Barbarie n'ont presque pas été touchés (les moustiques, vecteurs de l'épidémie, y sont chassés par le vent).

Cette hécatombe fait l'effet d'accélérateur. Les médecins dressent des bilans sanitaires précis et proposent de prolonger l'expérience pendant plusieurs années. Pendant les saisons d'hivernage, à partir du mois de juillet ou du mois d'août, les troupes sont systématiquement envoyées dans les camps. Une fois la période dangereuse passée (en octobre ou en novembre parfois), les médecins comptabilisent les malades et les morts et proposent d'abandonner les camps où les taux se rapprochent de ceux des villes. Ils suggèrent de nouveaux sites et surtout, de transformer les camps relativement protégés en établissements permanents pour la troupe.

L'idée d'installer les soldats à l'intérieur des villes dans des casernes est définitivement abandonnée. Les modes de construction sont à cette occasion repensés; il n'est pas possible de loger de manière permanente les soldats dans des baraques en matériaux précaires, même si ce type de bâtiment, qui n'accumule pas la chaleur, s'avère plus confortable que les pièces surchauffées des casernes.

Cette expérience est suivie avec beaucoup d'intérêt au niveau ministériel en France. Le principal bailleur de fonds de la colonisation n'a plus les moyens de financer la construction de casernes, aussi coûteuses qu'inadaptées, à une époque où le domaine colonial s'étend de manière considérable. Rapidement, les inspecteurs du Génie proposent d'étendre les principes d'organisation spatiale et de construction des camps de dissémination à d'autres espaces coloniaux. La baraque devient un modèle et va être déclinée et améliorée en fonction des groupes qu'elle doit accueillir. Les matériaux "durables" seront réservés aux logements et aux lieux d'exercice des officiers. De plus, à une époque où du métal est importé pour construite la voie ferrée, l'usage du fer au lieu du bois pour les charpentes est vivement encouragée. Les sociétés sidérurgiques françaises se voient ainsi ouvrir un nouveau marché.

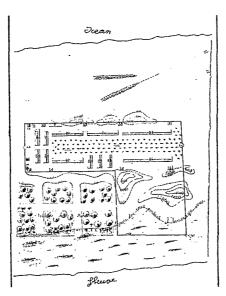


Figure 115 : le camp de N'Dar Toute situé à l'extrémité nord du quartier sur la Langue de Barbarie : les baraques sont régulièrement alignées. ANSOM DFC sup C9.

Un tel consensus au sein de l'administration coloniale sur cette nouvelle forme d'organisation de l'espace repose sur plusieurs éléments. D'un point de vue militaire, elle facilite l'apprentissage de la discipline et des hiérarchies. La mise à disposition de vastes terrains à l'écart de la ville permet d'abord d'isoler la troupe de la population civile ; les va-et-vient entre les casernes et les logements loués en ville sont ainsi réduits. De plus, la troupe, soumise de manière permanente à l'autorité militaire, est divisée selon les grades et les statuts, ce qui était difficile dans les casernes surpeuplées. Si, dans un premier temps, on distingue deux types de baraques, celles en paille et celles en briques, progressivement, les modes de construction et le niveau d'équipement sont plus diversifiés ; ils sont définis selon une une codification rapportée au statut de l'occupant : par exemple, la taille et le nombre de pièces s'accroît en même temps que le grade de celui qui l'habite.

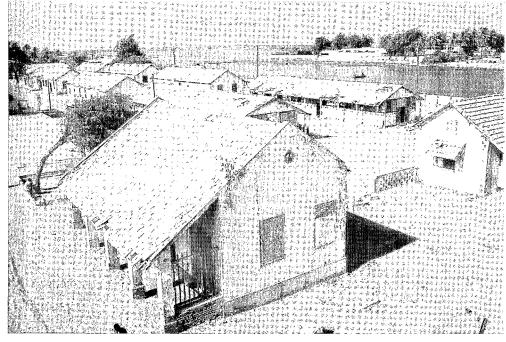
Cette organisation présente un intérêt d'un point de vue financier. Les camps sont édifiés sur des zones vierges d'habitation que l'armée occupe gratuitement, au nom du principe du droit foncier colonial qui affecte d'autorité à l'Etat les terres "vacantes et sans maîtres". Dans les comptoirs, l'administration était obligée pour agrandir son domaine de racheter aux commerçants leurs maisons.

La possibilité d'occuper de vastes terrains offre d'autres avantages. Il n'est plus nécessaire d'y bâtir systématiquement des édifices à étage dont le coût de revient est élevé et les qualités constructives médiocres. Cela permet aussi d'étendre l'établissement sans difficulté et sans remettre en cause les premiers agencements. Les baraques sont disposées de manière régulière sur plusieurs axes parallèles, à la manière de régiments sur un terrain d'exercice. Il suffit de prolonger quelques axes pour installer de nouveaux bâtiments. Cette technique résout les problèmes de surpopulation des casernes, difficilement extensibles en centre-ville.

De plus, l'organisation spatiale de la baraque, plusieurs pièces alignées ouvrant sur l'extérieur sur au moins deux côtés, est particulièrement souple. La baraque peut accueillir indistinctement un logement, un bureau, un magasin ou tout autre service. La philosophie de ce type de bâtiment n'est pas de chercher à reconstituer, dans son organisation interne, un espace cohérent doté de plusieurs fonctions, à la manière d'un appartement ou d'un équipement, mais de fournir un module spatial adaptable au plus grand nombre d'activités. Ainsi, la cuisine ne sera pas localisée à l'intérieur d'un logement mais occupera une baraque particulière : il en sera de même des lieux de toilette. La possibilité de transformer l'affectation d'un bâtiment fonctionne aussi dans le temps. Selon les nécessités du moment, un bâtiment peut acquérir un nouvel usage. Il suffit de substituer de nouveaux meubles aux anciens, sans toucher à l'enveloppe de l'édifice.

Ce système est plus facile à appliquer à du personnel militaire qu'aux habitants civils. Les premiers sont des soldats, tenus de respecter des réglementations strictes. En outre, ils n'ont pas d'habitus dans les colonies. Néanmoins, ces principes sont progressivement étendus à d'autres groupes, dans le cadre d'une vie civile, à l'intérieur des bâtiments coloniaux.

Ce type d'action s'inscrit dans une démarche plus globale de réforme de la production des constructions. Celle-ci est à l'ordre du jour dans l'ensemble des colonies, pour la plupart situées dans des zones tropicales ou équatoriales. En Inde, en Chine, en Indochine, les médecins militaires sont confrontés aux mêmes problèmes et proposent des solutions similaires (King, 1990). De plus, la colonisation implique une production quantitative de bâtiments bien plus élevée que dans une économie mercantile et nécessite un abaissement significatif des coûts.

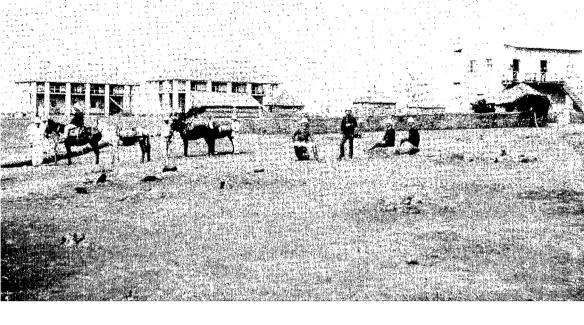


Figures 116 et 117 : le camp de N'Dar Toute est transformé en camp permanent à la fin du XIX e siècle. A cette occasion, les édifices sont reconstruits en dur.

En quelques années, plusieurs camps de dissémination sont transformés en camps permanents par l'administration. Sur place, les troupes renâclent souvent car elles préféreraient continuer à résider dans les villes où elles disposent d'une plus grande liberté d'action et de plus de services. L'installation dans des camps éloignés de tout est ressentie comme une mesure disciplinaire. Néanmoins, leurs protestations restent vaines, d'autant que la population civile voit avec plaisir le départ de ces hommes "grossiers et bruyants".

Ce type d'opération, si elle se traduit de fait par une certaine diminution du taux de mortalité chez les soldats, n'apporte pas de connaissance nouvelle d'un point de vue médical. Les médecins ne peuvent établir avec certitude les raisons de la protection qu'assure le camp. Le vecteur de la fièvre jaune ne sera découvert qu'une vingtaine d'années plus tard. Le caractère original du camp dans le contexte colonial réside dans son incidence sur les pratiques d'aménagement.

Pendant longtemps, les arguments hygiénistes apparaissent aux yeux de l'administration militaire comme peu efficaces et difficilement applicables. Le relatif succès de ces opérations et le contexte de la colonisation amènent la mise en place d'un nouveau mode de résidence pour la quasi-totalité des troupes, puis pour une part croissante de la population urbaine.





Figures 117 et 118 : le camp de Ouakam, à proximité de Dakar, qui fut lui aussi à l'origine un camp de dissémination. Le camp des tirailleurs sénégalais est composé principalement de paillotes. Cartes postales (début XX^e siècle).

L'administration édicte des réglementations et des principes d'action, applicables à toute la ville, inspirés des expériences des camps. En période d'épidémie, l'arrêté du 7 juillet 1881 institue un fonctionnement précis de la ville. Celleci est d'abord coupée de l'extérieur afin d'éviter la propagation de la maladie. A l'intérieur, les foyers doivent être identifiés et isolés. Un "cordon sanitaire" interdit les communications : des soldats contrôlent la circulation des vivres pour alimenter la population qui ne peut sortir du quartier contaminé. A l'intérieur de la zone, les foyers, c'est-à-dire les lieux où résident les malades, sont décontaminés de deux façons. Si l'habitation est en briques, elle est désinfectée, si elle est en matériaux précaires, elle est détruite. Ce système basé sur un jeu de clôtures successives des zones à risques appelle un spatial géométrique pour pouvoir être rigoureusement : il s'accorde mal avec les modes d'occupation du sol des Africains.

Ces actions n'auront pas seulement des incidences sur les principes d'organisation spatiale de la ville coloniale ; elles marqueront aussi profondément le territoire urbain. D'abord localisés à la périphérie des villes existantes, ces camps seront rattrapés par l'urbanisation ; aujourd'hui, ils occupent encore de vastes domaines. Cela est encore plus vrai dans les villes nouvelles où les camps militaires sont localisés au centre. Enfin, le type d'occupation de l'espace à l'intérieur des camps sera retenu pour d'autres quartiers.

	•		
v			

Chapitre 13

LA VILLE INDIGENE

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, les Africains qui ne sont pas établis en ville dans des quartiers lotis s'installent sur leurs pourtours. Ils ne sont pas soumis au droit foncier occidental et se réfèrent aux usages locaux. Le plus souvent, ils demandent aux responsables du sol, souvent des chefs de lignages installés sur place depuis longtemps, le droit d'occuper un terrain et d'y établir une habitation. Parfois, le chef du village fait fonction d'agent redistributeur. Dans une région peu peuplée, où traditionnellement le sol possède seulement une valeur d'usage, ils obtiennent facilement des terrains, contre des cadeaux symboliques et surtout une soumission aux chefs de lignages. Ceux-ci accueillent facilement les émigrants qui, en échange du gîte, vont gonfler le nombre de leurs dépendants. Par ce biais, la structure économique du lignage se renforce.

Cette pratique, remarquable déjà dans les comptoirs côtiers du XVII^e siècle, convient pendant longtemps à tous les acteurs. Les Africains ne sont pas soumis aux règles foncières occidentales, et les Européens n'ont pas à gérer l'installation de cette population. La coexistence de deux droits d'occupation du sol ne pose pas non plus de difficulté majeure en matière de développement spatial. Les domaines sont clairement distincts: les îles des anciens comptoirs puis quelques quartiers limitrophes, pour le droit occidental, leur périphérie pour la "coutume indigène".

L'existence de "villages indigènes" est confirmée par le régime de l'indigénat mis en place par Faidherbe. Ce système repose sur la constitution d'une catégorie sociale inférieure au citoyen, le "sujet", caractéristique du colonialisme. Ce terme, en revanche, qualifie mal un type d'établissement humain, puisqu'il met dans le même groupe les villages de la "brousse" et les banlieues des agglomérations côtières, où les habitants

sont en contact depuis longtemps avec les Européens et vivent de l'économie de traite ou de ses subsides.

En matière d'habitation, s'ils reproduisent parfois les pratiques de leur terre d'origine, ces hommes sont souvent obligés de se conformer à celles des habitants de la région, dont ils sont tributaires. L'émigrant quitte d'abord seul son village et s'installe chez un natif de la région ou chez un lointain parent qui a déjà émigré. En fonction de ses ressources et de son statut social, il obtiendra plus tard un terrain et y installera sa ou ses femmes, originaires de la même région que lui ou rencontrées sur place. (Ce schéma, né avec l'économie de traite, qui distingue fondamentalement cet habitant de ses congénères ruraux, existe encore aujourd'hui).

La population des villages indigènes des établissements côtiers est utile à l'administration. Au niveau politique, la stratégie des autorités va plutôt viser à tenter de les insérer un peu plus dans la société coloniale, notamment en mettant en place un nouveau mode de résidence, tout en les distinguant radicalement des citoyens, qui logent dans les anciens lotissements.

Le développement des "villages" devient en effet problématique pour l'administration, et ceci pour plusieurs raisons. Des raisons pratiques d'abord. Au fur et à mesure que la ville s'étend, les limites entre les différents types de quartier s'estompent. Sur la rive occidentale du fleuve Sénégal, les quartiers lotis de Sor, où les tracés orthogonaux se lisent surtout sur la carte, ne sont pas toujours très distincts des établissements indigènes qui les bordent. A l'intérieur même des lotissements, certains occupants subdivisent les parcelles sans nécessairement en référer à l'administration.

Par ailleurs, l'accroissement de la population des villes fait augmenter considérablement l'emprise au sol des quartiers indigènes qui forment progressivement une ceinture autour des lotissements. L'établissement de routes rectilignes pour traverser ces quartiers devient un problème pour les administrateurs, qui craignent également de voir leur établissement cerné par ce type d'urbanisation.

Plus globalement, dans le contexte de la colonisation, la coexistence de deux droits fonciers distincts, dans les lieux de représentation de l'idéologie nouvelle et de développement économique, n'apparaît pas souhaitable. Les administrateurs cherchent à instaurer une seule logique de gestion du sol urbain, quitte à prendre en compte les disparités sociales et

culturelles en instituant différentes étapes, à la manière du système mis en place dans les communes mixtes.

D'un point de vue sanitaire encore, l'établissement indigène pose problème du fait de sa promiscuité avec les lotissements. Les pratiques de ses habitants sont analysées comme productrices d'insalubrité et susceptibles de polluer les quartiers voisins. La préoccupation hygiéniste entraîne une réflexion en terme d'aménagement qui concerne l'ensemble de l'espace urbain, et non plus seulement les lieux de résidence et d'exercice des Européens.

Enfin, les questions de sécurité publique traversent également cette réflexion. A une époque où l'administration réquisitionne la population indigène pour les travaux publics et pour les guerres de conquête, et entre 1914 et 1918 pour aller se battre en France (le principe du travail forcé ne sera aboli qu'en 1945), le village indigène fait souvent fonction de refuge pour les récalcitrants. Les militaires ont plus de difficulté dans ces quartiers que dans les lotissements aux rues rectilignes, pour contrôler la population, et les considèrent comme des foyers d'insoumission; ils transmettent à l'administration civile cette crainte.

L'administration coloniale n'a cependant pas de méthode établie pour gérer autrement la résidence de cette population, qui n'est guère comparable aux classes populaires françaises. Aux yeux des autorités, elle se situe bien plus bas sur leur échelle de valeur. En outre, le type de développement économique des colonies françaises n'appelle pas les mêmes solutions qu'en Métropole du fait de l'absence de mines et d'industries. Ne pouvant trouver de modèle dans le monde occidental, l'administration va se référer aux pratiques antérieures, en cherchant à les aménager en fonction de ses besoins nouveaux.

La question de la résidence des indigènes appelle des solutions concrètes et rapides. Le principe du "déguerpissement", qui consiste à évacuer par la force les populations d'un site destiné à disparaître, expérimenté lors des périodes d'épidémie, peut ne suffire. Les habitants reconstituent un nouvel établissement un peu plus loin et sous les mêmes formes. De plus, à partir de la fin du siècle, l'effort colonial en matière d'investissements est concentré sur les infrastructures de transport qui exigent une abondante main-d'oeuvre, d'autant que les escales des voies ferrées doivent devenir des pôles de développement du colonialisme

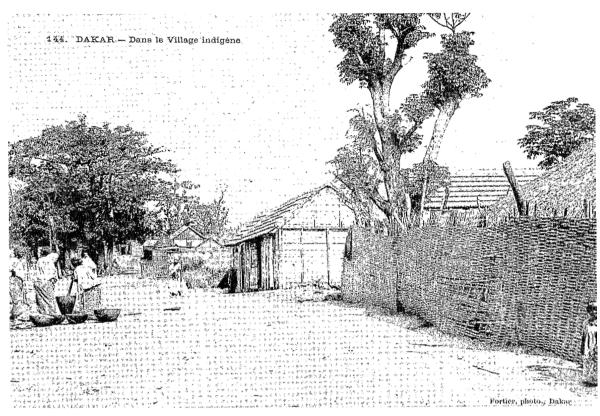


Figure 119 : "Dakar, dans le village indigène". L'habitat est composé de paillotes et de "baraques" en planches de bois et aux toits en tuile. Carte postale du début du XX^e siècle.

(Galliéni). A cette occasion, les administrateurs envisagent de modifier l'établissement des indigènes, en se référant à l'expérience des "villages de liberté". Comme dans ceux qui ont été fondés cinquante ans plus tôt, la préoccupation première est de mobiliser des ouvriers pour les travaux.

Entre 1880 et 1905, plusieurs villages de liberté sont implantés le long de l'axe Sénégal-Niger. Ils présentent les mêmes caractéristiques que les précédents (Bouche, 1968). Ce sont avant tout des camps, organisés de manière militaire, où la circulation des personnes est contrôlée mais les administrateurs espèrent en faire, une fois le chantier terminé, des établissements permanents. Cet objectif ne sera pas atteint car le caractère carcéral de ces sites demeure, et les Africains refusent de s'y établir. D'autres méthodes doivent être envisagées pour transformer les usages des indigènes en matière d'établissement, notamment dans les villes où il s'agit de fixer dans le long terme une population et de l'intégrer dans une économie plus vaste.

La question revient dans les années 1905-1910 à propos des zones de culture d'arachide, où se pose un problème de main-d'oeuvre (Tribillon, 1969). L'administration décide d'étendre dans les escales où les productions transitent, le principe du lotissement, qui organise déjà la zone de résidence et d'exercice des Européens. Elle s'arroge une portion de sol et fait tracer par un géomètre un plan, très semblable dans sa forme à celui du centre de l'escale. Les contraintes physiques du site (déclivité, dépression...) ne semblent guère prises en compte dans l'organisation spatiale des lots.

Le quartier, quelle que soit l'escale, reste organisé selon une trame orthogonale régulière et basée sur un module d'îlot carré de taille unique, d'où le nom populaire attribué à l'îlot, le "carré". La taille moyenne d'un carré est d'environ 5000 m² et varie relativement peu selon les plans de lotissement. Ce quartier, localisé sur un terrain peu habité afin d'éviter un trop grand nombre d'expulsions, se situe dans le prolongement du premier lotissement de l'escale, mais conformément aux principes hygiénistes, il en est séparé par une barrière "sanitaire", c'est-à-dire un espace non construit et inconstructible.

Afin d'encourager les indigènes à y demeurer, les règles d'accès au sol sont assouplies. Contrairement au quartier commerçant de l'escale où l'obtention d'une parcelle se monnaye, par un système de vente aux enchères, l'accès au sol est généralement gratuit. Chaque famille peut prétendre à un lot ; généralement un îlot en compte quatre, de tailles identiques, environ 1200 m². L'occupant est autorisé à construire en matériaux locaux (bois, roseaux, terre) mais est tenu de le faire dans un délai imparti, en échange de quoi, un titre lui est attribué, le "permis d'habiter". Celui-ci est précaire et attaché à une personne, par opposition au "titre foncier", définitif, cessible et lié au sol.

Ce droit peut être retiré, pour cause d'utilité publique ou si l'occupant loue ou revend à un tiers la parcelle. L'administration ne veut pas que les Africains puissent céder ce titre, pour plusieurs raisons. D'une part, elle veut marquer le caractère indigène de l'établissement, d'autre part, elle veut éviter que des habitants ne s'accaparent de trop grands domaines. Elle se méfie particulièrement des Libanais et des Syriens qui, au début du XX^e siècle, commencent à émigrer en Afrique noire, et qui sont particulièrement dynamiques en matière de commerce avec les Africains. En désignant ces quartiers comme "exclusivement" réservés aux indigènes, les autorités coloniales veulent aussi empêcher que ces négociants

ne s'y installent et ne concurrencent les commerçants français installés dans le centre de l'escale.

En créant ces quartiers, l'administration étend le principe du lotissement à un groupe plus vaste, tout en restreignant les services et les droits que confère ce mode de résidence. Les équipements du quartier indigène sont très rudimentaires quand ils ne sont pas inexistants. Même la voirie est souvent simplement figurée par les clôtures de roseaux des concessions qui la bordent. Néanmoins, ce système est accepté par les émigrants qui bénéficient ainsi d'une reconnaissance légale de leur occupation du sol. Pour la majorité d'entre eux, il s'agit simplement d'un changement de propriétaire, la plupart des occupants dans ces établissements n'étant pas des natifs. Quant aux "vieux Saint-Louisiens", Européens, métis et Africains qui continuent à résider dans les anciens quartiers, ils voient avec plaisir se constituer ces lotissements où se regroupent des immigrants, auxquels ils ne veulent pas être assimilés.

Ce système favorise la concentration des Africains dans la ville mais ne met pas fin à d'autres types accès au sol. Si l'indigène en a les moyens, il peut acheter un terrain dans le centre, à condition qu'il y construise un bâtiment en dur ; en outre, il y a une relative tolérance de l'administration vis-à-vis de cette conditionnalité, à laquelle ne souscrivent pas non plus tous les Européens (les "boyeries" restent souvent construites en matériaux précaires). Par ailleurs, les lotissements indigènes ne sont créés que lorsque les villages indigènes, non ordonnés, sont trop nombreux. Certains sont rasés à cette occasion, mais souvent, les deux modes d'établissement coexistent.

Cette expérience, considérée comme positive, amène l'administration à l'envisager à l'échelle de la ville, d'autant qu'à la même époque, dans les autres colonies françaises, les aménageurs se posent la même question et envisagent ce type de solution. Le terme Médina employé pour désigner le futur quartier indigène de Dakar renvoie aux projets réalisés dans les villes du Maroc. La situation est cependant plus complexe dans les villes du Sénégal que dans les régions de plantations d'arachide, car depuis plusieurs décennies, de nombreux Africains y résident et n'ont pas envie de voir leurs usages modifiés.



Figure 120: plan actuel de la ville de Dakar. Le quartier de la Médina est localisé à proximité de la Grande mosquée (9) (en haut à gauche sur la carte). Sa densité d'habitations reste plus faible que dans le quartier commercial, autour de la place de l'Indépendance (5). Le "plateau" se caractérise sur le plan par un système de voirie organisé à partir de ronds-points (4) (partie inférieure de la carte). Extrait carte IGN Dakar 1983.

La Médina de Dakar

L'idée de déplacer les établissements des Africains à Dakar apparaît dès la fondation de la ville. En 1858, certains villages lébou sont évacués pour que les Européens puissent s'installer. Cette pratique est reproduite à plusieurs reprises au cours du XIX^e siècle et se réalise sans trop de heurts, car à chaque fois, l'opération ne concerne qu'un nombre limité de personnes. La création du quartier indigène de la Médina a une toute autre ampleur et vise à déplacer plusieurs milliers de personnes.

Cette volonté apparaît lors de l'épidémie de peste de 1914 qui se développe dans la ville et qui cause de nombreux décès. Les autorités situent le foyer dans les quartiers habités par les Africains et considèrent que la prolifération des rats, porteurs de l'infection, résulte du manque d'hygiène de cette

population. Dans un premier temps, la municipalité décide d'établir des cordons sanitaires autour des zones touchées par l'épidémie mais leur dispersion dans la ville désorganise totalement la circulation des hommes et des marchandises.

Rapidement, toute la ville est déclarée sinistrée et l'économie arrêtée. C'est à ce moment qu'apparaît le projet de déplacer la population indigène dans la périphérie afin de réduire dans la ville les risques de propagation des épidémies. Les situations de catastrophe ont toujours inspiré les aménageurs mais cette idée émerge aussi à une époque où l'administration enrôle de force les Africains pour aller combattre en Europe. Dakar, dont la population avoisine alors la vingtaine de milliers d'habitants, et où mouillent les navires militaires, est un lieu de choix pour former cette troupe. L'opération de déplacement de la population peut être une bonne occasion pour récupérer les déserteurs.

Ce projet prend forme d'abord par des réglementations concernant l'habitat. La commission municipale d'hygiène propose qu'à l'intérieur d'un périmètre, toutes les maisons en matériaux précaires, bois, paille, carton, soient détruites. Les médecins estiment que les rats sont plus nombreux dans les maisons en matériaux précaires que dans celles en maçonnerie. Ces dernières ne seront que désinfectées. Les habitants des cases et des baraques ne pourront y demeurer que s'ils reconstruisent en matériaux durables ; sinon ils seront expulsés dans le nouveau quartier. C'est sur ce dernier point que se situe la nouveauté, car les autres propositions ont déjà été appliquées dans des situations similaires.

Le 24: juillet 1914, ces recommandations sont approuvées par le Gouvernement général. Une zone est choisie pour le relogement des "déguerpis", à l'extérieur de la ville sur un terrain sabionneux qui présente l'inconvénient de devenir très boueux à la saison des pluies. Ces caractéristiques ne facilitent pas la réalisation de l'opération; les Africains ne veulent pas être expulsés dans un lieu malcommode et éloigné du centre économique.

Les résistances les plus marquées émanent des Lébou, les premiers occupants de la presqu'île du Cap-Vert, qui refusent d'être dépossédés de leurs droits fonciers. Il sont appuyés par le premier député noir de la colonie, Blaise Diagne, qui considère que cette expulsion est une revanche de la municipalité dominée par les commerçants européens et créoles contre le vote qui lui a permis de devenir député.

La violence des protestations amène le gouverneur à servir de médiateur et à revenir sur certaines mesures : les

Lébou peuvent demeurer dans la ville s'ils reconstruisent en matériaux durables, l'administration s'engageant à les y aider. Finalement, un grand nombre d'Africains ne bougera pas ; le quartier de la Médina accueillera essentiellement les migrants récents et les citadins ne possédant pas de titres fonciers. A la fin des années 1920, la population de la Médina compte 8000 personnes ; 20.000 Africains continuent à résider dans les anciens quartiers de Dakar.

Cette opération, racontée en détail par plusieurs auteurs (A. Seck, 1970 et R.F. Betts, 1971), permet de saisir l'évolution des politiques d'urbanisme. La nouveauté de cette opération n'est pas dans son argumentaire ou son environnement : le thème de la case insalubre est vieux de plus d'un siècle et a légitimé les premières opérations d'aménagement à Saint-Louis. L'usage de la force, la dérive sécuritaire, sont des éléments que l'on retrouve dans les opérations menées par Faidherbe lors de la "bataille de la paillote".

L'organisation du lotissement n'est pas non plus originale. Bien que sa dimension soit bien supérieure aux opérations réalisées dans les escales, on y retrouve les mêmes régularités. Les caractéristiques physiques du site ne sont toujours pas prises en compte (contrairement au lotissement de 1862 de Dakar), de même que l'urbanisation de la ville, où l'accroissement des activités et de la population engendre des échanges de plus en plus nombreux. Les voies de la Médina ont toutes la même taille; aucun réseau hiérarchisé de voirie ne se dessine encore. Le lotissement demeure avant tout une opération sur le domaine privé.

Le caractère novateur de cette opération réside dans l'introduction d'une notion de programmation et dans sa dimension urbaine. La réinstallation des "déguerpis" est organisée en même temps que les premières expulsions commencent afin d'éviter que la situation ne se reproduise un peu plus loin. En outre, il ne s'agit plus d'un lotissement supplémentaire qui s'ajoute aux autres mais d'un mode d'établissement spécifique pour une partie de la population de la ville.

Un "déguerpissement" d'une telle ampleur (au moins tel qu'il était prévu à l'origine) ne s'explique que si on le replace dans le rôle que doit jouer Dakar à cette époque. La ville vient d'être dotée d'une vaste infrastructure portuaire à des fins militaires et économiques. En outre, la ville est récemment devenue la capitale politique de la fédération. Dans ce contexte,

l'arrêt des échanges avec l'extérieur, que provoquent les dispositifs de prévention d'extension de l'épidémie. particulièrement préoccupant. Grâce à ce type de développement, selon deux logiques spatiales, les risques de contamination sont réduits, et l'activité, concentrée dans la ville blanche, est maintenue. Enfin, les fonctions commerciales de la ville (dues au port) attirent de nombreux immigrants, contrairement aux décennies précédentes caractérisées par une croissance urbaine lente. La guestion de leur installation se pose de manière plus urgente.

L'histoire de la Médina rend compte des rapports sociaux dans la ville. Les citadins africains réagissent violemment contre des opérations dont ils saisissent les dangers et font valoir leurs droits fonciers. Ils jouent également des institutions politiques; l'élection d'un député noir leur permet d'exprimer leur point de vue auprès du gouvernement général et en France.

En 1916, une loi est votée qui accorde aux habitants noirs des communes du Sénégal la citoyenneté française au même titre que les Européens. Forts de ce droit, les Africains refusent les distinctions de résidence et font appel auprès du ministère qui finalement n'entérine pas les décrets prévus par le Gouvernement général. Le relatif recul de l'administration peut aussi s'expliquer par la situation politique. La France vient de rentrer en guerre et les questions d'urbanisme dans les colonies deviennent un problème mineur. Il n'est pas très stratégique de s'aliéner la population noire sur ce domaine alors que la France a besoin de combattants.

Lors de cette opération, la municipalité a souvent été plus intransigeante que le gouvernement. Elle est le lieu d'expression des minorités commerçantes, blanches et métis, qui critiquent fortement la position de médiateur du Gouverneur général. Cette situation évoluera lorsque tous les habitants des quatre communes pourront voter. Les conseils municipaux deviendront alors les lieux où la population noire exprimera ses revendications.

L'opération de la Médina définit un principe de partition spatiale de la ville qui sera repris pour les autres villes coloniales de l'Afrique noire française. A cette occasion, l'organisation interne des quartiers indigènes est précisée. Les occupants des lots sont nominalement désignés et acquièrent un permis d'occuper reconnu par l'administration, les assurant d'une certaine stabilité foncière. Ce permis, réservé aux

Africains, est cessible à un tiers à condition qu'il soit indigène, et oblige l'administration à indemniser l'occupant en cas de déguerpissement. Cette indemnité est calculée en fonction de la valeur de l'investissement (matériaux principalement), ce qui n'est pas sans susciter certaines contradictions.

Si idéologiquement, ces quartiers doivent progressivement se transformer à l'image des quartiers européens, concrètement, l'administration n'y encourage pas la construction en dur car la compensation monétaire à verser en cas d'expulsion serait bien plus élevée. De ce fait, seule la construction en matériaux précaires se développe.

Enfin, cette réflexion prend toute sa place localement pour marquer la ségrégation sociale que certaines lois, notamment celle sur la citoyenneté des Africains des communes, remettent en cause, par exemple en interdisant d'exclure les indigènes des quartiers européens. Le ministre des Colonies, qui en 1916 souligne la validité de la loi sur la citoyenneté, poursuit en déclarant qu'il doit être possible de développer cette ségrégation " en recourant à des dispositions qui visent non les personnes, mais des catégories d'immeubles soumis à des règlements particuliers". Trois ans plus tard, le Gouverneur général note à propos de la Médina :

"Avant d'aborder l'étude de cette question, il me paraît utile de la bien placer tout d'abord sur son véritable et exclusif terrain qui est celui de l'hygiène publique. Les habitudes de vie, les conditions d'habitation des Européens diffèrent profondément, en général, de celles des indigènes.

Or, les règlements d'hygiène publique, que nous nous attachons à faire strictement observer, pour améliorer chaque jour la situation sanitaire de notre grand port colonial, sont le plus généralement incompatibles avec les habitudes de vie des indigènes qui en comprennent la nécessité et en acceptent difficilement la rigoureuse application.

D'autre part, les susceptibilités morbides des Européens et celles des indigènes diffèrent sensiblement, et telle affection, bénigne pour l'une des deux catégories, peut exercer des ravages épidémiques dans l'autre milieu. Il va donc de l'intérêt général en même temps que de l'intérêt respectif et de la commodité des deux groupements, qu'ils soient constitués chacun en ville indépendante. Ces deux agglomérations auront des règlements d'hygiène distincts, règlements beaucoup plus stricts et rigoureux dans la ville européenne, d'ores et déjà préparée à en comprendre et à en accepter la nécessité.



Figure 121 : le quartier des pêcheurs, Guet N'Dar, encore composé de paillotes, Cliché IFAN Saint-Louis, 1950.

Le nom "ville européenne" doit s'entendre dans le sens de "ville de gens qui acceptent l'assujettissement aux règlements sanitaires applicables aux Européens" et tout indigène qui voudra se soumettre strictement à cette réglementation doit pouvoir habiter la ville européenne au même titre que n'importe quel Européen.

On ne saurait donc voir dans cette opération des deux villes aucune idée politique d'opposition de races, aucune tendance restrictive des droits de la population indigène".

Lettre rapport du Gouverneur général au ministre des Colonies du 15 février 1919, archives du G.G., dossier 3G2/160 pièce 7, cité par A. Seck, p. 138.

Sur le terrain, l'égalité entre tous les citadins que suggère la loi est vivement combattue par les colons. Si la question de l'indigénat préoccupe certains politiciens en France soucieux du droit républicain, l'urbanisme et l'habitat dans les colonies ne les intéressent guère et sont laissés aux mains de techniciens qui s'accordent tous sur la nécessité d'organiser l'espace urbain en fonction des thèses hygiénistes. Au discours politique sur la ségrégation sociale, se substitue un discours technique sur l'espace habité qui aboutit aux mêmes fins et qui semble légitime. L'espace habité remplace la personne comme support d'une politique.

Saint-Louis du Sénégal

En même temps que se développe une certaine ségrégation, sa critique apparaît ; elle émane principalement des notables traditionnels, c'est-à-dire de personnes qui ne bénéficient pas directement du système colonial, comme les Africains employés par l'administration. En 1910 à Saint-Louis, certains d'entre eux manifestent avec vigueur leur opposition à cette politique à propos d'une école où ne sont admis que les enfants blancs, métis et évolués (ANS 3G 1). Appuyés par le maire qui est en conflit avec le gouverneur de la colonie, ils proposent de supprimer les crédits accordés par la municipalité à cette école auquels leurs enfants n'ont pas accès. Un médecin de l'administration, appelé pour justifier la ségrégation émet l'avis suivant :

"J'ai présent à la mémoire les efforts soutenus et les dépenses considérables que les gouvernements général et local se sont imposés, au nom de la sauvegarde de la santé publique, pour séparer dans les villes, l'élément européen de l'élément indigène. Les dissemblances profondes du genre de vie, des conceptions de l'hygiène, du degré de réceptivité de telle ou telle affection morbide, suivant que l'on appartient à l'une ou l'autre race, avaient justifié ces mesures sévères et onéreuses... Les enfants ne sont pas égaux devant l'épidémie et il faut les protéger... Quelques-uns de ces pères de famille ne bornent point leurs craintes à ces préoccupations de santé et d'hygiène. Ils appréhendent des dangers de caractère plus spécialement moral. La présence, à côté de ces jeunes enfants, d'indigènes sensiblement plus avancés en âge, et dont les conceptions en mattère de pudeur sont bien différentes de celles des Européens, leur semble un danger de contamination morale sur lequel je n'insiste point".

Ce conflit, né d'un problème financier, souligne que la ségrégation n'oppose pas d'un côté les Africains, de l'autre, les Occidentaux. Les métis et certains "évolués" se situent résolument du côté des colons et ne veulent pas que leur statut privilégié soit remis en cause, notamment par l'accession d'autres groupes sociaux à l'école publique. La question de la ségrégation, où se mêlent comme en Europe, hygiène et morale, revient encore à la même époque à Saint-Louis pour le quartier des pêcheurs, Guet N'Dar (ANS, séries 3G3 L3 à L7 et 4P 98 26).

Situé face à l'île, sur la Langue de Barbarie, ce quartier est très différent des autres. Son origine remonte au moins au début du XVIII^e siècle (L'explorateur John Lindsay note sa

présence en 1778). Les pêcheurs construisent sur ce site un campement pendant la saison de la pêche. De plus, quelques Maures y gardent leur bétail : cette activité est à l'origine du nom du quartier, "guet" signifiant parc à bétail.

L'essor du village, occupé à l'origine de façon intermittente, est lié à celui de Saint-Louis. Protégés par les Français, les pêcheurs établissent un campement permanent et approvisionnent en poissons le comptoir. Certains se convertissent en piroguiers. Les premières réglementations urbanistiques, instaurées au début du XIX^e siècle, ne concernent pas le village ; les autorités tolèrent que ses habitants s'installent selon leurs règles dans un site extérieur au comptoir. Leur seule intervention se limite à la construction d'une batterie en bordure de la plage, à l'entrée du village. Celui-ci reste composé de cases en paille, réunies par des palissades, formant des enclos séparés par d'étroites ruelles et accueillant des segments de lignages.

Vers 1830, Guet N'Dar compte plus d'un millier d'habitants ; presque tous les hommes sont pêcheurs ou piroguiers. Son homogénéité économique et sociale distingue le quartier et assure à ses habitants un certain pouvoir face aux autorités. Celles-ci, à l'occasion du lotissement de N'Dar Toute, intègrent administrativement le village des pêcheurs dans la ville sans chercher à modifier son organisation spatiale et sociale. Il est d'ailleurs doté d'un statut particulier, au nom d'un ancien traité conclu avec une chefferie maure qui contrôlait autrefois la Langue de Barbarie ; la police coloniale n'est pas autorisée à pénétrer. Les habitants de Guet N'Dar, forts de cette autonomie, ne tentent pas de s'installer sur l'île ; au contraire, ils s'agglomèrent sur cette portion de terre en communication directe avec la mer, leur lieu de travail. Cet isolement spatial et social ne gêne pas alors les autorités.

Ce site possède également la particularité d'être soumis aux aléas des courants marins, qui réduisent à certaines époques la largeur de la Langue de Barbarie. Les habitants s'en organisent en déplaçant leurs habitations en fonction du sol disponible, mais la réduction du domaine constructible, notamment quand la population s'accroît, a pour conséquence de densifier l'habitat. Les cours sont de plus en plus restreintes, de même que les espaces de circulation entre les enclos, tandis que les constructions sont de plus en plus nombreuses.

Jusqu'au début du XX^e siècle, l'administration s'accorde de ces particularités qui ne posent réellement problème qu'aux cartographes. Ceux-ci ne savent pas comment représenter ce quartier aux limites et aux circulations amovibles qui ne respectent pas l'ordre géométrique, et le plus souvent, ils se limitent à le représenter par quelques taches irrégulièrement réparties qui figurent les groupements d'habitations. Un plan de 1846 se contente de dessiner les limites extérieures de l'établissement.

En revanche, un autre document graphique, réalisé lors du projet de reconstruction de la batterie vers 1860, indique l'existence d'un axe rectiligne et de parcelles rectangulaires, et numérote même certains groupements. Cet ordonnancement apparaît comme un voeu si l'on se rapporte aux plans ultérieurs et n'exprime qu'une volonté d'intervention qui n'aura pas de suite immédiate. S'il est régulièrement soumis à des incendies qui détruisent de nombreuses cases, les risques de propagation sont réduits du fait de sa localisation, et les autorités, si promptes dans la deuxième moitié du siècle à réduire le nombre de chaumières en centre-ville, ne se préoccupent toujours pas de cet établissement. Guet N'Dar symbolise le village nègre et témoigne, par son paysage, du primitivisme des moeurs des Noirs, au même titre que les villages de l'intérieur du continent. Par contraste, il met en valeur l'effort colonial entrepris pour transformer le paysage de l'île, et il est même décrit de manière pittoresque par certains auteurs qui visitent l'île, par exemple Pierre Loti.

L'intervention des autorités au début du XX^e siècle dans ce quartier est d'abord justifiée par l'insalubrité : le village est régulièrement inondé. Mais cet argument ne suffit pas pour intervenir car son isolement physique limite les risques d'extension et la gêne que l'inondation peut susciter. Les autorités font appel alors à une argumentation "sociale" : les habitants sont présentés comme vivant dans un "état d'hygiène et de dénuement lamentable". incompatible l'établissement. Il s'agit de répondre aux besoins d'une population incapable, en raison de son ignorance, de les manifester, argumentaire fortement développé pour justifier la colonisation: le colon apporte à l'Africain, "grand enfant", le confort qu'il ne peut même pas imaginer.

La volonté d'intervenir ne se fonde pas simplement sur un souci de contrôle social. Les pêcheurs et les piroguiers n'ont jamais contesté la présence des Occidentaux, qui justifie leur installation sur ce site. De la même façon, l'administration apprécie la présence de ces hommes, qui participent depuis si longtemps à l'économie locale : ils assurent le transport

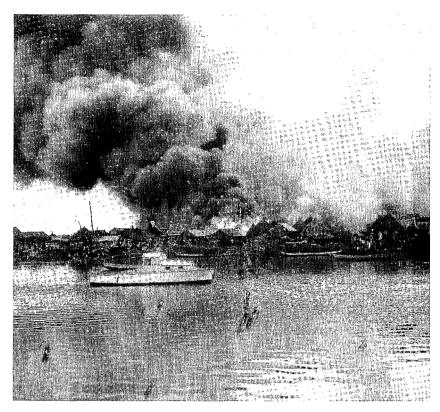


Figure 122 : un incendie à Guet N'Dar en 1950. Cliché IFAN Saint-Louis.

des personnes et des marchandises entre les navires mouillés en mer et la côte, et l'approvisionnent de la population en poisson.

Ce désir témoigne plutôt du projet de supprimer un mode d'occupation de l'espace non conforme avec la réglementation, et qui fait tache avec le reste de la ville. Ce "village nègre" devient d'autant plus gênant qu'il est situé, non pas dans une périphérie lointaine, mais face à la mer et visible de tous, au point parfois d'occulter le spectacle de la cité modèle que l'administration aimerait construire sur l'île. Certains voyageurs ne retiennent de leur visite que cet établissement et assimilent la ville à un village nègre, ce qui nuit fortement à l'image d'une colonie désespérément en quête de notoriété.

La première action menée vis-à-vis du quartier débute en 1905, à partir de problèmes fonciers. Les habitants de Guet N'Dar, se considérant propriétaires de leurs terrains, adressent une pétition auprès de l'administration pour que soient reconnus leurs droits. Celle-ci refuse et leur propose des



Figure 123 : les vagues ont emporté la digue construite à Guet N'Dar. Cliché IFAN 1950.

titres de location du sol, afin notamment de "rendre possible l'amélioration de l'habitat". La question reste en suspens d'autant que les modes d'occupation de ce quartier posent problème.

Un premier plan de lotissement, dessiné en 1908, ne peut être appliqué; il nécessiterait la destruction de nombreux bâtiments. L'année suivante, une violente inondation oblige les habitants à déménager temporairement à N'Dar Toute et sur l'île. L'installation des familles sur le domaine public dans un habitat de fortune n'est pas du goût de l'administration et des Saint-Louisiens, habitués à voir de loin cette population qu'elle considère comme rétrograde. Les autorités souhaitent leur retour rapide dans le quartier et ne profitent pas de cette occasion pour réorganiser leur installation.

En 1912, une nouvelle inondation provoque la même situation. Plutôt que de laisser les sinistrés s'installer à leur guise, les autorités proposent de les fixer sur la rive continentale du fleuve, à Sor. Elles utilisent à cette occasion l'arrêté du 26 août 1911 sur les villages indigènes, qui délimite dans toute les villes un périmètre "exclusivement réservé" à

cette population. Pour Guet N'Dar, cet arrêté est complété par de nouvelles réglementations.

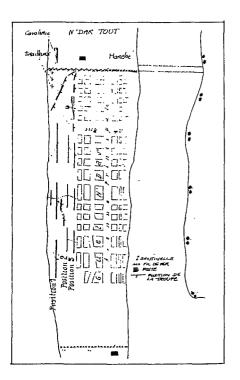
"Considérant qu'il semble utile de ne pas laisser à la fantaisie des indigènes l'organisation du nouveau village, du moins en ce qui concerne son ossature, pour des raisons d'ordre, pour donner aux constructions un aspect convenable et pour que les travaux ne traînent pas en longueur", l'administration définit le parcellaire et propose même d'exécuter le soubassement des cases dans certains cas. Ainsi, les habitants bénéficieront de conditions d'habitation plus salubres. Chaque ménage relogé disposera d'une parcelle d'environ 10 m² (soit un espace très petit en comparaison des lots des quartiers indigènes, qui rend compte de la forte densité d'occupation du sol), et devra construire des maisons en planches à toit de tuiles.

Les mesures d'incitation à la construction ne seront pas réalisées. Le manque de moyens financiers est invoqué mais il est probable que l'administration doute de l'efficacité de ces mesures, et renâcle à investir de l'argent pour l'habitat des populations indigènes. Dans le même temps, un nouveau plan de lotissement est établi ; il prévoit un habitat moins dense et la création d'un réseau de voirie.

L'opération de déménagement à Sor s'avère un échec ; seule une trentaine de lots en 1915 est effectivement occupée. La quasi-totalité des habitants reviennent sur le site du village où stationnent leurs pirogues. En outre, leur retour se fait dans le désordre et les limites des parcelles tracées par les planificateurs ne sont pas respectées par les habitants.

La question de l'aménagement de Guet N'Dar ressurgit en 1917 avec l'épidémie de peste qui touche alors Saint-Louis. Les premiers cas se déclarent dans ce quartier et les autorités se plaignent des pratiques des habitants, musulmans pour la plupart, qui invoquent leur religion pour refuser la désinfection des cadavres et l'évacuation des malades et des suspects vers le lazaret.

Au mois de mars 1918, l'épidémie stagne dans la ville à l'exception de ce quartier où le nombre de cas augmente. Considéré comme le foyer de l'infection, Guet N'Dar est dans un premier temps isolé par un cordon sanitaire. Cette mesure n'enrayant pas le développement de l'épidémie, les autorités préparent un plan d'évacuation : tous les habitants doivent être déplacés par tranches successives, d'abord vers le lazaret puis dans un camp provisoire. Dans le même temps, les habitations seront désinfectées ou détruites.



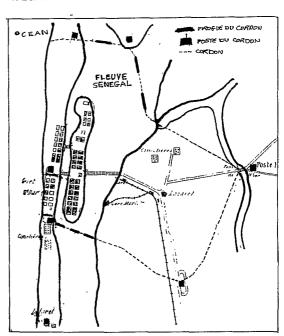


Figure 124 : en 1918, en pleine épidémie, le village des pêcheurs est encerclé par un cordon sanitaire. ANS, série 3G.

Afin de réaliser l'opération, l'administration fait appel à l'armée, en raison de la résistance des habitants. Des échanges de coups de feu ont lieu ; finalement la population est déplacée de force. L'opération de salubrité publique a également d'autres fins : dans ce quartier où l'administration n'a pas encore imposé sa loi, de nombreux insoumis se sont réfugiés. Les autorités espèrent, à cette occasion, les retrouver et les arrêter. Une fois les habitants expulsés, se pose le problème de leur logement. Les camps construits pour les accueillir sont trop petits et la population se disperse dans différents quartiers. Ils ne peuvent cependant revenir à Guet N'Dar où la majorité des habitations a été détruite.

En 1920, un plan de lotissement est établi et prévoit 200 lots, dont deux sont réservés à la mosquée. Les emprises de la voirie, notamment le long du fleuve et de la plage, limitent les possibilités d'accueil. Le refus unanime des habitants face à l'opération, qui implique un déguerpissement, inquiète l'administration qui aimerait réduire cette solidarité en en dispersant certains dans d'autres quartiers et en y installant d'autres citadins. Il est même envisagé d'expulser de la ville les meneurs des mouvements de contestation.

Ces mesures ne sont cependant pas appliquées en raison du regain de protestations des habitants de Guet N'Dar qui obtiennent l'appui du maire et qui font valoir, auprès de l'administration, l'ancienneté de leur occupation, leur conférant des droits fonciers qui ne sauraient être mis en cause à l'occasion de ce type d'opération.

Les opérations de relogement traînent en longueur ; ce n'est que fin 1920 que les pêcheurs réintègrent leur quartier, notamment à la suite des protestations de Saint-Louisiens qui se plaignent de leur installation sur la voirie des quartiers "résidentiels". Certaines clauses sont théoriquement prévues lors de la réinstallation. Les occupants des parcelles n'ont pas le droit d'étendre leurs habitations sur l'emprise de la voirie et ne peuvent édifier que des paillotes, afin de faciliter une nouvelle opération de déguerpissement si nécessaire. Cette dernière condition, qui rappelle les règles en vigueur dans les autres quartiers indigènes, s'oppose aux recommandations de certains qui souhaiteraient encourager la construction en dur ; mais les autorités, qui veulent avoir les mains libres en cas de nouveau déguerpissement, se rangent à l'avis de ceux qui soulignent les risques financiers de cette proposition.

Cette contradiction avec le souci de supprimer du paysage les cases amènera après la guerre l'administration à revoir la question. Elle envisagera cette possibilité en amorçant une politique d'habitat destiné aux Africains et en autorisant les habitants des quartiers indigènes à édifier des maisons en dur.

Ces deux opérations, réalisées dans des conditions différentes et utilisant toutes deux le moment de crise et d'inquiétude que suscite l'épidémie, mettent en valeur la volonté de l'administration d'organiser l'ensemble de l'espace urbain, et de supprimer les modes coutumiers d'occupation du sol, dans une perspective assimilationniste. Néanmoins, à Guet N'Dar et comme dans la Médina, les réglementations d'occupation du sol et de construction ne sont pas respectées à la lettre par les habitants.

Les opérations proposent un nouveau cadre d'habitation, distinct, pour les citadins africains, mais ne répondent pas à tous les souhaits des Occidentaux. Si la présence d'Africains dans la ville est indispensable au fonctionnement du système colonial, dans le même temps, l'installation de nombreux immigrants dérange les Blancs. Aucune solution radicale ne peut être envisagée. Exclure cette population de la ville risquerait de ruiner l'économie urbaine ; lui donner des droits équivalant à ceux des Européens signifierait la remise en cause des privilèges de ces derniers. Les autorités sont conscientes de cette contradiction ; si évidemment elles se rangent du côté des colons, elles proposent aussi des actions qui s'inscrivent dans une perspective assimilationniste. Le lotissement indigène, sorte de sous-lotissement, vise à organiser le développement des quartiers africains selon des principes semblables à ceux de la ville blanche.

Ce mode d'intervention, critiqué par certains colons qui ne voient pas l'intérêt d'investir pour cette population, n'est pas simple à mettre en oeuvre et à gérer. Une trop grande solidarité, comme celle des pêcheurs, marquée spatialement, devient un problème, au même titre que la mobilité des immigrés dans la ville. En ce sens, ces opérations de lotissement ont aussi pour but de fixer les individus dans la cité, l'errance étant considérée comme une survivance de moeurs primitives.

Le principe d'un développement inégal se manifeste dans d'autres réglementations et dans l'absence d'investissements dans ces quartiers. Les Africains ne peuvent ni construire des maisons en matériaux durables, ni ouvrir des commerces. Quant aux équipements, ils sont quasi inexistants de même que les réseaux ; la voirie résulte non pas d'une opération sur le sol mais simplement de l'alignement des clôtures des parcelles. A Guet N'Dar, en particulier, cet alignement ne se lit que sur le plan.

Les difficultés rencontrées par l'administration ne sont pas étrangères à la réforme communale édictée dans les années 20, qui prive les Africains de certains droits d'expression. Elles amènent aussi le pouvoir colonial à étendre rapidement ces procédures à l'ensemble des centres urbains en formation avant que ne se forment de trop importants "villages" dans les périphéries. Dès 1919, la loi sur les quartiers indigènes est appliquée dans tous les chefs-lieux des colonies. Puis, au fur et à mesure que les villes croissent, les premiers quartiers sont étendus selon les mêmes principes afin d'éviter une urbanisation "sauvage".

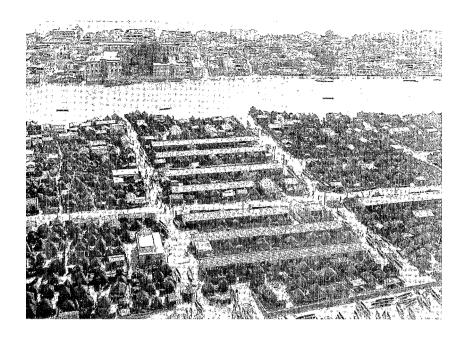
L'application de ce mode de développement spatial n'est pas sans susciter de nouveaux problèmes. Plus les quartier s'étendent, plus les travaux d'équipement et d'infrastructure s'amenuisent. Parallèlement, cette extension par lotissements successifs provoque des problèmes de circulation dans ces quartiers aux voiries de largeur standard. Les axes de trafic empruntent des rues désormais trop étroites et les habitants des lotissements périphériques, de plus en plus éloignés du centre où sont concentrées les activités économiques, mettent

un temps de plus en plus long pour rejoindre leur espace de travail.

Ces problèmes ne sont pas encore aigus au début du XX^e siècle où la population des villes se compte au mieux en dizaines de milliers de personnes, mais ils le deviendront avec la croissance urbaine, à partir des années 1940. La gestion de la ville, au fur et à mesure qu'elle s'accroît, se traduit en Europe par des investissements dans de nouveaux domaines (assainissement, transport...), qui n'avaient pas toujours été envisagés lors de sa conception. Dans les colonies d'Afrique υū l'interventionnisme sur certains symboliques, se marie avec une politique de laisser-faire dans d'autres quartiers, les autorités se contentent d'appliquer un modèle de développement, basé sur le lotissement, à l'ensemble de la ville, sans envisager les contraintes qu'il provoque et les solutions qu'il appelle à cette échelle nouvelle.

L'administration tente d'imposer une nouvelle règle d'occupation du sol mais est incapable d'assumer ses conséquences urbaines, en l'occurrence l'extension spatiale de la ville qui interdit, en raison des faibles densités d'occupation, tout développement de réseaux (route, eau, électricité) selon une logique occidentale. L'inertie de l'appareil colonial suscite la reproduction de procédures qui apparaissent progressivement inadéquates mais que personne dans l'administration n'ose contester ; quant à ceux qui en subissent les conséquences, ils n'ont pas droit à la parole. Afin de limiter les mouvements de protestation dans ce domaine. urbanisation dite spontanée sera peu à peu tolérée aux abords de la ville et même à l'intérieur. Elle permettra d'accueillir tous ceux qui ne peuvent prétendre à une parcelle ; les villages "indigènes" ne disparaîtront jamais du paysage urbain.

Il serait cependant faux de dire qu'aucun effort n'a été engagé pour transformer les pratiques d'habitation dans les quartiers indigènes. Quelques opérations ont été engagées, et ceci pour des raisons diverses, dont certaines ont déjà été rencontrées. La ville coloniale doit être un modèle l'administration soigne certaines catégories professionnelles dont elle a besoin. Quelques raisons nouvelles aussi : les Sénégalais ont lourdement contribué à la victoire française en 1918, et ceux qui ont réchappé aux tranchées ne reviennent pas avec le même esprit dans leur pays. Paradoxalement, ce conflit favorise la prise de conscience par les Africains de leur statut de colonisé et accélère l'apparition de mouvements de contestation de l'ordre colonial.



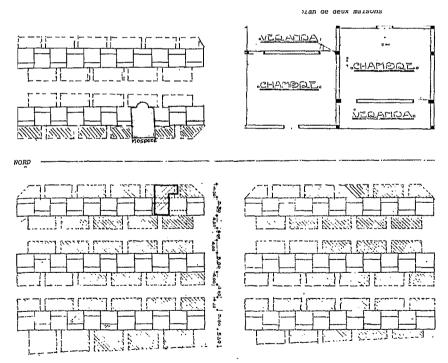


Figure 125 : vers 1920, des logements en bande sont construits à Guet N'Dar, pour faire évoluer les pratiques d'habitation des pêcheurs. ANS, 4P 462,32 ; cliché IFAN Saint-Louis, 1950.

Le ministère, conscient de ce danger, envisage d'améliorer les conditions de vie des héros africains de Verdun, en les aidant à se loger. Par ailleurs, l'économie coloniale en Afrique noire a du mal à décoller et l'administration cherche à encourager les échanges monétarisés. En développant des opérations d'habitat, elle espère susciter un regain d'activité dans un secteur largement dominé par l'autoconstruction. Ces actions sont destinées aux évolués : en échange du statut qui leur est accordé, ils devront acheter les produits métropolitains exportés dans la colonie et contribuer à l'enrichissement des sociétés commerciales. Il n'existe cependant pas de consensus sur cette question ; de nombreux colons voient dans ces investissements une dépense inutile. Les opérations envisagées le sont à titre expérimental et concernent quelques dizaines de logements à Dakar.

En 1918, la question est abordée à Dakar à propos des employés du port. Un projet est commandé pour loger cette population. L'administration retient une proposition qui consiste à reproduire une opération réalisée dans le sud de l'Espagne par une compagnie anglaise minière pour ses employés. Elle propose des alignements de petits logements de deux pièces ouvrant sur cour et jardin, à la manière des cités ouvrières. Finalement, rien ne sera réalisé.

L'Office des Habitations Economiques, créé en 1926, propose d'aider les Africains à construire des habitations semblables à celles édifiées par les Européens. L'Office doit fonctionner comme un organisme de crédit foncier prêtant aux propriétaires ou aux entreprises, et est alimenté par le budget local et par des taxes. Ce n'est qu'en 1935 que débute effectivement la construction de logements. Jusqu'en 1940, seules une vingtaine de maisons, au coût élevé, sont construites, principalement à Dakar.

Bien qu'économiques, ces habitations sont construites pour la plupart en matériaux importés. Une seule tentative d'utilisation de matériaux locaux (la terre) est réalisée dans le quartier de Médina et n'a pas de suite. La production des logements confiée à des entreprises françaises privées augmente considérablement les coûts et réduit le nombre potentiel d'acheteurs. Il est autrement plus rentable de laisser les citadins construire eux-mêmes en les obligeant à se conformer aux réglementations. La lourdeur des procédures limite l'activité de l'Office jusqu'aux années 1945, époque à laquelle il sera réformé et rendu plus opérationnel.

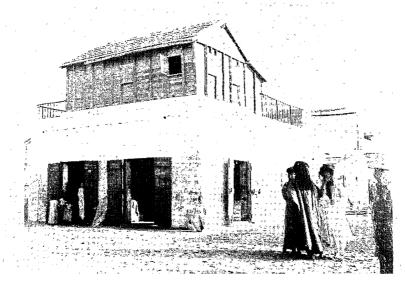


Figure 126: les matériaux "précaires" ne disparaissent jamais des usages. Saint-Louis, 1954, cliché IFAN Saint-Louis.

Le troisième type d'intervention "sociale" recensée en matière de logement est le projet "d'habitat pour les indigènes" du quartier de pêcheurs de Guet N'Dar à Saint-Louis (ANS 4P 462). Conçu en 1932, il s'adresse à une population "non évoluée" et vise à modifier leurs pratiques d'habitation et de construction. Plusieurs dizaines d'habitations composées chacune d'une pièce et d'une véranda ouvrant sur une petite cour sont construites dans le centre du quartier en matériaux importés (ciment, tuiles...). Les maisons sont alignées en bandes à la manière des cités ouvrières et sont offertes à la location aux habitants du quartier.

Les pêcheurs acceptent l'offre, rachèteront parfois les bâtiments, leur permettant ainsi d'avoir un droit foncier inaliénable, mais rapidement ils ajouteront des bâtiments en paille et en bois dans les cours pour accueillir leur famille. Les ordonnancements tant souhaités, les voiries rectilignes censées protéger des incendies n'apparaissent très vite plus que sur les plans. Aujourd'hui, ces édifices existent toujours mais ils sont presque invisibles, tant ils sont entourés par d'autres bâtiments.

Jusqu'en 1940, ces quelques réalisations et projets constituent les seules opérations de logement "social" destinées aux Africains. Le rapport entre ces quelques dizaines de cellules d'habitation, sommaires, et les centaines de logements destinés aux fonctionnaires français réalisés à cette même époque permet de mesurer la place accordée aux Africains dans la ville coloniale.

		*		
•				

Chapitre 14

LA VILLE BLANCHE

Circonscrits au XVIII^e siècle à quelques demeures où résident les traitants d'esclaves, les lieux de résidence et d'exercice des Occidentaux en Afrique noire prennent un siècle plus tard la forme et la dimension d'un quartier. A cette occasion, ils deviennent l'objet d'une réflexion, qui sera formalisée au début du XX^e siècle.

Cette évolution est évidemment liée à leur accroissement numérique, mais le principe de créer un quartier spécifique traduit également une volonté de marquer la place et le pouvoir de cette communauté. Si le principe existe déjà dans les premiers comptoirs, à travers "l'habitation", il est systématisé et amplifié à l'époque coloniale, quel que soit le type de colonisation. Il est évidemment plus remarquable dans les colonies de peuplement, par exemple l'Afrique du Sud, et prend des formes moins discriminatoires dans les colonies d'exploitation comme le Sénégal, où la population européenne reste relativement peu nombreuse.

La production d'un espace réservé pour le logement comme pour l'activité d'un groupe particulier est ancien dans le monde occidental ; le domaine du prince en est un exemple, le ghetto juif en est un autre. Néanmoins, l'idée de ségrégation qui implique, pour être totalement efficace un contrôle rigoureux de la circulation des personnes, n'organise pas l'espace urbain tout entier.

Dans les sociétés africaines, où l'idée d'espace n'est pas conceptualisée, la distinction sociale ne se manifeste guère à ce niveau. Seuls les lieux de résidence et d'exercice des souverains forment un domaine particulier en ville, et encore ils ne se distinguent souvent pas de l'habitat profane. Lorsqu'il existe un regroupement d'une population particulière, il s'agit généralement d'un groupe ethnique ou clanique, développant

parfois une activité (éleveurs, tanneurs, forgerons...). Exception faite de l'intérieur du palais, il n'y a pas d'interdiction de mouvements de personnes dans la ville.

Le développement de quartiers réservés aux Blancs, puis d'une réflexion sur la ville coloniale qui légitime leur création, induit une façon de penser l'urbanisme. L'essentiel des préoccupations des aménageurs et des investissements va se porter sur ces lieux, au détriment des quartiers indigènes. Un argument idéologique légitime cette concentration des efforts : la ville blanche doit faire fonction de modèle : il est donc nécessaire de lui accorder un soin particulier, afin que les "indigènes" puissent s'en imprégner et reproduire ensuite dans leurs quartiers ses règles. La faiblesse des investissements visà-vis de leurs quartiers, à laquelle s'ajoute la faiblesse des revenus de cette population, rend tout à fait impossible un tel transfert, quand bien même les "indigènes" en auraient-ils envie. L'exemple des politiques d'habitat "social", menées entre 1920 et 1960, rend bien compte de cette limite (Sinou, Sternadel, Poincot, 1989).

Cependant, à Dakar comme à Saint-Louis, les Occidentaux ne se concentrent pas tous en un même lieu. Cette population est composée de plusieurs groupes qui n'ont pas toujours les mêmes intérêts et qui s'installent dans les villes selon des modalités différentes. La création à Dakar d'un quartier réservé au personnel administratif est l'expression d'une volonté de ségrégation que l'appareil d'Etat français manifestera dans les colonies avec plus ou moins de force.

Le "plateau"

La localisation du quartier "blanc" obéit à des prescriptions hvgiénistes. Les sites en altitude sont particulièrement recherchés car ils sont mieux ventilés, donc plus confortables pour des fonctionnaires français, peu habitués aux climats tropicaux. De plus, ils sont moins infestés de moustiques et donc considérés comme relativement mieux protégés de certaines maladies. Les idéologues coloniaux français et anglais reprennent aussi le principe antique, appliqué par les Grecs et les Romains, qui veut que les lieux sacrés et ceux des castes les plus élevées soient situés sur des sites en altitude (l'Acropole à Athènes).

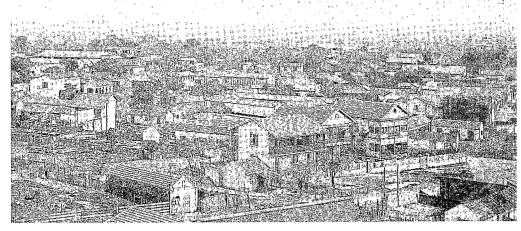


Figure 127 : le plateau de Dakar dans les années 30. Carte postale.

A Dakar au début du XX^e siècle, l'administration de l'AOF qui s'installe dans sa nouvelle capitale délaisse le premier lotissement situé en bordure du port et choisit une zone plus élevée dans son prolongement ouest, qu'elle lotit et désigne du nom de plateau, appellation qui qualifiera plus tard ce type de quartier dans toutes les villes coloniales françaises d'Afrique noire.

Contrairement au premier lotissement de Dakar (le plan de 1862), organisé selon une trame orthogonale rigoureuse que ne rompt que la place Protet, aujourd'hui de l'Indépendance, le nouveau lotissement s'organise à partir d'un plan plus élaboré, centré sur plusieurs places rondes d'où partent en étoile des avenues. Les lots y sont de formes et de tailles différentes, et la voirie y est hiérarchisée. Les aménageurs reprennent des principes d'urbanisme appliqués à la même époque par les Français dans les grandes métropoles coloniales (Prost à Casablanca, Hébrard à Hanoï) ou par d'autres colonisateurs en Afrique noire, par exemple les Allemands à Lomé.

Le nouveau quartier se développe dans les années 1910-1930, c'est-à-dire en même temps que celui de Médina, situé plus au nord et réservé aux indigènes. Leur création, à la même époque, met fin au caractère unipolaire de Dakar. Si le port, lieu principal d'activité, reste le moteur de la ville, celle-ci est désormais divisée en plusieurs zones ayant chacune leur dynamique et leur forme propres.

Cette pratique est répétée dans les villes de l'intérieur du Sénégal et dans les autres colonies, même si elle ne se manifeste souvent que de manière symbolique, étant donné le faible nombre de fonctionnaires français présents. Parfois, seuls quelques édifices suffisent pour justifier l'appellation de plateau, à Kaves par exemple (actuellement au Mali), où la gare et les services du Commandant de Cercle sont bâtis à plus d'un kilomètre du village bordant le fleuve Sénégal, conformément hygiénistes aux principes aui suggèrent de séparer physiquement les différents types d'établissement.

Les administrateurs se heurtent néanmoins à certaines difficultés pour appliquer rigoureusement ce système, dans les villes nouvelles comme dans les centres anciens. En 1906, débute à Bamako (capitale du Mali), situé à proximité du fleuve Niger, la construction d'un "plateau" sur une colline dominant la plaine. Le palais du Lieutenant-gouverneur et quelques dizaines de villas sont élevées, ainsi qu'un hôpital militaire, situé à l'écart, toujours pour des raisons d'hygiène. Mais cette opération s'avère coûteuse et lourde à mettre en oeuvre. La dénivellation rapide, plusieurs dizaines de mètres, rend difficile le transport des matériaux de construction, notamment la pierre, apportés depuis la plaine : le chantier s'éternise. Une fois les bâtiments en service, se pose le problème de la liaison avec l'établissement à proximité du fleuve, où arrive le chemin de fer. L'éloignement et l'élévation du plateau rendent difficiles les communications entre ces deux pôles. Face à cette situation, l'administration implante de nombreux bâtiments publics et villas coloniales dans la plaine. Les fonctionnaires ne seront pas tous réunis en un même lieu.

Cette exigence d'altitude s'accorde mal avec les nécessités pratiques de l'économie de ces agglomérations, centrées sur les axes de communication, et avec la faiblesse des budgets coloniaux. En outre, il est parfois impossible de trouver un site surélevé à proximité des sites fluviaux ou maritimes où sont localisées la plupart des villes coloniales. Enfin, dans les anciens comptoirs comme Saint-Louis, et même dans une moindre mesure à Dakar, il n'est pas envisageable de désaffecter tous les bâtiments déjà construits dans les premiers quartiers et de créer de toutes pièces un nouvel établissement. L'administration n'en a aucunement les moyens.



Figure 128 : progressivement, tout le centre-ville de Dakar se couvre de maisons à toits de tuiles. Ce n'est qu'après 1950 que seront construits des immeubles de grande hauteur (ici autour de la place de l'Indépendance). Carte postale.

Le " plateau" représente un idéal de la pensée coloniale et met en lumière sa dimension élitiste. Espace modèle, il n'a cependant aucune fonction productive directe d'un point de vue économique. Il réunit seulement une certaine catégorie de la population blanche, les employés de l'administration. Les colons privés ne sont pas conviés à y venir résider, et préfèrent d'ailleurs résider à proximité des axes de communication. La ville économique ne se développe pas dans des altitudes olympiennes mais au ras du sol, le long des fleuves et des voies de chemin de fer.

Paradoxalement, les efforts consacrés à cet espace productif sont souvent bien inférieurs à ceux destinés aux quartiers administratifs : la colonisation française est d'abord l'oeuvre de fonctionnaires, militaires et civils, qui souvent négligent l'enjeu économique et méprisent les commerçants. Ceux-ci, considérés comme des colons de seconde catégorie, ne sauraient se mélanger aux fonctionnaires et prétendre aux mêmes privilèges.

Cette attitude trouve sans doute son origine dans l'omniprésence des militaires dans cette colonisation. Les officiers, par tradition de corps, ne veulent pas se mélanger au reste de la population, indigènes et civils européens. Ils rêvent

de bâtir des cités qui leur soient réservées, organisées à la manière des camps mais désormais dotées du confort que peut apporter la modernité. Ils considèrent mériter ce privilège en tant que conquérants. Cet élitisme (issu d'une certaine manière de la religion chrétienne), et repris ensuite par les dirigeants civils, est remarquable dans d'autres colonies, en Inde par exemple, avec la création de New-Delhi, ville nouvelle réservée à l'administration. La création, au cours du XX^e siècle, d'autres capitales administratives et politiques dans les pays en développement, relève parfois de cette logique.

La volonté de différenciation à l'intérieur de population blanche se traduit par une relative dispersion, particulièrement à Dakar et à Saint-Louis où les négociants européens demeurent dans les anciens quartiers qui gardent leur fonction économique. Ils rachètent ou louent les entrepôts et les locaux commerciaux des premiers traitants et continuent à cohabiter avec les Africains qui y sont déjà installés et qui souvent les assistent. La logique de fonctionnement de l'espace économique n'est guère modifiée par les administratives. Les autorités s'appliquent à réglementer d'abord leur espace d'habitation, le plateau. De nombreuses règles françaises d'urbanisme et de construction y sont rendues applicables : les contraintes qu'elles demandent et le surcoût qu'elles provoquent en matière de construction rendent de fait impossible l'accès au sol à d'autres catégories sociales, y compris les négociants européens.

Cette démarche explique également le relatif laisser-faire de l'administration dans les quartiers commerçants où les réglementations sont peu appliquées, notamment dans le domaine de la construction. En outre, la barrière sanitaire qui devait isoler le plateau des autres quartiers, disparaît avec la pression foncière. A Dakar, les lotissements "classiques", qui organisent les quartiers commerçants et indigènes, sont poursuivis jusqu'à sa bordure.

L'attitude de l'administration permet aux Africains de demeurer dans le quartier commercial, et à certains étrangers (par exemple les Libanais et les Syriens qui immigrent en Afrique noire alors) de s'y installer, sans se conformer à toutes les réglementations constructives. Ce quartier, localisé à Dakar à proximité du port, constitue un espace intermédiaire entre le plateau et le quartier indigène, assez semblable à celui qui existait dans les comptoirs et les escales. La loi coloniale en

matière d'établissement est appliquée avec plus de souplesse et produit un paysage urbain original, où baraques en bois, villas, maisons à étage, et aujourd'hui petits immeubles, cohabitent.

La mise en place d'une administration civile, au début du XX^e siècle, ne remet pas en cause les privilèges accordés à certains groupes. Les militaires continuent à échapper au contrôle de la colonie et ne dépendent que de leur administration, située à Paris. Dans les villes, les officiers, qui s'installent souvent dans les villas du plateau, refusent de réduire les emprises de leurs anciens domaines, même si ceuxci, concus à une époque de conquête dans une perspective de défense, ne se justifient plus. De vastes étendues dans la ville restent sous leur responsabilité ; souvent, elles gênent la circulation entre les différents quartiers, le dévéloppement d'autres activités, voire la croissance urbaine. Mais l'illusion de pouvoir s'étendre à l'infini, sans contraintes. combativité des administrateurs civils : face à un obstacle, ils préfèrent le contourner plutôt que l'affronter, surtout lorsqu'il émane d'une communauté dont ils sont proches.

Il en est de même vis-à-vis des missionnaires qui les ont souvent précédés sur le terrain. A Dakar, ils sont les premiers à s'implanter à proximité du petit village lébou et s'octroient des portions de sol avant le plan de lotissement. Le processus est souvent le même à la fin du XIX^e siècle dans les villes nouvelles fondées dans les territoires conquis. Militaires et missionnaires en sont généralement les premiers occupants. Le caractère pionnier de leur implantation leur permet de conserver leur domaine ; ils ne sont tenus qu'à se conformer aux alignements établis par les plans de lotissement.

Dans les territoires nouvellement colonisés où l'appareil administratif se réduit souvent à quelques personnes, les missions joueront un rôle très dynamique en tant qu'agents de colonisation. Cette place se lit encore aujourd'hui, à travers l'emprise spatiale de leurs bâtiments qui occupent souvent plusieurs îlots des centres des établissements. De plus, cet espace à l'origine réservé aux religieux, acquiert rapidement d'autres fonctions, notamment d'enseignement (les ordres religieux sont souvent à l'origine des premières écoles). La mission devient le principal pôle "culturel" de la cité coloniale. Cette fonction amène l'administration à ne pas remettre en cause l'existence de vastes domaines, gérés par les ordres, dont les moyens financiers leur permettent d'en assurer l'entretien.

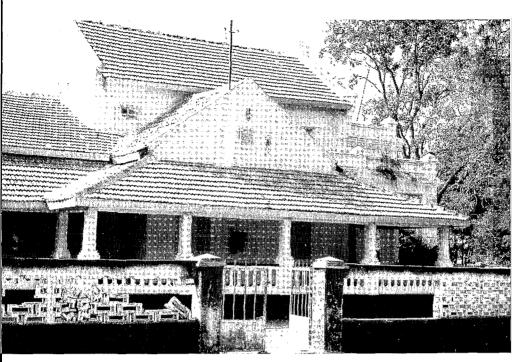


Figure 129 : le plateau abrite les villas et les services des colons. Le jeu des pentes des toits et la véranda affectent une image particulière à ce type de construction.

Paradoxalement, cette situation remarquable dans la majorité des colonies est beaucoup moins lisible à Dakar et à Saint-Louis où l'administration et les commerçants ont été les principaux moteurs de l'urbanisation, et où la religion musulmane est très présente.

Confrontés à une pénurie de moyens, les administrateurs coloniaux se retrouvent dans une situation souvent contradictoire. D'une part, ils souhaitent maîtriser l'occupation foncière en ville, d'autre part, ils sont tentés de délêguer cette responsabilité aux acteurs qui en ont les moyens. Cette ambivalence explique pourquoi religieux et militaires, bien que peu nombreux, impriment fortement leurs marques dans la ville.

Le plateau acquiert rapidement un aspect et une ambiance spécifiques. Des villas, le plus souvent en rez-de-chaussée, parfois à un étage, aux plans issus des catalogues, sont bâties au centre de vastes parcelles. Ces maisons, au début du XX^e siècle, ne se distinguent guère les unes des autres. A usage d'habitation ou de travail, elles reprennent les principes d'organisation spatiale des premières "baraques" militaires, tout en bénéficiant d'un confort accru. Même, les

petits édifices publiques (école, dispensaire...) sont semblables dans leurs formes aux logements. Les nouveaux principes de construction (cf. troisième partie du chapitre) ne sont pas sans produire une certaine monotonie au niveau du paysage, que certains administrateurs tenteront d'atténuer.

D'un point de vue paysager, la caractéristique majeure du plateau est l'intense végétation qui le recouvre et qui masque souvent les habitations. Il s'agit là d'une innovation importante, car "traditionnellement", la nature africaine, dont la végétation tropicale est une expression forte, inquiète le "Blanc". Les raisons sont multiples et sont parfois reprises de croyances locales : la forêt est le lieu de résidence des esprits par opposition au village, espace des vivants ; le mélange des deux genres, en l'occurrence la plantation d'arbres dans un établissement humain, n'est pas conseillé.

De manière plus rationnelle, l'humidité provoquée par la végétation, la présence de nombreux insectes, voire de serpents, expliquent pourquoi, pendant longtemps, les hygiénistes conseillent aux aménageurs de ne pas introduire d'éléments végétaux en ville. A Saint-Louis, seuls quelques alignements de palmiers sont établis le long des principaux axes. Quant au "jardin d'essai", remarquable dans plusieurs villes coloniales, il est généralement situé en dehors de la cité. S'il accueille quelques espèces animales exotiques, à la manière d'un zoo, il sert d'abord à tester la résistance ou l'adaptation au climat de certaines plantes, dans une optique productive.

Les villes coloniales d'Afrique noire ne s'accordent guère avec la vision occidentale du paysage urbain au XIX^e siècle où les arbres, tantôt renforcent les perspectives visuelles par des alignements, tantôt adoucissent le paysage en créant des limites visuelles, en répondant aux volumes cubiques des immeubles. L'absence de végétation met à nu l'effort en matière de construction, en souligne les faiblesses, rappelle une autre figure de la nature africaine, le désert, tout aussi repoussante aux yeux des Occidentaux que la forêt.

L'évolution des mentalités des aménageurs repose sur différents éléments. Le modèle de la cité-jardin, développé principalement par les Anglais en Europe, est repris par ceux-ci dans leurs établissements coloniaux. La végétation sous les tropiques présente la qualité de pousser très vite et d'assurer une protection contre le rayonnement solaire. En ombrageant les habitations, la température à l'intérieur est réduite et le

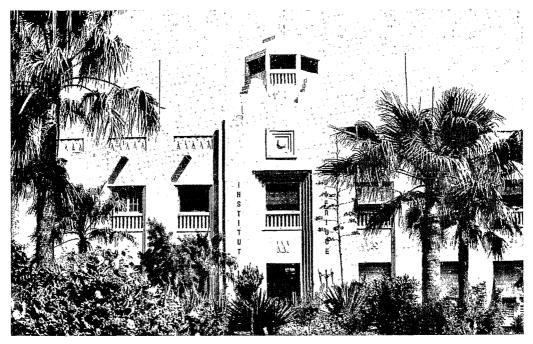


Figure 130 : le bâtiment de l'IFAN de Dakar est entouré d'un jardin planté d'espèces tropicales. Carte postale.

confort amélioré pour un coût très modique, puisqu'il suffit de planter des pousses qui, en quelques années, se métamorphosent en arbres.

De la même façon, les clôtures des parcelles, aux périmètres qui dépassent souvent la centaine de mètres, sont réalisées à partir de plantations, dans un souci d'économie. Si certaines espèces sont importées, bougainvillées, lauriers, d'autres émanent de la région. Les aménageurs choisissent certains arbres, caïlcédrats, nims, flamboyants, parfois même des arbres fruitiers locaux (manguiers) pour leurs qualités esthétiques, de croissance rapide, d'ombrage...

Enfin, en transformant, avec peu de moyens, le terrain de la parcelle en un jardin privé, l'administration vise à rehausser le cadre de vie du colon et son image : depuis sa villa, il domine son parc, où ne vaquent que les boys jardiniers, et peut s'identifier aux nobles ou aux bourgeois dont les demeures trônent dans de petits parcs urbains. Le modèle des "beaux quartiers" hante les colons qui aspirent à vivre sur les plateaux à la manière des "bourgeois" des villes occidentales.

Peu peuplé, ce quartier est peu fréquenté et se distingue par son ambiance feutrée des autres espaces urbains. Habité par quelques fonctionnaires et parcouru par quelques boys silencieux, il contraste avec les quartiers commerciaux, grouillants, aux maisons qui s'accordent plutôt mal que bien avec les normes administratives, et où la population est plus nombreuse et plus diversifiée.

Outre un paysage, l'administration veut produire dans la ville blanche un cadre de développement durable. La première condition indispensable à ce projet est de maîtriser au niveau foncier comme au niveau physique l'aménagement du sol. Le quartier est morcelé selon la procédure du lotissement et tous les lots sont immatriculés. Dans le même temps, l'administration engage de gros travaux de consolidation du sol. Par ailleurs, la volonté de maîtriser la circulation de l'eau prend d'autant plus de force au début du siècle que viennent d'être découverts les vecteurs de la fièvre jaune et du paludisme (certains types de moustique). La nécessité de réduire leur prolifération amène les autorités à interdire la construction de toute forme de stockage, et à développer un système enterré de réseau d'adduction. Cet effort est d'ailleurs parfois étendu à certains quartiers "mixtes".

A Saint-Louis, grâce aux fonds d'emprunts, d'importantes opérations de drainage sont engagées, afin de supprimer les zones marécageuses ou inondables où s'installent les citadins. Au début du XX^e siècle, la ville, à l'exception du quartier de Guet N'Dar, est enfin protégée des débordements des crues du fleuve mais les eaux usées posent encore problème. L'absence de pente et le sous-sol meuble rendent difficile la création d'un réseau d'égouts, qui ne sera réalisé que plus tard.

A Dakar, la nature du sol et la déclivité n'imposent pas de telles opérations. Les investissements sont concentrés sur l'installation d'un réseau d'égout et d'adduction d'eau. Le statut de capitale de l'AOF et l'importance de sa population en font le lieu privilégié des investissements qui concernent en priorité les quartiers où résident les Européens. Si certains Africains arrivent à se connecter aux réseaux, la grande majorité, qui réside dans le quartier de Médina ne peut en bénéficier. L'investissement que représente l'installation de systèmes d'adduction d'eau ou d'évacuation, selon le principe du réseau, interdit de l'étendre dans les quartiers populaires aux faibles densités d'habitations. L'accès aux réseaux dans une ville s'étendant à l'horizontale devient un facteur de discrimination.

Chaque fois qu'il s'agit de créer un nouveau service, l'administration coloniale reprend "naturellement" le modèle occidental, mais les revenus des habitants d'une part, le mode d'extension de la ville, d'autre part, limitent son application. Dans ce contexte, la ville blanche, habitée en majorité par des Européens, fait figure d'espace privilégié. Les autorités, en échange des services qu'elles apportent, demandent à ses occupants de respecter les réglementations nouvelles, toujours marquées par la préoccupation sanitaire. La construction en "dur", la suppression des mares, etc, sont plus facilement réalisables par les Européens que par les Africains, qui ne disposent pas des mêmes moyens et de la même quantité de personnel domestique. Leur déplacement dans les quartiers indigènes, où l'administration n'exerce pas un contrôle aussi rigoureux, en sera ainsi justifié.

Espace privilégié pour son assainissement, la ville blanche l'est encore pour la viabilisation. La concentration des activités économiques et administratives et de l'habitation des couches les plus fortunées, ainsi que leur situation centrale, engendrent une circulation plus intense de véhicules automobiles que dans les quartiers indigènes. Comme à Saint-Louis au début du siècle, les rues du plateau de Dakar et des quartiers commerçants sont les premières pavées, dotées de trottoirs, d'éclairage publique... Certains espaces publics sont aménagés, toujours selon une logique occidentale. A Dakar, la place Protet est agrandie, une esquisse de square y est implantée. Située à la lisière des deux quartiers "blancs", elle marque le centre de la cité et est entourée par des bâtiments représentatifs de la société coloniale : le palais de justice, la chambre de commerce, le cercle des militaires ...

Au fur et à mesure que les opérations sont réalisées, le contraste entre la ville blanche et les quartiers indigènes s'accentue. Dans l'une, les cases disparaissent, les villas se font plus nombreuses, certains immeubles hauts de deux ou trois étages émergent... Dans les autres quartiers, malgré l'ordonnancement du lotissement, l'habitat, en rez-dechaussée, reste composé de matériaux "précaires"; les rues, de sable ou de terre, où peu de véhicules circulent, deviennent souvent des annexes des habitations.

L'habitation

La population de la ville blanche se distingue de celle des autres quartiers par ses revenus, son statut social et par son mode d'habitation.

Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, l'administration n'a pas une réflexion globale sur le logement des Européens dans les colonies. Elle se contente de faire édifier des casernes puis des camps pour la troupe. Quant aux fonctionnaires civils, ils logent, soit dans des maisons louées à des particuliers, soit à l'étage des bâtiments coloniaux où ils exercent leur fonction. Les colons du secteur privé et les rares Africains qui ont les moyens de construire en dur se contentent d'édifier sur leur parcelle un bâtiment, souvent à étage. Mais les édifices en terre, en bois ou en paille restent nombreux sur ces parcelles.

On peut distinguer deux temps en matière de production de bâtiments coloniaux. Entre 1880 et 1910 environ, les bâtiments produits s'inspirent tous d'un modèle unique, conçu par les militaires. A partir de 1910 et jusqu'à la seconde guerre mondiale, l'administration cherche à diversifier les formes architecturales afin de réduire la monotonie du paysage des villes coloniales. Quels que soient la période et le style, cet effort répond à plusieurs considérations.

En premier lieu. souci d'adaptation un constructions aux conditions climatiques et économiques locales. Cette démarche est générale dans toutes les colonies françaises et s'inspire là encore de la pratique des Anglais dans leur domaine colonial. La construction de bâtiments en briques, dotés de quelques balcons ou d'une terrasse couverte sur une façade, n'améliore pas de manière radicale les conditions d'habitation. De plus, ces "maisons cubiques" résistent mal au climat et sont souvent insalubres. Il convient d'accorder ce secteur de production avec les exigences sanitaires. Enfin, les matériaux et les modes de construction ne permettent pas de produire en plus grande quantité et de manière plus rapide, à une époque où l'effort d'équipement devient une condition indispensable au succès de la "mise en valeur" coloniale.



Figure 131 : publicité dans Le Monde Colonial Illustré, vers 1920.

Cette démarche s'inscrit également dans une projet esthétique vis-à-vis de l'espace urbain : la ville blanche doit se distinguer radicalement des autres quartiers et perdre la connotation négative qu'elle conserve alors. L'Afrique noire, et Saint-Louis comme Dakar, restent synonymes de terres de fièvres. La domestication de l'espace urbain passe par la production d'un paysage spécifiquement colonial. L'idée de reproduire à l'identique des paysages de la Métropole, qui avait longtemps prévalu, quelle que soit d'ailleurs la nationalité du colonisateur est définitivement abandonnée. Outre son coût prohibitif, la maison "occidentale" s'avère extrêmement mal adaptée au climat et donc très inconfortable ; (à Batavia, actuel Djakarta, en Indonésie, les Hollandais avaient commencé par construire des habitations semblables à celles de leur pays).

Une telle évolution, remarquable dans toutes les colonies, vise à proposer au colon des avantages en "nature", qui modifieront son installation dans la colonie. Celui-ci y demeure en limitant au maximum les investissements matériels sur place et loge le plus souvent, comme le faisaient autrefois les autorités, dans des maisons louées. Ses économies sont toutes réinvesties en Métropole.

En fournissant gratuitement des logements aux fonctionnaires, l'administration vise un triple objectif. D'abord attirer des Français qui trouveront de facto des conditions d'habitation supérieures à celles qu'ils ont en France; chercher à les retenir ensuite dans la colonie : ces fonctionnaires n'y restent, pour la plupart, que quelques années, le temps d'amasser un pécule. Cette mobilité est un handicap pour la gestion de la colonie et pour son exploitation qui nécessitent la présence d'un personnel formé et habitué aux conditions locales.

Enfin, développer l'activité économique dans la colonie, en favorisant l'émergence d'un secteur "moderne" de la construction, qui profite dans le même temps aux entrepreneurs français. En bâtissant des villas et des édifices publics, l'administration accroît les échanges avec la Métropole (les tuiles, les poutres métalliques, les huisseries de fenêtres et de portes, les sanitaires sont importés). Sur place, cette activité permettra à des entreprises de bâtiments de s'installer et de prospérer. L'administration espère que cette production intéressera également d'autres clients, les colons privés, des Africains fortunés, et qu'à terme, une industrie de la construction se développera.

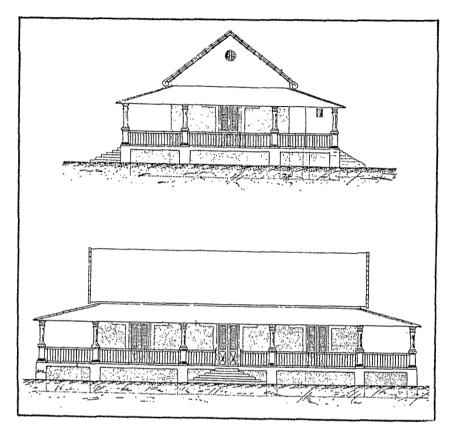
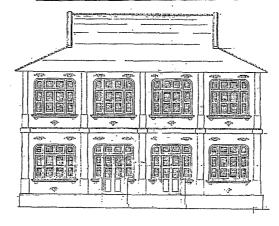


Figure 132 : modèle-type de construction coloniale à véranda, qui sera implantée à partir de la fin du XIX^e siècle dans toutes les colonies tropicales.

Jusqu'alors, seules les réglementations hygiénistes légitiment l'usage de matériaux "en dur" et certains modes d'organisation spatiale des bâtiments. L'administration coloniale ira désormais plus loin, en élaborant un modèle de construction colonial faisant la synthèse de toutes les prescriptions existantes, encore dispersées dans diverses réglementations, parfois contradictoires. Le modèle sera défini, d'abord à partir des règles élaborées par les militaires pour les constructions dans les camps. Ces édifices, conçus pour être provisoires, seront "sédentarisés" et "civilisés". A cette occasion. architectes. médecins. ingénieurs. proposeront améliorations en terme de confort, affineront les solutions constructives; mais jusqu'aux années 1910, ils ne chercheront pas à diversifier ce type de bâtiment, qui ne diffère que dans la taille et le degré d'équipement intérieur. Au contraire, leur sou-

PROJET DE CONSTRUCTION UN BATUERT DE L'OGEMENT DE 27 CATEBORIE À SANT-LOUIE



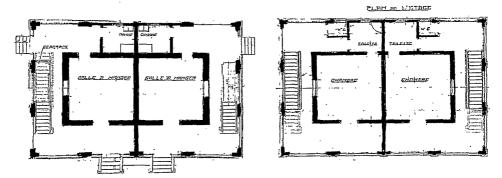


Figure 133: projet de construction d'un bâtiment comprenant un logement de 2^e catégorie A, à Saint-Louis. L'édifice, dessiné en 1932, demeure entouré aux deux niveaux d'une véranda. ANS, 4P 462, 32.

ci sera d'imprimer à toutes les villes coloniales le même cachet, à travers l'homogénéité des constructions, qu'elles soient à usage public ou privé et qu'elles soient destinées à des logements ou à des services.

Cette volonté est liée à la centralisation du processus décisionnel et de l'appareil technique : les plans sont conçus en France et sont destinés à toutes les colonies ; ils sont approuvés par des fonctionnaires du ministère des Colonies, qui les diffusent à travers des atlas, envoyés à tous les services techniques territoriaux. Ceux-ci sont tenus, chaque fois qu'ils envisagent de construire un édifice, de choisir dans les catalogues le modèle qu'il convient. Le travail de conception est ainsi évité et, par là-même, l'envoi de personnel plus qualifié. A une époque où l'administration se heurte toujours à un problème de mobilisation de la main-d'oeuvre française pour ses colonies, cette solution s'avère la mieux adaptée et la plus économique.

A travers cette démarche, se manifeste la volonté d'unifier le monde colonial français : à Hanoï ou à Dakar, le visiteur comme le colon, doit pouvoir retrouver le même paysage, comme autrefois le militaire qui circulait de camp en camp. La mobilité des fonctionnaires coloniaux est grande et elle est encouragée pour qu'ils évitent de sombrer dans un mode de vie de "vieux blanc", à l'image des premiers Européens qui vivaient dans les comptoirs.

L'organisation interne des bâtiments est d'abord dictée par les principes hygiénistes déjà remarquables dans les baraques. Les pièces ont toujours deux côtés ouvrant sur l'extérieur, percés de plusieurs ouvertures afin d'assurer une ventilation maximale. Elles sont toutes alignées et de forme carrée ou rectangulaire. La largeur de la pièce, qui correspond à celle du bâtiment, oscille entre quatre et cinq mètres, ce qui facilite la standardisation de la production. Cette dimension s'accorde bien avec les exigences d'espace et le système constructif. Comme pour les baraques, la structure du bâtiment repose sur une armature métallique, construite par les industries françaises, exportée en pièces détachées dans toutes les colonies et assemblée sur place. La quantité produite permet de réduire le coût unitaire et assure un débouché important aux entreprises sidérurgiques françaises. Elle évite d'importer une main-d'oeuvre qualifiée ou de la former dans la colonie.

Pour les mêmes raisons, l'utilisation de la tuile mécanique, plus facile à assembler que la tuile romane, se systématise. Produite en grande quantité à Marseille, elle sert pour ces constructions et commence à être diffusée auprès des Africains. Quant aux murs, ils sont généralement montés sur place, à partir de briques ou de panneaux de bois. L'usage de panneaux préfabriqués importés, éventuellement métalliques, suggéré par les Anglais à la fin du XIX^e siècle (King, 1991), n'est pas retenu. Les coûts de transport sont trop élevés et l'usage du métal, qui n'a aucune qualité d'isolation, s'accorde mal avec les climats tropicaux.

Un effort tout particulier est accordé aux ouvertures, "persiennées" afin de maintenir la ventilation tout en protégeant du soleil. Les modes d'ouvertures sont d'ailleurs affinés. Les persiennes de certaines fenêtres se soulèvent perpendiculairement au mur, sur une inclinaison d'environ 45° seulement, pour les mêmes raisons. Celles des portes, plus

classiques, divisées en deux battants que l'on rabat de chaque côté, sont divisées chacune une nouvelle fois en deux pans au tiers de la hauteur, afin de pouvoir ouvrir la partie basse tout en gardant la partie haute fermée, toujours dans un souci de maintenir la ventilation tout en se protégeant du soleil. Ce premier système de fermeture est souvent doublé par des portes et des fenêtres intérieures composées de tulle et empêchant les insectes de pénétrer dans les pièces.

Les maisons, composées de pièces rigoureusement alignées, sont à la fin du XIX^e siècle systématiquement entourées par une véranda, qui déborde de deux à trois mètres sur chacun des côtés. Cet espace, qui dessert toutes les pièces et fait fonction en même temps d'espace de vie, vise à répondre à la contradiction que constitue cette double volonté de ventilation et de protection. Les persiennes, les moustiquaires restent des filtres qui limitent la circulation de l'air et les pièces intérieures sont à certaines saisons des étuves, malgré toutes les réponses apportées. La protection du bâtiment est encore renforcée par sa surélévation, qui l'isole du sol et des insectes. Les bâtiments se dressent souvent sur une structure en pilotis qui laisse un volume vide entre le plancher et le sol, faisant fonction de vide sanitaire et d'espace de circulation d'air. La toiture répond également à cette exigence. Les pièces d'habitation, dotées d'un plafond plat, sont surmontées d'une toiture à pente aiguë, laissant un vide où l'air circule. Celle-ci se poursuit au dessus des véranda, selon une pente moins forte.

Néanmoins, en saison d'hivernage, tous ces efforts ne suffisent pas et le colon, lorsqu'il est obligé de demeurer dans la ville, préfère vivre alors dans la véranda, espace intermédiaire entre le logement et l'extérieur, et mieux ventilé. Parfois même, il y dormira et restera protégé des moustiques, grâce à sa moustiquaire portative et grâce à des rideaux composés de nattes de paille, que l'on déroule la nuit où à l'heure de la sieste, à la manière des stores, depuis la limite du toit jusqu'à la balustrade. Il faudra attendre l'électrification pour que des ventilateurs soient installés dans les pièces, ce qui les rendra plus habitables.

La véranda affecte une image forte à ce type de construction, de même que le jeu de pente des toitures. Le bâtiment devient presque aérien ; il repose, à peine posé sur

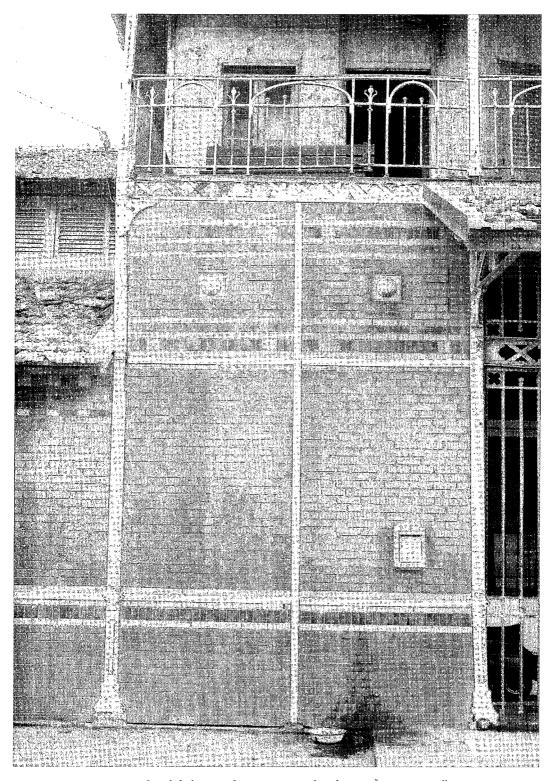


Figure 134 : détail de la gare de Saint-Louis, dont la structure est métallique.

le sol de la colonie, un peu comme le colon qui effleure à peine les sociétés africaines et qui trouve dans ce cadre un espace protégé au maximum de l'environnement. L'isolement est renforcé par la grande taille des parcelles et par la végétation qui entoure sans le toucher le bâtiment, autant de barrières supplémentaires vis-à-vis du monde extérieur.

Grâce à la standardisation de la construction et surtout grâce à l'utilisation du métal pour la structure portante, il est possible de construire en hauteur plus facilement. Néanmoins, la plupart des édifices sont limités à un seul étage; l'édification d'un deuxième étage alourdit la charge et nécessite des structures plus solides et plus coûteuses, qui ne se justifient que dans les cas où l'on recherche une ventilation accrue (on ne cherche surtout pas à densifier, au contraire). Ce type de bâtiment ne se remarque pratiquement pas sur la côte du Sénégal, balayée plusieurs mois par an par les alizés, mais se développe dans des colonies plus tropicales, par exemple à Grand-Bassam en Côte-d'Ivoire.

La maison à véranda devient, à partir de la fin du XIX^e siècle, le symbole de l'architecture coloniale, quelle que soit la nationalité de la puissance colonisatrice. Si la véranda trouve son origine dans les terrasses couvertes des demeures de maîtres espagnoles, ce type d'habitation en diffère fondamentalement en raison de son organisation spatiale.

Elle reste néanmoins réservée en priorité aux employés de l'administration et sa diffusion auprès de la population est faible. La part de surface construite, non directement habitable, dans les maisons à véranda, augmente considérablement le coût. Les citadins européens, dont les logements ne sont pas construits par l'administration, édifient des maisons de moindre taille. Néanmoins, ils doivent se conformer aux réglementations de construction de plus en plus détaillées : matériau à employer, volume des pièces, taille des ouvertures....

Les Africains, installés dans les villes blanches, ne reproduisent pas non plus ce type de construction et se contentent de remplacer les murs de paille par des murs de planches de bois, et le chaume des toitures par des tuiles mécaniques, ce qui généralement est considéré comme suffisant pour demeurer sur place. A Dakar, on trouve encore des traces de cette pratique dans les "concessions" situées à proximité de l'avenue Pompidou, non loin de la place de

l'Indépendance. Néanmoins, l'utilisation de matériaux "précaires", la paille, la terre, ne disparaît pas totalement. Malgré leur interdiction dans la ville blanche, ils ont employés pour enclore des terrains, pour bâtir de petits magasins ou les pièces des "boyeries" (c'est-à-dire des lieux d'habitation des domestiques).

La maison à véranda se remarque d'abord sur les "plateaux" des villes et domine particulièrement dans les capitales des nouvelles colonies où les "privés" (les colons du secteur privé) sont peu nombreux. Dans ces colonies, les villes ont été édifiées dans des sites vierges d'habitation, sous l'autorité unique de l'administration qui a pu imposer, plus qu'ailleurs, ses réglementations et des modèles.

Le paysage ordonné et limpide de la ville blanche ne séduit cependant pas tous les habitants et les visiteurs. L'architecture standardisée et les trames orthogonales des lotissements produisent un paysage, uniforme, monotone. Ces formes impriment un ordonnancement militaire qui n'a pas grand-chose à voir, malgré les tuiles roses des toits, avec le paysage des villes du midi de la France, que de nombreux colons aimeraient retrouver. La ville coloniale, sous l'action des aménageurs, perd de sa "barbarie", mais elle reste à l'image d'une ville sans vie et elle est souvent comparée à un camp militaire. Les quelques bâtisses qui dominent les constructions toutes semblables sont généralement les anciennes casernes aux formes massives. L'administration civile, qui se substitue aux officiers, est sensible à cette critique et encourage la production d'un habitat visuellement plus diversifié. Cet effort arrivera finalement à enlever la rigidité toute militaire de ces bâtiments.

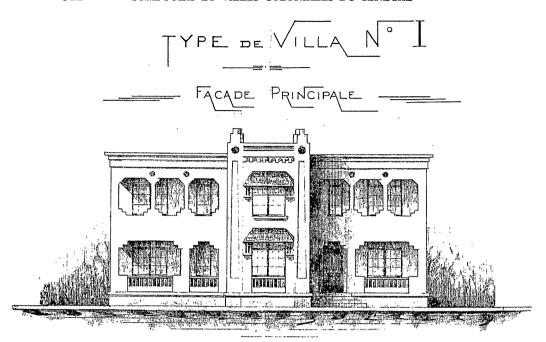
Enfin, la transformation de l'espace d'habitation doit être rapprochée de la volonté de modifier la composition de la population occidentale. Jusqu'alors, la population blanche de la colonie est quasi exclusivement masculine. La vie quotidienne du colon se partage entre son lieu d'activité et les lieux de loisirs (bars, club du cercle...). Son habitat est un espace secondaire qu'il investit peu. L'évolution de la société coloniale passe par l'installation de la famille, par la venue des femmes et des enfants, qui était autrefois fortement déconseillée en raison des maladies, dont on peut désormais se protéger. Seules ces personnes peuvent apporter les figures de

la civilité bourgeoise, que les troupes, traditionnellement, ne véhiculent guère.

Cette venue nécessite un cadre de vie différent de celui d'une ville de garnison. En transformant les logements de fonction, tous identiques, en de coquettes villas, les maîtresses de maison accueilleront leurs maris, les amèneront le dimanche à l'église et les détourneront des bordels qu'ils fréquentent régulièrement. Le projet de moralisation n'est pas non plus dénué d'un certain intérêt économique. L'administration cherche aussi par ce biais à rendre les colons plus productifs. Leur durée de séjour sera rallongée du fait que le confort offert au ménage les dissuadera de quitter la colonie sur un coup de tête. Une trop grande mobilité de la population blanche peut être un handicap, de même qu'une trop grande stabilité, qui engendre l'inactivité.

Enfin, la diversification des formes architecturales vise à affecter une image particulière à chaque colonie. Après une phase d'homogénéisation des territoires coloniaux, s'amorce un temps où les administrateurs veulent marquer leurs différences et imprimer un cachet particulier aux villes qu'ils gèrent. Progressivement, les modèles de villas types sont plus nombreux et tentent d'offrir un cadre plus adapté à une vie familiale.

La villa s'agrandit car le ménage ne peut se suffire de deux pièces, aussi grandes soient-elles. Il convient d'y installer des espaces plus intimes, réservés au couple. La chambre matrimoniale apparaît et n'ouvre plus systématiquement sur la véranda. De même, des salles de bain sont construites, attenantes aux chambres, alors qu'auparavant, dans une vision virile de la vie coloniale. l'homme à l'image du soldat, quand il se lavait, le faisait dans la cour, le boy lui apportant des bassines d'eau et les lui versant. Ce genre de promiscuité n'est pas imaginable pour les femmes blanches, d'autant que les phantasmes sur la sexualité des Africains la décrivent comme aussi débordante que celle attribuée aux Africaines. De plus, l'épouse modèle ne saurait trop se fatiguer sous ces "climats pénibles" doit bénéficier d'une nombreuse et domesticité pour les tâches de base et pour consacrer tout son temps à la promotion d'un art de vivre colonial. Elle est l'artisan d'un ordre domestique dans la ville blanche et peut ainsi s'identifier aux maîtresses de maison de la bourgeoisie française.



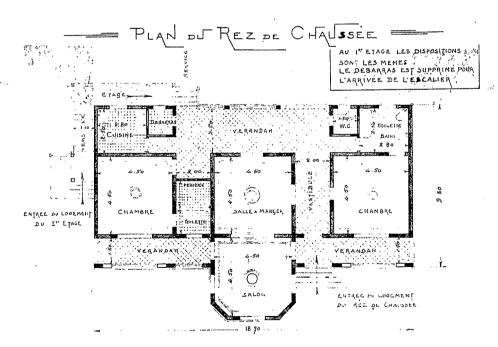


Figure 135 : "villa Finis Coronat Opus", prévue sur Dakar, vers 1930. Elle rappelle l'architecture coloniale d'Afrique du Nord. La véranda n'entoure plus toutes les pièces. ANS, série 4P 32.

L'accroissement des activités dans la villa amène une spécialisation des pièces et des morphologies particulières. Un salon ne saurait servir de chambre à coucher. La polyfonctionnalité initiale disparaît. Des couloirs intérieurs apparaissent, limitant les contacts directs entre les pièces, et renforcent l'intimité des occupants. La véranda, elle aussi, se transforme. Certaines parties deviennent un salon supplémentaire, extérieur, qui préserve l'intimité de l'intérieur de la maisonnée. Elle peut être en partie occupée par certaines pièces (cuisine, salle de bains, remise) qui limitent la circulation périphérique.

En même temps que le logement acquiert des fonctions précises et se privatise, son aspect est affiné; les poteaux métalliques qui supportent la véranda sont agrémentés de décorations; les motifs des balustrades sont diversifiés; des frises en bois ou en terre bordent les pourtours des toits et la ligne de faîte; parfois les poteaux deviennent des colonnes, rondes ou carrées, dotées de décorations (torsades...). D'autres matériaux peuvent être également employés: le soubassement n'est plus sur pilotis mais en terre, maintenu par un entourage en pierres. Ces transformations rendent la demeure plus massive et lui enlèvent cette image d'objet en équilibre sur le sol. Elles marquent une volonté d'enraciner la colonisation dans la terre africaine. Aux militaires, qui ne faisaient que passer, se substituent des familles qui doivent "durer".

Les différents membres de la famille possèdent leur territoire propre dans la villa, régentée par la maîtresse de maison. La domesticité occupe un "quartier réservé" et circule uniquement dans certaines zones et à certains moments, afin d'éviter des contacts inopportuns avec maîtres et maîtresses. Boys, cuisiniers, gardiens et jardiniers, exclusivement de sexe masculin, sont généralement localisés dans des pièces de services situées à l'arrière de la villa ou dans des annexes au fond du jardin, auxquelles ils accèdent par une entrée particulière: la villa coloniale a aussi ses communs. Le paysage symétrique et régulier des premiers logements coloniaux disparaît au profit d'édifices centrés sur une façade principale ouvrant sur les espaces de réception. L'arrière de la maison sert généralement d'espace de travail des domestiques. Ce mode d'organisation emprunte évidemment aux modèles occidentaux bourgeois et se réfère aussi aux images des demeures des riches propriétaires de plantation du sud des Etats-Unis.

Toutes ces modifications concourent à produire un espace d'habitation plus intime, destiné à développer une vie familiale, espace qui n'existait pas dans les premières villas ouvertes de tous côtés sur l'extérieur, camp ou jardin. De plus, chaque nouvelle villa se différencie quelque peu de sa voisine, par son volume, sa forme, sa décoration ou simplement par les motifs des balustrades. L'idéologie pavillonnaire a atteint les colonies.

La volonté de modifier le cadre de vie urbain ne touche cependant pas de la même façon l'ensemble des villes coloniales, et même l'ensemble des fonctionnaires. A l'image des politiques d'aménagement, les investissements sont d'abord concentrés dans les principaux centres économiques et politiques, où demeure le plus grand nombre de colons. Dakar, en tant que capitale fédérale, en est la principale bénéficiaire.

De plus, le coût des villas amène l'administration à réserver les plus confortables à certains fonctionnaires. Les nouveaux venus, les employés non qualifiés ou ceux affectés dans des services peu considérés, se retrouvent logés dans des logements moins spacieux que ceux qui "ont fait cinq ou dix ans d'Afrique". Par le biais du logement, s'opère, au sein de la population des employés de l'administration, une forme de distinction. Elle tend à contrebalancer l'indifférenciation de statut suscitée par le système colonial, où tous les Blancs, dont les revenus sont très proches, se serrent les coudes, au milieu de l'adversité "noire".

Un système de valeur, basé sur le confort, se met en place : Dakar, par son climat, par son plateau, par ses villas, devient le nec plus ultra de l'urbanité coloniale. Il n'est pas sans produire certaines aberrations. Des débats de plus en plus byzantins se développent dans la communauté blanche à propos des logements que chacun mérite, en fonction de son grade, de son ancienneté, du nombre d'enfants, de sa fonction sociale... Les jalousies qui en découlent occupent largement les discussions dans les cercles et les salons, et participent à la construction d'un style de vie "colonial", que des médias complaisants (cf. *Le Monde colonial illustré*) valorisent. Peu à peu, il apparaît possible de vivre à Dakar avec des préoccupations de petit-bourgeois de province.

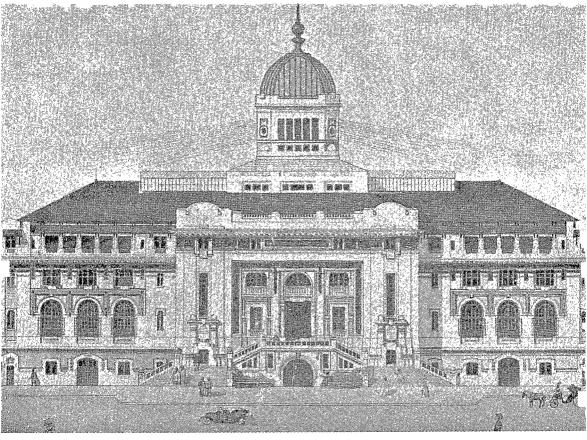


Figure 136 : projet d'hôtel des PTT à Dakar, dessiné par M. Geoffre. Il ne sera pas retenu. La construction moderne p. 196, 1920.

Ces débats permettent d'occulter les conditions de vie des Africains dans la ville. La plupart des colons ne connaissent cette population qu'à travers leurs relations, conflictuelles et caricaturales, avec les boys. Enfermés dans leurs ghetto doré, ils ignorent le reste de la ville. L'Africain, relégué dans ses quartiers, n'est qu'un support à un genre littéraire : le Noir devient le "négrillon". Si, dans des congrès internationaux, comme celui de 1931 à Paris, le statut des Africains dans la ville est discuté, et la question de la ségrégation débattue, dans les colonies, les employés des services des Travaux publics ont souvent des préoccupations prosaïques. Trop préoccupés de savoir réglementations qui déterminent la taille et le niveau de confort de la villa d'un officier de troisième classe ou d'un fonctionnaire de deuxième échelon, leur sont applicables ou mériteraient d'être contestées, ils n'ont guère le temps de s'intéresser aux conditions de vie de l'ensemble de la population urbaine.

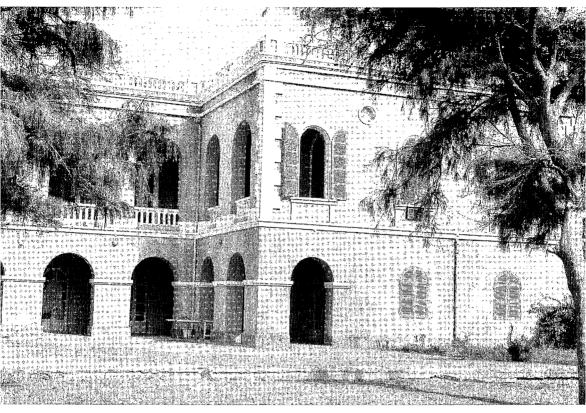


Figure 137 : palais du gouverneur Roume, construit à Gorée et aujourd'hui reconverti en hôtel, très représentatif par son caractère massif, du style du "vainqueur".

Vers un "art colonial"

Ce thème est pendant longtemps inexistant en Afrique noire. Ces colonies sont d'abord affaire de conquête et d'exploitation. Les administrateurs réfléchissent à propos de l'espace bâti en termes d'hygiène et d'ordre. L'apparition d'une préoccupation concernant le cadre de vie est étroitement liée à la construction de l'idéologie coloniale. Le projet de construire une nouvelle société amène la question de ses formes "artistiques". La cité coloniale, qui a valeur de modèle, ne peut prétendre à l'urbanité que si elle possède, à l'image des villes françaises, une esthétique.

Là encore, la pratique urbanistique anglaise dans les colonies n'est pas étrangère au développement de cette question. La création de la ville de New Delhi en 1911, qui s'organise autour de monuments grandioses, par exemple le palais du vice-roi, et d'avenues non moins majestueuses, fait, en comparaison, des cités coloniales d'Afrique noire de tristes

faubourgs. La suprématie coloniale anglaise est jalousée par l'administration française, qui tente de prouver par différents artifices que son domaine colonial est aussi riche et noble que celui de son concurrent. Le terme "d'Indes noires" est employé à cette époque pour désigner le domaine colonial français en Afrique noire.

La production d'une esthétique urbaine passe par des monuments, des perspectives, et par la constitution, au niveau de la ville blanche, d'un paysage original. Ces actions ne s'adressent pas seulement aux colons ou aux détracteurs de la colonisation, en France ; elles visent également à impressionner l'indigène afin qu'il intègre ce modèle de développement.

Dans un premier temps, jusqu'aux années 1910, l'administration se contente de reproduire le style "du vainqueur", à la manière de ce qui a été fait un peu plus tôt dans d'autres colonies, par exemple en Algérie (Béguin, 1983). Paradoxalement, alors que des modèles d'habitation spécifiques viennent d'être inventés, les autorités reprennent pour les édifices de prestige une pratique plus ancienne. Cette démarche est particulièrement visible à Dakar le long de sa façade maritime qui fait l'objet, dans la première décennie du siècle, d'importants travaux d'aménagement. L'hôtel de ville, bâti sur un promontoire qui domine le port, est une fidèle réplique de ceux édifiés en France.

Les bâtiments publics, construits à la même époque autour de la place Protet (aujourd'hui de l'Indépendance), marquent une autre facette de ce style. La Chambre de Commerce et le bâtiment qui lui fait face, l'actuelle Gouvernance, sont d'inspiration néo-classique et visent à marquer la puissance du colonisateur. Les façades principales sont valorisées par des colonnades doriques ou corinthiennes, surmontées de frontons non moins classiques. La référence est ici la colonisation antique (grecque et romaine) qui reproduisait dans les villes de colonisation les formes monumentales mises en oeuvre dans les capitales.

Le palais du Gouverneur général (actuellement occupé par le Président de la République), achevé à Dakar en 1908, relève de la même logique d'action. il surplombe une falaise et constitue le premier bâtiment visible lorsque l'on arrive, par mer, de la Métropole. Côté terre, il est le point d'aboutissement d'une des principales avenues du plateau. Conçu comme un

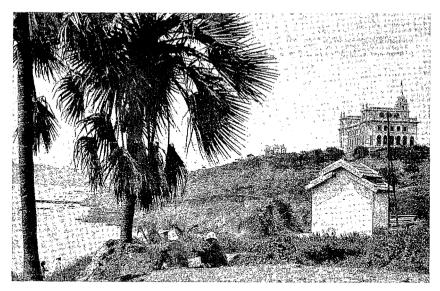


Figure 138 : vue du palais du Gouverneur général qui domine la mer. Carte postale.

monument, son architecture se veut imposante, à l'image du personnage qui l'occupe. Elle s'inspire du style développé par la troisième République pour ses bâtiments officiels, dont témoignent de nombreuses préfectures en France. D'inspiration néo-classique, il se caractérise par des formes massives qui visent à impressionner mais étonne par des figures stylistiques hétéroclites, comme le clocheton qui surmonte le centre du toit. Ces éléments décoratifs, de même que les frises, résistent mal au climat sénégalais et ont progressivement disparu avec le temps.

plusieurs Le "style đu vainqueur", qui possède peu compatible est avec les contraintes constructives et avec les moyens disponibles. Ce type de bâtiment s'avère coûteux et difficile à réaliser. En outre, les commanditaires ne lancent pas de concours et font appel à des concepteurs médiocres qui produisent généralement des bâtiments massifs et sans intérêt, qui font sourire ou qui déplacés. apparaissent totalement Cette tendance disparaîtra jamais totalement (cf la basilique construite récemment à Yamoussoukro en Côte-d'Ivoire qui reprend la forme de celle de Saint-Pierre de Rome); mais, à partir des

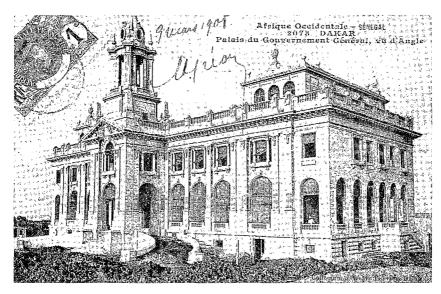


Figure 139 : le palais, doté à l'origine de nombreuses figures décoratives, mal adaptées au climat, a été "épuré" avec le temps. Carte postale.

années 20, il sera concurrencé par une autre référence stylistique, qui semble plus adapté au domaine colonial. Le néo-régionalisme s'accorde bien avec la volonté d'imprimer une sociabilité petite-bourgeoise dans les colonies, considérées comme des régions lointaines.

courant néo-régionaliste est à cette époque particulièrement fort en France. Il s'adresse d'abord aux classes supérieures qui recherchent un élément de distinction sociale rassurant, par opposition à celles, plus progressistes, qui prennent le risque d'adhérer au style "moderne", considéré subversif. par premiers comme trop D'essence conservateur, il se développe particulièrement dans les stations balnéaires et se diffuse auprès de la bourgeoisie qui commence à goûter aux plaisirs maritimes.

Ces places possèdent parfois quelques points communs avec certaines villes coloniales, par exemple la proximité avec le bord de mer. Le climat de Dakar et de Saint-Louis n'est pas sans rappeler, à certaines époques, celui des côtes méditerranéennes l'été. Des espèces végétales provenant de cette côte s'y sont acclimatées. De plus, de nombreux colons sont originaires des villes de Marseille et de Bordeaux ou des régions avoisinantes où sont installées la majorité des maisons de commerce traitant avec les colonies.

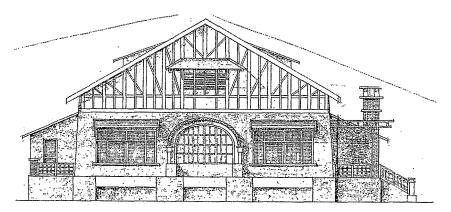


Figure 140 : villa néo-basque dessinée dans les années 30 pour Dakar. ANS, série 4P. 453-32.

Les similitudes ne se font pas seulement au niveau de l'environnement naturel. L'oisiveté des fonctionnaires, la faible activité qui règne dans ces villes ne sont pas sans évoquer les rythmes de vie des stations balnéaires. En produisant un paysage urbain possédant certains points communs, des administrateurs imaginent améliorer l'image de ces villes, dans une optique rassurante. Ils aspirent à en faire des lieux qui rappellent les espaces de villégiature, susceptibles de séduire les Français en quête d'un luxe de vie auquel ils ne peuvent prétendre en Métropole. L'espace sera à l'image des activités des classes supérieures, non pas centrée sur la production mais sur les loisirs. Quant à l'inactivité de cette population, mise en valeur par toute une littérature coloniale, elle deviendra matière à repos du corps et de l'esprit, qui ainsi résisteront mieux au climat et aux tentations.

La création, à la même époque, dans certaines colonies de stations d'altitude réservées aux Blancs, en Guinée ou à Madagascar, souligne cette volonté de transformer le cadre de vie des colons, dans un environnement où villégiature se conjugue avec hygiène. Elle s'inspire là encore de la pratique anglaise dans leurs colonies, pratique elle-même reprise aux royautés ibériques qui, à partir du XVIII^e siècle, déménageaient avec la cour dans les villes d'été, situées en altitude (La Granja à côté de Madrid, Cintra à côté de Lisbonne). La vie coloniale n'est plus présentée, comme au XIX^e siècle, comme une aventure excitante et dangereuse pour célibataires endurcis et repris de justice, mais comme une expérience enrichissante destinée aux familles en quête d'élévation sociale, qui leur offre la possibilité de vivre à la manière des classes supérieures de leur pays.

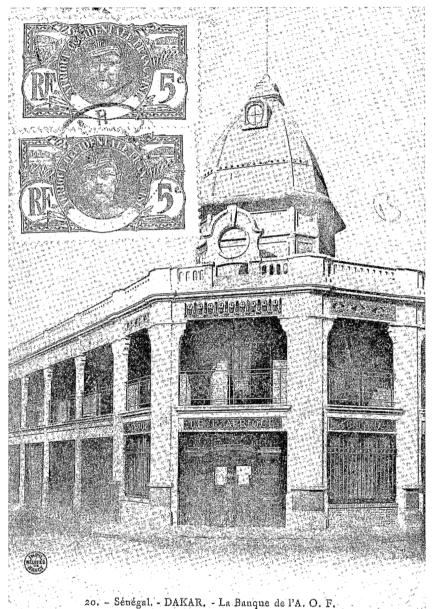
L'administration passe commande avec des architectes spécialistes du genre, et peu à peu, des maisons néogasconnes, néo-basques et néo-provençales apparaissent sur les plateaux, dont certains aimeraient qu'ils deviennent à l'image de la ville d'hiver d'Arcachon (à l'origine destinée aux tuberculeux - la maladie est toujours présente), ou aux quartiers résidentiels de la Napoule. Les mimosas seront remplacés par les bougainvillées.

Le style néo-régional, qui s'exprime surtout dans l'architecture domestique, sera parfois repris pour certains bâtiments officiels, comme en témoigne de manière caricaturale la gare de Pointe Noire au Congo, bâtie sur le modèle de celle de Deauville. Parallèlement, des équipements de loisir sont construits, des clubs réservés aux colons sont ouverts. Peu à peu, leurs itinéraires dans la ville se limitent aux trajets entre les villas, les tennis, les quartiers administratifs et les gares ou les ports, souvent situés à proximité.

Si l'habitat des colons se réfère aux courants néorégionaux établis en France, une tendance plus originale se développe pour certains bâtiments. L'idée de se réfèrer à un modèle existant demeure mais celui-ci n'est pas trouvé dans la Métropole mais dans les territoires conquis. Cette tendance, développée avec beaucoup de soin par le gouverneur du Maroc, Lyautey, apparaît dans toute l'Afrique du Nord. Elle consiste à reprendre pour les édifices publics des figures décoratives de l'architecturale locale, telles que les colonnades, les coupoles, les frises, les claustras, les formes d'ouverture...

Néanmoins, les bâtiments respectent toujours les formes d'organisation spatiale et les modes de construction propres à la pensée coloniale. L'alignement des pièces, les vérandas ne sont pas oubliés. Il ne s'agit pas de renier d'anciennes pratiques mais plutôt de les enrichir afin qu'apparaisse un nouveau paysage urbain se voulant une synthèse entre le monde du progrès, la société industrielle française, et les sociétés locales dont certains signes architecturaux sont désormais considérés comme l'expression de valeurs culturelles.

En ce sens, cette démarche (dont on trouverait l'origine au XVIII^e siècle en Europe avec la mode de l'exotisme), renvoie au mouvement néo-régionaliste en France ; seul le support régional diffère. Elle n'est pas d'ailleurs spécifiquement fran-



Collection Nouvelle, Mme Bouchut, editeur

Figure 141: la banque de l'AOF construite à Dakar au début du XX^e siècle, à proximité du marché Kermel, dans le quartier commerçant. Carte postale.

LA VILLE BLANCHE

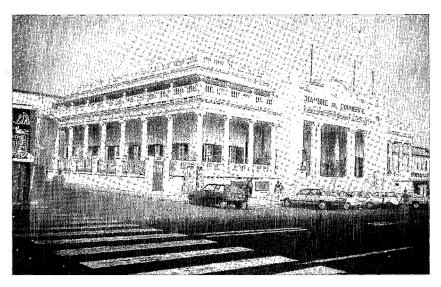


Figure 142 : la chambre de commerce de Dakar, qui borde la place de l'Indépendance, se réfère encore au "style du vainqueur".

çaise. A la même époque, les Anglais s'en inspirent pour certains bâtiments coloniaux, par exemple le palais du vice-roi à New Delhi qui est un mélange inattendu d'inspiration néoclassique et de motifs et de sculptures reprenant le vocabulaire esthétique indien.

La reconnaissance de l'existence de traits culturels dans des sociétés extra-européennes est liée à la mode de l'exotisme en Europe, vu à travers le prisme colonial. Si dans les arts plastiques, on connaît l'Ecole orientaliste ou les toiles "algériennes" de Delacroix, en architecture, ce mouvement est moins valorisé. Idéologiquement, il reste très proche de "l'art social" ou des Arts décoratifs. Il est en réaction contre les tendances universalistes des progressistes. Il est porté par des architectes qui supportent mal de voir de nouveaux corps de métier, les ingénieurs en particulier, occuper leur domaine. Ceux-ci proposent des projets qui se réfèrent à de nouveaux concepts, à de nouveaux matériaux, à de nouvelles techniques, et n'ont que faire des canons esthétiques enseignés à l'école des Beaux-Arts.

Ce style prétend faire la synthèse du modernisme et des valeurs du passé, se veut rassurant, voire conservateur, et s'accorde parfaitement avec les colonisateurs éclairés qui, contrairement à la majorité de leurs congénères, ne portent pas un regard essentiellement négatif sur les sociétés "indigènes". En produisant une architecture "néo", certains administrateurs veulent montrer qu'ils prennent en compte quelques valeurs des sociétés locales, qu'ils les intègrent, au moins symboliquement, dans le projet colonial.

La principale limite de cette pratique réside dans sa dimension purement esthétique. Les formes artistiques locales sont considérées comme des figures stylistiques au même titre qu'une colonne dorique ou qu'une ogive gothique, ce que contestent d'ailleurs les "gardiens du temple", considérant que la suprématie des ordres antiques ne saurait être remise en cause. Cette dimension fait que, d'une certaine manière, les réalisations les plus spectaculaires seront bâties, non pas dans les colonies, mais dans les expositions universelles et coloniales, en particulier celle de 1931 à Paris où se côtoient des bâtiments néo-arabes, un pavillon indochinois inspiré du temple d'Angkor et même un pavillon africain où se juxtaposent des cases et des façades reprenant des figures des grandes mosquées du Mali.

En Afrique noire, les administrateurs sensibles à ce regard se heurtent à l'absence de monumentalité dans l'architecture locale. Les figures retenues au Cambodge ou en Afrique du Nord sont choisies dans les édifices nobles ou grandioses, les temples et les palais, qui témoignent de la puissance des anciens royaumes conquis. Par cette valorisation a posteriori, la conquête coloniale n'en apparaît que plus héroïque et grandiose. Au Sénégal, il est difficile de transformer une case en paille en un monument imposant. En outre, le caractère éphémère des constructions, édifiées en matériaux qui se dégradent rapidement, ne permet pas de se réfèrer à l'histoire pour trouver un modèle architectural.

Faute de trouver un modèle sur place, quelques architectes proposent des édifices publics dont les éléments décoratifs proviennent du Monde arabe. La présence de l'islam en Afrique noire légitime cet emprunt. A Dakar, le marché "Kermel" est tout à fait représentatif de ce style. D'autres bâtiments publics reprennent, au niveau des ouvertures, les formes circulaires des fenêtres et des portes de l'architecture arabe. De même, les façades de certaines maisons rappellent celles des villas d'Afrique du Nord.

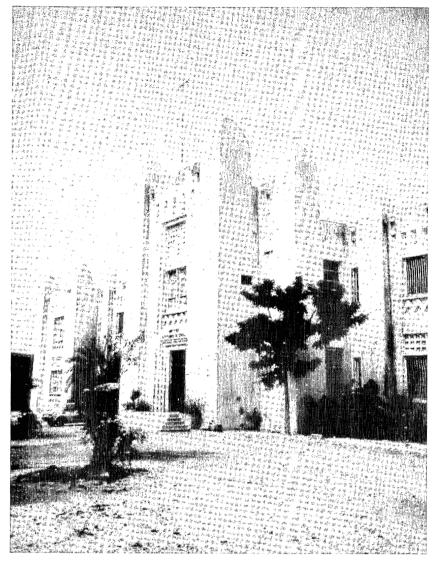


Figure 143 : cet édifice, très caractéristique du style néo-soudanais, a été bâti à Dakar, à proximité de la Médina.

La découverte des mosquées soudanaises du Delta du Niger et de l'architecture des maisons des riches commerçants des anciennes villes de Djenné et de Tombouctou offrira cependant l'occasion de définir une référence plus "locale". Ces bâtiments, où l'on retrouve des influences stylistiques marocaines, sont d'abord remarquables par leurs grands volumes qui tranchent avec celui des cases. Ils fascinent certains administrateurs qui trouvent enfin des édifices dignes d'être des monuments. La mosquée de Djenné, en partie détruite à la fin du XIX^e siècle, sera même reconstruite grâce à l'aide de la colonie, dans l'esprit du bâtiment initial (l'édifice que l'on admire aujourd'hui est une production du début du

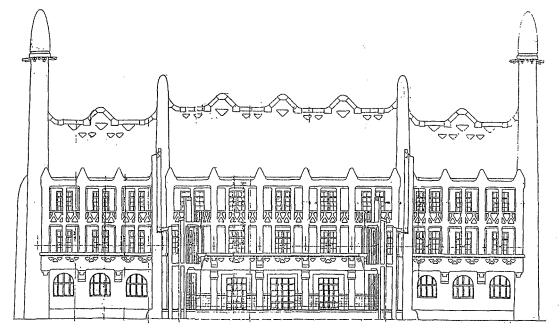


Figure 144 : projet de palais pour le Gouverneur général à Dakar, en 1924, dans le style néo-soudanais. Il ne sera pas réalisé.

XX^e siècle, même s'il a été élaboré grâce au savoir-faire "ancestral" des maçons de la ville). En outre, les architectes occidentaux trouvent dans ces édifices des formes décoratives potentiellement reproductibles à l'échelle de bâtiments publics.

A Bamako, la capitale du Soudan français où sont situées ces anciennes cités, mais aussi à Dakar, à Ouagadougou ou à Bobo-Dioulasso, des commandes seront passées en ce sens. Un architecte français, Cornilleau, établi à Tanger, dessinera, dans les années 20, plusieurs dizaines de projets, dont la plupart seront réalisés. A Dakar, le dispensaire de la Médina, avec ses piles massives, est très représentatif de ce style; le projet de palais pour le gouverneur général, conçu dans le même esprit, ne sera pas réalisé.

Ce mouvement esthétique n'a pas pour cible principale les Européens des colonies, qui voient dans ces expériences des dépenses de prestige, inutiles ; il s'adresse d'abord à l'Occident. Il a pour fonction de valoriser l'oeuvre coloniale et de montrer à ses détracteurs que certains particularismes locaux sont pris en compte : il a également la prétention de toucher la population africaine. La majorité des bâtiments néo-soudanais sont des équipements fréquentés par des "évolués" : hôpital, maternité, poste, gare, marché... Par ce biais, il vise à

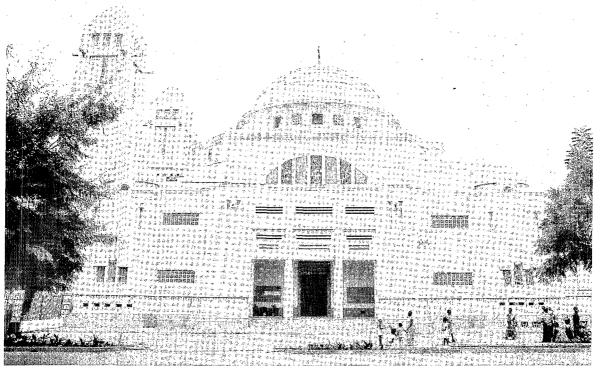


Figure 145 : la cathédrale de Dakar, bâtie sur le plateau, qui se veut d'inspiration "soudano-byzantine" !

éveiller chez "l'indigène" un sens artistique ! (à la même époque, le pillage des statues et des masques africains commence à être organisé par les marchands et les ethnologues coloniaux).

Quelles que soient les limites de ce discours idéologique, il constitue une étape supplémentaire dans la constitution d'une pensée sur la ville coloniale : après l'ordre du plan orthogonal, après la fixation de la population dans des zones en fonction de leur statut, après l'assainissement de la nature et des moeurs, apparaît une nouvelle forme d'intégration sociale, au niveau du spectacle, de l'ornemental, du paysage urbain.

Pour être cohérent et pour fonctionner, le colonialisme du début du XX^e siècle, au niveau idéologique, ne peut se suffire d'un discours de rejet systématique des sociétés locales. Il doit proposer d'autres modèles qui éliminent toute alternative. L'invention d'une architecture, qualifiée de néosoudanaise, vise à éviter que ne se catalysent sur des symboles culturels des mouvements d'opposition au régime colonial. En



Figure 146 : les maisons coloniales du centre-ville, ici à proximité de la place de l'Indépendance, ont été pour certaines réhabilitées. D'autres ont été détruites pour laisser place à des immeubles de grande hauteur.

reconstruisant des mosquées, en se référant à des formes locales, le pouvoir colonial réinvente une histoire, se prétend dans la lignée des anciens empires africains et rêve d'acquérir une légitimité culturelle auprès de la population.

La dimension idéologique du projet urbain colonial ne saurait cependant masquer la réalité économique et sociale de la domination. Les crédits restent dérisoires pour équiper les quartiers où vivent les Africains et la crise de 29 les réduit encore un peu plus. A partir de 1930, les dépenses de prestige seront elles-aussi considérablement diminuées. La priorité se limitera aux travaux d'infrastructures économiques pour la "mise en valeur".

Cet effort "décoratif" ne sera pas entendu par les citadins africains. Il naît dans l'esprit d'Européens qui projettent un idéal esthétique et qui ne cherchent pas à repérer s'il possède un sens auprès des Africains : les pilastres et les potiges des mosquées soudanaises ne sont guère évocatrices pour un Sénégalais, ni même pour un Soudanais qui retrouve ces signes accolés aux façades de bâtiments ayant d'autres fonctions.

Ce mouvement restera donc très embryonnaire. Il n'est l'oeuvre que de quelques personnes, ne sera pas repris dans l'architecture civile, et n'affectera pas un style aux villes coloniales d'Afrique noire, contrairement à l'Afrique du Nord. De plus, il est peu formalisé et laisse libre cours à toutes les interprétations possibles, au point de produire des formes difficilement identifiables. La cathédrale de Dakar, construite à la fin des années 30, est présentée comme "soudano-byzantine", soudanaise, par les contreforts des façades, byzantine par la coupole! L'esthétique de la ville blanche d'Afrique noire restera toujours inachevée.



CONCLUSION

Les villes sénégalaises ont, depuis plusieurs siècles, des contacts avec le monde occidental, qui a en partie façonné leur développement. Les périodes de traite puis de colonisation sont des moments de l'histoire du Sénégal. Nous avons voulu ici comprendre comment, à l'intérieur d'un système économique et d'un mode de pensée, une réflexion sur l'espace urbain se forme et se met en pratique.

Nous avons tenté d'éviter d'établir un jugement. Celui-ci aurait pu être élaboré à la lumière de l'analyse critique qui peut en être faite a posteriori. Mais, s'il est aisé aujourd'hui de dénoncer le caractère très inégalitaire de formes urbaines coloniales, tout comme il est facile, pour une autre époque, de critiquer l'urbanisme fonctionnaliste des années 60, il faut se souvenir du consensus qui régnait lorsque ces formes urbaines ont été produites. Au début du siècle, les aménageurs visaient à appliquer dans les colonies le meilleur d'un savoir moderne et "progressiste", dans un contexte de pénurie financière.

Considérant qu'à la même époque, nous aurions sans doute raisonné comme eux, nous nous sommes attaché à essayer de reconstituer le contexte dans lequel furent conçues ces modalités d'aménagement, d'en saisir leurs origines, leurs logiques, leur cohérence interne, et leurs incidences sur le développement urbain. Il ne s'agit cependant pas non plus d'une apologie de la colonisation ou même d'une réhabilitation : il est possible d'inventorier et d'analyser des opérations et des actions sans en faire nécessairement le panégyrique.

Ce vaste balayage du champ historique, qui couvre trois siècles, fait d'abord apparaître une grande diversité dans les pratiques d'aménagement, et un moment de rupture, autour du milieu du XIX^e siècle. L'histoire des villes sénégalaises ne se fait pas dans un continuum mais obéit à différentes logiques.

La première logique analysée, celle des Occidentaux, consiste évidemment à se référer pour agir à un savoir extérieur à la société où l'opération a lieu. Les modèles d'action sont élaborés en Europe mais les modèles de construction, puis d'organisation spatiale urbaine, sont choisis dans des lieux très différents. L'aménagement urbain des établissements sénégalais est déterminé en fonction d'expériences menées à plusieurs milliers de kilomètres. Il commence par l'utilisation d'une grille de lecture de l'espace, conçue en Occident, et qui définit des catégories de problèmes, avant même de proposer des solutions. Dès le XVIII^e siècle, les Européens jettent sur les comptoirs de la côte africaine un regard qui suggère implicitement certains types d'intervention.

Jusqu'au début du XIXe siècle, les Antilles et la Guyane, étroitement liées à l'Afrique par l'économie de traite. constituent pour les Francais le premier espace d'expérimentation coloniale. Les opérations réalisées à Saint-Louis sont souvent des répliques de celles engagées un peu plus tôt à Fort-de-France ou à Cayenne. La colonisation territoriale, au milieu du XIX^e siècle, fait perdre aux établissements du Sénégal leur caractère insulaire et les éloigne des "îles à sucre". Les aménageurs cherchent désormais à appliquer des procédures destinées à des territoires d'une autre échelle ; leurs références seront les opérations menées dans la nouvelle colonie française, l'Algérie. Au tournant du XIX^e et du XX^e siècles, deux autres expériences coloniales ont une influence certaine dans la conception d'une urbanité coloniale, celle des Anglais en Inde, et celle de Lyautey au Maroc, que symbolise la création des villes de New Delhi et Casablanca.

La diffusion des savoirs, à des époques où l'information emprunte la voie des mers, s'explique par l'existence pendant trois siècles d'acteurs dominants en terme d'aménagement, les ingénieurs du Génie militaire. Ces officiers, formés en France dans une même école, circulent pendant leur carrière entre les différentes colonies et cherchent à y appliquer les mêmes principes d'action, au nom de l'unicité du territoire national. Des échanges peuvent également se faire à travers l'observation des pratiques d'autres colonisateurs dans des territoires voisins, discutées ensuite dans les états-majors occidentaux.

Si, au Sénégal, les officiers mettent en oeuvre des réglementations déjà appliquées dans d'autres territoires, l'expérience sénégalaise servira à son tour de modèle pour les colonies de l'intérieur du continent. Les structures fédératives centralisées (AOF, AEF) faciliteront, au XX^e siècle, cette diffusion qui commencera à être l'oeuvre d'administrateurs civils formés, comme les militaires, en un lieu unique, l'Ecole coloniale de Paris. De ce point de vue, il y a une continuité certaine entre tous ces hommes qui pensent le cadre urbain d'abord comme un "thèâtre d'opération".

La préoccupation majeure des aménageurs, civils et militaires, est de savoir comment mettre en oeuvre des mesures inventées pour d'autres territoires et donc de définir les critères qui vont qualifier la colonie où ils agissent, par rapport aux autres. Dans un contexte où la référence est toujours extérieure, la marge de manoeuvre est étroite : elle va de la reproduction à l'identique de certains modèles à leur relative adaptation. Celle-ci est définie selon les moyens dont ils disposent, selon le statut de l'établissement à l'intérieur du système colonial, et selon la problématique qu'ils développent vis-à-vis de cet espace. Les conditions locales, physiques ou humaines, ne sont jamais des critères premiers dans cette logique.

L'accord entre l'espace produit et les fonctions qui lui sont assignées, et, éventuellement, son adaptation aux contraintes physiques locales, ne résultent pas seulement du talent ou des moyens dont dispose le décideur ; ils sont liés aux spécificités du modèle de référence, et surtout aux possibilités de le décliner. Les premiers bâtiments publics, aux façades néo-classiques très figées par des règles de composition stylistique, ne peuvent guère être transformés. En revanche, les modèles de baraques, qui se réfèrent non plus à des styles mais à des règles fonctionnelles de composition, peuvent être interprétés, modifiés, et permettent finalement de produire un espace spécifiquement colonial.

S'il est possible de parler d'innovation, c'est-à-dire d'invention de solutions nouvelles, en matière d'urbanisme colonial lorsque l'on analyse les villes du Maroc au début du XX^e siècle (Rabinow, Wright), il est difficile d'en faire de même pour les villes coloniales du Sénégal. La raison est d'abord d'ordre économique. L'Afrique noire est le parent pauvre de la colonisation française, en comparaison avec l'Afrique du Nord ou l'Indochine, et les investissements publics en matière d'aménagement sont très faibles. Ce décalage est renforcé au

niveau du secteur privé. En Indochine et au Maroc, les investissements privés ont été plus nombreux et ont engendré un plus grand dynamisme du secteur du logement, pour les colons, comme pour les "indigènes".

La différence d'enjeux et de moyens économiques entre les différentes colonies a des incidences sur la compétence et le dynamisme du personnel administratif. Les personnes les plus impliqués dans le projet colonial qui, dans un idéal républicain, se réfèrent aux utopies saint-simoniennes, sont peu nombreuses en Afrique noire. S'ils y passent quelques années, en début de carrière (Galliéni par exemple), ils n'y restent pas, préférant des territoires mieux dotés. La pénurie d'hommes et de moyens explique en grande partie le décalage qui se lit encore entre le paysage urbain des centres de Casablanca et de Dakar.

Cependant, contrairement à une idée répandue, l'innovation en urbanisme ne résulte pas seulement de la "liberté d'action" des aménageurs, et de la toute puissance des décideurs, que rend possible le cadre colonial. La faible urbanisation offre la possibilité de construire des villes nouvelles, sans contraintes d'espace. En outre, l'ordre colonial permet à l'administration de s'arroger un vaste domaine foncier et d'éviter d'avoir à composer avec d'autres acteurs institutionnels, comme les collectivités locales qui constituent, en Métropole, souvent un frein au changement.

Néanmoins, la production d'une ville est une oeuvre de longue haleine, qui dépasse largement les moments de fondation. Au fur et à mesure que la cité se construit, la population grandit, se diversifie, des acteurs locaux se manifestent, une économie urbaine prend forme, dont les colons ne sont pas les seuls agents. Les colonisateurs n'ayant pas les moyens de contrôler le développement de l'ensemble des agglomérations. des formes d'occupation du sol et des modes de construction originaux apparaissent. L'administration n'agit donc plus totalement seule et sa "liberté" d'action peut s'en trouver restreinte. L'innovation, dans ce cas, peut se manifester dans la capacité de gérer les conflits suscités par la gestion quotidienne de l'espace, et par les pratiques d'assimilation et d'interprétation des modèles d'aménagement par certains habitants. Elle se ne traduit plus de manière spectaculaire, à travers des opérations prestigieuses, mais plutôt dans des dispositifs d'action, ou dans le choix et l'évolution de certains projets.

Sous cet angle, Dakar et Saint-Louis, pauvres en grands tracés régulateurs et autres documents d'urbanisme, nous permettent de comprendre la difficulté d'appliquer sur le terrain des modèles d'actions et d'analyser leur confrontation avec d'autres principes d'urbanisation. Ils montrent également comment l'usage d'un savoir, l'urbanisme, reste soumis à des contraintes économiques et sociales. Chaque fois qu'une mesure d'aménagement menace la paix sociale ou l'économie de la ville, elle est difficilement appliquée. Si les militaires usent souvent de la force, ils n'ont pas les moyens d'imposer un ordre totalitaire qui risquerait de ruiner l'économie fragile de la colonie. Saint-Louis comme Dakar nous racontent, de différentes manières, comment un savoir technique est employé dans la gestion d'une ville et en fonction de quels objectifs.

Les difficultés que rencontrent les coloniaux sur le terrain pour bâtir les villes résultent de plusieurs facteurs. Au-delà des problèmes de personnes et de moyens, et des limites de la logique coloniale, il semble qu'une résistance importante se situe dans l'existence d'une forme d'urbanisation originale, que symbolise le comptoir. Elle est peu spectaculaire et peu connue car elle n'est ni théorisée, ni même écrite. Présente à travers le monde depuis longtemps, même si elle n'a pas produit de grosses agglomérations ni même souvent des pôles durables d'urbanisation, cette forme d'urbanisation est liée au mercantilisme, système économique très ancien (on en trouverait sans doute l'origine dans les comptoirs phéniciens fondés autour de la Méditerranée).

Le comptoir répond d'abord à des considérations commerciales ; toutes les actions, notamment d'aménagement, qui y sont menées ainsi que les règles qui l'organisent concourent à faciliter le stockage et l'échange des marchandises. Ce système ne saurait être qualifié de traditionnel, par opposition à un système moderne, importé. Le développement du comptoir et sa gestion empruntent à différents registres, locaux et extérieurs, et cela depuis le XVII^e siècle au Sénégal.

En comparaison, la pensée sur la ville coloniale est extrêmement récente. Il faut en effet attendre les années 1910-1920, c'est-à-dire quelques dizaines d'années avant la fin "officielle" de la colonisation française, pour que s'élaborent un savoir et des pratiques spécifiques. Même si l'on inclut les opérations réalisées au début du XIX^e siècle, la période d'aménagement urbain stricto sensu s'étend sur un peu plus d'un siècle, et les actions restent concentrées dans quelques sites, et sur des espaces de taille réduite.

Les villes coloniales du Sénégal ne se développent pas sur un no man's land, même si elles sont souvent bâties, comme Dakar ou Saint-Louis, sur des terres peu habitées. Leur histoire est marquée par l'affrontement de deux logiques de développement spatial, celle issue du comptoir, et celle provenant d'un savoir occidental, qui prend au XIX^e siècle le camp militaire pour modèle. Cette logique obéit principalement à des considérations d'ordre et de défense. On peut également trouver son origine dans l'Antiquité; en se référant aux camp fondés par les légions romaines de César, mais elle est affinée au cours du temps et fait l'objet d'une réflexion théorique.

En Afrique noire, la confrontation des deux logiques s'inscrit système politique visant l'intérieur d'un transformer économiquement et socialement des territoires, et à une époque où l'aménagement des villes est imaginé en Europe comme un outil d'intégration dans la société moderne. Ce caractère opératoire est retenu par les administrateurs qui proposent de produire un espace qui va progressivement concerner l'ensemble de la population, et où chaque groupe doit résider dans un lieu spécifique. L'hygiénisme est maintes fois invoqué pour justifier la séparation des communautés, mais la ville coloniale se veut plus largement un espace de transformation sociale. De ce point de vue, les Africains ne sont ni les Scythes de la société grecque, ni les Barbares de la société romaine. S'ils font fonction un temps de repoussoir, ils doivent progressivement acquérir une place dans la société coloniale : la ville est leur lieu d'humanisation et de socialisation.

Cette place est clairement définie ; elle se situe dans le quartier "indigène", loin du quartier commercial et des lieux de résidence des Européens. Si l'exclusion d'une part majeure de la population des lieux productifs où sont concentrés les infrastructures et les services, est critiquable d'un point de vue moral, elle est cohérente avec l'idéologie coloniale qui définit différentes catégories d'hommes : les citoyens et les sujets. Paradoxalement, le fait que cette exclusion n'ait pas été totale (maintien des populations autochtones dans le quartier commercial de Dakar et disparition de la "barrière sanitaire") est en soi contraire à l'esprit du projet et en marque sa limite.

Les villes du Sénégal ne se construisent pas seulement selon une doctrine. Les plans de lotissement dessinés par les officiers du Génie, puis par les ingénieurs et les géomètres coloniaux n'impriment pas un ordre géométrique à l'ensemble de l'agglomération. De même, les nombreuses prescriptions sanitaires sont impossibles à appliquer sur l'ensemble du territoire urbain. L'administration ne possède pas une main-

d'oeuvre suffisante pour sa gestion quotidienne. De plus, elles accentuent les coûts de production de l'espace urbain, ce que ni les entrepreneurs privés ni les services coloniaux ne peuvent assumer.

Si les administrateurs n'ont pas les moyens de leur politique, ils ne la remettent cependant pas en cause. Incapables d'en imaginer une autre, ils définissent différents degrés d'application. La ville blanche, cet espace qui se réduit dans certains établissements à un lotissement de quelques hectares occupé par une ou deux dizaines de villas et où ne résident que des fonctionnaires français, constitue un idéal. A l'extérieur se développent les quartiers commerciaux puis les lotissements indigènes où les réglementations sont moins contraignantes. Les actions destinées aux populations locales ne répondent pas toujours à la demande, notamment lorsqu'il s'agit de fournir des parcelles pour les immigrants. A côté de la ville officielle, se développe la ville "réelle" dont l'organisation spatiale ne répond pas aux normes coloniales, et que l'on qualifiera plus tard d'informelle.

De manière plus générale, le colonialisme français engendre en Afrique noire une économie où la ville a une place mineure. Ces colonies sont terres de plantations et la ville n'est pas un lieu de production mais simplement un espace d'échanges et de gestion administrative. Au début du XX^e siècle, les deux principales villes du Sénégal ne dépassent guère les vingt mille habitants, et sont difficilement comparables aux grandes cités industrieuses françaises où s'invente l'urbanisme moderne.

Dans ce contexte, les aménageurs ne pensent pas au futur ; ils doutent même souvent du développement des villes coloniales. Les solutions à court terme, l'extension spatiale par lotissements successifs par exemple, sont généralement considérées comme suffisantes. De la même façon, l'extension à l'horizontale de la ville et la grande taille des parcelles, qui rendent très faibles les densités d'habitations et d'habitants, ne sont pas perçues comme des éléments générateurs de problèmes de gestion urbaine. Pourtant, cette logique de développement spatial explique par exemple, pourquoi il est impossible de produire dans ces villes des réseaux tels qu'il en existe dans les villes occidentales (adduction d'eau, électricité, assainissement...).

Si l'appareil colonial hésite sur le destin "moderne" de ces villes, il est dans le même temps incapable de prendre en compte les pratiques des populations locales, qui n'acquièrent une "humanité" que lorsqu'elles adhèrent aux valeurs occidentales. Cette position n'a cependant pas que des causes "coloniales". Les modèles urbanistiques occidentaux ne se déclinent pas en fonction des pratiques culturelles. Le modèle urbain conçu au XIX^e siècle a pour fonction de transformer la population (et d'abord la population des grandes villes européennes) selon des valeurs de progrès. Dans cette logique, les usages des citadins, issus de leurs cultures propres, sont considérés comme des formes d'archaïsme et doivent être combattus et détruits. L'environnement social ne peut être pris en compte, et il en est de même longtemps avec l'environnement physique en Afrique.

L'adaptation des habitations au climat "tropical", et celle des plans de lotissement au relief, remarquables au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle, marquent d'une certaine manière un recul par rapport à une pensée universaliste qui vise à produire à travers le monde un modèle unique d'établissement (par exemple comme voulut le faire, dans un idéal chrétien, Philippe II au XVII^e siècle pour les villes d'Amérique latine). En revanche, cette démarche ne sera pas étendue aux pratiques sociales. Les sociétés africaines "traditionnelles" restent regardées comme des espaces primitifs qui ne sauraient se reproduire en ville.

L'impossibilité conceptuelle de lire les pratiques de la population, et donc de les prendre en compte, explique également le décalage entre un modèle d'inspiration occidentale et l'urbanisation réelle de ces cités. La fin de l'ère coloniale ne signifie pas la disparition de certaines façons de voir l'espace urbain africain et de certaines mentalités d'action. Si, aujourd'hui, l'idéologie participationniste a remplacé l'idéologie coloniale, il n'est pas sûr que sur le terrain, les populations touchées par le développement urbain puissent faire valoir plus qu'avant leurs savoir-faire et leurs manières de s'établir en ville. La complexité des mécanismes de production de projets, et leurs logiques libérales, masquent parfois des comportements d'exclusion tout aussi caricaturaux que ceux décrits ici.

BIBLIOGRAPHIE

1 - ETUDES SUR L'ARCHITECTURE ET L'URBANISME

Bayard E.

L'art de reconnaître les styles coloniaux de la France, Garnier, Paris, 1931.

Bech N. - Hyland A.D.C.

Elmina, a conservative study, Faculty of architecture, Kumasi, 1978.

Béguin F.

Arabisances, Dunod, Paris, 1983.

Buisseret D.

Histoire de l'architecture dans les Caraïbes, Editions caribéennes/ACCT, Paris, 1984.

Cahen M. (sous la direction de)

Bourgs et villes en Afrique lusophone, L'Harmattan, Paris, 1989.

Culot M. - Thiveaud J.M. (sous la direction de)

Architectures françaises Outre-Mer, Mardaga, Liège, 1992.

Dantzig A.V. - Priddy B.

A short story of the forts and castles of Ghana, History department, Legon, Accra, 1971.

Dresh J.

Les villes coloniales, in les Cahiers d'Outre-Mer, n° 11, 3^è année, Paris, juil-sept 1950.

Laurence A.W.

Fortified trade post 1645-1822, Jonathan Cape, London, 1958.

King A.D.

Colonial urban development, Routledge and Kegan, Londres, 1976.

The bungalow, the production of a global culture, Routledge and Kegan, London-Boston, 1984.

Kipré

Les villes coloniales de Côte d'Ivoire : économie et société 1893-1940, Doctorat d'Etat, Université de Paris VII, Paris, 1981.

Lévaré

Le confort aux colonies, Larose, Paris, 1947.

Monuments historiques (revue)

Architecture d'Outre-Mer, n° 117, Paris, 1981.

Nilsson S.

European architecture in India, Taplinger, New-York, 1969.

Picon A.

Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières, Parenthèses, Marseille, 1988.

Rabinow P.

French modern, the MIT Press, Cambridge - Massachusetts, London - England, 1989.

Rabinow P. - Wright G.

Savoirs et pouvoir dans l'urbanisme moderne colonial d'Ernest Hebrard, in *Les Cahiers de la Recherche Architecturale*, n° 9, Paris, 1983.

Royer J. (textes réunis par)

L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux, 2 tomes, Editions Delayande, La Charité sur Loire, 1931.

Sica P.

Plans d'urbanisme et politique territoriale dans les colonies, in *Histoire de l'Urbanisme*, Laterza, Milan, 1980.

Sinou A. - Poincot J. - Sternadel J.

Les villes d'Afrique noire, 1650-1960 : politiques d'urbanisme et d'habitat, Ministère de la Coopération - Documentation française, Paris, 1989.

Sinou A. - Oloudé B.

Porto-Novo, ville d'Afrique noire, ORSTOM - Editions Parenthèses, Paris - Marseille, 1989.

Sinou A.

Les moments fondateurs de quelques villes coloniales, in *Cahiers d'Etudes Africaines*, n° 81-83, XXI, pp. 373-388, Paris, 1983.

Wright G.

The politics of design in french colonial urbanism, the University of Chicago Press, Chicago, 1991.

2 - ETUDES SUR L'AFRIQUE ET LE COLONIALISME

Bouche D.

Les villages de liberté, Mouton, Paris - La Haye, 1968.

Brunchwig H.

Le partage de l'Afrique noire, Flammarion, Paris, 1971.

Noirs et Blancs dans l'Afrique noire française, Flammarion, Paris, 1983.

Cohen W.B.

Français et Africains, Gallimard, Paris, 1981.

Delavignette R.

Afrique Occidentale Française, Société d'études géographique, maritime et coloniale, Paris, 1931.

Girardet R.

L'idée coloniale en France de 1871 à 1962, Editions de la Table Ronde, Paris, 1962.

Hardy G.

Histoire sociale de la colonisation française, Larose, Paris, 1953.

Marseille J.

Empire colonial et capitalisme français, Albin Michel, Paris, 1984.

Suret-Canale J.

Afrique noire occidentale et centrale, tomes 1 et 2, Editions sociales, Paris, 1968.

Van Dantzig A.

Les Hollandais sur la Côte de Guinée 1680-1740, Société française d'Histoire d'Outre-Mer, Paris, 1980.

3 - ETUDES SUR LE SENEGAL

Alquier P.

Saint-Louis pendant la Révolution et l'Empire, in *Bulletin du Comité d'Etudes historique et scientifique de l'AOF*, n° 7, pp. 277-320, Paris, 1992.

Barry B.

Le royaume du Waalo, nouvelle édition Karthala, Paris 1985. *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècle*, L'Harmattan, Paris, 1988.

Becker Ch.

La Sénégambie à l'époque de la traite des esclaves, *Revue* française d'Histoire Outre-Mer, T.LXIV, n° 235, pp. 203-224, Paris, 1977.

Becker Ch - Martin V.

Kayor et Baol, royaumes sénégalais et traite des esclaves au XVIII^e siècle, *Revue française d'Histoire Outre-Mer*, T. LXII, n° 225-226, pp. 270-300, Paris, 1975.

Betts R.F.

The establishment of the Medina in Dakar, in *Africa*, vol XLI, n°2, Londres, avril 1971.

Bouche D.

L'école primaire des frères de Ploërmel à Saint-Louis, 1841-1904, Actes du 93^e congrès des Sociétés savantes, Trous, 1968.

Brigaud F.

Les grandes heures de Saint-Louis, Desgranchamps, Paris, 1959.

Bruneau J.C.

Saint-Louis du Sénégal, maîtrise de géographie, Université de Bordeaux, Bordeaux, 1970.

Camara C.

Saint-Louis du Sénégal, évolution d'une ville en milieu africain, IFAN, Dakar, 1968.

Cultra P.

Histoire du Sénégal du XVe à 1870, Larose, Paris, 1915.

Deroure F.

La vie quotidienne à Saint-Louis par ses archives, 1779-1809, in *Bulletin de l'IFAN*, série B, Tome XXVI, n°3-4, pp. 397-439, Dakar, 1964.

Diop M.

La fondation de Saint-Louis du Sénégal, in *Bulletin de l'IFAN*, série B, T. XXXVII, n° 2, Dakar, 1975.

Diouf M.

Le Kajoor au XIXe siècle, Karthala, Paris, 1990.

Faure C.

Histoire de la presqu'île du Cap-Vert et des origines de Dakar, Larose, Paris, 1914.

Gueye M.

Le nouveau Guet N'Dar, mémoire de maîtrise de géographie, Université de Dakar, Dakar, 1979.

La fin de l'esclavage à Saint-Louis et à Gorée en 1848, in Bulletin de l'IFAN, série B, T. XXVIII, n°3-4, Dakar, 1965.

Hardy G.

La mise en valeur du Sénégal de 1817 à 1854, Larose, Paris, 1921.

Jore L.

Les établissements français sur la côte occidentale d'Afrique de 1758 à 1809, in *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, n°517, pp. 253-377, Paris, 1964.

Ka I.

L'évolution de Saint-Louis du Sénégal du XIX^e au début du XX^e siècle, mémoire de maîtrise du département d'Histoire, Université de Dakar, Dakar, 1981.

Knight-Baylac

La vie à Gorée de 1677 a 1789, in *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, Tome LVII, n°209, 4^e trimestre, Paris, 1970.

Légier H.J.

Institutions municipales et politique coloniale : les communes du Sénégal, in *Revue française d'Histoire d'Outre-Mer*, tome LV, n°201, Paris, 1968.

Le Rumeur G.

Le tricentenaire de Saint-Louis, in Revue Europe-France-Outre-Mer n°362, pp. 38-43, Paris, janvier 1960.

Ly A.

Sur le site et les origines de Saint-Louis, in *Notes africaines*, n°58, Paris, 1953.

M'Baye S.

Le Conseil privé du Sénégal de 1819 à 1854, Thèse de 3^e cycle de l'Ecole des Chartes, Paris, 1974.

Montheilet

Un plan de colonisation du Sénégal en 1802, in Annales et mémoires du Comité d'Etudes Historiques et Scientifiques de l'AOF, Paris, 1916.

N'Diaye F.

La colonie du Sénégal au temps de Brière de l'Isle, 1876-1881, in *Bulletin de l'IFAN*, Série B, T.XXX, n°2, Dakar, 1968.

O'Brien R.C.

Les relations raciales au Sénégal, in Psychopathologie africaine, XI, 1, Paris, 1975.

Pasquier R.

Villes du Sénégal au XIX^e siècle, in *Revue française* d'Histoire d'Outre-Mer, n°168-169, pp. 387-426, Paris, 1960.

Le Sénégal au milieu du XIX^e siècle, la crise économique et sociale, 7 tomes, Thèse d'Etat d'Histoire, Université Paris IV Sorbonne, 1987.

Pulvénis

Une épidémie de fièvre jaune à Saint-Louis en 1881, in Bulletin de l'IFAN, Série B, T.XXX, n°44, Dakar, 1968.

Rousseau R.

Le site et les origines de Saint-Louis, in *La Géographie*, T. 44, n^{∞} 2 à 5, pp. 116-128, 282-301, 424-438, Paris, juil. à sept. 1965.

Saint-Martin Y.J.

Le Sénégal sous le Second Empire, Karthala, Paris, 1989.

Seck A.

Dakar, métropole ouest-africaine, Mémoire de l'IFAN, n° 85, Dakar, 1970.

Sinou A.

Dakar, supplément au n° 141 du Bulletin de l'Institut Français d'Architecture, Paris, été 1990.

Idéologies et pratiques de l'urbanisme dans le Sénégal colonial, Thèse de 3^e cycle de sociologie, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris, 1985.

Saint-Louis au début du XIX^e siècle, in *Cahiers d'Etudes Africaines*, Tome XXXIX n°3-4, pp. 337-355, Paris, 1990.

Tribillon J.F.

Urbanisation, colonisation et développement au Sénégal, thèse de doctorat d'état en droit, 3 tomes, Université de Paris V, Paris, 1969.

Villars A.

Histoire du Sénégal, Maurice Viale, Dakar, 1943.

Walckenaer C.A.

Histoire générale des voyages, tomes 4 à 8, Lefèvre, Paris, 1826-1830.

Zuccarelli F.

La vie politique des quatre communes de 1877 à 1914, in *Ethiopiques*, n°12, Paris, octobre 1977.

Les maires de Saint-Louis et Gorée 1816-1872, in Bulletin de l'IFAN, Série B, T.XXXV, n°3, Dakar, 1973.

5 - SOURCES

Albaret D.

Différents projets relatifs au climat et à la manière la plus convenable de bâtir dans les pays chauds et plus particulièrement dans les Indes Occidentales, 1776, réédition Laget, Paris, 1967.

Adanson M.

Histoire générale du Sénégal, Claude J.B. Bouche, Paris, 1757.

Ancelle J.

Les explorations au Sénégal et dans les contrées voisines depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours, Maisonneuve et Leclerc, Paris, 1886.

Anfreville de la Salle

L'hygiène à Saint-Louis, in *Annales d'Hygiène publique* médicale et légale, tome 6, n°4, Paris, 1906.

Barret Dr

Sénégambie et Guinée, la nature et l'homme noir, Challamel, Paris, 1888.

Boilat Abbé

Esquisses sénégalaises, P. Bertrand 1853, réédition Karthala, Paris, 1984.

Bouët-Willaumez E.

Description nautique des Côtes Occidentales d'Afrique, Dupont, 2è édition, Paris, 1849.

Boufflers S.J.

Correspondance inédite de la comtesse de Sabran et du chevalier de Boufflers, 1778-1788, E. de Magnien et Henri Prat, Paris, 1875.

Calvé F.V.

Mémoire sur la topographie de l'isle de Saint-Louis adressé à M. Roger, Saint-Louis 1824, multigraphié, Archives Nationales du Sénégal, AOF, 3G3.

Carrère F. et Holle P.

De la Sénégambie française, Firmin Didot, Paris, 1855.

Charpy J. (documents réunis par)

La fondation de Dakar, Larose, Paris, 1958.

Cultru P.

Premier voyage du Sieur de La Courbe fait à la côte d'Afrique en 1685, Champion Larose, Paris, 1913.

Dard Mme, veuve Picard

La chaumière africaine, Imprimerie Noellat, Dijon, 1824.

Delcourt A.

La France et les établissements au Sénégal entre 1713 et 1763, Mémoire de l'IFAN, n°17, Dakar, 1952.

David, journal d'un voyage fait en Bambouk en 1744, réédition Librairie orientaliste Paul Geuthner, Paris, 1974.

Durand J.B.L.

Voyage au Sénégal, 1785-1786, Agasse, 2 tomes, Paris, 1802.

Faidherbe L.

Le Sénégal et la France dans l'Afrique Occidentale, Hachette, Paris, 1889.

Golberry X. de

Fragments d'un voyage fait en Afrique pendant les années 1785,1786,1787, 2 tomes, Treuttel et Wurtz, Paris, 1802.

Gouvernement de l'AOF

Exposition coloniale de 1931, la circonscription de Dakar et Dépendances, Société de Géographie maritime et coloniale, Paris, 1931.

Labat J.B.

Nouvelle relation de l'Afrique Occidentale, Théodore Legras, 5 tomes, Paris, 1728.

Labarthe P.

Voyage au Sénégal pendant les années 1784-1785, d'après les mémoires de Lajaille, Chez l'auteur, rue Cassette, Paris, 1802.

Lamiral D.H.

L'Afrique et le peuple africain considérés sous tous les rapports avec notre commerce et nos colonies, Dessene libraire, Paris, 1789.

Loti P.

Le roman d'un spahi, Calmann-Lévy, Paris, 1881.

Mollien G.

Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, 1820, réédition Calmann-Lévy, Paris, 1967.

Pelletan J.G.

Mémoire sur la colonie française du Sénégal avec quelques considérations historiques et politiques sur la traite des Nègres, édité par Marc-François Guillois, Paris, 1803.

Pruneau de Pommegorge

Description de la Nigritie, Maradan Editeur, Paris, 1789.

Raffenel A.

Voyage dans l'Afrique Occidentale effectué en 1843-44, Arthus Bertrand, Paris, 1846.

Nouveau voyage au pays des Nègres, Imprimerie et librairie des chemins de fer, 2 tomes, Paris, 1856.

Thévenot Dr

Traité des maladies des Européens dans les pays chauds spécialement au Sénégal, Baillères, Paris, 1840.

Valantin B.

Mémoire rédigé à l'occasion de la pétition présentée à l'assemblée nationale par les commerçants européens du Sénégal, Imprimerie des Ouvriers associés, Bordeaux, 1850.

6 - ARCHIVES

Les principaux fonds d'archives consultés sont :

- ANSOM, Archives Nationales Section Outre-Mer, Aix en Provence.
- ANS, Archives Nationales du Sénégal, Dakar.
- ATP, Archives des Travaux Publics de Saint-Louis du Sénégal, Saint-Louis (fonds non classé).
- BAMH, Bureau d'Architecture des Monuments Historiques, Dakar.

Outre les archives, plusieurs revues ont été dépouillées :

- Journaux Officiels du Sénégal et de l'AOF.
- Archive de Médecine navale et coloniale.
- Le Monde Colonial illustré.
- Marchés coloniaux
- France Outre-Mer

Archives Nationales - Section Outre-Mer

Fonds DFC Sénégal (Dépôt des Fortifications Coloniales) Porte feuille 26, cartons 82 à 85. Porte feuille 27, cartons 85 à 87.

Fonds DFC Suppléments Sénégal et Dépendances, 1765-1913

Cartons 1 à 10, 16.

Fonds Travaux Publics, 144 Cartons 25, 37, 486, 487, 493, 499, 500, 501, 552, 557, 558.

Fonds Cartes postales.

Archives Nationales du Sénégal

P1 à P7 Ponts et Chaussées
P36 à P52 Sénégal 1896-1919
P110-P111 Bâtiments Saint-Louis
P112 à P139 Bâtiments Dakar et Gorée
P140-141 Bâtiments du Sénégal
P163-P164 Urbanisme Sénégal
P165-P166 Assainissement Saint-Louis
P167 à P189 Urbanisme et assainissement Dakar
P190 à P192 Quartier de Médina, Dakar
P220-P221 Ponts de Saint-Louis

O16 à O32 Chemin de fer Dakar Saint-Louis

3G 1/1-3G 1/2 Institutions municipales 1872-1920 3G 3/1 à 3G 3/7 Commune de Saint-Louis1824-1920 3G 4/1 à 3G 4/9 Commune de Rufisque 1870-1916 Sous-série 2G Travaux Publics par année.

L2 à L7 Concessions de terrains à Saint-Louis L12 à L16 Propriété domaniale de terrains et immeubles, 1862-1899 L24 à L27 Echanges de terrains entre la Marine et la Colonie, 1899-1919

N11 à N16 Contentieux Saint-Louis 1852-1880

T6 Budget de la commune de Saint-Louis 1907-1908

3E Conseil d'administration et Conseil privé du Sénégal 4E Conseil général du Sénégal

Série 4P : Travaux publics 1920 à 1960 Dossiers 1 à 668.

	~				

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	5
PREMIÈRE PARTIE LE TEMPS DES COMPTOIRS	
Repères chronologiques	17
Chapitre 1 — La formation des comptoirs	19
— Des espaces « minimaux »	19
Les établissements français	27
Chapitre 2 — L'organisation spatiale de Saint-Louis	37
— Une habitation fortifiée	37
— L'agglomération	41
Chapitre 3 — Les représentations des comptoirs	53
— Saint-Louis, relevé et projet	60
— L'île de Gorée	66
- Les enjeux	77
Chapitre 4 — La constitution d'une colonie	81
— Administrer	86
— Aménagement et hygiène	91
- Exploiter le sol	97
Chapitre 5 — L'extension de Saint-Louis	103
— Une ville nouvelle	103
 Le « village de liberté »	108 112
Chapitre 6 — Du fort à la batterie	117
- La transformation du fort	117
De nouveaux modèles architecturaux	122
Chapitre 7 — Les équipements civils	131
Les édifices religieux	131
Les écoles	136
— Le tribunal	138
Les autres équipements	140
— L'hôpital	141
-	

364 COMPTOIRS ET VILLES COLONIALES DU SÉNÉGAL								
Chapitre 8 — L'habitat	151 151 159							
DEUXIÈME PARTIE LE TEMPS DES VILLES								
Repères chronologiques	171							
Chapitre 9 — Les acteurs et les outils de l'aménagement . — Les acteurs	173 175 183 188 197 197 202 206 210 225 225							
— Une urbanisation lente et difficile	230							
Chapitre 12 — Un modèle colonial : le camp militaire	243 244 248 255 263							
Chapitre 13 — La ville indigène	273 279							
 — Saint-Louis du Sénégal Chapitre 14 — La ville blanche — Le « plateau » — L'habitation — Vers un « art colonial » 	285 299 300 311 326							
Conclusion	341							
Bibliographie	349							

Composition-Mise en pages : A. SINOU, KARTHALA

Achevé d'imprimer par Corlet, Imprimeur, S.A.
14110 Condé-sur-Noireau (France)
N° d'Imprimeur : 7572 - Dépôt légal : mars 1993

Imprimé en C.E.E.

En 1637, Richelieu crée la première compagnie de traite ayant l'exclusivité du commerce sur les côtes d'Afrique; cinq ans plus tard, à l'embouchure du fleuve Sénégal, une habitation fortifiée est construite sur l'île de N'Dar; elle sera appelée Saint-Louis. C'est en 1862, alors que la conquête territoriale du Sénégal débute, qu'est fondée la ville nouvelle de Dakar, face à l'ancien comptoir de Gorée. Il faudra attendre le Congrès d'urbanisme qui se tient à Paris en 1931, lors de l'Exposition coloniale, pour que soient définitivement posées les règles d'organisation spatiale des villes coloniales.

Ces trois dates cadrent l'ouvrage dont l'objectif principal est de retracer l'histoire de la construction des comptoirs et des villes de la côte sénégalaise. Histoire matérielle, bien sûr, celle des projets et des réalisations, depuis les premiers forts jusqu'aux bâtiments administratifs; histoire des idées et des mentalités aussi, qui ont rendu possible la mise en œuvre de toutes ces opérations.

Les relations entretenues pendant trois siècles par la colonie du Sénégal avec la métropole évoluent profondément; les façons de bâtir l'espace urbain aussi. Si les premières bâtisses et les premiers plans rappellent les constructions françaises, avec la colonisation, des formes spécifiques sont élaborées, depuis le quartier « indigène » jusqu'aux villas à vérandas. Toutes ces actions conduisent à produire un paysage original, dont on trouve encore les traces matérielles dans les quartiers anciens.

Aujourd'hui ces constructions sont menacées par la croissance urbaine, mais la philosophie d'action qui les a inspirées influence encore souvent la façon de penser et de bâtir la ville africaine.

Alain Sinou, architecte-urbaniste et sociologue de formation, est chercheur à l'ORSTOM et enseignant à l'Institut français d'urbanisme (Université Paris 8). Pendant plusieurs années, il a travaillé sur l'histoire de la formation des villes d'Afrique noire, et a récemment publié Les villes d'Afrique noire 1650-1960 (Documentation française), et Porto-Novo, ville d'Afrique noire (Éditions Parenthèses – Orstom).

Collection dirigée par Jean Copans



ISBN: 2-86537-393-2